
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005733 1

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR:

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec **Paul** Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VII

TAILLON

Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal

Printed in Canada

À Pierre-Georges Roy
modèle de labeur
et modèle d'obligeance.

I

LE SECOND MINISTÈRE DE BOUCHERVILLE

Louis-Olivier Taillon, "leader" du gouvernement; Félix-Gabriel Marchand, chef de l'opposition — Contraste entre l'élan du régime Mercier et la prudence du régime de Boucherville — Un programme raisonnable. et surtout agricole — Mais la situation financière, héritée des gouvernements précédents, oblige à taxer — Activité de l'opposition libérale; premiers projets d'une réforme de l'enseignement — Scission entre castors et conservateurs — Le procès de Mercier ; revirement de l'opinion en sa faveur — Les écoles du Manitoba — Chapleau, lieutenant-gouverneur — De Boucherville démissionne — Israël Tarte, lieutenant de Laurier.

1892

Au fédéral, le remaniement ministériel donnait à la province de Québec : Abbott lui-même ; sir Adolphe Caron, passé de la Milice aux Postes ; Adolphe Chapleau, ministre des Douanes ; et Joseph-Aldéric Ouimet, ministre des Travaux publics. Le ministère des Travaux publics assumait, depuis quatre ans, le creusage et l'entretien du chenal, entre Montréal et Québec. La Commission du port de Montréal lui avait remis son outillage, y compris le chantier de Sorel. Le ministère des Travaux publics contrôlait ainsi un personnel et un

matériel assez importants, dans la province de Québec. Croyant, par cette mesure, accroître son influence, Hector Langevin avait travaillé pour son successeur. C'est Aldéric Ouimet, député de Laval, qui traiterait désormais avec la Commission du port, avec les armateurs et les importateurs, bref avec les gros bonnets du commerce montréalais. Hector Langevin se retirait définitivement de la vie publique, chassé par celui qu'il avait distingué et lancé, en 1874, en le faisant entrer au *Canadien* : Israël Tarte. Langevin n'avait plus besoin du *Monde* : il vendit ce journal périclitant au groupe Eusèbe Sénécal et Poitras, déjà propriétaire de la *Minerve*, et qui reconnaissait Chapleau pour chef politique.

Le député libéral J.-D. Edgar reprit aux Communes les accusations portées par *L'Electeur* contre Caron : en échange de son influence dans l'octroi des subventions, le ministre a fait verser cent mille dollars au fonds électoral du parti bleu—au "Fonds des reptiles" — par la Compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, d'autres sommes par la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata et par des entrepreneurs. Les livres de l'entrepreneur Beemer mentionnaient plusieurs versements, atteignant un total de $25.000, tantôt au compte de "A.P.C." (A.-P. Caron), tantôt au compte de "G.E.F." (General Election Fund). Edgar ne sut pas mettre dans son réquisitoire la logique, fougueuse et implacable, d'Israël Tarte. Le gouvernement put traiter ces accusations en racontars, et refuser l'enquête réclamée par Edgar, Laurier et les libéraux. Tarte lui-même se retournait contre Adolphe Caron — hier son inspirateur contre Langevin. Il relança l'affaire dans son *Canadien*. Il y mit assez de talent et d'acharnement pour emporter le morceau, inentamé par Edgar. Le gouvernement Abbott finit par accorder une enquête, et désigna les juges Tait et Routhier.

C'est dire le rôle grandissant de Tarte. Par un accord tacite avec Laurier, qui ne voulait pas se laisser compromettre par la *Patrie,* le *Canadien* devint l'organe officieux du parti, et Tarte engagea Sauvalle à la rédaction. Mercier abattu, Laurier apparaissait bien comme le grand chef, le chef unique. Et Tarte, de plus en plus, apparaissait comme un de ses premiers lieutenants.

Les ministériels, de leur côté, s'organisèrent. Consolidée de scrutin en scrutin, la majorité restait relativement faible. Pour la fortifier aux prochaines élections, le gouvernement prépara un "gerrymander", c'est-à-dire un remaniement tendancieux de la carte électorale. Dans la province de Québec, aux élections de 1891, les conservateurs avaient obtenu plus de voix et moins de sièges que les libéraux. C'est que Montréal, protectionniste et conservatrice, n'élisait toujours que trois députés, malgré sa population croissante. La constitution attribuant à Québec un nombre fixe de 65 sièges, Ouimet, chargé de la redistribution pour la province, ne pouvait renforcer la députation montréalaise qu'au détriment de comtés ruraux. Au détriment de comtés libéraux : ainsi les comtés de Saint-Jean et d'Iberville, "rouges" impénitents, désormais unis, n'enverraient plus à Ottawa qu'un député au lieu de deux.

* * *

Au provincial, le grand triomphateur était Angers. Au banquet des vainqueurs, auquel sa qualité de lieutenant-gouverneur l'empêchait d'assister, des ovations délirantes saluèrent son nom. Mercier était vaincu et malade. Ses revenus taris ne correspondaient plus à son train de maison ; on le savait dans la gêne ; des créanciers le harcelaient. Cela ne suffit pas aux vainqueurs.

Le 20 avril, le grand connétable Gale, que Mercier avait envoyé de Québec à Montréal pour arrêter Whelan et Richard White, fut envoyé de Québec à Montréal pour présenter à Mercier cette sommation (rédigée en anglais) :

A l'honorable Honoré Mercier, de la cité de Montréal et à Ernest Pacaud, écuyer, de la cité de Québec, avocat.

Attendu que vous avez été accusés devant le soussigné, juge des sessions spéciales de la paix dans et pour la cité de Québec, par l'honorable Thomas-Chase Casgrain, procureur général de la province de Québec, d'avoir illégalement conspiré et combiné ensemble, par divers moyens et faux prétextes, pour enlever à la Reine un montant considérable d'argent, savoir la somme de $60.000 monnaie courante du Canada, de l'argent de Sa dite Majesté, avec l'intention de voler et frauder Sa dite Majesté d'icelui; contre la paix de Notre Dame la Reine, sa couronne et sa dignité. Les présentes sont pour vous commander, au nom de Sa Majesté, d'être et de paraître, le vingt-huitième jour d'avril courant, à dix heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, siégeant à la Cour des Sessions de la paix, pour répondre à ladite accusation et être traités selon la loi.

Alexandre CHAUVEAU.

La nouvelle, vite répandue et amplifiée, souleva l'émotion à Montréal. Le télégraphe annonça partout "l'arrestation" de M. Mercier. Le drame était bien agencé ; le procès coïnciderait avec la session provinciale.

La huitième législature se réunit en effet le 26 avril. De Boucherville siégeait au Conseil législatif. Ultramontain au sens intégral du terme, il eût volontiers imprimé un sceau catholique à toute la législation, à toute l'administration du Canada français. Il n'aimait pas Chapleau, qui le lui rendait ; et son règne marquerait une réaction contre les dépenses, l'abus du "patronage" et le laisser-aller des régimes Chapleau et Mercier. Mais ce "grand chrétien" manquait de l'éloquence et du dyamisme né-

cessaires même à la Chambre haute — peuplée de libéraux et de nationaux par Mercier. Et ce n'est pas J.-J. Ross, d'ailleurs malade, qui l'eût suppléé. Le gouvernement de Boucherville fit entrer Thomas Chapais au Conseil législatif, et rendit la présidence à de La Bruère. Ces nominations parurent justes, car on estimait de La Bruère et Chapais, hommes dignes et religieux selon le cœur de M. de Boucherville, mais aussi combattants vigoureux. Angers s'opposa, par contre, à ce qu'Owen Murphy reçût le siège au Conseil, prix convenu de sa félonie. Chapais devrait enrayer les assauts de son ancien condisciple Horace Archambault et des lions du Nord, Marcil et Prévost, un peu déplumés mais encore rugissants.

Taillon dirigea les forces ministérielles à la Chambre. Pur de mœurs, capable de violence mais loyal dans les combats politiques, il imposait le respect presque à l'égal du premier ministre. Plus vivant, plus combatif que de Boucherville, et à l'occasion spirituel — plusieurs de ses boutades sont restées fameuses — il n'avait ni le lyrisme de Chapleau, ni cette étonnante et convaincante plausibilité de Mercier, propre à opérer des conversions parmi les auditoires non prévenus. Taillon commençait un discours, s'échauffait progressivement, puis l'argumentation et le débit faiblissaient, s'arrêtaient, donnaient l'impression d'une chute, d'un trou. L'orateur repartait, s'échauffait de nouveau, jusqu'à un nouvel arrêt, un nouveau trou. Troisième départ ; et ainsi de suite. Mais à la moindre interruption, gare à la riposte !

Autour de ce "leader" à la barbe fleurie, ses collègues : Louis Beaubien, pontifiant ; Flynn, minutieux ; Tom-Chase Casgrain, cassant ; Louis-Philippe Pelletier, travailleur et nerveux ; John-Smythe Hall, l'homme lige de la Banque de Montréal,

sans sympathie profonde pour les Canadiens français ; Alphonse Nantel, qui serait aussi réservé que ses frères si Chapleau, Dansereau et le curé Labelle ne lui avaient inculqué ses trois passions : la politique, le journalisme et la colonisation. Il fallait un chef aussi respecté que Taillon pour maintenir l'harmonie parmi ces ministres. Sans parler des rancunes personnelles, on distinguait deux courants, presque deux camps parmi les conservateurs: le courant ultramontain, représenté par de Boucherville, Beaubien, Louis-Philippe Pelletier ; et la nuance qui avait été celle de Chapleau, représentée par Casgrain, Hall, Nantel. *L'Electeur* les appelait la branche aînée et la branche cadette. La branche cadette avait abattu Mercier ; la branche aînée avait recueilli l'essentiel du profit. L'un des meilleurs combattants de la jeune équipe, Evariste Leblanc, aurait pu, très normalement, figurer dans le ministère avec Nantel. A 39 ans, le député de Laval — blason immaculé, tournure de mousquetaire, âme de partisan — luttait déjà depuis un bon nombre d'années. En compensation, il fut élu Orateur.

Mercier ne prenant pas son siège, l'opposition dut se choisir un chef. Robertson battu et le "père" Picard à la retraite, Marchand se trouvait désormais le seul siégeant à la Législative depuis la Confédération. Lui aussi possédait des vertus privées et l'estime de ses adversaires. Il avait très discrètement réprouvé les habitudes de Mercier, les dépenses de son régime. Enfin il jouissait de l'amitié, de la gratitude même de Laurier, dont il avait appuyé l'entrée dans le cabinet fédéral en 1876 et 1877. Les libéraux le mirent à leur tête. Marchand serait le chef sans éclat, mais rassurant, un peu nécessaire après la turbulence des dernières années. Il n'était pas très éloquent, mais courtois, lettré, spirituel. Les assauts d'esprit de Taillon et de Marchand mirent les calembours à la mode au point que ce de-

vint, à Québec, une scie. Les principaux lieutenants du chef libéral seraient Charles Fitzpatrick, Jules Tessier, Adélard Turgeon, et le député d'Yamaska, Victor Gladu, bon tribun considéré déjà comme un vétéran. Encore Fitzpatrick refusait-il de combattre les bonnes mesures proposées par le gouvernement. Shehyn, malade, siégea rarement à cette session, et n'y joua qu'un rôle effacé. Simon-Napoléon Parent, échevin et député de Saint-Sauveur, se taillait une sérieuse popularité dans le quartier ouvrier de Québec. Ce "self-made man" tutoyait tout le monde, assistait aux combats de coqs interdits par la loi, et révélait, à l'hôtel de ville, de remarquables aptitudes d'administrateur. Il aspirait à la mairie. Mais il était dépourvu du minimum d'éloquence nécessaire pour s'imposer vite dans une assemblée parlementaire.

Des libéraux jetaient le voile du silence sur le souvenir et le nom même de Mercier. Trois jeunes, Adélard Turgeon, François-Gilbert-Miville Dechêne et Jules Tessier, ne l'entendirent pas ainsi. C'étaient trois rouges — rouges comme des tomates mûres — du groupe Langelier. Ils dépassaient Marchand en violence comme Pelletier, Leblanc et Casgrain dépassaient Taillon. C'étaient aussi trois fidèles de Mercier. Tessier et Dechène avaient commencé leur carrière aux élections du 14 octobre 86 — aux élections de la campagne Riel. Ils avaient participé, à l'été de 1887, à l'inoubliable voyage au Lac-Saint-Jean, avec Charles Langelier, Arthur Boyer, François-Xavier Lemieux, Philippe-Auguste Choquette, le joyeux Barnèche, le papa Saint-Hilaire et une vingtaine d'autres bons comgagnons. Appuyés à l'extérieur par les Langelier, le député fédéral Philippe-Auguste Choquette et l'ancien ministre Robidoux, les trois mousquetaires ne toléreraient aucune attaque contre Mercier. Ils prendraient même l'offensive contre Angers.

Dès les premières séances, le 28 avril, Turgeon déclara qu'il ne laisserait pas sans protêt, dans la nouvelle Chambre, "l'empiétement contre les droits du peuple" commis par le lieutenant-gouverneur Angers. Il rappela des textes de chefs conservateurs, MacDonald, Masson, Langevin, Baby, lors du coup d'Etat de Letellier. Le lieutenant-gouverneur a abusé de la prérogative royale, dit l'un ; il a, par le renvoi d'office, sapé les bases du gouvernement responsable, dit l'autre ; il a exercé un pouvoir tombé en désuétude, dit un troisième ; il aurait dû choisir la nouvelle administration parmi la majorité, dit un quatrième . . . N'est-ce pas tout ce qu'a répété M. Angers ? Et qu'on ne dise pas : le peuple a ratifié le coup d'Etat. L'élection s'est faite sur des scandales, des accusations personnellles et passionnées, qui ont oblitéré la question constitutionnelle. Et Turgeon de conclure :

"Nous avons fait un pas de cinquante années en arrière; nous sommes revenus aux plus mauvais jours de notre histoire, au temps où les caprices des gouverneurs étaient l'unique loi du pays."

Turgeon, bien découplé, avait la parole vigoureuse. Libéral de doctrine, et assez avancé, il suivait la logique de ses convictions en dénonçant le lieutenant-gouverneur. Mais un député ministériel (Allard, de Berthier) démolit son argumentation en quelques mots :

"Tous les chefs libéraux, en 1878, ont approuvé M. Letellier d'avoir chassé des ministres qui n'avaient point fait la millième partie des fautes de l'administration Mercier."

Dechène, appuyant Turgeon, déclama contre l'alliance des protestants et du clergé catholique, acte de fanatisme d'une part et d'ingratitude de l'autre, "étrange accouplement" qui a terrassé

Mercier et maintenu le gouvernement de Boucherville. Quelques libéraux, souhaitant enterrer le passé, blâmèrent ces revendications emphatiques.

Ces préliminaires achevés, la première séance intéressante fut celle du 18 mai. Morris, député de Montréal-Saint-Laurent, secondé par Hackett, demandait l'abolition du Conseil législatif. L'initiative de ces deux députés conservateurs, combattue par le ministère et appuyée par les libéraux, pouvait surprendre. Elle revêtait un air de provocation l'égard du premier ministre, qui n'était pas député, mais conseiller législatif. Elle esquissait une offensive de la "branche cadette," à laquelle se ralliaient naturellement les Anglo-protestants. Marchand et les libéraux l'appuyèrent. Mais Taillon éventa l'ébauche de conjuration, et la fit échouer. "L'Ontario n'a gardé qu'une seule Chambre", dit-il à Morris et Hackett ; "mais notre tempérament n'est pas le même ; nous avons besoin de la sagesse du Conseil législatif." Et, s'adressant aux libéraux : "Pourquoi n'avez-vous pas aboli le Conseil législatif quand vous aviez le pouvoir et la majorité ?" La motion fut repoussée par 44 voix contre 19, ce qui fixait à peu près la force des deux partis pour le reste de la session.

A la demande de l'abbé Proulx, Taillon présenta lui-même le bill constituant en corporation "Les administrateurs de l'Université Laval à Montréal". [1] C'était le projet que Mgr Racine et l'abbé Proulx avaient fait approuver à Rome. Sa rédaction était l'œuvre d'un comité composé de M. Louis Colin, supérieur de Saint-Sulpice, de l'abbé Proulx, des juges Jetté et Pagnuelo, des Drs Rottot et Hingston. Mais la part prépondérante

---

1. *Pour ce passage : Abbé J.-B. Proulx : "Mémoires et documents"; et aussi les documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

revenait à Pagnuelo, ami intime de Taillon, et trop heureux de préparer les voies à l'université montréalaise indépendante — le grand dessein qui obsédait le groupe ultramontain depuis vingt ans.

On se rappelle le but essentiel : assurer l'autonomie financière sans laquelle Saint-Sulpice et les Montréalais riches refuseraient leurs souscriptions à Laval de Montréal. On se rappelle aussi les derniers épisodes : le voyage de Mgr Racine et de l'abbé Proulx à Rome ; les mille retards, sursis et difficultés ; la requête personnelle et pressante de Mgr Racine au pape ; enfin, le 16 février, l'approbation du projet, à peine modifié, par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Mgr Racine et l'abbé Proulx de rentrer tout réjouis. Mais voilà que Jetté propose de nouvelles retouches ! Nul ne soupçonnne les intentions du juge Jetté, ancien député libéral et bien vu à l'archevêché de Québec, mais aussi Montréalais, père d'un Jésuite déjà distingué, et dont l'action conciliatrice s'est toujours inspirée de louables motifs. D'autres personnes aussi bien intentionnées l'appuient ou l'imitent — proposent des retouches. Mais Pagnuelo défend son texte, et, surtout, Mgr Racine proteste vivement— et éloquemment, à sa manière. Par lettre du 2 mai, les évêques de la province ecclésiastique de Montréal : NN. SS. Fabre, Racine, Moreau et Emard, prient le premier ministre de Boucherville de soutenir le bill, sans changement. On sait de quel poids pèsent les désirs des évêques auprès de Charles de Boucherville et de Louis-Olivier Taillon ; ceux-ci présenteront le bill eux-mêmes, et tel quel, l'un au Conseil et l'autre à l'Assemblée législative.

Les administrateurs seront : l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de Montréal ; le vice-recteur ; le Supérieur de Saint-Sulpice ; le doyen et un professeur, choisi par ses collègues, de chacune des facultés de Théologie, Droit, Méde-

cine et Arts ; deux délégués de chacune des facultés de Droit et de Médecine, élus par les anciens élèves diplômés depuis cinq ans ; un délégué de chacun des collèges affiliés et situés dans la province ecclésiastique de Montréal ; treize membres catholiques, élus par les deux tiers de la corporation, et choisis de telle sorte que celle-ci comprenne toujours un nombre égal de laïcs et d'ecclésiastiques. La corporation peut acquérir et posséder des biens meubles et immeubles. Le bill n'entend en rien amoindrir les droits et privilèges de l'Université Laval de Québec et de la Faculté de Médecine de Montréal constituée, dans une large mesure, par l'ex-école de Médecine. Il le stipule expressément. C'est une prudence de l'abbé Proulx. En fait, le recrutement des administrateurs sera exclusivement montréalais, et la gestion financière échappera définitivement à Laval.

Quelle sera l'attitude de Laval ? L'Université québécoise a toujours protesté de sa soumission au Saint-Siège. Trop ancienne, trop solide, trop sérieuse pour négliger son enseignement au plus fort de ses luttes, elle est entrée à pleines voiles dans le courant thomiste. Ses jeunes théologiens se sont instruits à Rome, sous Mgr Satolli, le grand ami de Léon XIII, spécialement chargé de la restauration des études théologiques d'après saint Thomas. Mgr Satolli et Léon XIII lui-même ont distingué l'un des jeunes prêtres canadiens, l'abbé Louis-Adolphe Paquet. Le pape n'a-t-il pas assisté lui-même à la soutenance de thèse du jeune prêtre "optimus inter optimos" ? Rentré à Québec en 1883, l'abbé Louis Adolphe Paquet enseigne et commente la *Somme,* propage le thomisme, considéré comme "la nouvelle école" de philosophie religieuse. En huit ou neuf ans, il a suscité des disciples. C'est presque une révolution, mais une révolution souhaitée par le pape, et qui vaut à Laval la protection du pape.

Or le Saint-Siège approuve un projet qui consacre l'autonomie de la filiale montréalaise. Un projet détestable, en principe, aux yeux de Laval. L'Université tentera-t-elle une ultime résistance — représentations à Rome ou manœuvres à Québec ?

Non, puisque le Saint-Siège a parlé. Mgr Hamel a souvent dit, au cours des luttes : "Vienne un ordre contraire à nos prétentions, et nous l'exécuterons sans murmure." L'ordre arrivé, Laval tient parole. Elle se rend à l'inéluctable. Elle conserve un contrôle sur l'enseignement, point essentiel. Pour le reste, à bien des égards, on la débarrasse d'un fardeau. Laval laisse passer le bill, adopté à l'Assemblée, puis au Conseil législatif (6 juin 1892). Un autre bill, patronné par Horace Archambault, constitue en corporation la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal. Saint-Sulpice, la Compagnie qui, depuis deux cents ans, s'identifie à Montréal, donne à l'institution montréalaise financièrement autonome le terrain nécessaire à la construction d'un immeuble, rue Saint-Denis.

Pas à pas, l'abbé Proulx se rapprochait de ses buts : "Décentralisation des pouvoirs universitaires, liberté entière et complète du siège montréalais dans la sphère de son action, autonomie légalement reconnue des facultés, contrôle de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal pour tout ce qui concerne la morale ou la doctrine, influence prépondérante des laïcs pour le reste." Il ne laissait plus guère à Québec qu'une suzeraineté théorique. Le vice-recteur se contraignait, au contraire de son tempérament, pour affecter la modération. Il blâmait le Dr Durocher, les ultramontains, les Montréalais fanatiques et autres adversaires de Laval qui voulaient aller trop vite ou crier trop haut leur dessein d'indépendance. Il récusait leur concours et s'opposait ostensiblement à eux. Mais il poursui-

vait bien les mêmes fins, et il écrivit à Mgr Laflèche (17 août 1892) :

"Personne mieux que vous, Monseigneur, n'a résumé avec fidélité et clarté les grandes lignes du programme que nous nous sommes tracé. Aussi je vous avoue que, dans plusieurs circonstances, je me suis inspiré des idées que, dans le passé, vous avez exprimées avec tant de courage. Et, dans les résultats obtenus, vous devez reconnaître en plus d'un endroit votre ouvrage . . .

"Je me propose d'aller passer toute une journée aux Trois-Rivières. Je dois cela à la cordialité avec laquelle vous m'avez invité plusieurs fois, et aux services que, peut-être sans le savoir, vous m'avez rendus."

La législature évoqua ensuite la question des asiles d'aliénés, aussi rituelle que la question universitaire. Tactique toute tracée, pour l'opposition, que d'embarrasser là-dessus Louis-Philippe Pelletier, fort ami d'Angers et de Landry. Toutes les fureurs libérales se concentraient sur ce trio. Angers le vainqueur et le bourreau de Mercier ! Landry, la bête noire de Pacaud et de Charles Langelier ! Landry qui avait fourni à Pelletier l'argent nécessaire à la fondation du journal *Le Matin !* Soulever la question des asiles, c'était embarrasser, à défaut d'Angers, lieutenant-gouverneur inaccessible, Pelletier, secrétaire provincial, et Landry, propriétaire de l'asile de Beauport. Dès le 11 mai, Jules Tessier demanda si le gouvernement comptait renouveler le contrat de l'asile de Beauport, à son expiration, le 1er mai 1893.

Louis-Philippe Pelletier, intelligent, nerveux. capable de réactions généreuses comme de solides rancunes — bref, une forte personnalité — se révélait excellent ministre, dépouillant lui-même les dossiers, et soucieux d'équité dans les questions extra-politiques. Attaqué, il avait bec et ongles pour se défendre. Cette fois, cependant, il répondit

de manière évasive. Jules Tessier revint à la charge le 30 mai, et provoqua un débat, en demandant copie de la correspondance relative à l'asile de Beauport et à l'entretien des aliénés.

Pour mieux accabler Beauport, Tessier et Marchand firent l'éloge de Saint-Jean-de-Dieu. L'affermage est un système vicieux, dirent-ils ; la régie d'Etat serait préférable ; on peut toutefois affermer les asiles à des religieuses, dont le désintéressement est une garantie. Le gouvernement n'a-t-il pas reçu les offres d'une communauté prête à se substituer aux gérants de Beauport ? Tessier et Marchand sommèrent Pelletier de dévoiler ses intentions. Le secrétaire provincial continua de se dérober : Rien ne presse, nous avons presque un an devant nous, et la question ne peut se régler à cette session. Il ne livra point ses projets. Au cours d'une séance suivante, il reprit une législation du temps de Chapleau, tombée en désuétude, puis abolie sous Mercier. De nouveau, les municipalités participeraient à l'entretien des aliénés pauvres et des pensionnaires des écoles de réforme. Les dilapidations du régime Mercier, dirent les ministres, ne permettent plus à la province d'assumer toute la charge.

Car on attendait l'exposé budgétaire et l'aggravation du fardeau fiscal.

Par nécessité autant que par goût, de Boucherville et Hall répudiaient la prodigalité de leurs prédécesseurs. Des influences extérieures conseillaient cette ligne de conduite — si elles ne la dictaient pas. C'étaient les grosses firmes de la rue Saint-Jacques, à Montréal. La Banque de Montréal, la plus puissante institution financière du pays, ouvrait des succursales jusque dans l'Ouest. Elle avait mis sur pied le syndicat du Pacifique et restait étroitement alliée au grand réseau. Donald Smith était à la fois président de la Banque de Montréal, administrateur prépondérant du Pacifi-

que-Canadien, et député de Montréal aux Communes. La Banque de Montréal dominait la finance montréalaise et parlait en son nom. Créancière de la Province, la Banque appréhendait l'insolvabilité de sa débitrice. On se rappelle les avertissements publics de Donald Smith à Mercier. On se rappelle la demi-capitulation de Mercier, renonçant à la conversion de la dette. On sait qu'à la chute de Mercier, la Banque avait imposé la nomination d'un trésorier anglo-canadien, et agréé sinon désigné John-Smythe Hall. Celui-ci tiendrait le plus grand compte des désirs de la Banque. Et la Banque voulait des finances saines — ce qui répondait aux tendances générales d'un gouvernement de Boucherville-Taillon.

Hall était un bon avocat, d'intelligence et de valeur moyennes. "Il y a cinq ans", commença-t-il, "M. Shehyn déclarait difficile la situation laissée par ses prédécesseurs. Combien c'est encore plus vrai pour moi aujourd'hui !" L'exposé de Hall se résume ainsi : L'administration Mercier a été désastreuse, au point de vue financier. Le produit des emprunts est englouti. Le service de la dette absorbe une part importante des trois millions et demi du revenu provincial (dont un million, en chiffres ronds, du subside fédéral, 750.000 dollars des terres de la Couronne, et 500.000 des licences). A cette situation, quel remède ? L'emprunt à jet continu aggraverait les choses. Nous ferons toutes les économies possibles. Nous retrancherons sur tout, même sur les subventions aux œuvres et aux institutions de bienfaisance. Mais cela ne suffira pas ; il faudra recourir aux impôts. Le peuple devra s'en prendre à M. Mercier.

Ce sont les conservateurs, répliqua Marchand, c'est en particulier la première administration de Boucherville, qui ont inauguré l'ère des déficits, avec la politique des chemins de fer. Mais les con-

servateurs et leurs journaux continuaient de rejeter toutes les responsabilités sur Mercier. Et sur ce point, la "branche cadette" ne contredisait pas la "branche aînée". Contre Mercier, ultramontains et protestants, conservateurs de toujours et nationaux d'hier, enfiévrés de rancune, rivalisaient d'acharnement. Casgrain était dur, et Pelletier féroce.

L'ex-premier ministre subissait son enquête préliminaire devant le juge Chauveau — l'un des cinq "veaux" qui avaient abandonné Joly et Mercier en 1879, déterminé ainsi la chute de Joly, mais essuyé, en représailles, les violentes attaques de la presse libérale. Et c'est vers le Palais de Justice, non vers la Chambre, que se portait la curiosité. L'annonce du huis clos déçut la foule ; mais les épisodes des séances transpirèrent.

François-Xavier Lemieux, Fitzpatrick et Greenshields — les trois avocats de Riel — défendaient Mercier. Fitzpatrick n'avait pas été seulement le défenseur de Riel, mais le défenseur aussi éloquent et aussi retors de Louis-Philippe Pelletier et de Thomas McGreevy. Il venait en outre de se faire élire comme "libéral indépendant", au grand scandale des libéraux restés fidèles à Mercier. Mais il tenait à cette belle cause ; il s'offrit ; un refus l'eût définitivement rejeté chez l'ennemi. Charles Langelier et Tarte assistèrent aux séances comme journalistes.

On fit comparaître les employés des banques où s'adressaient Mercier et Pacaud. On fit surtout comparaître Langlais, puisque l'accusation portait sur le pot-de-vin versé par lui pour obtenir son contrat de papeterie.

J.-A. Langlais était un débrouillard. Venu à Québec à l'âge de quatorze ans, avec quatre piastres dans son gousset et une valise de toile, il avait débuté comme colporteur. Il avait prospéré, s'était

créé des relations, s'était rendu utile. Il avait fait partie du Cercle Catholique, avec les Landry père et fils. C'est lui qui avait accompagné Riel de Québec aux Etats-Unis, à sa sortie de l'asile de Beauport. Devenu conservateur national, Langlais appuyait Mercier et même Laurier.

Langlais ne s'embarrassait pas de rhétorique. Il déclara tout de go que, pour obtenir son contrat, il avait, sur le conseil et par l'intermédiaire de Pacaud, souscrit à la caisse électorale. Ils avaient même finassé, l'un pour donner moins, l'autre pour obtenir plus. Pacaud avait agité l'épouvantail d'un concurrent plus généreux.

— Mais je puis souscrire aussi généreusement que n'importe qui, avait répliqué Langlais.

— Dans ce cas, je crois que tu as ton contrat. Tu verseras vingt pour cent sur le montant des fournitures.

Pacaud était encore traduit en Cour Supérieure devant le juge Routhier, pour les $100.000 de la Baie des Chaleurs. Le juge Routhier n'était plus l'ultramontain jadis tourné en ridicule par la *Patrie*. Il avait évolué ; conservateurs ou libéraux, les amis des lettres et de la musique se rencontraient dans son salon. Cet éclectique regretta les accrocs infligés à la morale, mais ne trouva point matière à jugement.

L'enquête préliminaire d'Alexandre Chauveau se terminerait-elle de la même manière ? Juge, accusés, avocats et témoins se connaissaient, se rencontraient, se fréquentaient depuis des années. Le huis clos accentuait cet aspect — gênant — de l'enquête. Alexandre Chauveau, petit homme distingué, doucereux, trancherait le sort d'anciens camarades, transformés en ennemis par les hasards de la politique. Il y eut trois réquisitoires, trois plaidoiries, une réplique du procureur et une réplique de

François-Xavier Lemieux pour la défense — toujours à huis clos.

Mercier n'avait plus ni santé ni argent. Il avait signé cinq billets de deux cents dollars chacun à l'ordre de Mme Duperrouzel, chez qui l'on dînait si bien —à crédit. Puis le tailleur avait réclamé, le marchand de charbon, l'épicier, le plombier, le ferronnier, les grands magasins Morgan, les grands magasins Dupuis frères, tous les fournisseurs de Montréal, ceux de Québec, ceux de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et les banquiers, et les prêteurs, et les créanciers hypothécaires. Mercier tenta d'emprunter pour les apaiser, mais il n'obtint pas un sou. Le 7 juin, l'ex-premier ministre Honoré Mercier fit session de ses biens à deux de ses amis conjointement, devant le notaire Victor Morin.[1] Le surlendemain, 9 juin, en séance publique, le juge Chauveau condamna les accusés Honoré Mercier et Ernest Pacaud à subir leur procès aux prochaines assises criminelles. La nouvelle, reçue tandis que la Législative cherchait une fois de plus à concilier les droits et les intérêts des colons et des marchands de bois, fit sensation à Québec. Le télégraphe et la presse la transmirent partout, à grand fracas.

Dans la presse, Tarte, à peu près seul, défendit Mercier. Henri Trudel, dans *L'Etendard,* piétinait le "jouisseur éhonté, type de l'égoïste". Dans la *Patrie* même, Arthur Buies, sous couleur de dresser un portrait de Mercier, l'accabla. Sans doute Buies, toujours gueux, aurait-il besoin des nouveaux maîtres. Dans son article de la *Patrie,* il parla de Mercier au passé — et d'ailleurs non sans justesse :

"Mercier était canadien-français et national avant tout, et nous devons lui en tenir d'autant plus de compte que ce fut l'une des grandes causes de sa perte. Malheureusement, il a été national avec cet esprit provocateur, avec cette arrogance et cette rudesse paysan-

---

1. *Archives du notaire Victor Morin.*

ne qu'il apportait dans ses relations et dans presque tous ses actes... L'homme public était taillé sur la mesure des véritables hommes d'Etat; il avait des vues grandes et nettes; l'homme privé n'en avait que de petites; il était dominé par les plus misérables rancunes et esclave des plus ridicules et des plus grotesques vanités... Cette vanité exécrable gâtait les meilleures qualités de Mercier, et allait jusqu'à transformer son patriotisme véritable en une ostentation provocante qui excita contre lui jusqu'au dernier des Anglais...

"Il suffit d'un excès, d'un seul, pour renverser un titan, et Mercier les avait commis tous... jusqu'à ces grotesques et dégradantes exhibitions où l'on voyait le premier ministre d'une province britannique s'étaler dans les églises en costume de chevalier du pape...

"Le malheureux Mercier en était arrivé au point où l'on ne distingue plus rien, où l'on n a plus la notion du temps où l'on vit... Adulé, encensé avec un véritable emportement de bassesse, porté à force de bras toujours de plus en plus haut, il s'était cru réellement le maître du Canada. Ses adulateurs, habitués à mettre à profit pour eux son incommensurable vanité, lui avaient dit : Prends et jouis, tout ceci t'appartient, tout ce peuple est à toi. Et cet insensé l'avait cru, malgré son intelligence remarquable et son talent supérieur. Il l'avait cru au point d'oublier qu'il n'était que le premier ministre d'une simple province, isolée dans la Confédération, voire détestée par toutes les autres. Se croyant le maître incontesté, il en était venu à ne plus compter avec personne ni avec qui que ce soit. C'était lui qui recevait directement les inspirations et les recommandations de la Cour du Vatican, c'était lui qui représentait en Amérique le successeur des Apôtres...

"Le malheureux Mercier avait encore tourné contre lui le gouvernement fédéral...

"Il avait réussi à se mettre à dos presque tout le parti libéral, son propre parti... Aussi est-il resté seul dans son infortune... Il avait en mains la partie la plus brillante qui jamais ait échu à un homme d'Etat canadien; il avait tout un peuple derrière lui, et un rôle glorieux à remplir; sa vanité et son égoïsme et son dénuement absolu de sens moral ont tout perdu."

Comme on préfère Calixte Lebeuf, qui montra cette même dureté lors de la toute-puissance de Mercier, pour y renoncer après la chute !

La presse conservatrice insistait sur les dépenses du régime Mercier, pour aiguiller vers lui l'impopularité des nouvelles taxes. On songeait à l'impôt direct, et les journaux — en particulier la *Minerve*, dans une série d'articles — tâtèrent l'opinion. Or, depuis toujours, les démagogues représentaient "la hideuse taxe directe" comme une sorte de monstrueuse sangsue. Devant l'opinion cabrée et les députés ministériels affolés, le gouvernement renonça au projet.

A la place, il fit voter, aux séances du 17 et du 20 juin : a) des droits sur les mutations d'immeubles et sur les successions dépassant $10.000 (1 p. 100 en ligne directe, 3 p. 100 en ligne collatérale, et jusqu'à 10 p. 100 entre personnes non parentes) ; b) des droits ou augmentations de droits sur les industries, en particulier celle du tabac et des cigares ; c) une licence de six dollars par an dans les villes, trois dans les villages, pour les membres des professions libérales, et un impôt de 2½ p. 100 sur le traitement des fonctionnaires. Autant d'innovations : les droits sur les successions et les droits sur les compagnies entraient dans la fiscalité provinciale — pour y demeurer, bien entendu.

Fitzpatrick intervint longuement dans la discussion. De Boucherville lui avait offert un portefeuille et Mercier l'avait pris pour avocat ; il parla en homme impartial, qui voit les choses de haut et distribue équitablement le blâme et l'éloge. Il répartit les responsabilités sur tous les gouvernements, la part la plus lourde retombant sur Mercier. D'une manière générale, dit Fitzpatrick, depuis la Confédération, depuis 1874 surtout, les gouvernements suivent une politique "trop paternelle". Ils habituent les municipalités et le peuple à toujours compter sur l'Etat. Faut-il traverser une rivière, tracer une route, bâtir un édifice ? Au lieu de s'armer de courage et de s'atteler à la besogne, on de-

mande au gouvernement provincial un pont, des terrassiers, des maçons. Le régime Mercier a poussé à son comble ce socialisme d'État . . . Ceci dit sans méconnaître "les extraordinaires capacités de M. Mercier et son dévouement au peuple de la province, que l'histoire reconnaîtra, même si elle constate qu'il a trop aimé, et sans sagesse, ses amis politiques."

Cette affectation d'impartialité, ces réserves, cette sévérité même, de la part du grand avocat qui défendrait Mercier devant le jury des assises, choquèrent les "vieux rouges". Était-ce habileté supérieure, ou détachement égoïste ? Un art subtil présidait aux évolutions de Fitzpatrick — moins brusques et moins accusées que celles de Tarte. Cet Irlandais déconcertait parfois ses amis canadiens-français.

Flynn présenta la dernière loi importante de la session. Commissaire des Terres, en 1880, il avait tenu à jour la législation minière. En 1890, le gouvernement Mercier avait modifié sa loi. En 1892, Flynn, redevenu commissaire des Terres, proposa une nouvelle loi des mines, compromis suggéré par l'expérience entre la loi de 1880 et celle de 1890. La province produisait, en chiffres ronds, $1.200.000 d'amiante, $500.000 de phosphates et $500.000 de cuivre par an. [1] "Si nous pouvions, dit Flynn, exploiter nos mines de fer, nous ne serions pas en peine d'importer un million de piastres de rails." Il voulait faciliter la délivrance des permis. Stephens reprocha encore à cette législation minière trop de formalisme, de complications administratives ; on utilisa plusieurs de ses observations.

Une autre loi de la session accorda le droit de suffrage (non d'éligibilité) aux femmes, en matière

1. *Débats de l'Assemblée législative, 14 juin 1892.*

municipale et scolaire, malgré Panneton. Le nouveau député de Sherbrooke, inspiré par son évêque, voyait là un premier pas "vers cette situation dangereuse et immorale : la femme s'exhibant aux polls pour aller voter." Après les derniers échanges de calembours entre Taillon et Marchand, la session fut prorogée le 24 juin. Le gouvernement nomma un nouveau "p'tit banc" — une Commission royale présidée par P.-B. Casgrain — pour enquêter sur l'emploi d'un fort subside par la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Sorel. On visait Préfontaine, qui avait manipulé des fonds de cette compagnie.

En dehors du Parlement, la chute de Mercier avait ajourné les projets d'envergure et suspendu certains travaux. Le trésorier Hall, fidèle à son programme, supprima des subventions. Par exemple, l'octroi de $500 accordé par Mercier, à la requête de l'abbé Proulx, et dont l'accumulation, année par année, devait permettre la construction d'une académie commerciale et agricole à Saint-Lin. (Le vice-recteur de l'Université restait curé de Saint-Lin, avec deux vicaires pour le suppléer.) Quelques entreprises, cependant, s'achevèrent ou se développèrent. Sous l'impulsion de trois grosses personnalités maskoutaines, Boucher de la Bruère, Louis Tellier et J. de La Broquerie Taché, la Société d'Industrie Laitière se livrait à un double travail, d'éducation dans la province et de défense au dehors. Les importateurs, en Angleterre, classaient le fromage canadien en : "Finest Ontario", "Finest Townships", et enfin "French Cheese". Le "French Cheese" ou "Quebec Cheese" désignait le fromage de la province de Québec, régulièrement, et peut-être systématiquement classé le dernier aux expositions de Toronto[1]. La Société d'Industrie Laitière combattait ce parti pris, sans méconnaître la nécessité d'éclairer les cultivateurs. Les amis poli-

tiques et personnels de La Bruère, Tellier et Taché revenus au pouvoir, la Société d'Industrie Laitière fonda l'Ecole d'Industrie Laitière, à Saint-Hyacinthe, avec l'aide du gouvernement provincial. Puis le gouvernement adjoignit à Louis Beaubien, en qualité de sous-ministre, l'ancien député fédéral de Rouville, Georges-Auguste Gigault, battu par Louis-Philippe Brodeur aux élections de 1891. Un chic garçon, ce Gigault, conservateur national pendant l'affaire Riel. Un homme de droiture et de volonté, d'une précision méticuleuse et d'une probité scrupuleuse. Passionné d'agriculture, il avait lancé, presque imposé l'idée des fermes expérimentales, réalisée à Ottawa.[2] Sous-ministre à Québec, Gigault serait le pionnier, et l'on peut dire l'apôtre de l'idée coopérative dans les milieux agricoles de la province. Il compterait, à l'occasion, sur le concours de Jean-Charles Chapais, frère de Thomas Chapais et haut fonctionnaire au ministère fédéral de l'Agriculture. Les vieilles familles conservatrices, les de La Bruère, les Taché, les Beaubien, les Chapais, amies de longue date, se retrouvaient avec plaisir à la tête des affaires, sous l'égide du digne M. de Boucherville. Elles s'appliqueraient au progrès raisonnable de la province, sans imaginer,

---

1. *Rapport de la Société d'Industrie Laitière, dans les "Documents sessionnels" de 1893, Vol. I.*

2. *Ce Canadien français n'a guère reçu, à ce sujet, les témoignages de stricte reconnaissance qui lui sont dûs. Quelques personnalités canadiennes-françaises, disparues l'une après l'autre, connaissaient la part de Gigault dans la fondation des fermes expérimentales. Nous avons relevé un seul témoignage de caractère officiel : Auguste-Réal Angers, ministre fédéral de l'Agriculture en 1893, a salué en Gigault le père des fermes expérimentales, au cours d'un banquet offert par la Société d'Industrie Laitière à J. de La Broquerie Taché. (Rapport de la Société d'Industrie Laitière. "Documents sessionnels de la province de Québec pour 1893," Vol. I.)*

comme Mercier, l'exploitation du Labrador ! Les projets se réduisirent à la mesure des moyens. La réalisation la plus hardie de cette époque fut le simple achèvement d'une entreprise commencée, et très avancée, sous Mercier. C'était le rêve du curé Labelle — le prolongement de *son* chemin de fer. Deux amis du curé Labelle y veillaient : Chapleau, ministre des Douanes à Ottawa, et Nantel, commissaire des Travaux publics à Québec. Le 9 juillet, on inaugura la section du chemin de fer "Montréal et Occidental" de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe. Chapleau, malade, n'avait pu venir. Coïncidences poignantes : Mgr Labelle mort, Mercier abattu et Chapleau malade, l'inauguration se fit sans les trois grands artisans de cette œuvre. Aldéric Ouimet, Alphonse Desjardins et quelques autres personnalités fédérales participèrent à la cérémonie, avec plusieurs ministres du cabinet provincial : Beaubien, Casgrain, Hall, Nantel. Presque tout de suite, le Pacifique-Canadien, déjà propriétaire du tronçon de Montréal à Saint-Jérôme, acheta le tronçon nouvellement inauguré, de sorte qu'on put (à partir du 1er septembre) se rendre de Montréal à Sainte-Agathe sans transfert à Saint-Jérôme. Le Pacifique-Canadien complétait son réseau et consolidait son influence dans tout le pays.

* * *

A ce moment, les affaires de l'Ouest mettaient de nouveau la province de Québec en émoi.

Aux élections provinciales du Manitoba — juillet 1892 — les libéraux et les conservateurs, le premier ministre Greenway et le chef de l'opposition Roblin, le procureur général Sifton et son adversaire personnel Rogers, rivalisèrent d'antipapisme et de francophobie. Grâce à l'énergie de Sifton, le gouvernement l'emporta. Et là-dessus le Conseil Privé, cassant une décision de la Cour Su-

prême, maintint la loi manitobaine qui supprimait, en fait, les écoles séparées. Joseph Martin, avocat du gouvernement manitobain auprès du Conseil Privé, envoya un télégramme triomphant à Winnipeg.

La protestation fut unanime dans la province de Québec. Elle prit, sous certaines plumes, des formes violentes. Le *Canadien* écrivit :

"Quand il s'agit des Canadiens français, les pactes les plus sacrés sont violés, déchirés, foulés aux pieds, sous l'oeil content du lion britannique !

"Si l'Angleterre ne respecte pas les privilèges que la constitution garantit à nos compatriotes, ne faudra-t-il pas chercher protection ailleurs?"

Et d'insister sur cette conclusion : Si l'Angleterre ne garantit plus nos droits, il ne restera rien pour contre-balancer les avantages matériels de l'annexion aux Etats-Unis. Sauvalle, auteur de l'article, avait son indépendance et son franc-parler ; il écrivait tout de même sous la direction de Tarte et la quasi-inspiration de Laurier.

En Ontario, les orangistes exultèrent. Ils demandaient l'abolition des écoles séparées dans leur province. Le conservateur Dalton McCarthy admirait Sifton et correspondait avec lui. [1] Par chance, Edward Farrer avait quitté le *Globe,* sur l'intervention de Mowat, qui jugeait son annexionnisme compromettant pour le parti libéral. John Willison, l'ami de Laurier, dirigeait seul le journal, avec des collaborateurs comme John Ewan, ex-directeur du *World,* moins brillant mais aussi moins haineux que Farrer.

Les évêques canadiens adressèrent une pétition

---

1. John-W. Dafoe : "Clifford Sifton in relation to his Times."

au gouverneur général. Ils furent unanimes, car la religion était aussi détestée et menacée que la langue française. Tous les évêques de la province, y compris Mgr Laflèche, assistèrent aux noces d'or du cardinal Taschereau, célébrées le 22 août à Québec.

On avait reculé la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, pour la faire coïncider avec ces noces d'or. Et l'un des orateurs, le nouveau sénateur Philippe Landry, resté vif pendant les quelques années passées à l'écart de la politique, aborda sans détour la question brûlante :

"La décision que le Conseil Privé de Sa Majesté vient de rendre peut être parfaitement légale... Elle n'en consomme pas moins une injustice. Cette injustice doit cesser...

"Organisons la lutte !..."

On ne peut donner meilleur témoignage de l'unanimité : *L'Electeur* approuva chaudement Philippe Landry !

Unanimité réduite à un seul point : la défense des écoles séparées, catholiques et françaises, de l'Ouest. Car les deux courants d'idées qui s'étaient heurtés pendant les querelles universitaires s'opposaient encore, sous une forme différente. L'école libérale, débarrassée de l'alliance nationale, reprenait ses coudées franches et retrouvait ses traditions. D'anciens collaborateurs de Mercier revenaient, avec Arthur Buies, au libéralisme doctrinaire. Et leur influence s'étendait. Une idée de l'école libérale, celle d'une réforme de l'enseignement, creusait son chemin. Une poignée de libres penseurs avaient caressé le projet d'une université montréalaise non seulement indépendante mais laïque. Et cette menace avait hâté les démarches de Mgr Fabre, de ses suffragants, du Supérieur Colin et de l'abbé Proulx, en faveur de l'autonomie financière de l'Université

Laval de Montréal. Implantant le thomisme au Canada, calquant sa doctrine sur la pensée romaine, l'Université Laval de Québec voyait de haut le problème soulevé à Montréal, et pensait le résoudre par la pratique, par son enseignement quotidien. Mais les querelles interminables, et si absorbantes, avaient pu nuire à l'enseignement des facultés de médecine. La paix signée, l'union réalisée, des médecins demandèrent plus de sévérité dans les examens ouvrant l'accès de leur profession. Au nom du Collège des médecins, le Dr Cholette, député de Vaudreuil, présenta un bill, à la session de 1892. Voté à la Chambre, le bill échoua au Conseil législatif.

Les réformateurs ne bornaient pas là leurs préoccupations. Ils voulaient un redressement du haut au bas de l'échelle. Beaugrand avait fondé la loge L'Emancipation, affiliée au Grand Orient de France, et peu nombreuse, sans doute, et secrète, mais soutenue par la *Patrie*. On y justifiait le prétexte invoqué par les législateurs manitobains pour supprimer les écoles catholiques : l'infériorité de ces écoles. On y lançait encore le projet d'exiger examens et diplômes des instituteurs ecclésiastiques comme des instituteurs laïques. La *Patrie* soutint naturellement cette idée. A ce même moment, un prêtre montréalais dévoyé causant un esclandre, les radicaux étalèrent le scandale, insistèrent à plaisir sur cette "affaire Guyhot". La jeune femme de Raoul Dandurand — fille du nouveau chef de l'opposition provinciale, Félix-Gabriel Marchand — exprimait son indignation dans la *Patrie*. Les journalistes — quasi officiels — de *L'Electeur* voulaient épurer le clergé. Et Sauvalle d'insister, dans une petite revue qu'il commençait de publier, *Canada-Revue*. Mgr Fabre censura cette feuille. Et cette fois encore, comment ne pas remarquer que Sauvalle était, au *Canadien*, le collaborateur de Tarte

et pour ainsi dire le porte-parole de Laurier ? Une fois de plus, ceux qui exploitaient adroitement la faute d'un prêtre n'étaient pas les grands chefs libéraux, mais ils les touchaient de près. Mgr Laflèche, dans l'épiscopat, et Tardivel, dans la presse, renforçaient leur horreur d'un libéralisme aux accointances si suspectes, leur volonté de le combattre sans quartier.

L'idée d'une réforme de l'enseignement cachait — à peine — les intentions anticléricales de la *Patrie*. Elle se dissémina, cependant. Elle finit par atteindre des milieux très catholiques. Des laïcs aussi religieux que Rodrigue Masson, Alphonse Desjardins, le recorder de Montigny, pensaient sage d'enlever aux radicaux le monopole du mouvement. Ils se demandaient même si les critiques ne contenaient pas du vrai. Ils rejoignaient François Langelier, partisan d'un enseignement plus moderne, plus vivant. Au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, Masson, secondé par François Langelier, reprit sa proposition, rejetée l'année précédente, d'exiger examens et diplômes des instituteurs ecclésiastiques. L'ancien lieutenant-gouverneur Masson, redevenu sénateur, n'était pas un libéral, loin de là. Ce grand bourgeois conservateur et catholique avait l'habitude du monde ecclésiastique, et même de la haute hiérarchie. On se rappelle son séjour à Rome, son rôle important dans l'affaire des biens des Jésuites. Personne n'eût suspecté ses intentions. Mais il touchait aux principes. Mgr Laflèche l'arrêta net :

— C'est une question qui nous regarde d'abord, nous, les évêques.

Mgr Laflèche craignait que des examinateurs laïques, interrogeant et notant des prêtres, n'eussent un moyen de contrôler l'enseignement dans les institutions religieuses. Et c'est ce qu'il ne permettrait

jamais. Jetté fit observer l'inopportunité d'une pareille discussion, au moment où l'affaire Guyhot incitait le public à critiquer les prêtres. En pareille matière, Jetté était de bon conseil, car il apportait à l'étude des questions religieuses autant de délicatesse que de science juridique. Il s'évertuait à émousser la pointe anticléricale du parti libéral. Il avait amorti — dans la mesure du possible ! — bien des chocs entre ultramontains et libéraux. Mgr Lorrain approuva sa remarque ; et Masson accepta l'ajournement.

Les séances du comité catholique n'étaient pas publiques, mais ces incidents s'ébruitèrent. Des feuilles radicales en tirèrent parti. Le *Moniteur du Commerce* écrivit :

"Le public qui paie pour faire instruire convenablement les enfants canadiens-français et les mettre en état de lutter, dans la vie, à forces égales, avec les enfants d'origine différente, voit dressé devant lui un mur... L'élément religieux se retranche derrière des immunités dont il abuse."

De Boucherville ne céderait évidemment pas aux anticléricaux sur ce point. Il organisa la défense, d'accord avec les évêques. Il nomma Thomas Chapais membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique — le juge Bossé démissionnant pour lui faire place. Le religieux de Boucherville avait choisi son homme. Catholique exemplaire, à la lisière du groupe ultramontain, Chapais comptait de grandes amitiés à l'archevêché de Québec, et même, avec le chanoine Bruchési, à l'archevêché de Montréal. Il défendit le point de vue des évêques dans une série d'articles du *Courrier du Canada.*[1] Il donna cet argument : "Les con-

---

1. *Réunis en brochure : "Les congrégations enseignantes et le brevet de capacité." (Léger Brousseau, éditeur, Québec, 1893.)*

grégations enseignantes offrent, par leurs règles, leurs études et leur discipline, des garanties supérieures au brevet de capacité." Il est superflu de dire qu'il ne sut convaincre la *Patrie*. Mais de Boucherville, toujours d'accord avec les évêques, imagina une autre défense de l'enseignement catholique. Une exposition universelle se préparait à Chicago pour 1893. Louis-Philippe Pelletier, secrétaire provincial, chargea le chanoine Bruchési d'organiser la participation de la province dans la section Enseignement. Il s'agissait de démontrer l'excellence du système canadien-français. Mgr Bégin, coadjuteur de Québec, l'écrivit au chanoine Bruchési : "Ce sera une occasion magnifique de faire connaître au monde entier les lois scolaires qui nous régissent et les résultats obtenus par notre système d'éducation. Aussi le désir de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec et de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques est-il que toutes nos maisons d'enseignement sans exception se fassent un devoir de répondre à l'appel du gouvernement et commencent sans retard les travaux qui devront figurer à cette grande exposition." [1]

La Province paierait les frais, pourvu qu'ils fussent "minimes, raisonnables et aussi peu élevés que possible." Le surintendant Ouimet alerta les écoles. Mgr Fabre réunit les directeurs et directrices d'institutions religieuses du diocèse de Montréal. Les Frères des Ecoles Chrétiennes se multiplièrent. On emplit 82 caisses d'échantillons pour l'Exposition de Chicago.

* * *

1. *Lettre du 8 octobre 1892. Archives privées de M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province de Québec.*

Le gouvernement de Boucherville n'avait pas à s'occuper de la question scolaire du Manitoba, et n'était pas directement saisi des projets de réforme scolaire dans la province. L'Université en paix, le débat sur les asiles ajourné, la législature prorogée, le gouvernement appliquait son programme raisonnable : encouragement à l'agriculture et mise au point de la législation minière. Il ne jouissait cependant, malgré son écrasante majorité, que d'une paix boiteuse. Et d'abord, il ne suffit pas de voter des taxes : le hic est de les percevoir. Les banques de la rue Saint-Jacques prodiguent les conseils, mais elles n'affrontent ni les contribuables ni les électeurs. Or les contribuables-électeurs accueillirent mal des impôts dont la nouveauté paraissait abusive, scandaleuse. "Nous réparons les folies de Mercier", répétaient les percepteurs. Mais les peuples, avant longtemps, préfèrent les aimables prodigues qui vident la caisse aux sévères comptables qui, pour la remplir de nouveau, imposent des sacrifices. Turgeon, Dechène et Tessier entraînant leurs amis, l'opposition avait décidé de livrer au gouvernement conservateur une bataille de tous les jours, dans la presse, dans les assemblées, dans les campagnes électorales. L'impopularité des taxes fournit un cheval de bataille. Et l'opposition ne fut pas seule à exploiter le mécontentement, à encourager la résistance. Des juristes qui n'étaient pas tous libéraux déclarèrent inconstitutionnelle la taxe sur les mutations de propriétés. Ce serait une taxe indirecte, et l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord interdit cette catégorie d'impôts à la législature provinciale. Désiré Girouard et C.-A. Geoffrion exprimaient là-dessus même avis. La *Minerve* reproduisit avec complaisance ces consultations juridiques : puis elle publia une lettre ouverte de l'avocat Edouard de Bellefeuille au

premier ministre de Boucherville, critiquant les nouveaux impôts. La *Presse* adopta la même attitude.

C'était le symptôme, c'était même la manifestation de la coupure entre les deux groupes majoritaires : les conservateurs purs et les "castors". Elle est vraiment singulière, la destinée des "castors" dans la politique de la province. Trop peu nombreux pour former un parti, ils compensaient cette faiblesse numérique par leur valeur personnelle. Le groupe ultramontain a toujours compté des hommes de talent et d'énergie. Que l'on songe, par exemple, aux rédacteurs du *Programme Catholique* de 1871. François-Xavier Trudel a joué le rôle considérable que l'on sait ; nous allons voir Taillon premier ministre, et Alphonse Desjardins, déjà sénateur, maire de Montréal, en attendant de devenir ministre à Ottawa ; Pagnuelo fut le principal rédacteur du bill d'union des deux facultés de Médecine, et du bill constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal, c'est dire son influence ; celle du juge Routhier, futur juge en chef, n'était guère moindre ; celui même qui s'était éloigné des idées primitives, Cléophas Beausoleil, figurait parmi les vedettes de la députation fédérale.

Longtemps alliés du parti conservateur, ils lui imposèrent une surveillance, sinon un joug, dont les "bleus", et surtout Chapleau, s'impatientèrent: cela finit par la rupture. Après l'affaire Riel, les castors s'allièrent aux libéraux ; les vrais "rouges" les subirent avec encore plus d'impatience ; il fallut le prestige personnel et la volonté tenace de Mercier pour maintenir l'alliance . . . jusqu'au scandale de la Baie des Chaleurs et à la rupture. Redevenus membres du parti conservateur, et même, avec de Boucherville, Beaubien et Pelletier, maîtres du gouvernement, les castors mécontentèrent encore une fois les conservateurs de la nuance Chapleau.

C'est pourquoi la *Minerve*, le *Monde* et la *Presse*, qui adhéraient maintenant au même groupe et reflétaient cette nuance Chapleau, ne se gênaient pas pour embarrasser le gouvernement de Boucherville en critiquant ses impôts.

Un incident aggrava la scission. Une élection invalidée se recommençait aux Trois-Rivières. Celle de Télesphore-Eusèbe Normand, élu le 17 juin 1890 contre Arthur Turcotte, et réélu le 8 mars 1892, contre le conservateur national Richard-Stanislas Cooke, allié de Mercier. Le "castor" Cooke, les yeux dessillés par le scrutin du 8 mars, lâchait Mercier et prétendait se représenter à l'élection partielle, comme conservateur pur, contre Normand. Cooke était appuyé par son beau-frère Duplessis et par un groupe ultramontain. Les jeunes conservateurs — ceux que *L'Electeur* appelait la branche cadette — protestèrent, et prièrent le gouvernement d'enlever toute chance à Cooke en donnant l'investiture officielle à Normand. De Boucherville s'y refusa. La *Minerve* et le *Monde* tournèrent leurs protestations contre le premier ministre. La *Minerve* alla jusqu'à menacer (26 septembre) :

"Gare aux représailles ! Si nous ne pouvons trouver protection chez ceux qui nous la doivent, nous pourrons la trouver ailleurs !"

Louis-Philippe Pelletier n'avait pu maintenir le *Matin*, disparu en septembre après une courte carrière. Mais il restait influent à *L'Etendard*. Et *L'Etendard* et la *Vérité* soutinrent Cooke. Le *Trifluvien* leur reprocha de diviser le parti conservateur en présence de l'ennemi ; car, aux yeux de Mgr Laflèche et de ses fidèles, l'arrivée des libéraux au pouvoir impliquait le péril majeur. Mercier, aux prises avec ses créanciers et avec ses juges, ne s'était-il pas ressaisi, n'était-il pas encore dangereux ?

* * *

Miné par la honte et assailli par les créanciers, son mobilier saisi, Georges Duhamel fut transporté chez son beau-père, le juge Dugas, et il y mourut le 11 août. Mercier, également malade et ruiné, surmonta son accablement. On avait mis en vente ses propriétés ; domaine de Tourouvre, résidence de la rue Saint-Denis à Montréal, résidence de la rue de Brébeuf à Québec, maison de campagne à l'île Sainte-Rose, propriété à Saint-Hyacinthe et terrains miniers dans le comté d'Ottawa. Puis il fut traduit devant les assises criminelles, selon la décision d'Alexandre Chauveau et sur un acte d'accusation signé par le procureur général lui-même, Thomas-Chase Casgrain.

La Cour siégea le 11 octobre pour régler des questions de procédure et fixer la date définitive du procès. Greenshields et François-Xavier Lemieux demandèrent un procès immédiat. Les avocats de la Couronne répondirent que d'autres accusés — en prison, ceux-là, et partant plus à plaindre que M. Mercier — attendaient aussi. Lemieux, avocat de ces prisonniers, accepta en leur nom l'ajournement, pour permettre à M. Mercier d'en finir. Mais un bon supplice doit durer : la cause Mercier-Pacaud fut remise à huitaine.

L'énervement grandit. Entre les défenseurs mêmes de Mercier se produisirent des frictions. Aux yeux de quelques libéraux, Fitzpatrick n'aurait pas donné de tout son talent, ni de tout son cœur, à l'enquête préliminaire. Puis n'a-t-il pas concédé, en pleine Chambre, que M. Mercier avait "trop aimé, et sans sagesse, ses amis politiques" ? François-Xavier Lemieux rapporta plus tard que Tom-Chase Casgrain, adversaire acharné, impitoyable même, mais loyal, l'aurait un jour averti : "Si vous concertez des plans pour la défense de

votre client, méfiez-vous de Fitzpatrick." Bref, les rouges, qui n'aimaient pas Fitzpatrick, le soupçonnèrent de renseigner la poursuite.

Le procès Mercier accaparait l'attention. Le public comprenait enfin la cruauté de la peine infligée à l'idole d'hier. On commençait à s'apitoyer.

Le *Monde*, le premier (12 octobre), avertit le gouvernement qu'il s'engageait sur une fausse route :

"Nous ne pouvons nous empêcher de regretter la voie rigoureuse dans laquelle le cabinet provincial s'est engagé.

"D'abord il est toujours humiliant pour une nation de voir un homme qui a été, pendant de longues années, l'arbitre de ses destinées, traité comme un vulgaire criminel. Et ensuite, si M. Mercier a péché, c'est comme homme politique, et c'était à l'électorat à le punir. Nous croyons que le châtiment a été assez sévère pour qu'on évite au pays, et surtout à l'étranger, le spectacle d'un parti politique vainqueur s'acharnant contre les vaincus.

"Nous n'avons rien à gagner par tous ces procès. Ils ne peuvent que jeter du discrédit sur la nation, retarder l'apaisement et nuire aux affaires."

Le *Monde* revint à la charge le lendemain. Dans le *Canadien*, Tarte s'en prit aux juges, instruments des rancunes politiques. Mercier avait comparu devant le juge Chauveau, ancien adversaire politique, puis devant le juge Blanchet, hier encore adversaire politique, et il allait comparaître devant le juge Wurtele, ancien adversaire politique. Tarte dégagea l'aspect choquant d'une telle situation. Lebeuf, dans la *Patrie*, demandait pitié pour la famille éplorée de Mercier.

Les castors refusèrent cette pitié. *L'Etendard*, inspiré par Louis-Philippe Pelletier, répondit à Lebeuf : "M. Mercier mettait de côté toute consi-

dération de ce genre quand il faisait arrêter M. Tardivel pour libelle séditieux . . ." Et puis, M. Mercier ne répond pas seulement de fautes politiques, mais de crimes contre la société.

Le 20 octobre, l'audience s'ouvrit à dix heures. Mercier et Pacaud étaient là, ainsi que leurs avocats : Lemieux et Grenshields pour Mercier, Fitzpatrick pour Pacaud. Le procureur Dunbar pria la Cour de procéder dans une affaire Morrissette. Greenshields et Lemieux demandèrent de procéder dans la cause Mercier-Pacaud. Les arguments de la défense n'ébranlaient pas le juge Blanchet.

Mercier était assis face au tribunal — c'est-à-dire, comme autrefois, lorsqu'ils étaient respectivement premier ministre et chef de l'opposition, face à Blanchet — l'air attentif et digne, les bras croisés, la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière. Il se leva :

— "Qu'il plaise à la Cour !" demanda-t-il.

Et dans le silence, il parla, sobre de gestes, avec une émotion sourde et croissante :

"Je suis trop fier pour demander une faveur à la Cour, mais je connais assez mes droits pour les revendiquer avec énergie, et demander la justice qui m'est due.

"La semaine dernière, j'ai reçu ordre du tribunal de me présenter ce matin pour subir mon procès, et je n'ai pas hésité à laisser ma famille et mes affaires pour obéir à la Cour. J'apprends maintenant, par la bouche de la Couronne, et malgré les protestations de mes avocats, que la Couronne n'est pas prête et qu'elle veut ajourner mon procès indéfiniment.

"C'est une criante injustice contre laquelle je proteste de toutes mes forces. Voilà au delà d'un an que des persécutions de toutes sortes me sont faites; l'on me traîne de tribunal en tribunal, de juridiction en juridiction, l'on s'empresse de soumettre ma cause aux grands jurés, et maintenant l'on refuse de l'instruire.

"On m'a dénoncé à la vindicte publique; on m'a chas-

sé du pouvoir, on m'a calomnié sur tous les hustings, on m'a ruiné de fortune et de santé, et l'on dit partout qu'aux prochaines assises criminelles je serai traité comme un voleur public.

"Et cependant, malgré que mes adversaires eussent obtenu le contrôle du gouvernement, l'on a procédé contre moi avec une lenteur inquiétante pour la justice et ruineuse pour moi.

"... Si mon titre de père de famille n'est pas suffisant, j'invoque celui de sujet anglais... Et comme sujet anglais je demande, devant un juge de Sa Majesté, de me rendre la justice, de faire mon procès, et si cette justice m'est refusée ce matin, je reviendrai tous les jours renouveler ma demande, et exiger à l'ouverture de chaque séance de la Cour le procès auquel j'ai droit."

Fitzpatrick présenta la même requête pour Pacaud. Les avocats de la Couronne maintinrent leur demande du procès Morrissette. Le juge, dans un mouvement d'impatience, protesta qu'on ne lui forcerait pas la main ; il ne connaissait pas d'ancien premier ministre, mais seulement la Couronne d'une part et d'autre part un accusé. Cédant à demi tout de même, il fixa le procès au surlendemain.

Quelques manifestations de sympathie spontanée — les premières depuis plusieurs mois — saluèrent Mercier quittant le Palais de Justice. Un revirement se dessinait bien dans l'opinion. On oubliait peu à peu les fautes de Mercier pour se rappeler sa gloire et regretter son supplice. Des libéraux d'abord réticents suivirent Turgeon, Dechène et Tessier. Le *Monde* prédit qu'on rendrait à Mercier sa popularité d'antan. Et Tarte écrivit aussi : "Que l'on prenne garde ! M. Mercier en prison sera plus dangereux que M. Mercier en liberté !"

Le mécontentement grondait contre les nouvelles taxes. Et l'élection des Trois-Rivières continuait de rendre public et d'aggraver le malaise entre les deux groupes conservateurs. Un député de Montréal,

Augé, donnait à sa campagne contre Normand un tour ouvertement hostile au groupe de Boucherville. Résolus à livrer bataille à chaque occasion, les libéraux eussent présenté un candidat dans toute autre circonscription. Aux Trois-Rivières ils décidèrent d'appuyer Cooke.

Le procès de Mercier et Pacaud ne commença véritablement que le 26 octobre, sous la présidence du juge Wurtele, assisté du juge Bossé. Les avocats de la Couronne étaient Stuart, Belleau et Languedoc. Anglican converti au catholicisme sous l'influence de sa seconde femme, Wurtele était encore censé représenter, sur le Banc, la minorité anglo-protestante. Son origine allemande marquait non seulement sa physionomie — tête carrée, traits épais, lunettes et favoris — mais ses manières ; et les jeunes libéraux l'avaient surnommé le Prussien. Plus encore : dix ans plus tôt, Mercier, chef de l'opposition, avait vigoureusement attaqué le trésorier provincial Wurtele, contesté sa compétence, déchiqueté ses budgets. Puis, en 1887, Mercier, arrivant au pouvoir, avait destitué Joseph-Guillaume Bossé, ex-député conservateur de l'équipe vaincue, du poste d'avocat de la Couronne à Québec — et W.-C. Languedoc du poste d'interprète. Scandalisé de ces coïncidences, Tarte en fit l'objet d'une campagne. Et cependant, Wurtele, honnête homme de second plan, très ami de Chapleau qui ne voulait pas la ruine de Mercier, ne serait pas un juge partial.

La salle était comble. Il y avait là François et Charles Langelier, Robidoux, le fidèle Rodolphe Lemieux, des députés fédéraux et provinciaux, les habitués des clubs libéraux, et de belles dames. Au froufrou des jupes, les constables élevaient une voix réprobatrice : "Silence !" Il fallut assermenter douze jurés, six de langue anglaise et six de langue française. On épuisa plusieurs listes ; la Couronne

récusa 31 noms, les avocats de la défense en récusèrent deux ou trois, Pacaud deux et Mercier un seul. Mercier, homme du peuple, s'en remettait avec confiance aux magistrats populaires. Et d'ailleurs, de semaine en semaine, le revirement en sa faveur s'accentuait.

Le juge Wurtele résuma l'accusation : le libraire J.-A. Langlais, pour obtenir son contrat de fourniture de papeterie au gouvernement pendant quatre ans, a versé à Pacaud un pot-de-vin de $50.000. Pacaud a gardé la moitié de cette somme, et déposé l'autre moitié, soit $25.000, au crédit de M. Mercier à la Banque Jacques-Cartier à Montréal. M. Mercier a retiré cet argent.

Le témoignage de Langlais serait capital. Plus précis et plus détaillé qu'à l'enquête préliminaire, il fut aussi un peu différent.

Langlais exposa d'abord les avantages de son contrat pour le trésor provincial. Auparavant, chaque chef de service achetait la papeterie selon ses besoins, au prix de détail. Il se produisait du coulage ; dans presque tous les services, on volait du papier. Langlais, fournissant par contrat une grande quantité de papier, accordait un prix de gros, de dix à quinze pour cent inférieur à la moyenne des prix précédents. De plus, il imprimait dans chaque feuille un filigrane, pour identifier le papier administratif, en limiter l'emploi et déceler les vols.

Ses souvenirs bien consultés, Langlais affirmait le caractère volontaire de son versement à Pacaud. Celui-ci n'avait rien exigé. De lui-même, Langlais lui avait offert une remise — à l'insu de M. Mercier — selon l'habitude des gros fournisseurs sous toutes les administrations. Abus à l'origine, peut-être, mais légitimé par l'usage. Langlais opérait de la même manière sous les gouvernements conservateurs, qui lui adjugeaient des contrats . . .

Sur ce sujet, qui devenait brûlant, Langlais ne put en dire davantage. Les avocats de la Couronne, comme mûs par un ressort, s'étaient levés pour interrompre l'interrogatoire. Plusieurs personnes, dans le public, s'étaient levées aussi, par contagion ou pour mieux voir. C'était l'incident. Il faut connaître l'atmosphère des assises, où la liberté, l'honneur ou la vie d'un homme se débat devant deux cents personnes entassées dans une salle construite pour en contenir soixante, et haletantes de curiosité, d'angoisse ou de haine. Un seul bloc d'attention oscille du juge au témoin, au procureur, à l'accusé. L'incident menace, rôde, s'éloigne, puis éclate sur un mot, sur un geste, à la manière d'une décharge électrique. Isidore Belleau, la barbe pauvre et le lorgnon retenu par un long cordonnet — mais la parole incisive — avait l'air d'un pion qui gourmande des écoliers en faute. Ses confrères parlaient en même temps que lui, en agitant leurs manches de toge. Mais François-Xavier Lemieux, plus acteur qu'eux trois réunis, couvrait leur voix, amplifiait leurs gestes. Belleau et ses collègues déniaient au témoin le droit de mettre en cause les gouvernements précédents. Le juge Bossé opina dans le même sens.

Avocats de la Couronne et de la défense multiplièrent les passes d'armes. Fitzpatrick fut actif et habile. Lemieux, routier des assises, s'adressait directement aux jurés, en bon enfant, volontiers sentimental. Greenshields, le plus jeune, qui parlait en anglais, se surpassa et révéla une véritable maîtrise. Mais Belleau, nerveux, piqué par la contradiction, était fort aussi. Sous le feu d'un double interrogatoire, les témoins hésitèrent, trébuchèrent, se contredirent eux-mêmes. Le public marquait les points. Aux portes, les constables, de leurs mains gantées, refoulaient la cohue. Au banc des accusés, sous le grand crucifix pitoyable, le centre de ces curiosités s'appelait Honoré Mercier.

Des témoins de marque déposèrent. L'ancien secrétaire provincial Robidoux — un futur juge ! — s'étendit sur les avantages du filigrane et de la centralisation des achats de papeterie — réformes déjà projetées par M. Taillon. Esprit distingué, Robidoux plaçait des fleurs de rhétorique jusque dans les comptes rendus administratifs.

Le gérant de la Banque Jacques-Cartier, Adélard de Martigny, s'affirma persuadé, d'après des conversations avec C.-A. Geoffrion, organisateur du parti libéral, que les $25.000 déposés au crédit de M. Mercier avaient été dépensés pour fins électorales, et non pour les besoins personnels du premier ministre. Les affaires de M. Mercier étaient traitées par son frère, Joseph-A. Mercier, muni de chèques en blanc signés d'avance. C'est Joseph Mercier qui aurait transmis les $25.000 à Geoffrion, pour utilisation pendant la campagne fédérale de 1891.

J.-A. Mercier confirma cette déposition. Il avait bien transmis les $25.000 à Geoffrion, au moyen de chèques en blanc signés par son frère, et hors la connaissance de celui-ci. Enfin, C.-A. Geoffrion, avocat réputé et trésorier du parti dans le district de Montréal, apporta la dernière confirmation. Il avait bien reçu de J.-A. Mercier, et utilisé pour la campagne de 1891, les $25.000 de la Banque Jacques-Cartier. On doit présumer un emploi similaire des $25.000 gardés par Pacaud, trésorier du parti dans le district de Québec. M. Mercier n'a pas touché un sou de cet argent. Son frère agissant pour son compte, il a même ignoré toute la transaction, et jusqu'au dépôt des $25.000 à son crédit.

Si les témoins ne se sont pas parjurés, l'affaire se clarifie : il n'y a plus rien à retenir contre Mercier.

Greenshields plaida le premier, en anglais. Tranquille, assujetissant ses lorgnons de myope, il insista sur le caractère politique du procès, et renonça volontairement à toute note sentimentale, à tout appel à la pitié ; il invoquait le droit et réclamait la justice. Mais son éloquence dépouillée atteignit les sommets .

François-Xavier Lemieux, grand avocat d'assises, se montra ému et réussit à émouvoir. Il conta, en exorde, la manière dont il s'était décidé à plaider cette cause. Sur la terrasse Dufferin, il avait rencontré M. Mercier, seul et accablé de tristesse, visiblement en proie à une grande souffrance morale.

— Courage, ami, lui dis-je, tout finira bien.

Et, se tournant vers les jurés :

— Et maintenant plus qu'alors, Messieurs, je suis fermement convaincu que tout finira bien.

Lemieux refit, d'après les témoignages, l'historique du contrat Langlais, non pas bâclé mais sérieusement étudié, et avantageux pour la Province. M. Mercier n'a pas touché un sou de la commission versée par Pacaud à son compte ; il a même ignoré cette transaction. L'argent n'est resté au compte de M. Mercier que pendant 48 heures, et pendant ces 48 heures, ainsi que les dates l'établissent, M. Mercier parcourait le comté de Richelieu. Il s'était rendu à Sorel pour rencontrer dans une assemblée contradictoire sir Hector Langevin, qui d'ailleurs ne vint pas.

Il ne reste rien, rien. Et Lemieux, feignant de se tromper :

— Messieurs les électeurs . . . (on rit) . . . Je vous demande pardon, messieurs les jurés, mais, voyez-vous, cette cause a tellement un caractère politique que ma méprise est naturelle . . .

Dans sa péroraison, Lemieux s'affirma convaincu qu'au fond du cœur M. Taillon n'approuvait pas cette persécution. (Ce que Taillon laissait dire, en effet.) Puis il termina en déplorant nos divisions intestines, en lançant un éloquent appel pour la fin de ces luttes acharnées entre compatriotes.

Fitzpatrick plaida pour Pacaud. Le juge Wurtele s'était montré impartial et même sympathique ; le "Prussien" ne se vengeait pas. Il résuma les séances à grands traits, recommandant le calme à l'assistance, et pria les jurés de délibérer. Un forgeron, un épicier, un cordier, un cultivateur, deux rentiers, des employés de commerce, des hommes de peine, allaient trancher le destin d'Honoré Mercier, ancien premier ministre de la province de Québec, commandeur de la Légion d'honneur. commandeur de l'ordre de Léopold, grand'croix de Saint-Grégoire le Grand, comte palatin, conseil de la Reine. D'Honoré Mercier qui avait, au lendemain du 16 novembre 1885, incarné l'âme de son peuple.

Leur délibération dura cinq minutes. Quand le juge leur demanda s'ils avaient trouvé les accusés coupables ou non coupables, ils répondirent tous ensemble :

— Non coupables.

Tous s'effaçant pour le laisser passer, Mercier quitta la salle le premier, suivi de ses avocats, de Pacaud qui gesticulait, et d'une phalange de jeunes libéraux qui avaient assisté à toutes les séances du procès. Il parcourut les couloirs du Palais de Justice entre une double haie de curieux, découverts mais silencieux, selon la consigne du juge Wurtele.

Mercier, la tête haute, parvint à la porte du Palais de Justice, tenue grande ouverte. Là il reçut, comme en pleine poitrine, une ovation formidable.

Des cœurs trop longtemps comprimés se dilataient. On criait, on levait les chapeaux, on agitait des mouchoirs. On pleurait même. Un cortège s'organisa pour accompagner Mercier chez François-Xavier Lemieux — rue du Parloir. La clameur populaire emplit ce coin de province aristocratique, frappa les murs des Ursulines, expira dans la chapelle du couvent.

* * *

C'était le 4 novembre. On recevait en même temps les rapports des élections partielles tenues la veille, aux Trois-Rivières et à Matane.

A cette époque — 1892 — l'industrie n'avait pas encore domestiqué les chutes du Saint-Maurice; la région ne comptait encore qu'une petite usine de pâte à papier, celle de la Laurentide Company, à Grand'Mère ; et Trois-Rivières, au confluent du fleuve, restait une grande famille conservatrice, avec l'évêque et les curés pour mentors. Dans cette famille, la lutte de Cooke contre Normand parut fratricide. Normand garda son siège, malgré l'appui donné par les libéraux à son adversaire.

A Matane, il s'agissait de remplacer Flynn qui, élu le 8 mars à la fois par Matane et par Gaspé, avait opté pour Gaspé. Louis-Félix Pinault, l'ancien député merciériste, n'avait perdu la partie que par une centaine de voix. Il était bâti en hercule, et populaire. On l'appelait le capitaine Pinault parce qu'il avait jadis commandé une goélette. Les fidèles de Mercier — et surtout Dechène, actif, mordant, prompt à la riposte — vinrent l'aider. Au contraire, les conservateurs se mirent difficilement d'accord sur le choix d'un candidat. Flynn proposait le cultivateur Hermenégylde Boulay, mais Nantel soutenait Louis-Napoléon Asselin, ancien député de Rimouski. Asselin ne se désista qu'au dernier moment en faveur de Boulay. Puis, au dé-

compte, une erreur de l'officier-rapporteur fit annuler les bulletins d'une paroisse en majorité conservatrice. De tout cela sortit l'élection de Pinault, à quelques voix de majorité.

Les libéraux, et particulièrement les merciéristes, appuyés par Tarte, exultèrent. Il était arrivé aux conservateurs, en des heures difficiles, de reprendre courage grâce à l'énergie et à l'habileté de Tarte. Le même Tarte passé dans l'autre camp utilisa tous les atouts pour encourager ses nouveaux amis. L'acquittement triomphal de Mercier et l'élection de Pinault lui servirent de tremplin. Tarte écrivait : "Le gouvernement de Boucherville sort meurtri et déconsidéré du procès Mercier."

Tarte, cette pile électrique qui avait électrocuté Langevin et menaçait Caron, devenait l'un des adversaires les plus redoutables du parti conservateur et du gouvernement de Boucherville. Thomas Chapais lança dans le *Courrier du Canada* une attaque vigoureuse contre Tarte :

"Que de contradictions, que de chassés-croisés, que de désertions, que de défections dans cette triste carrière! En 1874, à Saint-Lin, M. Tarte était un gallican renforcé, et lançait des foudres de fer-blanc contre l'école du NOUVEAU-MONDE. Il arrive à Québec, dans l'automne de cette année, et soudain, le voilà ultramontain, veuillotiste, réactionnaire, chambordiste, clérical, jésuite par-dessus la tête. Les presbytères raffolent de lui, les congrégations le vénèrent, et mon Israël occit chaque jour dans les colonnes du CANADIEN une nouvelle hécatombe de libéraux, de gallicans, de francs-maçons, de sectateurs des idées modernes. Dans l'Eglise, il ne jure que par Mgr Bourget et Mgr Laflèche. Dans l'Etat ses hommes sont MM. de Boucherville, Angers et le sénateur Trudel qu'il appelle gros comme le bras "mon cher maître". C'est dans cette période de pieuse effervescence qu'il faillit démolir M. Chapleau, coupable d'avoir tendu la branche d'olivier à M. Laurier à Saint-Lin. M. Laurier, le chef actuel de M. Tarte !

"Mais quel spectacle s'offre à nos regards? Un lustre à peine s'est écoulé, la brise a changé, et voici M.

Tarte, flamberge au vent, qui pourfend les ultramontains, qui traite les Jésuites d'intrigants, qui prône les idées libérales, qui se déclare champion des idées modernes, qui fait des risettes à M. Beaugrand et des mamours à M. Langelier . . .

" . . . Son attitude envers M. Mercier en est un autre exemple. En 1887, M. Tarte est pris d'une furieuse attaque de Mercier-phobie. Durant un mois, c'est un feu roulant d'invectives. Mercier est un aventurier, un démagogue, un menteur, un concussionnaire, un autocrate, un monstre politique. Il faut le démolir. Il faut le détruire. Delendus est Mercier. De son côté M. Mercier traite M. Tarte, en pleine assemblée législative, de "journaliste sans coeur et sans honneur." N'ayez crainte, ça ne durera pas longtemps. Au bout de cinq semaines, M. Tarte éteint ses foudres, lâche l'opposition, et durant deux ans on le voit flirter avec le ministre et mijoter des affaires payantes avec MM. Pacaud et Langelier. Aujourd'hui il est le bras droit de M. Mercier . . .

"Qui a confiance en lui? Qui croit en sa parole? Qui compte sur sa constance? Sans loyauté, sans fidélité, sans boussole, sans stabilité, toujours fugace, toujours sur le point de tourner capot, il est complètement coulé dans l'opinion qui pèse . . ."

Ce résumé vengeur de la carrière de Tarte n'est pas si loin de résumer la politique dans la province depuis près de vingt ans. Intéressant à ce titre, il l'est encore par le rôle grandissant d'Israël Tarte. Car Thomas Chapais se trompait en ce sens que les évolutions de Tarte ne le privaient pas de son influence, au contraire. Il est vrai que le groupe Langelier — Choquette, F.-X. Lemieux, Turgeon, Dechène et Tessier — appréciait à demi ce transfuge. Mais on avait appuyé Cooke aux Trois-Rivières : on endurerait Tarte pour la cause commune. Mercier et surtout Laurier y tenaient. D'ailleurs. Tarte pétillait d'intelligence et de perspicacité. En déclarant que le gouvernement de Boucherville sortait meurtri du procès Mercier, il disait vrai.

Le revirement était complet. Par la souffrance purificatrice, Mercier avait gagné son pardon.

L'excès de malheur et d'ingratitude lui valait un regain de sympathie populaire. Il apparut persécuté ; les ministres apparurent comme des bourreaux. Il y eut un de ces reflux d'opinion, imprévisibles et puissants comme des raz de marée. Les milliers de personnes qui avaient attendu et acclamé Mercier, à son retour d'Europe, à la gare Dalhousie, qui avaient attendu et acclamé ses adversaires vainqueurs, l'an dernier, à la même gare Dalhousie, l'attendirent et l'acclamèrent de nouveau à la gare. Les étudiants étaient là, des flots de ruban à la boutonnière. Les membres du Club National étaient allés jusqu'à L'Epiphanie, pour monter à bord du train où des amis entouraient déjà Mercier, Greenshields, Tarte et Rodolphe Lemieux. Car Mercier avait de nouveau des amis.

On avait installé sur un brancard un fauteuil encadré de drapeaux. Mercier dut s'y asseoir, et fut ainsi porté en triomphe jusque chez lui, par les rues Notre-Dame, Saint-Laurent, Sainte-Catherine et Saint-Denis. Son escorte pataugeait allégrement dans la boue, dans le crottin. Rue Saint-Denis, les étudiants garnissaient les marches de l'université comme des gradins. Du balcon même de Mercier, des orateurs haranguèrent la foule. McShane, maire de Montréal, salua le héros au nom de la ville. Tarte se plaignit une fois de plus de certains magistrats, partisans et serviles. Odilon Desmarais, l'ex-député de Saint-Hyacinthe, appela Mercier le plus illustre des Canadiens français. Dans sa réponse, Mercier annonça : "A la prochaine session, j'irai reprendre mon siège à la législature. Je demanderai compte à mes ennemis de leur administration . . ."

L'affaire des écoles du Manitoba froissait le sentiment canadien-français, et la constitution canadienne — la Confédération — était de nouveau fort discutée parmi la jeunesse intellectuelle.

Le propriétaire du parc Sohmer, Ernest Lavigne, musicien d'une certaine valeur et impresario à l'affût de l'actualité, organisa pour le 28 novembre un grand débat public. Quatre jeunes orateurs de talent devaient soutenir chacune des solutions possibles aux problèmes nationaux. J.-T. Cardinal défendit le régime existant, en vertu de cette maxime de sagesse : se contenter de ce que l'on possède, et en tirer le meilleur parti. Archibald McGown, de Toronto, fit valoir la grandeur de la Grande-Bretagne et les avantages d'une fédération impériale. Un autre avocat de Toronto préconisa le rattachement aux Etats-Unis. Rodolphe Lemieux souhaita l'indépendance canadienne. Lemieux avait, sans doute, le beau côté du débat. Il en tira parti avec une éloquence chaude et imagée, et remporta les honneurs de la soirée ; on prit les votes de l'assistance ; et à minuit ces résultats furent proclamés :

Pour l'indépendance	*1614*
Pour l'union américaine	*992*
Pour le système colonial	*364*
Pour la fédération impériale	*29*

Mercier, venu assister au débat, fut acclamé à outrance à son entrée et à sa sortie.

* * *

A la manière du boomerang, les persécutions dirigées contre Mercier revenaient frapper ses "bourreaux". Tarte surnommait Angers "la reine de Québec". D'autre part, les taxes du gouvernement de Boucherville soulevaient une opposition considérable, et leur recouvrement s'avérait difficile. Le mécontentement éclata parmi le moyen et le petit commerce montréalais. Le député libéral George-Washington Stephens et l'épicier orangiste Walter Paul prirent la parole dans une assemblée

de commerçants de langue anglaise, le 18 novembre, au Mechanic's Hall. Stephens était une grosse personnalité à Montréal. Riche, il tenait de son père — longtemps associé de John Young — l'une des plus belles maisons de la ville, rue Dorchester. [1] Echevin, pro-maire, député, il combattait sans merci les tripoteurs, et cet acharnement lui valait le surnom de "Watch Dog". Libéral, il avait lâché et même combattu Mercier. Peut-être y mettait-il aussi du parti pris francophobe. [2] Le comté de Huntingdon — le foyer loyaliste travaillé par Robert Sellar — avait repêché Stephens, défait en 1892. Mais le nouveau député de Hutingdon jouissait encore d'une sérieuse influence parmi ses anciens électeurs montréalais. Le mouvement encouragé par Stephens prit de l'ampleur. Sur une caricature du *Witness*, le bandit de Boucherville, revolver au poing, demandait à un paisible marchand la bourse ou la vie. Le gouvernement avait beau invoquer les dilapidations du régime Mercier, c'est aux ministres en exercice que les mécontents s'en prenaient. Tarte expliquait à ses lecteurs que M. de Boucherville, conseiller législatif inamovible, à l'abri des représailles, se moquait de l'opinion publique. Greenshields et son associé Donald McMaster, consultés par des associations commerciales, exprimèrent le même avis que Geoffrion et Désiré Girouard, à savoir que les taxes étaient inconstitutionnelles, l'acte de 1867 réservant au pouvoir fédéral la réglementation du commerce et de l'industrie. Des commerçants de langue fran-

---

1. Les vieux Montréalais se rappellent encore la "résidence Stephens," partie de l'ancien parc Belmont, démolie en 1928.

2. Cette observation surprendra des lecteurs qui se rappellent un George-Washington Stephens d'esprit cosmopolite et sympathique aux Canadiens français. Ce dernier Stephens est le fils de celui dont nous parlons en ce moment.

çaise tinrent à leur tour une assemblée de protestation, le 29 novembre, à l'Académie de Musique.

De Boucherville se trouve dans la même situation qu'en 1878, où ses taxes rencontraient une opposition insurmontable. On rappelle le mot d'Angers voulant "prendre les municipalités à la gorge." Et les libéraux ne sont pas seuls à exciter les contribuables. La coupure entre les deux tendances conservatrices s'aggrave de jour en jour. Le trésorier provincial lui-même, assez peu mis en cause, ne parait pas tellement désolé des embarras de son chef. Le 11 novembre, de jeunes conservateurs réorganisent le Club Cartier, moins pour combattre Mercier et Laurier que pour combattre de Boucherville, Louis-Philippe Pelletier et les castors. Un intime de Chapleau et de Dansereau, le député Augé (Saint-Jacques de Montréal) passe pour le chef de la révolte. Enfin des conservateurs anonymes publient une brochure : *"Le Castorisme, voilà l'ennemi"*, dont le titre dispense de commentaires.

* * *

Ce n'est pas par hasard qu'un ami de Chapleau conduit la révolte. On se rappelle la rupture ouverte entre Chapleau et de Boucherville, en 1882, lors de la vente du chemin de fer du Nord, combattue par de Boucherville au Conseil législatif. De là date, entre l'ancien et le nouveau premier ministre, une tenace inimitié personnelle, renforçant l'inimitié générale qui sépare Chapleau des "castors". On se rappelle le veto de Chapleau à l'entrée d'un ultramontain — peut-être de Boucherville — dans le cabinet Ross, quand celui-ci cherchait à se consolider après les élections du 14 octobre 1886. Chapleau écrivait alors à Nantel, son Eminence grise à la législature : "Pas de castors ! Je vous préviens que si on en met un seul dans le cabinet, soit à

Québec, soit à Ottawa, je sortirai du parti le jour où il entrera." [1] Et depuis 1886 — depuis six ans — la réconciliation ne s'est pas opérée.

Il est vrai que Chapleau n'est plus tout puissant. Le lion a gardé sa crinière, mais on lui a limé, à Ottawa, dents et griffes. A son entrée sur la scène fédérale, en 1882, Chapleau dominait la province de Québec. Il pensait occuper la place moralement vacante depuis la mort de Georges-Etienne Cartier. Or, il n'exerce pas d'influence réelle dans les conseils du cabinet fédéral. Auprès des Anglais froids, des Ecossais retors, Langevin a mieux réussi que son brillant rival. Si Chapleau regimbe, on l'amadoue avec des promesses. Dix fois, on lui a fait reprendre la démission presque jetée sur la table. Ainsi, depuis dix ans, son autorité baisse. De grosses affaires se sont brassées tandis que le secrétaire d'Etat représentait le gouvernement dans des cérémonies. Ministre des Douanes, il peut enfin déplacer des commis, nommer des sous-chefs, réglementer les heures de bureau : il avait rêvé autre chose. Pourtant, il a peut-être sauvé le cabinet MacDonald lors de l'affaire Riel. Devant l'affaire analogue des écoles du Manitoba, Chapleau refuse de s'interposer une seconde fois entre le peuple canadien-français et le gouvernement fédéral.

Mgr Taché adressait au ministère Abbott une requête personnelle et instante, s'appuyant sur des promesses anciennes — les promesses du temps où l'on sollicitait son concours pour pacifier le Nord-Ouest. Le vieil archevêque priait le gouvernement fédéral d'intervenir d'une manière ou d'une autre, pour sauver les écoles catholiques du Manitoba. Cette requête subit l'examen d'un comité de quatre ministres : sir John Thompson, Chapleau, Dewd-

---

1. *Lettres de Chapleau à G.-A. Nantel, du 21 et du 23 octobre 1886. Archives privées de M. le sénateur Athanase David.*

ney et Mackenzie Bowell. Chapleau voulait exaucer la prière de Mgr Taché ; ses collègues anglais, même sir John Thompson, son coreligionnaire et son ami, s'y refusèrent.

Ne pas compter sur sir John Thompson, c'était, à cette heure, doublement grave. Car le septuagénaire Abbott, premier ministre de transition, malade, allait se retirer, et tout désignait sir John Thompson à sa succession. Il est vrai que le *Mail*, le grand journal conservateur de Toronto, récuse d'abord un premier ministre catholique ; mais Thompson, interviouvé, laisse entrevoir une politique très acceptable pour le *Mail ;* il prendra parmi ses collègues un ou deux orangistes notoires, et ne rouvrira pas de force les écoles catholiques fermées par Martin et Greenway. Quant à M. Chapleau, eh bien ! le moment n'est-il pas venu de lui offrir la belle compensation promise par Abbott ; la succession d'Angers à Spencer-Wood ? Les deux hommmes politiques permuteront, Angers entrant dans le cabinet fédéral, avec un siège au Sénat.

Mais de Boucherville rend à Chapleau son inimitié. En termes presque identiques à ceux que Chapleau lui-même opposait à l'entrée des "castors" dans le cabinet Ross, le premier ministre déclare :

— Si Chapleau vient, je m'en irai.

Premier ministre sans éclat, de Boucherville est homme d'honneur — et de parole.

On passa outre. John Thompson forma son cabinet avec les représentants suivants de la province de Québec (5 décembre 1892) :

Adolphe Caron, ministre des Postes ;
Joseph-Aldéric Ouimet, ministre des Travaux publics ;
Auguste-Réal Angers, ministre de l'Agriculture ;

William-Bullock Ives (député de Sherbrooke), président du Conseil exécutif ;

John-Joseph Curran, solliciteur général (ne faisant pas partie du Conseil Privé).

Interrogés sur l'attitude du nouveau gouvernement dans la question des écoles manitobaines, Aldéric Ouimet fit aux journalistes de la province de Québec des réponses embarrassées, propres à entretenir l'espoir, et John Thompson fit aux journalistes de l'Ontario des réponses aussi propres à entretenir l'espoir — mais un espoir contraire.

Chapleau, lieutenant-gouverneur, c'est un gros appui pour la fraction conservatrice opposée aux castors et à de Boucherville. C'est une victoire, au moins un gage de victoire pour Augé et ses conjurés. De Boucheville répète :

— Si Chapleau vient, je m'en irai.

Et Tardivel l'approuve :

"Nous espérions que cette honte nous serait épargnée. Le jour où M. Chapleau sera nommé lieutenant-gouverneur, M. de Boucherville donnera sa démission comme premier ministre. Et il fera bien."

Letellier ; Angers ; Chapleau ; des personnalités vigoureuses occupaient le poste de Spencer-Wood, que l'on aurait pu croire honorifique et de tout repos. Angers quitta Spencer-Wood, en pleine réaction merciériste, sous une volée de malédictions. Par contre, les libéraux reçurent Chapleau — qui s'était abstenu dans la dernière lutte provinciale et agissait en patriote dans l'affaire des écoles de l'Ouest —de manière plus que courtoise. Vanter Chapleau, c'était encore une façon de blâmer et d'irriter Caron et Angers. *L'Electeur* écrivit :

"... Nous ne pouvons lui nier une largeur d'esprit peu commune. Nous croyons sincèrement que M. Cha-

pleau est homme à oublier les vieilles rancunes dans la haute position qui l'attend."

De Boucherville, en grand seigneur, veut sauver les apparences. Il attend le nouveau lieutenant-gouverneur. Mais à leur première entrevue, le 13 décembre, il lui remet sa démission. Toujours pour sauver les formes, Chapleau prie de Boucherville de revenir sur sa décision. De Boucherville n'en fait rien. Il part, presque un an jour pour jour après le renvoi du cabinet Mercier. Les castors, qui ont jadis miné la grande influence de Chapleau dans la province, perdent à leur tour une influence qu'ils ne retrouveront plus. Chapleau appelle la plus forte personnalité du ministère, Taillon, ancien ultramontain, mais qui se trouve aujourd'hui à mi-chemin des deux fractions conservatrices.

Taillon acceptera-t-il ? On lui prête un certain dégoût de la politique. Des conciliateurs croient le moment venu, ou revenu, de tenter une coalition, sous l'égide de Chapleau. L'abbé Proulx, ami de plusieurs hommes politiques — Chapleau, Nantel et Laurier, entre autres — écrit au lieutenant-gouverneur :

"Au cas où M. Taillon n'aimerait pas à accepter de former un ministère, vu l'état de sa santé et le peu de goût qu'il a pour la politique, dans mon humble opinion il me semble qu'il serait dans l'intérêt du pays qu'il y eût une coalition du parti conservateur avec le parti libéral.

"C'est le seul moyen sûr d'établir la taxe, devenue nécessaire pour équilibrer le budget de la Province, sans que le parti qui l'imposera succombe devant le vote populaire sous l'odieux de la mesure . . .

"De tous les ministres actuels, M. Nantel n'est-il pas le plus acceptable pour être le chef d'une telle coalition ?" [1]

---

1. Lettre de l'abbé Proulx à Chapleau, du 14 décembre 1892. Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Mais Taillon accepte, devient premier ministre et conserve les mêmes collaborateurs.

* * *

Le comté de Chambly réélut Taillon par acclamation. Au fédéral, Alphonse Desjardins recevait le siège sénatorial d'Alexandre Lacoste — de sir Alexandre Lacoste, puisque la Reine créait chevalier le juge en chef de la Cour d'Appel, selon le cursus honorum établi par John MacDonald. Le Dr Séverin Lachapelle, candidat conservateur, remplaça Desjardins, sans opposition, dans Hochelaga. Les ultramontains s'étaient longtemps opposés aux ambitions de ce professeur de la succursale Laval, fort avancé dans le parti de l'Université. Mais le Dr Lachapelle avait donné sa démission ; l'Ecole de Médecine et l'Université se réconciliaient à peu près, sous l'égide de l'abbé Proulx ; les obstacles aux ambitions du Dr Lachapelle se trouvaient levés.

Une autre élection s'annonçait autrement chaude.

Louis-Georges Desjardins, député fédéral de l'Islet, s'était fait nommer par Taillon greffier de l'Assemblée législative. Il appartenait à une famille de fonctionnaires nés — ponctuels, disciplinés, consciencieux. Il reprendrait la publication des débats parlementaires commencée par son frère Alphonse, et brutalement interrompue par Mercier. Alphonse Desjardins (sans lien de parenté avec son homonyme le sénateur), devenu sténographe à la Chambre des communes, passait le temps des sessions à Ottawa, et le reste de l'année à Lévis. Il étudiait avec passion et minutie les questions de coopération.

Il fallait remplacer Louis-Georges Desjardins au siège fédéral de l'Islet. Flynn fit choisir son associé, Adolphe Dionne, avocat de bonne famille, mais sans grand relief. Parmi les libéraux, le groupe

Langelier souhaitait la candidature d'Arthur Dechêne, frère du député provincial. Mais Arthur n'avait pas le brio de François. Et surtout, Laurier, d'autant plus maître de la situation qu'il s'agissait d'une élection fédérale, voulait procurer un siège à Tarte, qui, simple journaliste, avait arraché au gouvernement une enquête contre Caron, et qui, député, saurait la mener à son terme. On annonça la candidature d'Israël Tarte. Et tout de suite, la campagne fut tumultueuse, acharnée.

Tarte promettait trois choses aux électeurs ; la poursuite des concussionnaires, au premier rang desquels il plaçait Adolphe Caron ; des révélations sensationnelles sur l'administration arbitraire et partiale de la justice ; enfin, la défense énergique de la minorité catholique manitobaine. Tarte vengerait à la fois la morale et les opprimés.

On comprend Adolphe Caron, qui se jura de lui barrer la route, et vint dans le comté de l'Islet prendre la direction des forces conservatrices. Caron, l'homme du monde portant monocle, empressé auprès des dames, que les libéraux appelaient militaire d'opérette lors de son passage au ministère de la Milice, était un organisateur de première force. Mais Tarte lui rendait des points. Il arrivait, correct et même élégant sous son haut de forme, la barbe bien taillée, la redingote bien coupée. Clair comme dans ses articles, adroit, insinuant, il utilisait même son bégaiement pour paraître plus familier. Il procédait à des pointages exacts, savait où il manquerait deux voix, où l'on pourrait gagner trois indifférents. Servi par sa mémoire, il fournissait des instructions précises : "Prenez le chemin creux, à gauche ; passé un bouquet d'arbres à main droite, vous arriverez à une petite ferme. Le fermier commande trois votes et peut se gagner à tel prix." Lui-même allait dans les rangs, visiter les électeurs ; "Je ne vous demande pas votre vote,

disait-il, mais je veux que vous me connaissiez. Si l'on vous représente M. Tarte comme un démon, vous pourrez dire : "Mais non, M. Tarte est venu me voir ; je ne partage peut-être pas toutes ses idées, mais c'est un bon garçon, un bon canadien. . ." Cette apparente bonhomie séduisait un électeur, deux électeurs. . . C'est exactement ce qu'il fallait à l'Islet, encore plus divisé, plus incertain que le comté voisin de Kamouraska. Deux grosses paroisses, au bord du fleuve : Saint-Jean-Port-Joli, conservatrice, et L'Islet, libérale. Les agglomérations de l'intérieur suivent, à l'est et à l'ouest, l'exemple donné par les deux paroisses-mères. Les élections se gagnent, le plus souvent, à cinq ou six voix de majorité. C'est dire l'importance d'une seule conversion !

Thomas Chapais, directeur du *Courrier du Canada,* tenta l'impossible, moins pour faire élire son cousin Adolphe Dionne que pour faire battre Israël Tarte et venger Langevin. Il dépêcha dans le comté deux de ses bons collaborateurs, Pamphile Vallée et Jean Dumont. Le jeune sénateur Philippe Landry se joignit à eux. De son côté, Laurier tenait à faire élire Tarte, dont il estimait le renfort considérable. Il vint parler en sa faveur, avec Louis-Philippe Brodeur, contre Adolphe Caron et Aldéric Ouimet, à Saint-Jean-Port-Joli. De jeunes orateurs libéraux prirent part à la campagne en faveur de Tarte. Entre autres le maire de Montebello, Henri Bourassa, qui s'était déjà distingué dans sa campagne en faveur de Devlin, dans le comté d'Ottawa. Saint-Jean-Port-Joli, le comté de l'Islet, n'avaient jamais vu tant d'illustrations réunies : Philippe Landry, Adolphe Caron, Aldéric Ouimet, Israël Tarte, Wilfrid Laurier, Louis-Philippe Brodeur, Henri Bourassa ! Le ton fut passionné, mais très élevé : on discuta fort sur les écoles du Manitoba, qui intéressaient Lan-

dry et Bourassa autant que Tarte. Les libéraux critiquaient la neutralité du gouvernement fédéral, mais Laurier se gardait des promesses formelles. Que les citoyens du comté de l'Islet aient attaché tant d'importance à l'enseignement donné dans les écoles du lointain Manitoba, voilà qui est à la louange de leur largeur d'esprit. Mais c'est aussi que Tarte entraînait tout le monde. Il exposait, répliquait, rétorquait, réfutait, accusait, confondait, persuadait. Féru d'idées générales, il ne négligeait aucun détail. Il adaptait ses méthodes à la classe de ses auditeurs. Quelles leçons de choses pour Henri Bourassa, jeune homme de vingt-quatre ans, avide de lectures, de contacts, de connaissances ! La personnalité de Tarte attirait sur le tranquille comté de l'Islet la curiosité de toute la province, et même de plus loin. "Il a de la dynamite dans le corps, dit un électeur, on ne sait jamais quand il va faire explosion." A Québec s'engageaient des paris.

Le 5 janvier 1893, par 36 voix de majorité, Tarte fut élu député de l'Islet. Le présage parut fâcheux à Caron, et excellent à Laurier.

II

LES ÉCOLES DU MANITOBA

Disparition du Canadien *et de* l'Etendard *— Le cabinet Taillon — Thomas Chapais, ministre — Montréal contre les taxes — Encore l'asile de Beauport — Derniers efforts de Mercier — Questions fédérales : Israël Tarte ; sa motion à Ottawa ; sa campagne de* L'Electeur *; sa polémique avec Mgr Taché — Situation confuse créée par l'affaire des écoles de l'Ouest — Le mouvement des idées.*

1893

Rappelons la composition du ministère Taillon, constitué le 16 décembre 1892 ;

L.-O. Taillon, premier ministre et président du Conseil exécutif ;
E.-J. Flynn, commissaire des Terres de la Couronne;
Louis Beaubien, Agriculture et Colonisation ;
T.-C. Casgrain, procureur général ;
G.-A. Nantel, commissaire des Travaux publics ;
J.-S. Hall, trésorier provincial ;
L.-P. Pelletier, secrétaire provincial.

Taillon prit Napoléon Legendre pour secrétaire particulier, et nomma Eugène Rouillard, laissé sans emploi par la disparition du *Matin,* greffier de la Couronne en chancellerie. Libéraux et conservateurs, les gouvernements de Québec n'oubliaient pas les gens de lettres. Louis-Georges Desjardins venait d'être nommé greffier de l'Assemblée législative. Fréchette, le poète lyrique et quinquagénaire

qui se faisait la tête de Victor Hugo, restait greffier du Conseil législatif. Gustave Grenier, greffier du Conseil exécutif — c'est-à-dire, secrétaire du Conseil des ministres — nommé par Mercier et gendre de Marchand, garda également son poste sous de Boucherville et Taillon. Respectueux de son serment d'office, il observa la neutralité politique et ne trahit jamais un secret. Ses amis l'appelèrent le Sphinx. Par contre, le poète Pamphile Lemay, bibliothécaire de la Chambre, et très avancé dans la politique libérale, dut prendre sa retraite et céder la place au Dr Narcisse-Eutrope Dionne, très avancé dans la politique conservatrice. Lemay avait attaqué des chefs conservateurs, et même des ministres. Le Dr Dionne, longtemps rédacteur au *Courrier du Canada*, admirateur et correspondant de Mgr Laflèche, était un de ces *bleus* de Saint-Denis de Kamouraska dont leurs voisins, les *rouges* de La Rivière-Ouelle, disent, en souvenir du temps où l'urine s'employait, en teinture, comme mordant, qu'ils sont "teindus dans la pisse à Chapais". Au contraire d'autres littérateurs qui, la sinécure décrochée, rondecuirisent et ne produisent plus, Dionne mit à profit ses loisirs et publia force biographies et mélanges historiques.

Le lieutenant-gouverneur Chapleau — comme il portait bien l'uniforme brodé, le chapeau à plumes, la cravate de la Légion d'honneur ! — le lieutenant-gouverneur Chapleau ouvrit la session provinciale, le 12 janvier, par la journée la plus froide d'une saison rigoureuse (30 degrés au-dessous de zéro). Mercier n'occupait pas encore son siège ; il faisait en Europe un court voyage, sans caractère officiel, pour se reposer et se ressaisir, et aussi pour plaider en cour de Rome, au nom de quelques récalcitrants, contre une ordonnance de

Mgr de Saint-Hyacinthe. [1] Mais sa place inoccupée creusait un grand vide. Louis-Philippe Pelletier la regardait, l'air absent, traversé d'amères réminiscences. Marchand prononça l'éloge du lieutenant-gouverneur Chapleau — mais c'était toujours un moyen indirect de blâmer Angers. Et il redemanda l'abolition du Conseil législatif.

Les honorables conseillers étaient trop habitués à cette menace pour s'émouvoir. Loin de s'offrir en holocauste, ils protestèrent, Starnes et Horace Archambault en tête, contre la composition du ministère qui, amputé de Charles de Boucherville, ne comptait aucun membre de la Chambre haute. Taillon leur donna satisfaction en nommant Thomas Chapais ministre sans portefeuille (1er février).

Les premières séances importantes sont tout de même consacrées au débat rituel sur l'abolition du Conseil. Comme à la session précédente, c'est un conservateur anglais, Joseph-Peter Cooke, député de Drummond, qui prend l'initiative. Les constituants de 1867 envisageaient le Conseil législatif comme une protection pour la minorité anglaise ; et voilà que les Anglais de la province, constatant la prépondérance catholique au Conseil, réclament sa suppression !

En sous-amendement, Marchand veut ajouter diverses mesures de caractère économique ou démocratique : abandon de la résidence de Spencer-Wood par le lieutenant-gouverneur ; réduction du nombre des ministres et des fonctionnaires provinciaux ; prescription des subsides aux compagnies de chemins de fer contrevenant à leur cahier des charges.

---

1. L'ordonnance démembrait la paroisse de Saint-Damien-de-Bedford, pour en annexer une partie à la paroisse de Pike-River. Mercier perdit sa cause.

L'argumentation la plus forte contre le Conseil est présentée par Fitzpatrick. Elle se résume ainsi : Un Sénat, recruté parmi l'aristocratie d'argent, de sang ou d'esprit, ou bien un corps élu par les grandes institutions de la province, pourraient incarner un principe, servir de frein aux imprudences des députés ou des ministres. Mais les conseillers législatifs de Québec ne représentent rien de tel. Nommés par le parti au pouvoir — en fait, par le premier ministre — ils sont ses créatures serviles. Notre Conseil législatif semble une survivance du fameux Conseil législatif d'autrefois, instrument de la tyrannie qui a provoqué le soulèvement de 1837.

Le passage sur les créatures serviles du premier ministre suscite des chuchotements. Plusieurs libéraux, en particulier le jeune député de Bellechasse, Adélard Turgeon, y discernent un allusion au proconsulat de Mercier, qui maniait le Conseil législatif comme une pâte pétrissable. Or ces libéraux sont aussi les plus hostiles à la Chambre haute. Ils renforcent leur antipathie à l'endroit de Fitzpatrick, mais en retenant, à grand peine, les interruptions qui affaibliraient son discours.

Nantel répond à Fitzpatrick, avec autant de force : Un vote de l'Assemblée ne saurait anéantir le Conseil créé, comme la Chambre, par l'Acte constitutionnel, et son égal en droit. Un tel vote ajouterait une nouvelle crise à toutes celles que nous venons de traverser.

L'Etendard, fidèle sur ce point à la pensée de feu Trudel, conjure les députés conservateurs de ne pas capituler devant le libéralisme en votant l'abolition du Conseil.

Le 1er février, un ministre, Hall, vote pour l'abolition, ce qui montre à quel point le siège de

l'opinion anglaise est fait — et ce qui trahit peut-être des divergences plus graves entre le trésorier provincial et ses collègues. Les bulletins se partagent : 32 contre 32. L'Orateur, Evariste Leblanc, trouvant enfin l'emploi de sa combativité refrénée, donne sa voix prépondérante contre le bill de Cooke. Et le Conseil est maintenu.

Ce jour-là, le bruit avait couru que Mercier prendrait son siège. Et le gouvernement, ajoutait la rumeur, projette de le faire expulser. De sorte qu'une vraie cohue envahit le Parlement, chacun voulant assister à ce spectacle historique : la rentrée et peut-être l'expulsion de Mercier. Mais les amateurs d'émotions fortes furent déçus. Mercier ne vint pas. Peut-être voulut-il éluder le vote pour ou contre l'abolition du Conseil législatif — affaire embarrassante pour lui puisque, adversaire du Conseil par principe et par discipline de parti, il s'était gardé de le supprimer à l'époque de sa toute-puisssance. Il eut un excellent prétexte. Montréal renouvelait ce jour-là une partie de son conseil municipal, et élisait un maire. Malgré sa promesse de se retirer devant un Canadien français, McShane sollicitait un troisième mandat. Son adversaire était le sénateur Alphonse Desjardins ; Mercier vota ostensiblement pour son ami McShane, qui subit une défaite honorable. Puis, le 3 février, Mercier vint à Québec prendre son siège.

Journée de branle-bas ! L'Orateur Leblanc, réputé partisan — un des conservateurs, avec Thomas-Chase Casgrain, Louis-Georges Desjardins, le sénateur Bolduc, que l'émotion rielliste n'a pas ébranlés, et qui n'ont pas songé une minute à suivre Mercier — l'Orateur Leblanc s'efforce au calme, à l'impartialité. Les ministres sont au complet, à leurs bancs. La barbe fluviale de Taillon se soulève au rythme de sa respiration. Thomas-Cha-

se Casgrain, le lorgnon inquiet, tortille sa longue moustache. Louis-Philippe Pelletier, toujours mince et droit, guette la porte de ses gros yeux blancs, tout en tapotant son pupitre. Flynn, le professeur de droit romain à la solide formation juridique, accomplit le même effort que Leblanc. En face, l'équipe décimée, mais qui compte encore Félix-Gabriel Marchand, spirituel à froid ; Victor Gladu, le "lutteur" qui rappelle assez les "lions du nord"; et quelques "rouges" avancés, jeunes et violents : Adélard Turgeon, Jules Tessier, François Dechêne. Un peu fourvoyé parmi ces merciéristes, siège un libéral anglais, George-Washington Stephens. Honnête et rogue, il traque les concussionnaires à l'hôtel de ville de Montréal ; ce ne sera pas pour absoudre l'ex-premier mnistre. De ce côté encore, mais moralement au-dessus de la mêlée, Charles Fitzpatrick, l'avocat des grandes causes. Mercier se fait attendre. A son entrée, un frémissement parcourt la foule ; on applaudit, et l'Orateur menace de faire évacuer les tribunes. Le petit groupe des libéraux se précipite. Les députés ministériels répondent au salut de Mercier par un salut compassé. "A l'ordre !" L'Orateur enchaîne. La séance continue.

Mercier attendit une quinzaine avant de prendre la parole. Il n'intervint pas dans le débat, d'ailleurs bref, sur l'octroi de terres aux Trappistes (7 février).

Etablis à Oka, au bord du lac des Deux-Montagnes — grâce à la générosité de Saint-Sulpice — les Trappistes donnaient, depuis douze ans, un magnifique et fécond exemple. Ils avaient fondé une entreprise agricole modèle, et préparaient la fondation d'une école d'agriculture. Autour d'eux, avec leurs conseils, des colons avaient défriché, fondé un village florissant. La Trappe venait d'être érigée en Abbaye, et Mgr Fabre avait solennelle-

ment conféré la bénédiction abbatiale au prieur, Dom Antoine, élu Abbé. Les religieux voulaient reproduire leur œuvre dans la région du Lac-Saint-Jean. À 42 milles de Roberval, des Pères occupaient déjà une hutte en bois rond ayant servi d'écurie aux chantiers de la maison Price ; ils y avaient trois cellules exiguës, un autel, une table boiteuse, un poêle et un établi. Pour les mettre à même de répéter leur œuvre d'Oka, le gouvernement leur offrait un domaine de sept à huit milles de superficie, sorte de presqu'île formée par la rivière aux Rats et la rivière Mistassibi convergeant vers la Mistassini. Le gouvernement ferait aussi jeter un pont sur la Mistassini, près de la Trappe.

Dechène et surtout Stephens protestèrent contre ces largesses. Les religieux gagnent de l'argent sans profit pour l'Etat, dit Stephens, car ils ne paient pas de taxes, et envoient leurs surplus à leur maison-mère, en Europe. Concédez-leur deux acres, mais non pas la superficie d'un canton ; il vaudrait mieux y installer des colons, qui, au moins, élèveraient des familles.

Le terrain concédé ne vaut pas bien cher, répondit Flynn. L'établissement des Trappistes mettra les environs en valeur, attirera des colons, comme cela s'est produit au bord du lac des Deux-Montagnes. L'exemple et les enseignements des religieux répandent un immense bienfait. Quant à leurs revenus, les Trappistes, loin de les envoyer en Europe, les donnent aux pauvres du voisinage.

Beaubien confirma ces assurances — avec son autorité de grand propriétaire de fermes modèles : En dix ans, les Trappistes d'Oka ont fertilisé une ancienne commune de broussailles et de cailloux. La même transformation s'opérera au Lac-Saint-Jean. En voici déjà le présage : la seule annonce de ce futur établissement a provoqué cent cinquante demandes de concessions.

Turgeon, Tessier et Dechène, les trois fidèles de Mercier, se montrèrent, à cette session, les plus actifs des députés libéraux. Turgeon jouissait du prestige acquis aux anciens de *L'Union libérale*. Tessier, colosse parfois nonchalant, mais poussé par sa femme — une Barnard, de Montréal, intelligente et ambitieuse — se spécialisait dans la question des asiles. Dechène, le plus radical et aussi le plus brillant du groupe, vif à la riposte, gâcherait ses dons et sa carrière comme beaucoup d'hommes de cette époque.

Turgeon saisit la première occasion pour revenir sur le geste d'Angers, les poursuites contre Mercier, et lancer une violente sortie contre l'ancien lieutenant-gouverneur. Il proposa cette motion de blâme :

"Cette Chambre regrette que le gouvernement ait dépensé une somme de $41.000 pour faire des enquêtes qui auraient pu être faites par elle ; regrette l'immixtion des juges dans la politique, qui a contribué à déprécier l'administration de la justice et à enlever au peuple le contrôle de ses affaires, et cela pour servir les fins d'un lieutenant-gouverneur qui a foulé aux pieds la constitution . . ."

En défendant sa motion, Turgeon s'emporta :

" . . . Un lieutenant-gouverneur insolent, qui s'est vanté d'avoir sauté par-dessus le mur, qui s'est moqué de son serment comme de la constitution. Sa conduite a été odieuse, il le savait, mais il savait aussi qu'il aurait à Ottawa la récompense de son criminel attentat aux libertés populaires. Oui, il savait si bien l'odieux de sa conduite qu'il n'a pas osé se montrer devant le peuple quand le comté de l'Islet était ouvert ; comme un poltron qu'il est, il s'est réfugié au Sénat . . .

" . . . Ah ! cet homme a souillé bien des choses, mais l'histoire dira que son oeuvre la plus néfaste, ce sera d'avoir compromis la dignité de la magistrature . . ."

Or, Turgeon avait promis d'arrêter toute atta-

que contre Mercier, mais Taillon avait promis d'arrêter toute attaque contre Angers. Le premier ministre tint parole ; il ne céda pas devant Turgeon, dont la motion fut repoussée par 40 voix contre 19. Taillon faisait bonne figure. Energique, la voix puissante, il était prompt, mais on lui savait bon cœur. Très vigoureux pendant la campagne politique, il avait, la lutte finie, posé les armes et discrètement blâmé les poursuites contre Mercier. En face de lui siégeait justement Mercier, amaigri, le visage ravagé par les soucis. Et Mercier se levait pour prononcer son discours de rentrée — le 15 février — sur un sujet presque aussi traditionnel que l'abolition du Conseil législatif : les asiles d'aliénés. Jules Tessier, revenu à la charge, demandait copie de toute la correspondance relative aux asiles. On ne s'en prenait décidément plus à Saint-Jean-de-Dieu, d'abord parce que l'urgence désignait Beauport, dont le contrat expirait le 1er mai, ensuite parce qu'en affectant l'estime pour Saint-Jean-de-Dieu, on accablait mieux Beauport — c'est-à-dire Philippe Landry, le souscripteur de la caisse bleue, l'ami de Louis-Philippe Pelletier et d'Auguste-Réal Angers. Depuis dix ans qu'on discutait sur les asiles, les libéraux avaient un peu perdu de vue l'objectif essentiel : le contrôle d'Etat, pour s'attacher à l'objectif accessoire : embêter Philippe Landry.

Pour les ministres, ne pas renouveler le contrat, sans compensation, c'était vider l'asile, ruiner Landry ; renouveler le contrat, c'était susciter une nouvelle et dure bataille. Landry en avait assez, et il eût vendu son asile moyennant un bon prix. Le gouvernement, ses caisses vides, ne pouvait engager cette dépense d'un demi-million et assumer une gestion pleine d'embûches. Mais les Sœurs de la Charité de Québec envisageaient l'achat de l'asile, pour le gérer aux mêmes conditions que les Sœurs de la Providence à Montréal : cent dollars par

pensionnaire et par an. La solution paraissait élégante, car l'opposition, redoutant l'influence du clergé, n'oserait pas attaquer les Sœurs.

Mais Marchand, Tessier et leurs amis eurent vent de ces pourparlers. Ils soupçonnaient le gouvernement de rançonner les Sœurs au bénéfice de Landry. Celui-ci demandait $600.000 et les Sœurs offraient $300.000, en chiffres ronds. Jules Tessier exigea des renseignements immédiats, en disant : "Si le gouvernement ne prend pas ses précautions dès aujourd'hui, il lui faudra, dans deux mois et demi, subir toutes les exigences des propriétaires de Beauport." Victor Gladu approuva Tessier, d'une voix tonnante. "En 1883, dit-il, M. Mousseau a berné la Chambre, et, au dernier moment, renouvelé pour dix ans le contrat de Beauport. Nous ne laisserons pas rééditer ce coup en 1893."

Gladu déclamait à la Chambre comme dans une assemblée populaire. La dispute s'échauffa, et c'est alors que Mercier prit la parole. Les députés de l'opposition, à l'exception de Stephens, se levèrent en même temps que leur ancien chef, et l'applaudirent. Leurs applaudissements gagnèrent les tribunes, où le public se mit debout comme un seul homme.

— "C'est une affaire montée !" s'écria Taillon.

Leblanc menaça une fois de plus de faire évacuer les tribunes. Le silence se rétablit, et Mercier prononça un discours d'une modération voulue :

"Les circonstances, d'accord avec mes goûts actuels, m'engagent plutôt à discuter une question comme celle qui nous est soumise, que d'autres qui nous entraîneraient dans des récriminations que je ne redoute pas, mais que je préfère éviter.

"Il y a déjà près de trois ans que j'ai eu l'honneur de prendre la parole dans cette enceinte. Je suis heu-

reux de le faire pour me constituer l'avocat de ceux qui sont dépourvus de toute protection . . ."

C'est Mercier qui, en 1883, demandait à Mousseau de ne pas renouveler le contrat de Beauport sans le soumettre à la Chambre, à loisir. Il présenta la même requête à Taillon et au secrétaire provincial, Louis-Philippe Pelletier. Il évita toute violence, ne mentionna même pas le nom de Philippe Landry, se contentant de dire que l'asile de Beauport "n'est pas en harmonie avec les besoins modernes de la science médicale". Et il conseilla de traiter avec les Sœurs de Charité, prêtes à accepter le contrôle médical du gouvernement, et dont il fit un vif éloge.

Considérant les négociations entamées, la difficulté d'aboutir en deux mois, Pelletier proposa un arrangement temporaire, à l'abri duquel on préparerait la solution définitive. Il présenta un bill autorisant le gouvernement à louer l'asile de Beauport, à dire d'arbitres (un arbitre nommé par les propriétaires, l'autre par le gouvernement, et un troisième, s'il était nécessaire, par les deux premiers), et à signer un contrat d'un an avec les Sœurs de la Charité de Québec, pour l'entretien des aliénés dans l'asile ainsi loué. Une solution permanente, étudiée pendant cette annnée de répit, serait soumise à la législature en temps voulu. Ce bill fut adopté le 25 février.

Deux autres bills soulevèrent des discussions embrouillées et traversèrent mille vicissitudes : l'un relatif à la Charte de Montréal, l'autre aux examens de médecine.

Montréal, sous diverses administrations, s'était trouvée un peu dans la situation de la province sous l'administration Mercier. On avait entamé force travaux, creusé des égouts, percé des rues, aligné des trottoirs de pierre au lieu des chausse-

trapes de planches, éclairé les voies principales par des lampes à arc (les autres restant éclairées au gaz). Grâce à la générosité de Saint-Sulpice, on s'apprêtait à construire, rue Saint-Denis, un spacieux immeuble universitaire. Un ingénieur irlandais de formidable avenir, Herbert-S. Holt, se fixe définitivement à Montréal en 1892. Venu jeune au Canada, Holt s'était formé dans l'Ouest à la meilleure école, celle des chemins de fer, d'abord au service du Pacifique, puis au service des entrepreneurs Mackenzie et Mann. Cet ancien collaborateur des Van Horne et des Donald Smith entra facilement dans les milieux financiers. Il fit partie, avec George-A. Drummond, Robert-B. Angus, Donald McMaster et l'agent de change Louis-Joseph Forget, du Royal Trust and Fidelity Company, société de fiducie apparentée à la Banque de Montréal, mais habile à effectuer diverses opérations interdites aux banques. [1] En même temps, il réorganisa la Montreal Gas Company, fondée en 1886. De son côté, l'avocat F.-L. Béique réorganisait la Royal Electric Company, fondée en 1884, au capital de $250.000, et qui fournissait de l'électricité, produite par traitement du charbon, à Montréal et aux environs. C'est Rosaire Thibaudeau, devenu président de la Compagnie, qui avait invité son ami Béique à se procurer des actions, à se faire élire administrateur, et à transformer ainsi, au contraire du cas général, une compagnie fondée par des Anglo-Canadiens en compagnie à majorité canadienne-française.[2] Avocat de la Banque d'Hochelaga et

---

1. *Chapitre 79 des "Statuts provinciaux" de 1892.*

2. *Fragments de mémoires inédits, rédigés par le sénateur F.-L. Béique (Archives privées de M. Paul Béique). La charte d'incorporation de la Royal Electric Company, aussi appelée Compagnie royale d'électricité, figure aux "Statuts de Québec," 1884, p. 126. Elle n'est pas sans importance pour l'histoire économique, puisque, nous le verrons en temps voulu, de la Royal Electric est née la Montreal Light, Heat and Power.*

des principaux commerçants canadiens-français, les Hudon, les Tourville, les Leduc, Béique comptait aussi dans sa clientèle plusieurs firmes et institutions anglo-canadiennes. Il devint bâtonnier du barreau de Montréal pour l'exercice de 1891 à 1893. Il était peu éloquent, mais bon juriste, probe, sérieux, vorace de travail. Il réorganisa la Royal Electric, augmenta le capital en souscrivant lui-même un bon nombre des nouvelles actions, engagea un excellent gérant, acheta des brevets américains. La fourniture de l'électricité s'améliora, comme celle du gaz. En même temps encore, les tramways électriques commencèrent à remplacer les tramways à chevaux. Extraordinaire nouveauté, que ces premiers tramways électriques ! Insurpassable merveille de la science ! On s'arrêtait dans les rues pour les regarder passer. On tenait par la bride les chevaux effrayés. Et les "habitants", venus à la ville pour quelque affaire, parlaient, à leur retour, de ces chars qui marchent tout seuls. L'influence prépondérante, à la Montreal Tramways Company, était celle de Louis-Joseph Forget. Audacieux à froid, Forget resterait avant tout un boursier, un spéculateur. Il cherchait à saisir le contrôle d'entreprises existantes, plutôt que d'en fonder. Il laissa Béique constituer une compagnie pour la fabrication des nouvelles voitures.

Bref, Montréal se transformait en ville moderne. Dans les quartiers de l'est, on jetait encore les déchets dans des excavations au lieu de les incinérer, mais cette habitude disparaissait peu à peu. La ville n'était plus le vaste dépotoir décrit par les voyageurs, une vingtaine d'années plus tôt. [1] Son crédit était bon, et son budget en équilibre :

---

1. On trouve un bon résumé de la situation municipale dans l'allocution d'Alphonse Desjardins aux échevins, le 20 février 1893. Texte intégral dans la "Minerve" et autres journaux du lendemain.

$2.670.000 de recettes et $2.633.000 de dépenses. Tout de même, ces travaux entraînaient des débours, et des miettes restaient aux mains de courtiers, voire d'échevins. Le maire McShane et trois échevins en particulier, Cléophas Beausoleil, Raymond Préfontaine et Henri-Benjamin Rainville — trois rouges, intimes de Mercier — entretenaient à l'Hôtel de Ville une de ces "républiques des camarades" où fleurit le pot-de-vin. Pour ces échevins libéraux, l'argent du conservateur Forget n'avait pas de couleur. George-Washington Stephens, homme d'affaires intègre, ancien échevin de Montréal, les dénonçait énergiquement.

Il y avait du vrai, mais aussi du parti pris dans les plaintes de Stephens. Il dénonçait la "clique" des échevins canadiens-français, mais épargnait McShane. Aux élections municipales du 1er février, les anglophones et les libéraux soutinrent McShane, qui sollicitait un troisième mandat, malgré ses engagements. Les conservateurs et le clergé soutinrent Alphonse Desjardins. Originaire de Terrebonne, le sénateur Desjardins était un homme affable et digne, très estimé à Montréal où il habitait, place Viger, une vieille maison de pierre achetée à Chapleau ;[1] il y avait abrité Riel proscrit en 1873. Président de la Banque Jacques-Cartier, il venait d'être élu au nombre des administrateurs de l'Université Laval de Montréal. Comme son ami Taillon, il négligeait le "patronage" et méprisait les petits côtés de la politique. Sa candidature procédait du même esprit de réaction — contre les camaraderies suspectes et les facilités dangereuses — qui avait renversé le régime Mercier, dans la politique provinciale. On se rappelle que Mercier vota ostensiblement pour McShane. Par une faible majorité, Desjardins

---

1.Aujourd'hui occupée par l'Union Nationale Française.

l'emporta. Terrebonne fournissait, à cette heure, le lieutenant-gouverneur, le premier ministre de la province et le maire de Montréal.

Mais Stephens, député provincial de Huntingdon, portait ses accusations à la Législative. Il voulait l'invalidation des résultats du 1er février, le renouvellement complet du Conseil, une refonte de la charte, et des pénalités draconiennes pour les échevins en faute. Stephens, à la tête de bouledogue, ne lâchait pas le morceau.

Les discussions s'embrouillèrent tant qu'adversaires et partisans de la réforme se recrutèrent dans tous les camps. Le nouveau maire, Alphonse Desjardins, ami de Taillon, s'opposait au projet de Stephens, mais d'un ton conciliant. Son adversaire McShane, battu par une assez faible majorité pour espérer une revanche, appuyait Stephens. Il alléguait la demande d'invalidation en instance devant la législature, pour contester à Desjardins, par ministère d'huissier, le droit de s'installer à la mairie.

Avec les échevins visés — libéraux comme Stephens et McShane — le plus vigoureux adversaire de la réforme fut le député de Saint-Jacques, Olivier-Maurice Augé — l'ami de Chapleau qui avait inquiété de Boucherville. Mais Augé proposait aussi un certain nombre de mesures. Au comité des bills privés, présidé par Duplessis, des députés approuvèrent certaines mesures d'Augé et certaines réformes de Stephens, mais sans accepter l'un ni l'autre projet en bloc. Dans la mêlée, des plus confuses, chacun des deux antagonistes gagna des points et en perdit d'autres. Le Conseil législatif valida les élections du 1er février. Alphonse Desjardins prit possession de la mairie. Les Montréalais s'accordaient toujours pour engranger des avantages substantiels : des amis de Stephens et des

amis d'Augé figurèrent dans la délégation qui demanda un million et demi au gouvernement fédéral pour de nouvelles améliorations au port. Ce que *L'Electeur* traduisit ainsi :

"Les Montréalais font des efforts surhumains pour obtenir du gouvernement fédéral un nouveau million et demi de piastres pour enfouir encore ce trésor au fond du fleuve Saint-Laurent. Il leur faut à tout prix $1.500.000 pour continuer à creuser le fleuve à leur profit et aux dépens du pays, et payer la dette déjà contractée pour ces prétendus travaux du Hâvre de Montréal, lequel, par une fiction un peu forte pour des intelligences du commun, s'étend jusqu'à quelques lieues de Québec."

Les Montréalais obtinrent un demi-million — peut-être ce qu'ils avaient espéré en demandant trois fois plus.

L'autre projet qui suscita des batailles aussi confuses était soumis, pour la seconde fois, par le Collège des Médecins et Chirurgiens. Il se rattachait au mouvement d'opinion, assez généralisé parmi la bourgeoisie intellectuelle et que nous avons déjà signalé, en faveur d'un enseignement plus solide. Il avait pour but d'élever le niveau des études médicales, en renforçant les programmes et en modifiant les jurys d'examen. Jusqu'alors les universités se chargeaient elles-mêmes de faire passer les examens et de décerner les diplômes de médecine. Elles tendaient à l'indulgence pour leurs élèves. Les deux assesseurs nommés par le Collège des Médecins n'accomplissaient le plus souvent qu'un acte de présence ; le Collège des Médecins fonctionnait comme un bureau d'enregistrement. Le projet constituait un bureau d'examinateurs de vingt-quatre membres, dont douze nommés par le Collège des Médecins et douze par les universités de la province.

A la session précédente, le projet, voté par la

Chambre, avait échoué au Conseil législatif. Cette fois, ses promoteurs le présentèrent d'abord au Conseil législatif, par l'organe d'un conseiller libéral, le Dr Marcil. Une requête de médecins l'appuyait, et la discussion attira une foule de médecins à Québec. Mais les universités, tenant à leurs privilèges, protestèrent. L'abbé Proulx, l'un des rares prêtres favorables à une réforme de l'enseignement, ne voulait pas d'une réforme atteignant les privilèges universitaires. Il vint à Québec, accompagné par les docteurs Rottot, Lamarche et Mignault. Plusieurs médecins siégeaient parmi les députés et conseillers législatifs. Le vice-recteur leur dit en souriant : "Le système qui a produit ces médecins éminents que je vois autour de moi n'est pas si mauvais." McGill protesta aussi, par l'organe de son vice-principal Johnson et de son avocat F.-L. Béique. McGill ne voulait pas présenter ses élèves devant un jury en majorité français. Intéressée, certes, Laval se tint légèrement à l'écart d'un mouvement lancé par McGill et par l'abbé Proulx. Celui-ci demandait le renvoi du bill à six mois — c'est-à-dire à la morgue. Parmi les médecins membres du Conseil législatif, J.-J. Ross était favorable et de Boucherville hostile au projet. Thomas Chapais le combattait aussi. Le bill fut voté le 16 février par 13 voix contre 10.

Reste à passer devant la Chambre. L'abbé Proulx et le vice-principal Johnson reprennent la lutte, qui tourne au conflit entre le Collège des Médecins et les universités. Parmi les ministres, les opinions sont partagées : Flynn opine pour le bill, Hall, Casgrain et Pelletier se déclarent contre. Le comité spécial de la Chambre chargé d'étudier le projet le crible d'amendements si nombreux, si compliqués et parfois si contradictoires qu'on ne s'y reconnaît plus. Louis-Philippe Pelletier en fait le premier la remarque. Casgrain saute sur l'occa-

sion, et propose le renvoi au comité général pour plus ample étude. Finalement, le Dr Cholette, député de Vaudreuil et parrain du bill, le retire pour le présenter mieux en forme l'année suivante.

Cette session ne résoudra pas davantage le problème financier. A vrai dire, elle l'escamote. Hall et Taillon s'accordent pour attribuer les embarras à l'héritage du régime Mercier. L'emprunt de quatre millions contracté en 1891 auprès de la Banque de Paris et des Pays-Bas vient à échéance cette année ! Mais le premier ministre et le trésorier ne s'accordent pas sur la manière d'en sortir. Hall s'en tient à la méthode rigoureuse : économies et taxes. Il supprimerait les subsides aux compagnies de chemins de fer. Taillon, partisan, certes, de l'économie mais plus en contact avec les électeurs, s'inquiète de la résistance aux taxes et reçoit des réclamations justifiées. L'abbé Proulx veut une ligne de Saint-Lin à Joliette. L'ancien député Elisée Beaudet, vice-président de la Compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, expose la nécessité de terminer le dernier tronçon jusqu'à Chicoutimi —, comme on a terminé le prolongement du "Montreal et Occidental" de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe. Affable, riche, fort ami des ministres, Elisée Beaudet possède de sérieux états de services. En 1886, en pleine affaire Riel, il a réduit la majorité libérale dans le comté de Lotbinière, après la démission de Joly. Mais il présente aussi des arguments. Il insiste sur l'établissement des Trappistes, qui attirera des colons ; la voie ferrée jusqu'à Chicoutimi assurera l'essor décisif du Lac-Saint-Jean. Mgr Bégin, coadjuteur du cardinal et ancien évêque de Chicoutimi, appuie discrètement cet appel en faveur de son ancien diocèse. Et puis, ajoute Beaudet, donnerez-vous aux colons du Lac-Saint-Jean l'impression qu'ils ont tout perdu à la chute de Mercier ?

Donc, le gouvernement maintiendra son aide

aux compagnies de bonne foi, et supprimera seulement les subsides des compagnies négligentes. Quant aux taxes, il les modifiera, mais plus tard, à la lumière de l'expérience. De la sorte, le vote des subsides ne donne pas lieu à de grands débats. La législature est prorogée le 27 février. Sous Taillon comme sous de Boucherville, quel contraste avec les larges initiatives du régime Mercier, avec les mesures hardies qui soulevaient l'ire des orangistes et la fierté du Canada français ! Il semble que le gouvernement de la province se soit rapetissé. Est-ce sagesse ou timidité ? C'est impuissance, dit *L'Electeur* : la plupart des questions étudiées à cette session restent en suspens. Pour l'asile de Beauport, la solution est bâtarde et provisoire. Les discussions sur la charte de Montréal n'ont abouti qu'à des réformes de détail. Le bill du Collège des Médecins est ajourné. Enfin et surtout, le gouvernement, admettant que les nouvelles taxes ont rencontré des résistances, promet de les modifier, mais plus tard, à la lumière de l'expérience. Déclaration maladroite, car les contribuables paient de fort mauvais gré des taxes reconnues imparfaites.

Des commerçants protestataires s'assemblèrent encore, à Montréal. A Montmagny, l'avocat Philippe-Auguste Choquette — député fédéral — voulut faire enregistrer un acte de vente immobilière sans acquitter la taxe. Le régistrateur refusant, Choquette le poursuivit, en invoquant le caractère inconstitutionnel de la loi de 1892. L'ardent adversaire de Philippe Landry voyait déjà la loi en charpie et le gouvernement provincial renversé, par ses soins. Mais le juge Cyrias Pelletier le débouta (17 avril).

Les observations de *L'Electeur* touchaient juste, et le gouvernement Taillon voulut, la session finie, régler au moins une des affaires en suspens : celle de l'asile. Les négociations reprirent, en secret, entre

Landry, son avocat Isidore Belleau et le secrétaire provincial Louis-Philippe Pelletier — trois "castors", amis politiques et personnels — et aussi avec les Sœurs. Celles-ci portèrent leur offre à $425.000, à mi-chemin entre leur chiffre primitif et celui des propriétaires. A ce prix, elles achetèrent l'asile de Beauport. Le gouvernement garantissait le paiement aux vendeurs : il retiendrait à cette fin, chaque année, une partie de la somme payée aux Sœurs pour l'entretien des aliénés. *L'Electeur* dit que Landry récupérait avec usure l'argent versé au parti conservateur. Le système des asiles d'aliénés comprendrait alors : l'asile de Saint-Jean-de-Dieu, près de Montréal, appartenant aux Sœurs de la Providence ; l'asile de Beauport, près de Québec, aux Sœurs de la Charité ; et l'asile de Verdun, près de Montréal, auquel le gouvernement Mercier avait affermé l'entretien des aliénés protestants, sur la demande instante de la minorité anglaise.

* * *

La session provinciale terminée, les bills touchant à mille intérêts particuliers votés, enterrés ou ajournés, la curiosité peut se porter tout entière sur la session fédérale, où Tarte a promis d'agiter la question des écoles du Manitoba.

Tarte ne possède plus de journal. Il a, en vain, transplanté le *Canadien* à Montréal, puis transformé ce journal du matin en journal du soir. Ses articles retentissants ne comblent pas le déficit. Les presses anglaises du *Herald* et du *Star* — le quotidien de l'industrieux Hugh Graham — étouffent les journaux français. Un seul quotidien, la *Presse,* oppose une résistance victorieuse. Trefflé Berthiaume consacre tous ses soins, tout son argent, toutes ses pensées à son journal, comme Graham au sien. L'ancien typographe ne s'embarrasse pas d'articles dogmatiques ; il fournit aux lecteurs

force photos et nouvelles, brèves, pimentées, sensationnelles. Il s'agit surtout d'être le premier à donner les nouvelles, importantes ou non. Ainsi la *Presse* affronte le *Herald* et le *Star* sur leur propre terrain. Mais le journal d'idées, même le plus brillant, touche un public trop restreint. Presque simultanément disparaissent le *Canadien,* à la mi-février, et *L'Etendard,* à la mi-mars. Le journal d'Etienne Parent, où Fabre, Tarte lui-même, Tardivel et tant d'autres ont passé ou même débuté, expire à 87 ans (coupés, il est vrai, de deux larges interruptions, l'une de huit ans, l'autre de six), entre les bras d'Israël Tarte. *L'Etendard* le suit de près : les éditeurs publient un dernier numéro le 20 mars et sont déclarés en faillite. Fondé en 1883 par François-Xavier Trudel, *L'Etendard* a joué, pendant ses dix années d'existence, un rôle considérable dans la vie intellectuelle et politique du Canada français. L'âme du *Canadien* et celle de *L'Etendard* se réconcilieront au paradis — hélas ! surpeuplé — des journaux défunts. La *Minerve,* à 65 ans, devient doyenne de la presse française.

Depuis assez longtemps déjà, Tarte n'a plus d'intérêts à *L'Evénement,* dont L.-J. Demers fait un journal indépendant en titre, opportuniste en fait. *L'Evénement* imprime la *Gazette officielle* de Québec, et soutient le gouvernement Taillon ; par contre, il publie, au début de 1893, une importante série d'articles de Joncas, député de Gaspé, protestant, chiffres en mains, contre la faible proportion de Canadiens français parmi les fonctionnaires fédéraux .

Mais Tarte est passionné de journalisme. Il est d'ailleurs le journaliste de langue française le plus en vedette. *L'Electeur* retient sa collaboration régulière. Correspondant parlementaire de ce journal à Ottawa, Tarte décrira ses propres faits et gestes.

Car il prend l'offensive sur la question des écoles du Manitoba.

Comme pour l'affaire Riel, nous nous occupons ici de l'affaire des écoles du Manitoba dans la mesure et sous les aspects qui concernent l'histoire de la province de Québec. Mais les répercussions furent telles, pendant plusieurs années à partir de l'époque où se trouve notre récit, qu'il convient de rappeler les grandes lignes de l'affaire.

En 1890, l'agitation equalrightiste et antijésuitique s'est répandue au Manitoba. Le procureur général Joseph Martin, du gouvernement libéral Greenway, fait supprimer les écoles catholiques, dites "écoles séparées", dans la province. Les propriétés scolaires des catholiques sont confisquées. Les parents catholiques subviendront par leurs impôts à l'entretien des écoles publiques, neutres en théorie — protestantes en fait, affirme Mgr Taché. Et ces mesures soulèvent l'enthousiasme de la majorité manitobaine.

Mgr Taché et les députés canadiens-français du Manitoba se plaignent en vain au lieutenant-gouverneur. Puis, l'archevêque de Saint-Boniface s'adresse au gouvernement fédéral. Mgr Taché, presque septuagénaire, et très bon, et très saint, suscite la vénération des fidèles, comme jadis Mgr Bourget. Son ancien camarade de mission, son grand ami Mgr Laflèche, lui rend le concours reçu lors de la lutte contre la division du diocèse trifluvien. L'évêque des Trois-Rivières écrit à Chapleau sa lettre du 12 mai 1890, demandant la protection du gouvernement fédéral pour les catholiques opprimés au Manitoba — la lettre où il dit : "Dans mon humble avis, cette question est autrement grave que celle de Riel, parce qu'elle attaque plus directement les deux sentiments qui tiennent le plus au cœur de l'homme : la langue

et la foi." Le mémoire de Mgr Taché et la lettre de Mgr Laflèche sont transmis au gouverneur général. [1]

Toutefois les requérants hésitent sur la forme de l'intervention souhaitée. Les uns demandent au cabinet fédéral le désaveu de la loi manitobaine ; d'autres demandent au Parlement une législation réparatrice. Les deux solutions comportent un risque de conflit avec le gouvernement du Manitoba et avec les protestants fanatiques de tout le pays. On craint aussi une confusion des fonctions politique et judiciaire. Blake, bon légiste, présente cette observation : Avant d'intervenir dans la législation scolaire d'une province, le gouvernement fédéral devrait consulter la Cour Suprême sur l'étendue de ses droits. John MacDonald adopte d'emblée la suggestion. Il est convenu, toutefois, que l'avis de la Cour Suprême aura simple valeur consultative.

Mais dès ce moment, l'opinion de la province de Québec s'émeut. Les élections fédérales de 1891 approchent. John MacDonald ne veut s'aliéner ni le vote protestant ni le vote catholique. Il envoie Chapleau amadouer Mgr Taché, lui conseiller des recours judiciaires qui n'embarrasseront pas le gouvernement. C'est d'ailleurs la solution idéale, aux yeux de Chapleau lui-même. Il l'a écrit à Mgr Laflèche, en réponse à sa lettre du 12 mai 1890. [2] Le geste du gouvernement de Winnipeg est inconstitutionnel et intolérable, a-t-il écrit, en substance; je ne doute pas que notre cabinet fédéral y remédie, en recourant au besoin au désaveu ; mais ce pro-

---

1. Lettre et mémoire se trouvent dans les "Documents sessionnels" de 1891.

2. Lettre "privée et confidentielle" de Chapleau à Mgr Laflèche, du 23 mai 1890, aux archives de l'évêché des Trois-Rivières.

cédé risque fort de soulever une agitation protestante, et de provoquer l'entêtement de Martin et de Greenway ; "Une décision judiciaire ne saurait, au contraire, provoquer d'agitation populaire. Confirmée par les autorités légales de l'empire, elle s'imposerait même aux plus remuants, la passion politique ne pouvant y trouver prise."

Donc, avant les élections de 1891, Chapleau est allé trouver Mgr Taché, malade, à Montréal. Entrevue poignante, que celle du beau Chapleau, déjà désabusé, avec le saint évêque, déjà touché par la mort. Tous deux, utilisés et bernés par les mêmes puissances, et trop clairvoyants pour ne pas le discerner et en souffrir. Chapleau présente évidemment à Mgr Taché la même thèse qu'à Mgr Laflèche. D'après Tarte, le secrétaire d'Etat, priant Mgr Taché de renoncer au désaveu et de se contenter des recours judiciaires, lui aurait promis qu'en fin de compte, en cas d'échec, le cabinet fédéral interviendrait, d'une manière ou d'une autre, pour rendre justice aux catholiques. C'est en refusant, par la suite, de tenir ces promesses, que les collègues de Chapleau auraient mis le comble à son amertume, et déterminé sa retraite à Spencer-Wood. [1]

Un catholique de Winnipeg, John Kelly Barrett, prend le recours judiciaire ; il refuse de payer la taxe pour les écoles publiques et intente un procès à la municipalité de sa ville. Le tribunal décide contre Barrett. La Cour d'Appel de Win-

---

1. *Voir les affirmations réitérées de Tarte, dans son discours aux Communes, le 6 mars 1893, et dans une série d'articles de "L'Electeur," en mai et juin 1893, et le démenti de Mgr Taché, communiqué à la presse à la fin de juin de la même année. Le démenti de Mgr Taché porte sur sa propre attitude et sur le caractère personnel ou officiel de la conversation. Il confirme l'authenticité de l'entrevue.*

nipeg se prononce dans le même sens, malgré la dissidence de l'un des trois juges, Joseph Dubuc, qui motive très fortement son avis.

Les catholiques portent leur cause en Cour Suprême. Les cinq juges, Ritchie, Strong, Fournier, Taschereau et Patterson , à l'unanimité, déclarant la loi Martin inconstitutionnelle, et cassent les arrêts de Winnipeg.

Mais le gouvernement provincial tient à sa législation scolaire, si bien accueillie de la majorité manitobaine qu'elle constitue la plus sûre "plate-forme" électorale. (Point important : l'antipapisme et la francophobie n'étaient pas la marotte de quelques politiciens isolés, mais bien le penchant de presque toute la population manitobaine.) Joseph Martin, très attaqué par des ennemis personnels, a cédé la place à Clifford Sifton. A butor, butor et demi. Clifford Sifton s'engage non seulement à conserver la loi Martin, mais à la renforcer. Le conservateur Dalton McCarthy l'encourage, les loges orangistes l'applaudissent, et les électeurs manitobains quintuplent sa majorité. Poussée par le gouvernement provincial, la ville de Winnipeg plaide devant le comité judiciaire du Conseil Privé. Joseph Martin est mandaté pour suivre l'affaire à Londres.

Pourtant, la Cour Suprême n'avait pas décidé sans raisons. L'article 93 de la constitution fédérale (l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord) défend à une législature provinciale quelconque d'enlever à une minorité les droits scolaires qui lui étaient accordés par la loi, au moment de la Confédération. Fameux article 93 imaginé par Galt pour protéger la minorité anglo-protestante du

Bas-Canada, et devenu l'ancre de salut des minorités franco-catholiques de toutes les autres provinces ! L'article 22 de la constitution du Manitoba (Acte du Manitoba) renforce cette garantie en ajoutant aux mots "par la loi" les mots "ou par la coutume". Rien de plus clair ; on a beau se frotter les yeux et l'esprit, on ne comprend pas que des arguties, si entortillées soient-elles, extraient de ces textes le contraire de ce qu'ils disent. Le Conseil Privé accomplit ce tour de force, et infirme (30 juillet 1892) le jugement de la Cour Suprême. Leurs Seigneuries ne trouvent pas, dans la loi de 1890, d'atteinte aux privilèges des catholiques manitobains ; et elles jugent la loi constitutionnelle. Joseph Martin envoie un télégramme triomphant à Winnipeg.

Il faut bien constater que de l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick à l'affaire du Labrador, les Canadiens français n'ont pas été heureux devant le plus haut tribunal de l'Empire. Il est vrai que la plainte contre la loi Martin était portée par un catholique de langue anglaise, mais cette petite habileté ne trompait personne : ce sont les Canadiens français du Manitoba qui se débattaient, c'est leur langue que l'on voulait déraciner, autant et plus que leur foi. Les règlements ontariens imposaient déjà la prépondérance de l'anglais dans les écoles bilingues. Sans la volonté personnelle de tolérance et d'équité qui animait Olivier Mowat et son ministre de l'Education, George-W. Ross, l'Ontario eût, dès cette époque, suivi l'exemple du Manitoba.

La province de Québec ne s'y méprit pas une minute. La décision de Londres aussitôt connue, le journal de Tarte exprima l'opinion unanime en écrivant : "Quand il s'agit des Canadiens français, les pactes les plus sacrés sont violés, déchirés, foulés

aux pieds, sous l'œil content du lion britannique."

Des ennemis des Canadiens français, désespérant de mater une résistance opiniâtre, se résignaient à leur accorder des tolérances, mais limitées aux frontières de la province de Québec. Et ils refusaient aux Canadiens français de Québec tout droit de s'immiscer dans le traitement infligé au catholicisme et à la langue française en d'autres parties du pays. Ils eussent érigé la province de Québec en une vaste "réserve" pour les Canadiens français, par analogie avec les "réserves" où les Indiens jouissent de certains droits, à condition de n'en point sortir. Mais les Canadiens français entendaient bien, comme Mercier l'avait revendiqué à la Législative lors de l'affaire Riel, soutenir leurs frères par la foi et par le sang persécutés en d'autres provinces. Et cette volonté de protéger des groupes parfois séparés par des distances considérables n'est pas seulement très noble ; elle constitue, de la part de la province de Québec, une belle preuve de vitalité.

Tous qualifiaient d'infâme la loi Greenway. Pendant les recours judiciaires, le délai pour le désaveu s'était écoulé — c'était un des résultats visés par sir John, en 1891, en conseillant les recours. Mais les catholiques du Manitoba et leurs amis de la province de Québec demandaient l'intervention fédérale sous la forme d'une législation réparatrice. Sifton et la majorité manitobaine s'y opposaient aux cris de : "No surrender !" et encore : "Hands off Manitoba !" Sir John Thompson, converti au catholicisme, comme l'on sait, mais qui avait conservé un tempérament et des allures de prédicant presbytérien, voulut suivre la méthode de John-A. MacDonald : s'abstenir avec vigueur et ajourner avec persévérance. Il avait mis dans son cabinet de l'eau et du vin, des amis de Dieu et des amis du diable, des catholiques comme

Angers et Costigan et des orangistes comme le grand-maître Clarke Wallace. Si Angers ou Ouimet semblaient s'engager vis-à-vis de leurs électeurs catholiques, Clarke Wallace s'engageait dans le sens contraire, et parfois tumultueusement, vis-à-vis des protestants fanatiques. Le 13 janvier 1893, dans une grande assemblée tenue à l'Auditorium de Toronto, sous les auspices de l'Association des Jeunes Conservateurs, sir John Thompson, approuvé par sir A.-P. Caron, déclara que le gouvernement, désireux de protéger les faibles mais respectant les droits des provinces, s'en tiendrait aux décisions des tribunaux et à la constitution. Discours peu encourageant pour les catholiques ! Selon la procédure imaginée par Blake trois ans plus tôt, le gouvernement consultait la Cour Suprême sur son droit d'adopter une mesure "réparatrice". Et sans doute il priait le bon Dieu d'inspirer aux juges une réponse négative.

Dans la province de Québec, on s'irritait de ces atermoiements, et l'on s'en prenait plus au gouvernement fédéral qu'au gouvernement manitobain. Pendant l'élection de l'Islet, les libéraux avaient réclamé à l'épiscopat un blâme explicite du gouvernement fédéral, qu'ils eussent exploité. La question des écoles manitobaines, c'était une bataille autour de l'âme des enfants. C'était aussi, pour les politiques, une carte dans l'éternelle partie dont le pouvoir est l'enjeu.

A la Chambre des communes, le 6 mars, Tarte, appuyé par Beausoleil, présenta une motion de censure. Tarte atteignait la grande vedette. Beausoleil, longtemps associé de Mercier, avait affermi dans cette collaboration quotidienne la sûreté de son instinct national. Ce libéral avancé s'opposait à tout compromis sur les droits religieux et nationaux des Canadiens français : il avait déjà com-

battu le bill de McCarthy, abolissant la langue française au Nord-Ouest. Mercier assista, dans la galerie de l'Orateur, à cette séance du 6 mars.

Aux dames qui, dans les tribunes, braquent leurs jumelles de théâtre, Israël Tarte apparaît comme un petit homme étriqué, barbichu, de physionomie sérieuse : un profil de chèvre. Mais sitôt en action, quelle énergie ! Tarte parle d'abord en français. "Au contraire de ce que disent les journaux ontariens je ne suis nullement poussé par le clergé, affirme-t-il. Je dois même rendre aux prêtres du comté de l'Islet cette justice qu'ils ont presque tous voté contre moi." Non ; Tarte se tient sur le solide terrain constitutionnel. L'Acte de 1867 garantit les droits des minorités ; les promesses formelles des Pères de la Confédération renforcent cette garantie ; le maintien des écoles séparées est une condition du maintien de la Confédération. Tarte paraît courageux, documenté, pénétrant. Entièrement libre dans sa pensée et dans son expression. Il émaille son discours d'avances insinuantes, de moqueries agiles, de saillies surprenantes, de traits aigus. Il pleure d'un œil et rit de l'autre. Ceux qui ne comprennent pas ses paroles suivent sa mimique et s'y laissent prendre. Quel acteur ! Un démon l'habitait. Puis il répéta son discours en anglais.

Larivière, député de Provencher, contredit Tarte et mit en doute son désintéressement politique. Pourquoi transférer au gouvernement fédéral (conservateur) la responsabilité qui pèse sur le gouvernement manitobain (libéral) ? On se demanda si Larivière n'était pas, comme son prédécesseur Royal, inspiré par Mgr Taché.

Le lendemain, Dalton McCarthy — fanatique, mais grand avocat — dénia au gouvernement fédéral le droit d'intervenir, d'usurper des fonctions

judiciaires. Le jugement du Conseil Privé a réglé le litige, dit-il ; l'affaire est terminée. L'indécision de sir John Thompson prolonge le malaise ! Pour exprimer son mécontentement et son blâme, Dalton McCarthy se rallie à la motion de Tarte !

Depuis quelque temps déjà, Dalton McCarthy, entré en relations avec Willison, multipliait les déclarations libre-échangistes et cherchait à se séparer du gouvernement. La motion de Tarte lui en fournit l'occasion, ce qui parut singulier ! La motion était rédigée de manière à pouvoir réunir dans un même vote les adversaires catholiques et orangistes du gouvernement. Hector Langevin, simple député par la grâce de Tarte, le fit ressortir. C'est à se demander, dit-il, si la motion de M. Tarte n'a pas été rédigée par M. McCarthy.

Le débat se prolongea. Beausoleil, l'ami de Mercier, fut catégorique : "Si M. Laurier arrivait au pouvoir demain, je ne l'appuierais qu'à la condition que les droits de la minorité soient protégés et rétablis."

Mais Laurier lui-même prit la parole. Il était en pleine forme, et chacun de ses discours lui assurait un triomphe ; celui-ci ne fit pas exception. Laurier reprocha au gouvernement son indécision, sa lâcheté :

"Entre les protestants d'Ontario qui ne veulent pas d'intervention, et les catholiques de Québec qui veulent une protection pour la minorité manitobaine, le gouvernement n'a pas le courage d'intervenir."

La constitution autorise toute minorité à faire appel d'une loi provinciale empiétant sur ses droits scolaires :

"Quelle a été l'intention du législateur ? Protéger la minorité, en lui donnant le droit d'appel au gouverneur

général en conseil, et en imposant au Parlement le devoir de surveiller la législation provinciale en matière scolaire. Il en découle le droit d'intervention, qui ne doit être exercé que dans les cas les plus graves. Supposons que la législature de Québec abolisse les écoles séparées des protestants, est-il un homme dans cette Chambre qui nierait le droit et le devoir du gouvernement d'intervenir ?"

Laurier insista surtout sur cet argument : Mgr Taché affirme que les prétendues écoles neutres sont ,en fait, des écoles protestantes. S'il en est ainsi, la base du jugement du Conseil Privé s'effondre ; l'injustice et l'erreur judiciaire doivent être réparées.

Aldéric Ouimet se chargea de répondre à Laurier. Sans égaler son adversaire en prestige, il avait assez de valeur, d'expérience et de caractère pour lui tenir tête. Il dit que le gouvernement agirait de manière constitutionnelle et prudente. Et après tout, l'auteur de la loi manitobaine n'est pas le gouvernement fédéral ; c'est un gouvernement libéral, du même parti que l'opposition. Les libéraux font bien du tapage : ils ont agi de même, en 1872 et 73, dans l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick ; puis, arrivés au pouvoir, ils ont oublié les catholiques et leurs écoles. Si M. Laurier venait au pouvoir demain, cette histoire se répéterait.

On entendit de nombreux discours, car, sur une affaire de cette importance, tous les chefs de file veulent parler. L'un des orateurs libéraux fut Louis-Philippe Brodeur, jeune député de Rouville et l'un des bons lieutenants de Laurier. Du côté conservateur, Amyot, définitivement rentré au bercail, soutint le gouvernement, et reprocha aux libéraux, stylés par Tarte, de chercher du "capital politique". — "Comme ils ont fait avec l'affaire Riel", ajouta un député anglais, insouciant de gêner Amyot par cette évocation de son récent passé.

Plusieurs ministres défendirent leur attitude. Costigan — l'ancien champion des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick — affirma sa sympathie pour les catholiques du Manitoba, mais ajouta qu'il la manifesterait, le moment venu, "d'une manière autrement pratique que certains de leurs soi-disant défenseurs". Adolphe Caron, très homme du monde, fit appel à l'union et à la paix. Attendons l'avis de la Cour Suprême ; s'il reconnaît au gouvernement le droit d'intervention, nous examinerons les doléances des catholiques. Le débat se termina le 9, après trois jours et trois nuits.

Certains attendaient des directives de l'épiscopat. Mais les évêques étaient pris entre le désir d'obtenir justice et la crainte de provoquer des représailles, des troubles. Deux ou trois, comme Mgr Taché et Mgr Laflèche, étaient pris entre le désir de réclamer hautement et la crainte de nuire à un gouvernement conservateur. Enfin la bizarre alliance avec McCarthy engageait à la prudence. Les évêques ne fournirent aucune directive. La motion de Tarte fut repoussée par 120 voix contre 71. Avec Tarte avaient voté : la masse des libéraux, les orangistes McCarthy et O'Brien, et trois conservateurs de la province de Québec : Pelletier (Laprairie), Dugas (Montcalm) et Jeannotte (L'Assomption).

Plusieurs évêques reçurent la nouvelle de ce vote à Saint-Hyacinthe, où ils s'étaient réunis pour la consécration de Mgr Maxime Decelles, curé de Sorel, nommé coadjuteur de Mgr Moreau, septuagénaire.

L'Electeur du 11 mars publia deux articles sur le vote de l'avant-veille. L'un d'eux disait :

" ... *Nous savons quelle est l'excuse des capitulards: ils prétendent marcher à la suite de Mgr Taché, qui a lâché pied pour ne pas causer d'embarras au gouvernement Thompson.*

"Tout cela est bien triste à constater. Aussi ne nous sentons-nous pas le coeur d'insister sur une affaire dans laquelle notre nationalité joue un si déplorable rôle."

L'autre était la correspondance parlementaire de Tarte, le héros de la bataille. Elle se terminait ainsi :

"Rappelez-vous bien ce que je vous dis : Wilfrid Laurier sera avant deux ans le premier ministre de la Puissance."

A un an près, Tarte était prophète. Le manteau de John-A. MacDonald pesait aux épaules de John Thompson comme à celles d'Abbott. Deux ministres, le catholique Costigan et l'orangiste Clarke Wallace, se livraient en public à des déclarations contradictoires. Angers, comme naguère Chapleau, recevait avec peine les reproches des catholiques et se sentait gêné. Dans la province de Québec, les discours de Laurier soulevaient une fierté croissante; son nom apparaissait aux manchettes des journaux de plus en plus souvent, en caractères de plus en plus gros.

* * *

Au contraire, Mercier ne retrouvait pas son influence. Lors de sa rentrée en Chambre, on avait pu s'attendre à une rivalité avec Marchand, chef de l'opposition. De Mercier à Marchand, le parti libéral enregistrait une baisse, au double point de vue de l'éloquence et de l'organisation. Et Mercier gardait ses fidèles — les Turgeon, Dechène et Tessier — parmi la députation provinciale. Mais le parti opérait, à d'autres points de vue, un rétablissement nécessaire. Et Laurier, sentant venir son heure, ne voulait pas être compromis par un chef provincial prestigieux, sans doute, mais sujet à critique. Mercier devina ces sentiments. Il dit et répéta qu'il ne convoitait pas le poste de Marchand,

mais se tenait, selon sa promesse, soldat discipliné dans les rangs du parti libéral — il n'était plus du tout question de parti national. Et puis Mercier, atteint du diabète, avait décidément perdu sa vigueur d'antan. Son visage s'émaciait, des taies se formaient sur ses yeux, et sa vue s'affaiblissait. Il restait — hélas ! fidèle à ses amis, qui, pour distraire sa peine, l'entraînaient à vivre, à revivre. Ses interventions publiques se produisaient en coups de collier. Depuis le débat du 28 novembre au parc Sohmer, et le succès de son jeune ami Lemieux, il songeait à donner, de façon retentissante, son avis sur les grandes questions d'avenir débattues ce jour-là — et d'une actualité aiguisée par l'affaire des écoles manitobaines. Lui aussi rêvait d'indépendance. Il en avait parlé dans ses articles de débutant, au *Courrier de Saint-Hyacinthe,* en 1862 ; il en avait parlé, étant premier ministre, à la Chambre de Québec, à l'ouverture de la session de mai 1888. Le scrutin du parc Sohmer n'indiquait-il pas une orientation des esprits propice à cette idée ? Lancée, non plus seulement par des jeunes, mais par Honoré Mercier, qui sait si elle ne pourrait aboutir? Depuis quatre mois, Mercier y songeait, et préparait un grand travail. Il le livrerait au public, sans profit personnel, mais au bénéfice du Monument National — que la Société Saint-Jean-Baptiste faisait alors construire, sur l'initiative de David. Mercier prêt, on annonça pour le 4 avril, au parc Sohmer, sa conférence sur "L'avenir du Canada."

Le parc Sohmer, aujourd'hui disparu, était un très beau parc d'amusements, au carrefour des rues Panet et Notre-Dame. Il comprenait un gymnase, une galerie de miroirs déformants, une vaste salle de spectacle, où se jouaient opéras et vaudevilles, et une terrasse en bordure du fleuve, où l'on sirotait des limonades en regardant passer les cargos. Le populaire s'y portait en foule, les soirs

d'été. Quelques messieurs huppés, dit la chronique, y fréquentaient aussi, en irrégulière compagnie. Le soir du 4 avril, le parc Sohmer fut envahi par une cohue de six mille personnes, où dominaient les "patriotes", car on pressentait la conclusion de Mercier — après un large tour d'horizon — en faveur de l'indépendance.

Mercier avait longuement préparé cette conférence, résumée sur des feuilles en gros caractères, à cause de sa vue affaiblie. Sur l'estrade se tenaient David, Robidoux, Tarte, Fréchette, Préfontaine, Charles Langelier, Ernest Tremblay, Philippe Demers, J.-A. Mercier, le Dr F.-X. de Martigny, et bien d'autres. Il y avait aussi les correspondants des journaux canadiens, et ceux du *New York Herald*, du *New York Times*, du *New York World* et du *New York Sun*. Les Américains étaient curieux de savoir si les campagnes annexionnistes de Wiman trouveraient ce soir-là quelque écho ; la *New York Tribune* publiait au même moment un article de Goldwin Smith en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Toute la salle se mit debout à l'entrée de Mercier. Il en eut chaud au cœur. Il dit en souriant :

— J'ai encore des amis !

Il parla pendant deux heures. Il prévoyait l'accusation de "déloyauté", à la suite de cette conférence, comme au temps de l'affaire Riel ; mais, comme alors, il se proposa de secouer l'épouvantail du loyalisme :

"... *Je ne suis pas anglophobe. J'admire les Anglais et j'aime les Anglaises ; mais l'Angleterre me laisse indifférent, presque froid. J'admets qu'elle nous a fait du bien ; mais je crois qu'elle nous a fait plus de mal que de bien et que, si nous avons prospéré, nous surtout, les Canadiens français, ce n'est pas de sa faute ...*

"... Tous comptes tirés, nous ne devons rien à l'Angleterre ; et nous pourrons nous séparer d'elle, quand la majorité, régulièrement consultée, le voudra, sans remords de conscience, sans déchirement de coeur, et même sans verser de larmes..."

Il énumère les constitutions possibles pour le Canada, en train de se dégager des langes de l'enfance : le système actuel ; la fédération impériale ; l'union avec les Etats-Unis ; l'indépendance. "La Confédération a fait son temps, dit-il, et si nous n'avons pas progressé comme les Etats-Unis c'est parce que notre système politique est faussé." N'existe-t-il pas des pays indépendants et prospères avec une population, des ressources, un budget, inférieurs à la population, aux ressources, au budget du Canada ?

Mercier examine toutes les incidences de sa thèse, à fond. Il prédit un grand mouvement en faveur de l'indépendance, et s'adresse en particulier aux femmes, les vraies éducatrices du peuple. Après deux heures de discours, il rassemble toutes ses forces pour un appel solennel à ses auditeurs et à tout le peuple canadien. Campé sur le bord de l'estrade, il martèle :

"Debout comme un homme libre sur la terre d'Amérique, je défends la cause sacrée de mes compatriotes, quelles que soient leur race ou leur croyance religieuse, et je demande pour tous l'émancipation coloniale et la liberté..."

Toute sa conviction sourde a soutenu le rythme de cette phrase superbe, qui tient de la prière, de l'hymne, de la prophétie. Les six mille assistants se lèvent.

"Vous n'êtes qu'une colonie ignorée du monde entier ; je vous offre de devenir un grand peuple, reconnu et respecté parmi les nations libres.

"Hommes, femmes et enfants, à vous de choisir : vous pouvez rester esclaves dans l'état de colonie, ou devenir indépendants et libres, au milieu des autres peuples qui vous convient au banquet des nations."

La foule s'est retenue à grand peine d'applaudir, jusqu'au dernier mot. Les acclamations jaillissent sans fin : "Vive Mercier ! Vive le Canada ! Vive l'indépendance !" Des bras se tendent vers Mercier. Les plus enthousiastes veulent fonder séance tenante un parti de l'indépendance.

Mercier y songe. Il imagine une campagne de l'indépendance, analogue à celle de l'affaire Riel, avec des assemblées dans toutes les paroisses, une concentration des patriotes de tous les partis, un élan irrésistible. L'affaire des écoles manitobaines fournirait une base de départ.

Projet chimérique ! On ne recommence pas un pareil mouvement, à sept ans d'intervalle. Les six mille enthousiastes réunis au parc Sohmer ne doivent pas faire illusion. Le goût même des foules a changé. De mois en mois, il semble que soit davantage révolue l'époque des assemblées contradictoires tumultueuses, des grands duels qui mettaient aux prises ces deux athlètes : Chapleau et Mercier, avec les crinières rejetées, les torses bombés, des éclats de voix et des défis dramatiques. On goûte un autre genre d'éloquence, plus académique, où la passion est contenue et la poésie à fleur de verbe : celle de Laurier.

L'affaire des écoles manitobaines indigne l'opinion canadienne-française, il est vrai. Tarte veille à canaliser cette indignation, non pas en faveur de M. Mercier, l'homme d'hier, mais en faveur de M. Laurier, l'homme de demain. Laissez Tarte manœuvrer ! Quand les journaux anglais protestent contre la conférence du parc Sohmer, on leur fait entendre que M. Mercier exprime des idées person-

nelles, n'engageant pas le parti libéral. Celui-ci a des chefs responsables : M. Marchand à Québec, M. Laurier à Ottawa.

* * *

Une élection fédérale partielle devait se tenir dans le comté de Vaudreuil. C'était un comté bleu. Depuis la Confédération, il avait voté huit fois au fédéral, élisant sept conservateurs et un seul libéral, Henry-Stanislas Harwood, le 5 mars 1891. L'élection refaite, Harwood à son tour avait été battu en février 1892 par le conservateur Hugh McMillan. C'est ce conservateur qu'il s'agissait de remplacer en avril 1893.

Les bleus choisirent pour candidat un commerçant de Rigaud, peu habitué aux luttes oratoires, Napoléon Chevrier. Les rouges s'en tinrent à Harwood. Le 5 avril, la présentation des candidats donna lieu à une grande assemblée contradictoire. Les conservateurs mirent en ligne ce jour-là deux ministres, Ouimet et Angers, le tribun Cornellier et Joseph Tassé : quatre hommes forts. Les libéraux leur opposèrent Laurier, Tarte, Cloran et L.-P. Brodeur. C'est une région-frontière que celle de Rigaud. Le collège y a été fondé et développé pour fournir des chefs à la population canadienne-française, afin de mieux résister à l'envahissement ontarien. Or, ce sont les Canadiens français du comté de Vaudreuil — eux-mêmes venus de Chateauguay, de Beauharnois, de Laprairie, de Verchères — qui ont, peu à peu, mordu sur les comtés limitrophes de l'Ontario et modifié leur physionomie anglaise ou écossaise. La poussée se continue. Les électeurs de Rigaud comptent des frères et des cousins dans Prescott, dans Russell, dans Carleton, et plus loin encore. Ils s'intéressent aux problèmes des minorités. Ils exigèrent la discussion des lois scolaires manitobaines.

Laurier répéta la déclaration faite en Chambre : "Si, comme le soutient Mgr Taché, les écoles publiques du Manitoba sont, en fait, des écoles protestantes, il y a tromperie dans l'exécution de la loi, tromperie dans la présentation de la cause au Conseil Privé, et le gouvernement fédéral doit intervenir." Laurier attaqua aussi la protection, responsable de la misère et de l'émigration.

Ouimet répondit, comme il avait fait à la Chambre : les auteurs de la loi manitobaine sont des libéraux, des amis politiques de M. Laurier. Celui-ci a maintenant pour allié le fanatique Dalton McCarthy ; tant mieux, nous en sommes bien débarrassés. Vous demandez l'intervention fédérale. D'autres s'y opposent, en vertu de la constitution. La Cour Suprême, saisie de la question, va nous éclairer sur nos droits et nos devoirs ; ces droits délimités, "le gouvernement les exercera, sans peur et sans faiblesse".

Brodeur parla de la misère du peuple. C'est une invention pure, répondit Angers ; les exportations de produits agricoles sont plus fortes que sous le régime libéral MacKenzie. Et sur la question des écoles :

"J'irai plus loin que M. Laurier. Si les droits des catholiques sont établis d'après l'enquête, nous, les conservateurs, appuyés sur notre majorité dans le Parlement, rendrons aux catholiques du Manitoba leurs écoles séparées. Et j'ai la conviction, j'ai la certitude que pas un conservateur protestant des provinces anglaises ne refusera de nous aider à rendre cette justice à une minorité persécutée."[1]

Ces paroles énergiques d'un chef à la forte personnalité, qui venait d'occuper le poste le plus honorifique de la province, firent sensation. Tarte,

---

1. *Compte rendu de la "Minerve," 6 avril 1893.*

prenant ensuite la parole, s'efforça de détruire cet effet. Il y mit toute sa verve bégayante. Il représenta le renvoi à la Cour Suprême comme l'enterrement, le décret de déchéance des écoles séparées.

Tassé, terminant la série des discours, s'étonna que le parti fondé par les Papin, les Doutre et autres radicaux, adversaires de l'éducation religieuse, prenne feu et flamme pour les écoles séparées. Ce zèle de fraîche date poursuit un seul but : renverser le gouvernement. Je suis bien sûr que si M. Laurier arrivait au pouvoir, il ne ferait rien en faveur des catholiques du Manitoba. Tassé finit par une défense de la protection.

Comment départager des chefs, des partis, qui rivalisent de promesses ? M. Angers, M. Ouimet, semblent énergiques, mais M. Tarte les dément, et quelle noblesse d'accent chez M. Laurier ! Quelle fermeté quand il déclare, l'index tendu : "Il y a tromperie dans l'exécution de la loi, tromperie dans la présentation de la cause au Conseil Privé, et le gouvernement fédéral doit intervenir !" La campagne de Vaudreuil augmenta encore le prestige de Laurier. Très souvent, il n'était plus question de parti libéral ou de candidat libéral, mais de parti de Laurier et de candidat de Laurier — comme, naguère, il y avait le parti de Mercier et les candidats de Mercier. Tarte accréditait cette formule, moins révélatrice de ses évolutions. Le 12 avril, le "candidat de Laurier" fut élu par 191 voix de majorité. Second siège gagné ; les victoires consécutives de l'Islet et de Vaudreuil produisirent un gros effet moral.

Au Club National de Montréal, où l'on fêta la victoire, Tarte s'écria : "Nous avons un chef sans rival dans le pays et même dans tous les pays. J'ai entendu les plus grands tribuns de France et d'Angleterre, et je ne crains pas de dire que l'honorable

M. Laurier n'a pas de supérieur. Nous lui devons une grande partie du succès à Vaudreuil ..."

De son côté, Laurier attribuait largement le succès à Tarte.

* * *

La grande affaire du jour, celle des écoles du Manitoba, était à la fois politique et religieuse. C'est un cabinet libéral, à Winnipeg, qui persécutait les catholiques. Tandis qu'en Ontario, un autre cabinet libéral, celui de Mowat, accordait la plus raisonnable tolérance, au grand scandale du chef de l'opposition conservatrice Meredith.[1] Parmi les membres du cabinet fédéral conservateur, Angers se montrait assez formel ; Ouimet, rassurant ; mais Clarke Wallace, ministre des Douanes, promettait aux électeurs ontariens que les écoles catholiques ne seraient pas rétablies dans l'Ouest. Parmi l'opposition fédérale, Tarte se montrait catégorique ; Laurier, sympathique quoique prudent; mais le *Globe*, rédigé par un ami et correspondant de Laurier, répétait : "Il n'y a pas l'ombre d'une raison, pas même d'un prétexte décent pour justifier l'intervention des autorités fédérales dans l'affaire des écoles du Manitoba."[2] La *Tribune*, libérale, de Winnipeg, approuvait ce langage.

Et quelle était l'attitude des principaux intéressés, ou du moins de leurs représentants, le député Larivière et le sénateur Bernier ? Ils semblaient maintenir une protestation de principe, platonique,

---

1. En juin 1891, il avait été question de l'entrée de William-Ralph Meredith dans le cabinet Abbott. Meredith avait posé des conditions, que l'on peut résumer ainsi : aucun droit particulier à la langue française et à la religion catholique en dehors de la province de Québec ; bref, la théorie de la "réserve". Cf : Lettres de Meredith à McIntosh (12 juin 1891) et à Abbott (24 juin 1891), avec Archives publiques du Canada.

2. "Toronto Globe," 27 avril 1893.

et se résigner en fait. C'est ce que Tarte leur reprocha.

En attendant l'oracle de la Cour Suprême, l'affaire se serait peut-être assoupie sans la campagne d'Israël Tarte. Il publia dans *L'Electeur* des articles remarquables, cités par les journaux de tout le pays. Ses phrases courtes, nerveuses, véritables reflets de sa personnalité, se pressaient sur le papier comme sur ses lèvres. Il revenait à la charge le lendemain, le surlendemain, ajoutant chaque jour un trait piquant, une révélation, une accusation.

Il soutenait ce thème : la discipline de parti et le "patronage" — le favoritisme — sont en train de ruiner les intérêts catholiques et français. Lorsque des députés, des chefs, se rebiffent contre une atteinte aux droits des Canadiens français, on les fait rentrer dans le rang, soit en invoquant la discipline de parti, soit en leur jetant des bribes de patronage: situation pour un de leurs parents ou de leurs électeurs, subvention pour une ligne de chemin de fer traversant leur comté, construction ou réfection d'un quai, etc.

Dans son discours du 5 avril à Vaudreuil, Tassé avait dit : 'Ce sont des conservateurs qui ont nommé ces Canadiens français de l'Ouest : Royal, Rouleau, Dubuc, Girard, Bernier, à des postes influents de lieutenant-gouverneur, de juges, de sénateurs." Justement, reprit Tarte, c'est ainsi qu'ils se sont vendus, qu'ils ont vendu leurs frères. Le plus ardent adversaire des ministres, en ce moment-ci, devrait être M. Larivière, député du Manitoba ; mais il vient d'obtenir une place pour son fils. "Ainsi, d'étape en étape, de reculade en reculade, de faiblesse en faiblesse, nous voici privés de notre langue, au mépris des garanties qui nous avaient été données . . ."

C'est pourquoi, concluait Tarte, Mgr Taché

étant vieux et malade, les Canadiens français du Manitoba sont privés de défenseurs. Il faut que la province de Québec aille à leur secours.

Tarte publiait ces articles — ces articles sensationnels — au moment où Laurier, mis en confiance par la mort de John-A. MacDonald qu'il considérait comme invincible, encouragé par les derniers résultats partiels — et comptant beaucoup sur l'appoint d'Israël Tarte — donnait son plus gros effort. On pensait que Thompson ne tiendrait guère plus qu'Abbott. On prévoyait des élections générales avant longtemps. Tarte prédisait la victoire à Laurier, qui le croyait. Laurier convoqua un congrès libéral à Ottawa pour le 20 juin. De grandes assises, réunissant les délégués de chaque coin du pays.

Dans la province de Québec, les préparatifs du congrès fournirent l'occasion d'un immense travail d'organisation. Dans tous les districts, dans tous les comtés, on s'assembla pour choisir les délégués. On fonda des associations libérales dans les comtés dépourvus. A la réunion de Sorel, le jeune député Bruneau souleva l'enthousiasme en déclarant : "M. Laurier n'a pas besoin des orangistes. S'il arrive au pouvoir, aucun orangiste ne figurera dans son cabinet."

Israël Tarte poursuivait sa campagne. Le journal de langue française d'Ottawa, le *Canada,* organe conservateur, passa au camp de Laurier avec armes et bagages, en prenant l'affaire des écoles pour prétexte. Il attaqua violemment le cabinet : "Les chefs anglais nous persécutent et les chefs français nous trahissent."

La *Minerve* essaya d'une tactique. Elle somma Laurier d'annoncer carrément, à la convention d'Ottawa, les mesures qu'il comptait prendre, au sujet des écoles du Manitoba, s'il arrivait au pou-

voir. Laurier avait dit aux Communes, pendant le débat sur la motion Tarte, et répété à Vaudreuil, que si les écoles publiques du Manitoba, soi-disant neutres, étaient en réalité protestantes, comme l'affirmait Mgr Taché, la décision du Conseil Privé perdait sa base, et le gouvernement fédéral devait intervenir. Mgr Taché publia un mémoire établissant le caractère confessionnel — protestant — des écoles publiques du Manitoba. A la veille du congrès d'Ottawa, la *Minerve* mit Laurier au pied du mur ; elle exigea, non une vague profession de principes abstraits, mais une déclaration écrite et claire, engageant le parti libéral.

La *Minerve* embarrassait Laurier, puisque, en s'abstenant, il froisserait le sentiment canadien-français, et en s'engageant il froisserait nombre de libéraux ontariens. Le *Globe* interdisait à Laurier de toucher à la législation Greenway-Martin. A Winnipeg, Clifford Sifton entretenait sa popularité en reprenant à son compte la devise : "No surrender !"

Les libéraux de marque de tout le pays se rencontrèrent à Ottawa. On y vit Joly de Lotbinière, le vieux gentilhomme protestant. Il y eut toutefois une abstention notable : celle de Mercier. *L'Electeur* en avoua le motif [1]: la présence de "l'homme des Jésuites", du patriote français par excellence, eût compromis Laurier aux yeux des fanatiques ontariens.

Un des vice-présidents du congrès fut Robert Watson, ministre du cabinet Greenway. On écarta du programme, le plus possible, la question des écoles du Manitoba. On adopta pour "plate-forme" la guerre au tarif. Le mot d'ordre jusqu'aux prochaines élections serait : la protection ruine le

---

1. *"L'Electeur" du 27 juin 1893.*

pays ; elle est responsable de l'émigration (qui continuait d'écrémer les paroisses rurales). Laurier parla bien des écoles, mais pour observer qu'on se trompait d'adresse en le sommant d'agir — comme s'il était l'auteur de la législation incriminée ou le chef du cabinet fédéral !

Tarte aborda plus franchement la question dans laquelle il se spécialisait. Il approuva l'observation de Laurier : "De quel droit demandez-vous à un homme qui n'est pas conseiller de la Couronne de vous tirer d'embarras qu'il n'a pas créés ? . . ." Et Tarte reprit la thèse de ses articles : les responsables sont les ministres canadiens-français, Caron, Ouimet et Angers ; ce sont plus encore le député Larivière et le sénateur Bernier, du Manitoba, qui n'agissent pas ; c'est surtout, peut-être, Mgr Taché, qui, vieux et malade, trop confiant, trop facilement berné par les politiciens, n'a pas donné les consignes que Larivière, Bernier, tous les catholiques eussent suivies.

Laurier, et Tarte lui-même, s'étaient beaucoup moins engagés que dans leurs discours ou dans leurs articles de la province de Québec. La *Minerve,* le *Courrier du Canada,* et toute la presse conservatrice commençaient d'en triompher. Le dernier jour du congrès, dans une séance entièrement réservée aux discours français, Laurier s'avança un peu plus :

"Une certaine presse qui se dit religieuse et qui le devient davantage à l'approche des élections, la "Minerve," la "Vérité," le "Courrier du Canada" et autres saintes feuilles me somment de parler. On se dit : Laurier est dans un piège, c'est le temps de le harceler. Je ne fais pas parade de ma religion, mais je crois en avoir autant que ces messieurs. Eux qui n'ont rien dit contre les auteurs du mal, ils poussent la charité chrétienne jusqu'à souhaiter ma ruine politique, à moi qui ne suis responsable de rien. Leurs appels hypocrites ne méritent pas de réponse, mais s'ils veulent par exemple savoir ce que j'aurais fait si j'avais été au

pouvoir, je suis prêt à le dire. J'aurais rendu justice. Je ne me serais pas retranché derrière les tribunaux, j'aurais eu le courage de mes actes."

Il ne s'agit plus du passé, observa la *Minerve*. "Si M. Laurier arrive au pouvoir, rétablira-t-il les écoles séparées au Manitoba, oui ou non ?" Laurier ne répondit point. Ce tacticien consommé ne laissait pas lire dans son jeu. Tarte remit en cause Mgr Taché. En février 1891, dit-il, à la veille des élections fédérales, Mgr Taché était malade à Montréal, chez les Sœurs Grises. M. Chapleau alla le voir, le priant de ne pas exiger le désaveu, de ne pas embarrasser le gouvernement, et lui promettant une politique favorable après les élections. Mgr Taché, qui disposait, en somme, du vote catholique, accepta de se taire pour ne pas embarrasser un gouvernement conservateur. Il se contenta de promesses, qui n'ont pas été tenues. Il donna au député Larivière et au sénateur Bernier des consignes de "lâchage".

Le congrès libéral réussit au delà des espérances. Le succès personnel de Laurier fut considérable. Une cour flatteuse entourait le grand charmeur ; et les Canadiens français ne se tenaient pas de fierté en voyant des chefs libéraux anglais aussi célèbres que Mowat, Fielding, Blair, Peters, Cartwright, porter la cocarde du congrès ornée d'un portrait de Laurier. Et qui soulevait le plus de curiosité après Laurier ? C'était encore un Canadien français, Israël Tarte.

* * *

L'affaire des écoles, violemment agitée par Tarte dans la province de Québec, par Dalton McCarthy en Ontario et par Clifford Sifton au Manitoba, égalait au moins en importance la question du tarif douanier. Toute la province de Québec s'y intéressait. Pour preuve : les élections de l'Islet et de Vau-

dreuil. Mgr Laflèche en tête, l'épiscopat s'indignait des critiques de Tarte à l'adresse de Mgr Taché. Une grande partie de l'opinion s'impatientait contre le gouvernement fédéral. D'autres ressentaient surtout l'arrêt du Conseil Privé. L'Angleterre ne nous protège pas, soulignaient les "patriotes" ; et, reprenant les phrases de Mercier au parc Sohmer : "Nous ne devons rien à l'Angleterre . . ." De jeunes intellectuels, exaspérés, parlaient de l'indépendance, non plus seulement du Canada, mais de la province de Québec. Pour comble, une question analogue se discutait aux Etats-Unis. Mgr Ireland et un parti de libéraux eussent accepté des écoles neutres ; la majorité des évêques américains n'en voulait pas ; et le pape avait envoyé un délégué pour s'entendre avec les évêques sur le problème de l'éducation religieuse. Les Américains catholiques discutaient donc écoles séparées. Les Franco-Américains s'intéressèrent doublement au problème agité au Canada.

Enfin ce problème — d'enseignement — rejoignait d'autres discussions en cours dans la province. La loge L'Emancipation, fondée par Beaugrand, et restée peu nombreuse et très secrète, maintenait en circulation l'idée d'une réforme de l'enseignement. Et, par réforme, elle entendait laïcisation. Ses adhérents acceptaient le prétexte du gouvernement Greenway, affirmant l'infériorité des écoles catholiques. A Québec, *L'Electeur* demandait la réduction du nombre des collèges classiques et une instruction plus pratique, plus utilitaire, accordant plus large part aux cours d'anglais. François Langelier, membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, inspirait ces articles, s'il ne les écrivait. On désignait déjà les collèges condamnés, en raison de leur faible effectif, de leur budget obéré, ou de leur éloignement des grands centres. Par exemple, le Collège de Rigaud. Or les

Clercs de Saint-Viateur n'étaient pas seuls attachés à leur institution. Le Collège de Rigaud — le Collège Bourget — fournissait au diocèse d'Ottawa le tiers de son clergé séculier.[1] Mgr Duhamel fut péremptoire : "J'ai besoin du Collège de Rigaud, et il doit continuer d'exister." De son côté, Mgr Emard fondait un collège — un séminaire — à Valleyfield. Le collège fonctionnait à l'évêché, avec quatre élèves, pour sa première année ; mais Mgr Emard comptait bien le développer. Admirateur de Laurier et bien disposé pour les libéraux, le jeune évêque de Valleyfield ne pouvait cependant admettre le projet de réforme. Inutile d'indiquer l'opinion de Mgr Laflèche. Dans la presse, Tardivel et Chapais défendirent l'enseignement classique, accusèrent les libéraux de vouloir, sous couleur d'éducation "pratique", établir une éducation matérialiste, athée.

Tardivel fut, à cette époque, l'un des adversaires les plus acharnés et les plus redoutables des libéraux. Acharné par attachement à ses principes ; redoutable par le dynamisme émané d'une haute conscience. Cet ancien élève de Tarte se sentait, lui aussi, essentiellement journaliste. Mais non pas journaliste à la manière de Tarte, ou de Graham ou de Berthiaume, pour qui les plus graves événements étaient d'abord des sujets d'articles ou des occasions d'éditions spéciales. Journaliste catholique, et même ultramontain. A plusieurs reprises, des ultramontains de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal se cotisèrent pour lui faciliter un voyage à Paris et à Rome. A Paris, le directeur de la *Vérité* descendait chez un protonotaire apostolique, Mgr Justin Fèvre, — élevé à la prélature par Pie

1. *Nous saisissons l'occasion pour remercier le Supérieur du Collège Bourget et le président de la Société historique de Rigaud des notes qu'ils ont bien voulu préparer à notre intention.*

IX, — éditeur de la *Revue du Monde Catholique*. Les bureaux de cette revue formaient centre de ralliement pour tous les ultramontains de l'univers chrétien. On y dépistait les infiltrations maçonniques. On y soutenait la nécessité de combattre sans faiblesse le libéralisme politique, fourrier du libéralisme catholique. Au Canada, Mgr Laflèche et son ami Mgr Taché partageaient cette conviction. Nous avons déjà observé que les grands conflits idéologiques du Canada français ne se poursuivaient pas en vase clos, mais en correspondance, sinon tout à fait en liaison, avec les grands conflits parallèles poursuivis en Europe. Réconforté par ses voyages, Tardivel continuait de s'opposer à tout libéralisme, refusant d'y voir des nuances d'opinion, des degrés de nocivité. Non pas pour se lier au parti conservateur. Son origine étrangère le dégageait des attaches de parti, souvent si fortes dans les familles canadiennes. Tardivel inclinait vers les grandes solutions envisagées par de jeunes intellectuels, esprits sincères sinon toujours pratiques : fondation d'un parti catholique, indépendance, séparatisme.

Des libéraux avancés semblaient prendre à cœur de justifier Tardivel, Chapais et Mgr Laflèche. *Canada-Revue*, interdite par Mgr Fabre, cita l'archevêque en justice — ce qui indigna le clergé. "*Canada-Revue*", écrivit l'abbé Proulx à Mgr Laflèche, "doit vous donner mille fois raison de ce que vous souteniez qu'il y avait au Canada plus de libéralisme catholique et plus d'impiété qu'on ne disait." [1] Des catholiques montréalais organisèrent une manifestation réparatrice, où parlèrent le maire Desjardins ; le Dr Hingston, au nom de la population de langue anglaise ; Curran, ministre fédéral ;

---

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

Nantel, au nom du cabinet provincial ; Horace Archambault, au nom du Conseil législatif ; Décarie, député provincial, au nom de l'Assemblée législative ; Mgr Gravel et le premier ministre Taillon. On rappela l'affaire Guibord. Tardivel et les conservateurs rattachèrent l'incident de *Canada-Revue* à toutes les tendances et à toutes les campagnes de l'école libérale.

Ces discussions soulevèrent de nouveaux échos à Montréal, au congrès de la Saint-Jean-Baptiste, auquel assistèrent des Franco-Américains. Le recorder de Montigny réclama, dans son discours, des écoles séparées au Manitoba. En même temps, suivant un exemple donné par Mgr Laflèche, dans les mêmes circonstances, quelques années plus tôt, il mit en garde contre l'enseignement prématuré ou prépondérant de l'anglais dans les écoles canadiennes-françaises. Il dit : "J'ai connu des hommes publics de grande valeur, comme Morin et Cartier, qui parlaient l'anglais, je ne dis pas comme des vaches espagnoles, mais comme des génisses andalouses, et l'on sait s'ils se sont fait comprendre des Anglais." [1] Les collèges de la province adoptaient généralement cette thèse. L'Université d'Ottawa, dans un prospectus publié en vue de l'année scolaire suivante, soutenait la thèse contraire — qui était aussi celle de Laurier.

Laurier prit la parole au banquet de la Saint-Jean-Baptiste. Il plaida la conciliation. Il mit en garde contre le séparatisme, idéal platonique de son ami David — car on évitait, décidément, de rendre de l'importance à Mercier :

"Mon ami M. David fut dès le début un adversaire déclaré de la Confédération. Je ne sais pas si, au fond de son coeur, il n'est pas toujours resté plus ou moins

---

1. Texte des discours dans la "Minerve" des 3 et 4 juillet 1893.

irréconciliable. Sur ce point, je diffère d'opinion avec lui. La Confédération, même au point de vue exclusif des Canadiens français, était une grande idée. Elle nous faisait reconquérir à l'est ces plaines fameuses baignées par les eaux de la Baie Française, ces terres de l'Acadie, patrie d'Evangéline ... elle nous faisait reconquérir à l'ouest ces prairies fertiles où, cent cinquante ans plus tôt, La Vérendrye avait planté les couleurs de France.

"Certes, il y avait là des considérations pleines de grandeur. D'un autre côté, beaucoup redoutaient la Confédération, parce qu'ils croyaient qu'elle serait le tombeau de la race française. Je n'ai pas de telle crainte. Mais il est quelque chose qui serait plus affreux cent fois que la mort, ce serait l'infériorité. Je ne crains pas non plus l'infériorité ..."

A cinquante-deux ans, avec l'espoir de devenir avant longtemps premier ministre de la Confédération, Laurier avait sincèrement oublié l'étude de Médéric Lanctôt, le Club Saint-Jean-Baptiste, et ses propres articles du *Défricheur*. Il avait sincèrement oublié qu'à vingt-cinq ans il n'était pas moins adversaire de la Confédération que son ami David.

* * *

Au congrès de la Saint-Jean-Baptiste, plusieurs personnages engagèrent Laurier à désavouer les critiques de Tarte à l'égard de Mgr Taché et l'attitude de Sauvalle, éditeur de *Canada-Revue,* à l'égard de Mgr Fabre. Les discours de Tarte à la convention libérale avaient retenti, et déplu, dans tous les évêchés du pays. Laurier se retrancha derrière l'indépendance du député Tarte et du journaliste Sauvalle, propriétaire de sa revue.

Tarte disait bien : l'archevêque de Saint-Boniface était vieux et malade. Agé de soixante-dix ans, évêque depuis quarante ans, il avait traversé la rébellion de 1870, celle de 1885, et les persécutions de Martin-Greenway — de ces heures qui ajoutent au poids de la vie. Missionnaire dans toute la force

du terme, il se trouvait épuisé de voyages, d'inquiétudes et de privations. A plusieurs reprises, ces dernières années, on l'avait dit mourant. Mais sa volonté n'était pas si affaiblie. L'archevêque de Saint-Boniface écrivit au député de l'Islet une lettre ouverte, publiée dans le *Manitoba* de Winnipeg (le journal de Larivière), puis dans la presse de la province de Québec.

Tarte reprochait surtout à l'archevêque d'avoir, avant les élections fédérales de 1891, et d'accord avec Chapleau, mis une sourdine aux revendications catholiques pour ne pas gêner le gouvernement conservateur. Mgr Taché nia qu'il ait eu avec le gouvernement fédéral, au sujet des écoles, d'autres pourparlers que les échanges de vues officiels, consignés dans les documents sessionnels. Il n'admit point que, dans la province de Québec, la vigueur de son patriotisme fût mise en doute — même avec l'insidieuse excuse de son âge et de sa fatigue. Il termina ainsi sa lettre :

"Il y a de cela près de cinquante ans, j'eus assez d'énergie pour dire adieu à tout ce qui m'était cher, en faveur des populations du Nord-Ouest, et je serais assez pusillanime aujourd'hui pour consentir à mettre en danger, pour des considérations d'ordre inférieur, le salut des âmes d'un si grand nombre d'enfants de cette même population ? Non, monsieur, non ! je n'en suis pas arrivé à cette tiédeur ; ma volonté est assez énergique pour me permettre de vous dire que vous m'avez grandement calomnié dans vos discours. En honneur, vous êtes tenu de vous rétracter, et la seule rétractation que je vous demande, c'est de travailler ouvertement et sincèrement à la restauration des écoles catholiques du Manitoba.

"J'ai également assez d'énergie pour dire à mes compatriotes, de quelque nuance politique, de quelque religion qu'ils soient, que les catholiques du Manitoba ont subi une injustice criante en matière d'écoles. Ils ont droit à la protection de tous ceux qui peuvent leur venir en aide ; mais cette protection ne peut leur être assurée que par l'union de tous ceux qui sont disposés à leur venir en aide."

En même temps, le *Manitoba* prouvait l'hypocrisie de Tarte par l'adhésion de McCarthy à sa motion. "A qui fera-t-on croire que M. McCarthy aurait voté cette résolution s'il y avait vu seulement un soupçon de justice pour nous ? . . ." Le lâcheur, conclut le *Manitoba,* c'est vous, monsieur Tarte !

Or, Laurier et Tarte s'étaient partagé les rôles. Le chef du parti libéral voulait induire ou contraindre le clergé à la neutralité dans les luttes électorales. Il ne pouvait lui-même polémiquer avec Mgr Taché, mais il laissait aller Tarte la bride sur le cou. Tarte reçut la lettre de Mgr Taché à la veille d'une assemblée dans les cantons de l'Est, à Waterloo, où il accompagnait Laurier. Waterloo — la ville de Charles Thibault, qui avait livré à Laurier des batailles épiques — comptait une population en partie anglaise. Laurier et Tarte parlèrent dans les deux langues (1er juillet).

Tarte lut la lettre de Mgr Taché. Cette lettre ne me dément pas, dit-il. Je n'ai jamais prétendu que l'archevêque ait échangé avec le gouvernement de 1891 des promesses officielles. J'ai prétendu et je maintiens qu'en février de cette année-là, Mgr Taché, immobilisé à Montréal par la maladie, reçut la visite de M. Chapleau, secrétaire d'Etat, et qu'ils échangèrent des promesses privées, mais solennelles. J'en ai la preuve : une lettre écrite par Monseigneur, le 20 août 1892, à son neveu Louis Taché, qui me l'a communiquée à l'époque. Mgr Taché écrivait : " . . . Sir John Thompson s'est engagé officiellement et publiquement, d'autres l'ont fait privément mais solennellement." Ces autres sont M. Chapleau et un sénateur très influent, qui l'accompagnait.

Les déclarations de Tarte, lancées avec toute sa verve, et mettant en cause, au delà de Mgr Taché, l'attitude politique de deux évêques (l'autre était

Mgr Laflèche) et d'une notable fraction du clergé, eurent un retentissement énorme. Laurier, pour battre le fer encore chaud, entreprenait justement une tournée de la province, avec Tarte, devenu son premier lieutenant.

La tournée commençait par le district de Québec. Dans l'état-major suivant Laurier et Tarte figuraient Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, grand organisateur libéral, François Langelier, et les jeunes députés de la Législative, Tessier, Turgeon et Dechène. Après Waterloo, on fut à Sorel, puis à Kamouraska le 19 juillet, à l'Ile-Verte le 20, à Rimouski le 24, à Matane le 26. Laurier promettait la prospérité par la réduction du tarif douanier. Tarte parlait des écoles du Manitoba, et répliquait à la lettre de Mgr Taché.

Il répliqua par écrit, en deux articles de *L'Electeur,* le 5 et le 6 juillet. Dans le premier article, il dit :

"Monseigneur, vous avez eu, dans la période électorale de 1891, des entrevues, des pourparlers, des rapports avec M. Chapleau, et vous avez traité de la question des écoles du Manitoba ... Je sais que vous n'avez pas traité, négocié et compromis avec tout le gouvernement. Je sais que M. Chapleau ne s'est pas présenté à Votre Grandeur armé d'un arrêté en conseil. Aussi n'est-ce point ce que j'ai dit. Mais M. Chapleau était, à votre connaissance, le secrétaire d'Etat de la Puissance. Et vous avez attaché à ses paroles l'importance que leur donnait la position officielle de celui qui les prononçait. S'il ne vous a point parlé au nom du gouvernement, en quelle qualité s'est-il abouché avec Votre Grandeur, à une pareille date, en pleine fièvre électorale ? ..."

Et dans le second :

"Vous nous demandez, Monseigneur, de continuer à travailler pour la cause des écoles. Mais vous nous avez lié les mains. De votre assentiment, elle est de nouveau déférée aux tribunaux. Cela durera un an, deux ans. Il coulera beaucoup d'eau dans les fleuves, d'ici là !"

Soit pour les approuver, soit pour s'en scandaliser, tout le monde reproduisait, se passait, discutait les articles de Tarte. Tardivel entra en lice :

"Le directeur de la "Vérité" croit connaître le fin fond de cette affaire mieux que M. Tarte. Il s'est trouvé à Saint-Boniface en juillet 1890, alors que la législation Greenway-Martin venait d'être votée ; et il a pu constater que dès cette époque, c'est-à-dire longtemps avant qu'il fût question des élections fédérales, les catholiques manitobains en général étaient opposés au désaveu de la loi scolaire ; et cela parce qu'ils redoutaient une agitation dangereuse pour eux.

"Nous sommes de ceux qui croient que les catholiques manitobains se sont trompés en cette circonstance, qu'ils auraient dû insister sur le désaveu ; que c'était là leur seule chance de salut. Mais nous savons, en même temps, que c'est une abomination d'accuser Mgr l'archevêque de Saint-Boniface d'avoir renoncé au désaveu pour tirer les ministres fédéraux d'embarras. Notre témoignage vaut bien celui de M. Tarte."

Dans ses articles, Tarte continuait d'accuser les chefs canadiens-français d'abandon des revendications nationales, en échange de faveurs personnelles — places de juges, de sénateurs, etc. : "Ils ont vécu du sacrifice des droits de notre race."

Mgr Taché écrivit le 13 juillet une seconde lettre ouverte à Tarte, publiée dans le *Manitoba* et dans la presse de la province de Québec (le 20 juillet dans la plupart des journaux). L'archevêque reconnaissait la visite de Chapleau, venu lui parler des écoles du Manitoba, mais à titre personnel, sans engager le ministère. D'ailleurs, dit Mgr Taché, en demandant des écoles séparées au Manitoba, nous ne demandons pas l'exécution de simples promesses, mais le respect de notre droit, d'après la constitution du pays.

Tarte reçut cette lettre la veille de sa publication dans la presse, au moment où il allait tenir avec Laurier l'assemblée de Kamouraska. Son discours

fut une réplique à Mgr Taché. Tarte n'admettait pas que Chapleau se fût dédoublé en franchissant le seuil de la chambre épiscopale :

"Il était ministre, tout comme Mgr Taché était archevêque. Il représentait, tout en faisant des réserves diplomatiques, les intérêts du gouvernement dont il était membre, comme Mgr Taché représentait les intérêts de la minorité catholique. L'interprétation charitable donnée par Mgr Taché aux entrevues de 1891 ne saurait changer pour l'histoire et pour l'électorat la nature des choses et la signification vraie des événements."

Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, venait de mourir. Les funérailles attirèrent un nombreux clergé (25 juillet). Mgr Laflèche se trouvait là, ainsi que presque tous les évêques, sauf le cardinal Taschereau. L'oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Proulx, que Mgr Racine avait aidé à résoudre — partiellement — la grande crise universitaire. On pense s'il fut question des lettres de Tarte et de Mgr Taché. Mgr Laflèche eût foudroyé Israël Tarte ; d'autres évêques redoutaient pour Mgr Taché une polémique avec cet adversaire.

En effet, Tarte ne s'arrêtait plus. A la seconde lettre de Mgr Taché il répondit par cinq articles de *L'Electeur*, du 25 au 29 juillet. Le premier maintenait ses positions :

"Si je n'eusse point été pour ainsi dire l'un des témoins oculaires des rapports que vous eûtes avec M. Chapleau lors des élections de 1891 ; si je n'eusse eu des moyens particulièrement sûrs de me renseigner sur les échanges de vues auxquelles vous fûtes partie, mon embarras eût été extrême à la lecture de votre première lettre à mon adresse.

"Mais je savais que M. Chapleau et un sénateur qui occupait alors dans le parti conservateur une situation presque aussi considérable que celle d'un ministre,

lennelles" qui vous inspirèrent une confiance que vous communiquâtes à plusieurs . . .

"Il s'agissait d'assurer le vote catholique, qui voulait l'intervention des pouvoirs publics, et en même temps de ne point offenser l'élément tory qui s'opposait violemment au désaveu . . .

"Ces précautions, dont le sens n'échappe à personne, et même les interprétations nouvelles données par Votre Grandeur à ce qui se passa alors, ne changent nullement la véritable nature et la signification réelle des rapports que vous eûtes avec M. Chapleau."

Le sénateur occupant une situation considérable dans le parti conservateur était Alexandre Lacoste, avec qui Chapleau, Dansereau . . . et Tarte avaient si souvent tenu conseil.

Dans le deuxième article, Tarte se défendit de commettre une indiscrétion en utilisant une correspondance privée : la lettre de Mgr Taché à son neveu.

Dans le troisième article, Tarte répéta que le renvoi aux tribunaux, accepté par l'archevêque, liait les mains des catholiques, jusqu'à nouvel ordre. "A Dieu ne plaise, conclut-il, que je mette en doute la sincérité de votre dévouement à la cause de la minorité. Mais vous avez été, du commencement à la fin de cette affaire des écoles, victime d'une confiance trop implicite dans les hommes qui sont à la tête des affaires."

Le quatrième article répétait les précédents :

" . . . Jamais le cabinet de sir John A. MacDonald n'eût osé laisser venir en force les lois de 1890 si Votre Grandeur en eût publiquement demandé le désaveu.

"Mais il était sûr du silence de Votre Grandeur, après les entrevues du mois de février . . .

"Encore une fois, Monseigneur, je n'accuse point vos intentions. Je constate les résultats de votre diplomatie et les déplorables effets de votre excès de confiance dans des politiciens . . ."

Enfin le dernier article de la série suppliait Mgr Taché de dire ce qu'il comptait faire, ce qu'on devait faire. Cette requête, tenant de la prière et aussi de la mise en demeure, offrait une analogie frappante avec les requêtes déjà parues dans le même journal — *L'Electeur* — en particulier lors de la campagne électorale de Tarte à l'Islet, et tendant à arracher à l'épiscopat une condamnation de la politique fédérale.

Car, le lecteur s'en est bien rendu compte, les deux partis organisés qui se disputaient le pouvoir équilibraient à peu près leurs forces. Les majorités étaient souvent faibles. Aux élections fédérales précédentes, les conservateurs avaient obtenu, dans la province, un peu plus de voix et un peu moins de sièges que les libéraux. Entre ces deux partis égaux, l'autre grande puissance organisée, l'Eglise, était arbitre. Il est vrai que les évêques ne s'étaient pas toujours accordés sur l'attitude à observer vis-à-vis de la politique et des partis. Dans l'ensemble, le clergé favorisait les conservateurs. Mais il n'y avait rien de fatal dans cette alliance. Des libéraux modérés se trouvaient assez bons catholiques pour reviser ce procès à la faveur d'une situation comme celle des écoles manitobaines. En principe, ils demandaient l'abstention du clergé dans les luttes politiques. Mais si l'occasion se présentait d'avoir le clergé avec soi, de faire porter son poids du bon côté de la balance, la tentation serait trop forte. Nous avons vu, en France, des groupes avancés, las de se heurter à la police, l'appeler dans leur camp, au cri de "La police, avec nous !" Révérence parler, les libéraux canadiens s'écriaient, en 1893, "Les évêques, avec nous !"

Mais la polémique de Tarte avec Mgr Taché ne leur conciliait pas Mgr Laflèche ! Pour le vieil évêque des Trois-Rivières, "libéral" restait à peu

près synonyme de "diabolique". Il disait : "Ah ! les libéraux !" je les connais, moi, cent trente-deux !" Car, pour éviter de jurer, il s'était fabriqué cette expression : "cent trente-deux", employée dans ses moments d'impatience.

On arrivait au mois d'août. Laurier, après un court répit à Arthabaska, entamait la tournée du district de Montréal : Saint-Constant le 2 août, Sainte-Scholastique le 7, l'Assomption le 11, Joliette le 12, Montréal le 14, Louiseville le 15, Bécancour le 17. Tarte, Louis-Philippe Brodeur, Rodolphe Lemieux et Arthur Bruneau l'accompagnaient. A Montréal, l'équipe fut renforcée par Marchand, par Cartwright, qui attribua tous les méfaits possibles à la protection, et par Edgar, qui promit à Laurier des réceptions grandioses en Ontario. A ce moment mourait à Québec, riche et considéré, Isidore Thibaudeau, qui avait assuré la carrière de Laurier en lui cédant son siège.

Et Laurier parcourut l'Ontario, qui lui fit les belles réceptions promises par Edgar. Mais comme on avait prié Mercier de s'abstenir lors de la convention d'Ottawa, on pria Tarte, au dernier moment, de ne pas venir en Ontario. Il dit lui-même pourquoi :

"Je devais porter la parole avec M. Laurier dans quelques assemblées en Ontario. J'y avais été invité. L'invitation a été contremandée, et cela ne m'a point surpris... Je suis représenté comme l'âme du mouvement de la revendication des droits des catholiques par le "Mail," l'"Empire," le "Hamilton Spectator." Ma présence aux côtés de M. Laurier leur eût permis peut-être de soulever une tempête et d'amoindrir l'effet de ses paroles... Leur intolérance, qui n'est point d'hier, ne permet pas qu'un député français aille

en Ontario proclamer l'égalité de toutes les races en ce pays . . ." [1]

Et il trouva le moyen de conclure : C'est de la faute des conservateurs.

Les tournées politiques de Laurier et de Tarte produisaient un très gros effet. Les ministres fédéraux jugèrent indispensable de répondre par des tournées analogues. Adolphe Caron, accompagné d'Angers et de Curran, alla parler à ses électeurs de Rimouski, le 16 août. Au sujet des écoles du Manitoba, il répéta que, la question légale une fois décidée, le gouvernement n'hésiterait pas à faire son devoir.

Ce n'est pas vrai, répondit Tarte, dans *L'Electeur* (26 août) :

"Il n'est pas un journaliste français qui ne sache de science positive que le cabinet Thompson ne se sert des procédures en cours que pour masquer aux yeux de la masse des crédules son lâche abandon des droits et des intérêts de nos compatriotes. Et l'on défend ces procédés, l'on s'efforce de les faire tolérer, dans l'espoir que l'opinion s'émoussera et se détournera de la question."

A quoi la *Minerve* opposait ses illusions :

" . . . Nous avons confiance dans les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir, et jusqu'ici rien ne prouve qu'ils ne seront pas à la hauteur de la mission qu'ils ont à remplir, quelque délicate et difficile qu'elle soit.

"Nous refusons absolument de croire que si la Cour Suprême jugeait que le ministère a le pouvoir d'intervenir pour restituer à la minorité du Manitoba les droits que lui confèrent et lui garantissent, à notre avis, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Acte du Manitoba, nous refusons de croire, disons-nous, que justice ne sera pas rendue."

---

1. *"L'Electeur," 16 septembre 1893.*

Au début de novembre 1885, les mêmes hommes et les mêmes journaux refusaient de croire à la pendaison de Riel . . .

Le 12 septembre, le premier ministre, sir John Thompson, vint lui-même à Montréal, avec Foster, Caron, Angers, Ouimet, Curran, etc. Le maire Desjardins les reçut. Conservateur de tendance ultramontaine, ami de Mgr Taché — ami de Riel, dix ans plus tôt — Alphonse Desjardins suivait de près la question des écoles. Son adhésion tacite renforçait le groupe ministériel.

Sir John Thompson prononça un grand discours en partie consacré à la question des écoles. Le jugement du Conseil Privé est final, dit-il. Il règle la question constitutionnelle ; le gouvernement n'a pas le pouvoir de passer outre. Sa Grandeur Mgr Taché en appelle au Gouverneur général en conseil, non sur cette question réglée, mais sur certains droits lésés ; il demande des mesures rémédiatrices. Cela crée une situation nouvelle, où notre droit n'apparaît pas clairement. A quoi bon de pareilles mesures, si les tribunaux les annulent ensuite ? Aussi avons-nous consulté la Cour Suprême, et Mgr Taché croit, comme nous, à la sagesse de cette procédure. Entre Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et M. Tarte, et même dix mille Tarte, personne n'hésitera.

Le jugement rendu, que ferons-nous ? Il est impossible de le dire. M. Laurier ne se prononce pas plus que nous, et l'on ne saurait l'en blâmer. Mais ce dont il faut le blâmer, c'est de chercher à soulever les provinces, c'est de laisser croire à Québec qu'il favorise l'intervention fédérale, et à Toronto qu'il la récuse. Ce dont il faut blâmer M. Laurier, c'est de nous taxer de lâcheté, quand lui-même n'ose énoncer son opinion, sauf sur un point.

Le point où M. Laurier se prononce est celui-ci: il prétend que si les écoles publiques du Manitoba sont en réalité des écoles protestantes, comme le soutient Mgr Taché, le gouvernement doit une législation réparatrice à la minorité. Eh bien, ce n'est pas exact. La législation scolaire relève des provinces, et M. Laurier, comme nous, s'assurerait d'abord de son droit. M. Laurier ni personne ne peut rien faire ni dire avant la décision de la Cour Suprême. Avant le jugement du haut tribunal, personne n'a le droit de préjuger notre action.

Sir A.-P. Caron approuva son chef :

"Vous devez être satisfaits des déclarations du premier ministre. Quand le tribunal aura rendu son verdict, il sera temps de voir si les membres du gouvernement feront leur devoir. Le parti conservateur, fidèle à ses traditions, ne trahira la cause d'aucune nationalité, et saura garantir les droits de tout le monde."

Puis, Aldéric Ouimet :

"Nous n'avons pas l'intention de soulever les préjugés d'aucune race, ni aucun fanatisme. Nous voulons nous en tenir à la constitution, où nous trouvons tout ce qui peut garantir non seulement la liberté individuelle, mais les libertés religieuses. Le fanatisme disparaîtra, malgré MM. McCarthy, Laurier et Tarte, et l'on verra qu'il ne sert à rien dans notre pays de soulever les préjugés pour avancer les affaires d'un parti. Ce n'est pas le moyen de hâter la marche du progrès."

Maigre satisfaction pour les catholiques ! Tarte disséqua les discours de Thompson, Caron, Ouimet, et répliqua, inlassable :

"Vous prétendez que la législature manitobaine peut supprimer les écoles séparées des catholiques sans que vous ayez le droit d'intervenir. Mais supposez que la législature de Québec, à sa prochaine session, supprime les écoles protestantes, ou l'usage de l'anglais dans les Chambres, dans les documents publics, devant les tribunaux : le gouvernement fédéral désavouerait la loi de Québec dans les 24 heures.

"Eh bien ! les Canadiens français ont reçu les mêmes garanties, en 1870, au Manitoba. La majorité anglaise de la Puissance se fait complice de cette spoliation. Je suis de ceux qui appellent les choses par leur nom.

"Que me fait, en pareil cas, l'attirail des procédures des avocats et les décisions du Conseil Privé d'Angleterre ? Je sais qu'il a été stipulé, entendu et réglé, lors de l'union de la Rivière Rouge avec le Canada, que la minorité française aurait des écoles et l'usage officiel de sa langue. Tout le monde le sait dans le pays. Et parce qu'il a plu à quatre ou cinq avocats de Londres, revêtus d'hermine et couverts de perruques, de se livrer à des interprétations qui sont des mensonges à l'histoire de faits dont nous avons été les témoins oculaires, il faudrait nous incliner.

"Il n'en sera pas ainsi, quant à moi . . ."

On s'arrachait les articles de Tarte. A Sainte-Rose, où Taillon, Beaubien, Nantel et Leblanc reçurent les ministres fédéraux, Ouimet consacra son discours à contre-atttaquer Tarte :

"Il jette de la boue sur ses anciens bienfaiteurs et compagnons. Il traîne sur la claie les évêques dont il se proclamait autrefois l'ami le plus dévoué . . . Quand sir Hector Langevin était fort, M. Tarte s'est faufilé dans ses affaires intimes ; et il l'a trahi quand il a cru y trouver bénéfice. Il a essayé d'en faire autant à sir Adolphe Caron et à l'honorable M. Angers . . .

"Je me bornerai à dire à M. Laurier et à son porte-queue M. Tarte, à propos des écoles du Manitoba :

"1°—Que la voie que nous suivons a été approuvée et même suggérée, il n'y a pas si longtemps, par les libéraux eux-mêmes.

"2°—Le parti conservateur ayant l'approbation de l'épiscopat et de tous les intéressés du Manitoba, ses adversaires ont mauvaise figure à vouloir se pavaner comme plus catholiques que le pape.

"3°—Au lieu d'amoindrir les Canadiens français, M. Laurier devrait, s'il les aime réellement, les représenter tels qu'ils sont, pleins de courage et d'espoir, aimant mieux leur pays que le sol étranger.

"4°—Si les libéraux avaient poussé les Canadiens français vers le Manitoba et le Nord-Ouest au lieu de leur montrer la république américaine sous des cou-

leurs fallacieuses, la loi Martin n'existerait pas.

"5°—Notre premier ministre n'a-t-il pas déclaré que c'est folie de vouloir fomenter des guerres de race ou de religion ? Au Manitoba comme ailleurs, la paix se fera ; au Parlement, dans les écoles, nous retrouverons nos privilèges."

Sir John Thompson donna le signal des applaudissements.

La polémique avec Tarte prenait un ton acerbe. Ouimet insinua que Tarte était un fils naturel de Cauchon, dont il reproduisait les trahisons. Tarte répondit que Ouimet avait, par lâcheté, abandonné son bataillon pendant la campagne Riel, en 1885.

* * *

La *Minerve* et le *Courrier du Canada* paraient les coups en alignant la liste des amis politiques de Tarte et de Laurier : la *Patrie* de l'anticlérical Beaugrand ; le *Witness*, d'un protestantisme fanatique ; le *Globe*, si influent dans le parti libéral, et très opposé au rétablissement des écoles séparées; enfin l'orangiste Dalton McCarthy. On insistait sur les éléments anticléricaux du parti rouge, pour enrayer la manœuvre tendant à arracher à l'épiscopat une condamnation de la politique fédérale. Les radicaux relevèrent le défi, et les incidents se multiplièrent. *Canada-Revue* ne renonçait pas à poursuivre Mgr Fabre. La *Patrie* et *L'Electeur* réclamaient la réforme de l'enseignement. La *Vérité* (Tardivel) et le *Courrier du Canada* (Chapais) les réfutaient, en s'appuyant sur les succès remportés par le groupe du chanoine Bruchési à l'exposition de Chicago. En juillet, pendant la polémique entre Tarte et Mgr Taché, le maire Desjardins ne voulut pas recevoir lui-même les officiers d'une frégate italienne, représentants d'un gouvernement qui avait dépouillé le pape de son pouvoir temporel. La *Patrie* attaqua vivement le maire. Il y eut

plus grave, à l'automne. Un rédacteur de la *Patrie* exhuma une pièce d'archives établissant qu'en 1815 les Sulpiciens de Montréal avaient souscrit en faveur de l'Angleterre, en guerre contre l'ancienne mère-patrie, la France. Sauvalle en prit prétexte pour attaquer les Sulpiciens, millionnaires sans patriotisme. Le moment paraissait mal choisi, toutefois, puisqu'au début de l'année le Séminaire de Saint-Sulpice avait fait don d'un terrain et prêté $74.000 sans intérêt — et même sans espoir de remboursement — à l'Université Laval de Montréal, pour lui permettre de construire un immeuble. Les articles de Sauvalle se discutèrent. "Le parti libéral recommence à manger du prêtre", écrivit la *Minerve*. Tassé publia, pour la défense des Sulpiciens, une série d'articles, réunis en brochure à la demande de Mgr Laflèche. *L'Electeur* blâma la *Patrie*, mais ajouta, maladroitement, que les Sulpiciens avaient servi l'humanité en aidant à écraser le césarisme à Waterloo. On attribua cet article à Laurier, et on lui reprocha de glorifier la défaite de Napoléon, qui était aussi celle de la France.

L'affaire des écoles du Manitoba ranimait donc toutes les querelles latentes. Dans un discours prononcé à Toronto, Dalton McCarthy, promettant d'annuler l'influence canadienne-française, s'affirma fidèle, sur ce point, à la pensée de feu John-A. MacDonald. Le greffier de l'Assemblée législative, Louis-Georges Desjardins, prédécesseur de Tarte au siège fédéral de l'Islet, démentit son ancien collègue Dalton McCarthy. Desjardins écrivait d'abondance ; c'est lui qui avait réfuté, dans le *Canadien*, la fameuse conférence de Laurier en 1877. Vigoureux mais prolixe, il ne savait arrêter ni un discours ni un article. Joseph-Edmond Roy attribuait, en plaisantant, un de ses échecs électoraux à Lévis moins aux discours de ses adversaires libéraux qu'aux interventions bien intentionnées

mais interminables de son ami Desjardins. L'ancien député de l'Islet fit insérer quatre longs articles dans le *Chronicle*, et les réunit ensuite en brochure. [1]

Louis-Georges Desjardins, ancien député, lieutenant-colonel de la milice, était résolument conservateur et profondément loyaliste. D'autres, moins attachés aux partis et à la Couronne, tirèrent des conclusions plus avancées. L'affaire des écoles manitobaines, après l'affaire Riel, faisait ressortir deux traits inséparables de la vie de la province de Québec. Un trait de force et de noblesse, à savoir que les plus grands remous d'opinion s'y produisent pour la défense des intérêts français et catholiques en dehors de la province. Un trait de faiblesse: les disputes intestines, la division par des étiquettes de partis. Comment se retrouver, entre tant d'accusations réciproques ? Comment choisir entre deux partis tenus de ménager la chèvre orangiste et le chou catholique ? Devant les dénis de justice soufferts par les Canadiens français de la part des bleus comme de la part des rouges, Tardivel envisageait la formation d'un nouveau parti national. Il approuvait même les jeunes intellectuels souhaitant l'indépendance, non plus du Canada, mais de la province de Québec. Son article du 16 septembre 1893 est important pour l'histoire des idées dans la province de Québec :

"Nous sommes de ceux, plus nombreux qu'on ne pense, qui "n'acceptent" pas la Confédération, mais la "subissent" seulement, en attendant des jours meilleurs ; qui se refusent à voir dans le régime actuel la dernière phase des destinées politiques du Canada français; qui espèrent que la Providence nous arrachera un jour à l'anéantissement national vers lequel nous tendons depuis 1840.

---

1. L.-G. Desjardins : "A true and sound policy of Equal Rights for All" (Québec, 1893).

"Accepter" et "conserver" la Confédération, voilà la politique du parti conservateur ; "Subir" la Confédération en attendant que le Canada français puisse retrouver son autonomie d'avant l'Union, voilà l'aspiration de l'élément "national", qu'il ne faut pas confondre avec l'élément "libéral."

"... Les vrais nationaux n'ont rien de commun avec les libéraux annexionnistes, et ils ne peuvent pas non plus suivre les conservateurs. Ils voient d'un côté les périls de l'annexion ; de l'autre, la destruction plus lente, plus savante de notre nationalité sous le régime de la Confédération. Tant que cette destruction ne sera pas un fait accompli, ils croient que Dieu réserve au Canada français une plus glorieuse destinée que l'absorption rapide par l'union américaine ou l'étranglement lent mais sûr dans l'union canadienne."

Et Tardivel souhaitait le développement d'un Canada français quasi autonome, en bons rapports avec le Canada anglais, et relié à l'Angleterre par un faible lien d'allégeance. Nous en serions là aujourd'hui, disait-il, sans le coup de tête de 1837, "le crime de Papineau".

L'idée d'un Canada français indépendant séduisait une partie de la jeunesse. Un très petit nombre de radicaux. tel Amédée Papineau, fils du grand tribun, favorisaient cette idée comme le prélude de l'annexion aux Etats-Unis. Amédée Papineau entretenait deux phobies : les curés et l'Angleterre. Il sonda son brillant neveu, Henri Bourassa : "Tu es jeune, tu devrais t'attacher à la cause de l'indépendance. Si un groupe voulait entreprendre une campagne en faveur de l'indépendance, les moyens d'action ne lui manqueraient pas. Il y aurait un million de piastres à sa disposition, pour fonder des journaux, organiser des assemblées. . .

— Où trouveriez-vous cet argent?

— Aux Etats-Unis.

— Merci ! Je ne voudrais pas de l'argent américain pour faire de la propagande canadienne. . .

D'ailleurs, si les Américains mettent un million au service de la cause de l'indépendance, ils prendront leurs mesures pour que cette indépendance soit le prélude de l'annexion."

Amédée Papineau pratiqua d'autres sondages. Il entraîna Mercier, Tarte, Goldwin Smith et quelques autres à rencontrer, à New-York, des hommes politiques et des capitalistes — Levi P. Morton, Andrew Carnegie — rassemblés par Erastus Wiman. L'idéaliste Goldwin Smith mit des bâtons dans les roues en repoussant, lui aussi, l'argent américain. — "Le vieux fou !" dit Tarte, "Nous aurions toujours pu prendre l'argent pour faire des élections. Cela ne nous obligeait pas à livrer le pays ensuite."

Wiman, ses amis, et toute la grande presse américaine avaient prêté attention à la conférence de Mercier sur l'indépendance, au parc Sohmer. Les prises de contact n'ont guère laissé de traces, cependant, et quelque obscurité subsiste. C'est peut-être à l'insu de Mercier lui-même qu'un syndicat de capitalistes new-yorkais, en liaison avec les annexionnistes canadiens, facilita une tournée de conférences de l'ancien premier ministre aux Etats-Unis.[1]

Odilon Desmarais, ancien député de Saint-Hyacinthe, accompagnait son ami Mercier. A Washington, à Pawtucket, à Lowell, à Nashua, à Lewiston, à Chicago même, Mercier parla de l'indépendance du Canada. Dans les villes décorées de

---

1. *Pour tout ce passage, nous nous fondons essentiellement sur le témoignage de M. Henri Bourassa, renseigné par son oncle Amédée Papineau, et qui rencontra lui-même à New-York plusieurs promoteurs de la campagne. M. Bourassa nous a complété verbalement les renseignements fournis dans le Devoir du 8 octobre 1910, du 24 juillet et du 3 août 1912.*

pavillons français et anglais pour le recevoir, il évoquait sa province française de Québec avec une ferveur de croyant. Des émigrés, à cette évocation du pays natal, sentaient refluer dans leur cœur les souvenirs d'enfance, baissaient la tête et, silencieusement, pleuraient.

L'Etoile de Lowell donna leur pleine signification à ces gestes :

> *"Nous aimons M. Mercier parce qu'il est haï par les Anglais en général, c'est-à-dire par nos ennemis naturels, les McCarthy et autres "ejusdem farinae."*
> *"Qu'il soit libéral ou conservateur, cela nous importe moins que de le savoir un grand patriote, qui s'oppose avec toute la force dont il est capable à l'envahissement anglo-saxon, cette marée montante menaçant de tout engloutir."*

La *Presse* à Montréal et le *Courrier du Canada* de Thomas Chapais à Québec critiquaient cette propagande pour l'indépendance. Mais l'affaire des écoles du Manitoba réveillait un nationalisme canadien-français. Le 30 septembre, le lieutenant-gouverneur Chapleau, reçu à l'Institut Canadien-français de Québec, prononça, en réponse à un compliment de bienvenue, un discours où il exhortait les Canadiens français à se montrer toujours fiers de leur langue et de leurs origines, et à marcher d'accord avec leur clergé. Ce n'était plus tout à fait le Chapleau des grands jours, mais quels beaux restes ! Ses admirateurs buvaient ses paroles. Et puis il avait retrouvé toute sa fibre nationale. Son discours, prononcé sur un ton d'énergique revendication patriotique, eut un grand retentissement dans toute la province.

Chapleau liait à dessein le patriotisme et l'accord avec le clergé. Il songeait à une coalition politique, excluant les radicaux et les tories. Pour les jeunes gens, l'idéal n'était pas la coalition, mais l'indé-

pendance. Au cours de sa campagne, Sauvalle dit et répéta qu'il était honteux de tolérer une statue de Nelson en plein Montréal, place Jacques-Cartier. Excités par ces articles, trois étudiants en droit de dix-huit ans, le fils de Mercier, ses camarades Paul de Martigny et Alfred Pelland, voulurent dynamiter la statue de Nelson. Dénoncés par un complice, ils furent arrêtés, la dynamite en poche. Escapade d'étudiants, bien sûr. Tout de même, c'était un symptôme.

III

LE MINISTÈRE TAILLON

L'agriculture encouragée — Taillon, comme de Boucherville, impose un régime d'économies et de comptes stricts, sans initiatives démesurées, en réaction contre le régime Mercier — Les difficultés financières n'en subsistent pas moins — Séance dramatique à la Législative.

1893

La province de Québec remporta des succès flatteurs à l'exposition universelle de Chicago. Les écoles, les institutions enseignantes — celles des Frères des Ecoles Chrétiennes, en particulier — décrochèrent force prix, certificats et médailles. Le chanoine Bruchési reçut les compliments de plusieurs hauts fonctionnaires de l'enseignement français. Les journaux américains louangèrent ces résultats. "Ontario, malgré tout son tapage, est enfoncé", écrivit le chanoine Bruchési au secrétaire provincial Louis-Philippe Pelletier. [1] Ces succès, préparés par le gouvernement de Boucherville, faciliteraient la résistance aux réformateurs.

Le gouvernement provincial poursuivait, sans bruit, une politique de sagesse et de parcimonie.

1. *Correspondance relative à cette exposition et rapport du chanoine Bruchési, dans les archives privées de M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province de Québec.*

Une politique surtout agricole, suivant la voie tracée l'année précédente, sous la présidence de Charles de Boucherville. Sans doute, de Boucherville et Taillon n'innovaient pas entièrement : Mercier avait créé le Mérite agricole et fait publier par *L'Electeur* les photographies des lauréats. Mais le gouvernement Taillon mit l'agriculture en tête de son programme, et l'on s'accorde à reconnaître sa sollicitude à l'égard des cultivateurs.

Oeuvre de persuasion, dans une large mesure. Les fermiers de la province, quelque peu routiniers, obtenaient des rendements trop faibles. Puis, le blé du Manitoba commençait à concurrencer le blé des provinces de l'Est. Les agronomes prêchaient l'assolement, l'usage des engrais, et, devant la concurrence du blé manitobain, le remplacement des champs par des pâturages. Le sous-ministre Gigault, champion de l'idée coopérative, fondait cercles et syndicats agricoles. Agronomes et sous-ministre se heurtaient à la méfiance, à l'individualisme invétéré des paysans.

La concession accordée aux Trappistes, pionniers de l'agriculture dans la région du Lac-Saint-Jean, l'aide à l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et surtout, peut-être, les débuts de l'Ecole d'Industrie Laitière à Saint-Hyacinthe, touchaient des groupes mieux préparés et possédaient une valeur d'exemple. Le gouvernement provincial entretenait l'Ecole de Saint-Hyacinthe, fondée, l'année précédente, par la Société d'Industrie Laitière. Des élèves justifiant déjà d'une certaine pratique s'y perfectionnaient dans la fabrication du beurre et du fromage. Les inspecteurs provinciaux de l'industrie laitière y suivaient également des cours. Ainsi se développaient, se complétaient, les efforts accomplis par la Société d'Industrie Laitière, de-

puis une dizaine d'années. Et l'on enregistrait des résultats. Les fromages de la province de Québec figurèrent au tout premier rang parmi les produits primés à l'Exposition de Chicago. La Société d'Industrie Laitière en tira une conclusion tout analogue à celle du chanoine Bruchési, dans un autre domaine : c'est par parti pris que les Ontariens classent régulièrement notre fromage bon dernier, à l'Exposition de Toronto ! "Serrons nos rangs et réclamons nos droits. Naturellement, cela prendra du temps, car les Anglais sont lents à reconnaître le mérite. Mais le mérite doit être persévérant! . . "[1] L'affaire était d'importance, puisqu'il s'agissait d'obtenir meilleure part et meilleur prix dans les commandes des importateurs anglais. Les Trappistes d'Oka mirent sur le marché leur fromage, qui devait conquérir une si juste notoriété.

En s'attachant à l'œuvre agricole, le gouvernement Taillon espérait atténuer le fléau de l'émigration ; on voyait encore, dans les gares du Grand-Tronc, des jeunes gens venus de Matane, de Lévis, de Québec, des Trois-Rivières, de Yamachiche, de Sorel, de toute la province, prendre pour les Etats-Unis des billets sans retour. Il manque un curé Labelle, voire un Père Paradis, pour entraîner ces jeunes gens vers le Nord. Et puis, les marchands de bois, concessionnaires d'immenses "limites" visent l'exploitation forestière et non la colonisation. La dynastie des Price exploite toute la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean. A Chicoutimi même, les Price possèdent tout, contrôlent tout, y compris le conseil municipal. Malgré cette entrave, la région du Lac-Saint-Jean se développe — à peu près seule parmi les régions de colonisation — et son développement, sous l'effort persévérant des gouverne-

---

1. *Rapport de la Société d'Industrie Laitière pour 1893. "Documents de la session." Vol. I.*

ments successifs, constitue l'une des réalisations notables de l'histoire de la province. Mercier s'y est attaché sans négliger d'en tirer un parti électoral. Mercier tombé, de Boucherville et Taillon ont admis la nécessité d'achever son œuvre au Lac-Saint-Jean. C'est surtout pour permettre le prolongement du chemin de fer jusqu'à Chicoutimi que le gouvernement Taillon a maintenu les subsides aux compagnies "de bonne foi". Avec les Price, des Québécois influents possèdent des actions de la Compagnie ; mais plusieurs, tels Elisée Beaudet et James Guthrie Scott — un Ecossais de Québec, passionnément québécois — voient plus loin, plus haut que leur intérêt personnel. D'autres initiatives désintéressées s'en mêlent : celle de l'évêché de Chicoutimi ; celle des Trappistes, qui construisent des moulins sur les bords de la Mistassini, et attirent des colons, comme on l'avait espéré. Un jeune employé de la Banque Nationale, Alfred Dubuc, rêve d'arracher le pays à l'omnipotence des Price.

Le signe tangible de ces progrès fut, le 2 août 1893 (le jour où Laurier et Tarte parlaient à Saint Constant), l'inauguration du dernier tronçon du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, allant jusqu'à Chicoutimi. La veille, l'ancien député Elisée Beaudet, vice-président de la Compagnie, rencontrant par hasard sur la jetée Louise une famille d'émigrants belges qui se rendait au Wisconsin, l'avait persuadée de s'établir plutôt au Lac-Saint-Jean, parmi des frères de langue et de religion. La famille ainsi rescapée voyagea dans le train officiel, de Québec à Chicoutimi. Une belle excursion, car il fallait éclipser le voyage de Mercier. Celui-ci avait été une affaire de famille ; celle-là fut une affaire d'Etat. Trois ministres fédéraux, Caron, Ouimet et Curran ; le sous-ministre des Travaux publics, Siméon Lesage ; le premier ministre de la province,

Taillon, et trois de ses collègues : Flynn, Casgrain, Chapais ; le coadjuteur du cardinal, Mgr Bégin, ancien évêque de Chicoutimi ; le prieur des Trappistes d'Oka ; force députés et journalistes. Trois ou quatre libéraux seulement, dont Jules Tessier, qui avait pris part au voyage avec Mercier.

Pour le reste, Taillon, Hall et leurs collègues opposaient une courageuse résistance aux quémandeurs de subsides. Le vice-recteur Proulx, curé de Saint-Lin, réclamait en vain le rétablissement de la prime qui eût permis d'édifier une "Académie commerciale et agricole" à Saint-Lin. Malgré ces retranchements, malgré la modicité de ses entreprises, le gouvernement éprouvait des difficultés financières. En tous temps et en tous pays, les gouvernements éprouvent des difficultés financières ; mais celle de 1893 mettaient Taillon et ses ministres particulièrement à la gêne.

* * *

L'autorisation d'emprunter dix millons, donnée par la Chambre au cabinet Mercier, restait valable pour ses successeurs. En 1891, Mercier n'avait trouvé que quatre millons — remboursables, justement, en 1893. Cette échéance allait s'ajouter aux embarras du Trésor. Le cabinet décida de lancer un nouvel emprunt.

Or, une crise sévissait sur les principales bourses du monde. Un krach en Australie, où presque toutes les banques sautèrent, se répercuta en Amérique. La panique saisit New-York le 3 mai — avec l'accompagnement habituel de faillites et de suicides. La Banque de Montréal laissa prévoir des conditions rigoureuses. Taillon eût volontiers échappé à la tutelle de la Banque de Montréal, qui, en relations intimes avec le Pacifique-Canadien, devenait un Etat dans l'Etat. Chapleau, vice-président du Crédit Foncier Franco-Canadien — où il

conservait plus qu'un bureau, un véritable pied-à-terre — engageait Taillon à traiter avec la banque française qui patronnait cette institution — la Banque de Paris et des Pays-Bas. Alphonse Desjardins, lui aussi administrateur du Crédit Foncier depuis la fondation, approuvait l'idée. N'est-il pas logique de renouveler — en l'augmentant, si possible — l'emprunt contracté par Shehyn et Mercier auprès de la Banque de Paris et des Pays-Bas ? Le directeur de cette banque, J.-Henri Thors, venu au Canada en 1880 [1] et resté en bonnes relations avec Chapleau, Wurtele et plusieurs Canadiens, facilitera les choses. Un peu à contre-cœur, Hall — l'homme lige de la Banque de Montréal — partit pour Paris.

Mais la crise australienne et américaine inquiétait les financiers européens. Les places de Paris et Londres se fermaient aux emprunteurs du Nouveau-Monde. La Banque de Paris et des Pays-Bas se montra réticente. Au milieu des pourparlers, Hall crut habile de partir brusquement pour Londres. Il s'y buta aux mêmes obstacles. Le trésorier de la province de Québec dut retourner à Paris et renouveler, pour tout potage, auprès de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Crédit Lyonnais conjointement, l'emprunt Mercier de 1891. Il revint assez mécontent, assez aigri, au Canada. [2]

L'opposition libérale, résolue à livrer une bataille de tous les jours, ne perdrait pas une si belle occasion. La *Patrie* commenta les déboires du trésorier. Les ministériels, en réponse, rappelèrent que l'em-

---

1. *"Histoire de la Province de Québec," Vol. III.*

2. *Les démarches relatives aux emprunts du gouvernement Taillon ont fait l'objet d'une active correspondance, publiée dans les documents sessionnels, après les incidents de 1894.*

prunt tirait origine "des extravagances de M. Mercier et de sa clique". Mais tous les conservateurs provinciaux ne déploraient pas les ennuis du premier ministre. Il subsistait des divisions, qu'un incident mit en lumière.

Une des lois votées en fin de session supprimait les magistrats de district créés à Montréal par Mercier. Le prétexte était d'économie, et le but de revanche : vexer Mercier et congédier Barry et surtout Champagne, "traître" à qui l'on ne pardonnait pas d'avoir "livré à M. Mercier la majorité au Conseil législatif". On rétablirait la Cour de Circuit, en priant le gouvernement fédéral d'y nommer deux juges supplémentaires. Conformément à ce vote, le gouvernement provincial abolit la Cour des magistrats, par décret du 23 juin.

Mais Champagne conservait des amis parmi les conservateurs de Montréal. Deux journaux conservateurs, curieusement indépendants par rapport au cabinet de Québec, la *Presse* et le *Monde*, protestèrent. "Respect à la Justice !" écrivit la *Presse ;* le principe de l'inamovibilité des juges ne permet pas de licencier MM. Barry et Champagne. On peut supprimer la Cour des magistrats ; MM. Barry et Champagne n'en restent pas moins juges, et doivent être affectés à une autre Cour.

La *Presse* reflétait les opinions et les partis pris du groupe Augé. Le député de Saint-Jacques, critique acerbe des dépenses engagées au Palais de Justice de Montréal, et définitivement brouillé avec le commissaire des Travaux publics Nantel, manifestait à chaque occasion son indépendance. Le gouvernement céda : les deux juges supplémentaires nommés à la Cour de Circuit rétablie à l'automne, furent Barry et Champagne.

La *Presse* et le *Monde* soutenaient aussi, de ma-

nière insidieuse, les commerçants montréalais en révolte contre les taxes. Conservateurs, sans doute, mais Montréalais d'abord. L'esprit de corps, si manifeste pendant la longue lutte contre l'Université Laval, n'a pas perdu de sa vigueur en se transférant sur le terrain économique. Une ville ne monopolise pas en vain la fortune mobilière et la croissance démographique d'une vaste province. Quel citoyen montréalais ne participe à cet orgueil, à cet esprit d'indépendance ? Quelle association montréalaise ne voudrait parler ferme au "gouvernement de Québec" ? L'honnête et hargneux Stephens, les opposants libéraux, les échevins et les députés montréalais à la seule exception de Hall, la *Patrie* radicale, le *Monde* conservateur, la *Presse* populaire, esquissent une vaste coalition contre les taxes. Alphonse Desjardins avertit son ami Taillon de la force d'un pareil courant.

Or, le cabinet provincial comprend des hommes de caractère : Pelletier, Casgrain, Flynn, Nantel, Chapais. Taillon lui-même a déjà résisté aux prétentions montréalaises, sur les questions ferroviaires. Mais il y a perdu son mandat, aux élections de 1886 ; il y eût peut-être compromis sa carrière sans le repêchage du comté de Montcalm. Le premier ministre en plaisante encore : "J'ai perdu Montréal, mais j'ai gardé mon calme." Il n'a donc pas oublié l'avertissement. Taillon hésite. Sa barbe ondoie. Les ministres se contredisent — tantôt promettant des adoucissements, tantôt ordonnant la perception de l'impôt. En fin de compte, il faut ajourner le recouvrement jusqu'à modification des taxes. Mais quelles modifications ? Les ministres prennent l'avis des intéressés. Le 21 octobre, à Montréal, Taillon et son trésorier Hall rencontrent les délégués de la Chambre de commerce, du Board of Trade et des associations de commerçants, conduits par J.-D. Rolland. Ceux-ci pro-

posent de substituer aux taxes frappant surtout le commerce — et partant, Montréal — une taxe uniforme atteignant aussi les districts ruraux : par exemple un impôt foncier de un millième.

— "Vous voulez dresser les campagnes contre les villes", dit Taillon. Avec une pareille mesure, le gouvernement s'aliénerait les districts ruraux. Car les petits propriétaires de la campagne entretiennent une répugnance traditionnelle à l'égard de l'impôt foncier.

Et en effet, *L'Electeur* québécois, sans voler, certes, au secours de Taillon, ne put se retenir de combattre les prétentions montréalaises :

"Ils ne veulent plus, disent-ils, que Montréal soit la vache à lait de la province. A les en croire, c'est Montréal qui paie pour tout le monde. S'ils étaient justes, ils diraient plutôt que c'est le reste du pays qui travaille nuit et jour pour agrandir et enrichir Montréal. Les chiffres du dernier recensement prouvent que si Montréal a augmenté en population et en valeur, c'est à même tout le reste de la province. On devrait tenir compte des millions que le pays est forcé de jeter à l'eau depuis un temps presque immémorial pour creuser le fleuve, afin de permettre aux vaisseaux d'outremer de se rendre jusqu'à Montréal. Toute la prospérité de Montréal est quelque chose d'artificiel. Si l'on avait laissé faire la nature, la prospérité qui s'est concentrée à Montréal aurait été également partagée un peu partout. Les marchands de Québec ne seraient pas réduits à voir les vaisseaux d'Europe passer tout droit devant leur port, et à aller chercher leurs marchandises dans le port artificiel de Montréal.

"En vérité, Montréal n'a pas tant à se plaindre. Quinze ans de protection, c'est-à-dire d'extorsions au détriment du reste du pays, ont fait affluer vers elle tout ce qu'il y a eu de progrès accompli dans cet intervalle. Elle loge les magnats du Pacifique et les magnats des manufactures. Elle a voulu tout avoir, ne rien laisser aux autres. Si ses citoyens veulent tirer les comptes au clair, ils devront finir par admettre que c'est à eux à porter la grosse part des taxes pour lesquelles ils ont voté avec enthousiasme aux dernières élections."

La rivalité toujours vivace entre les deux villes aiderait Taillon dans sa résistance aux commerçants montréalais. Elle ne résolvait pas le problème financier. Le cabinet Taillon prit de courageuses mesures d'économie. Abandon de projets tels que la construction d'une nouvelle prison à Montréal et d'un immeuble pour l'Ecole Normale Laval à Québec. Retrait de subsides aux compagnies de chemins de fer négligentes. Le trésorier Hall comprima. De la sorte, il réussit, sans emprunt ni impôt, un équilibre provisoire.

Il faudrait, tout en édulcorant les taxes, réaliser les conditions d'un équilibre permanent. Il faudrait aussi faire ratifier par les chambres le renouvellement de l'emprunt français, car les banquiers parisiens, mystérieusement alarmés par des correspondants canadiens, doutent que le pouvoir d'emprunt du cabinet Mercier soit encore valable. Chapleau lui-même a beau les rassurer ; les banquiers exigent une prompte et complète homologation.

C'est pourquoi le lieutenant-gouverneur convoqua, dès l'automne, la troisième session de la huitième législature. (Celle-ci tiendrait six sessions, fait sans précédent et qui ne s'est pas encore renouvelé.) Les questions financières seront les principales à l'ordre du jour, annonça la presse ministérielle, sans donner de détails — et tout en imputant la faute au régime dilapidateur de M. Mercier. Il faudra aussi, répondit *l'Electeur,* éclaircir la vente de l'asile de Beauport, bâclée en cachette, derrière le dos des représentants du peuple. Il faudra "connaître l'étendue du tort causé à la Province par ce maître tour de passe-passe."

* * *

La session provinciale s'ouvrit le 9 novembre — tandis que Tarte poursuivait sa campagne retentis-

sante sur les écoles du Manitoba, et que Sauvalle s'en prenait aux Sulpiciens. Taillon avait choisi, par une attention particulière, la date du 53e anniversaire de Chapleau. Et tous approuvèrent ce geste, car Chapleau, rachetant sa défaillance de l'affaire Riel, recouvrait un prestige moins violent mais plus unanime qu'autrefois. Son discours du 30 septembre avait retenti dans toute la province. "Chapleau et Laurier ! Quel attelage magnifique cela ferait !" disait Tarte.

Le discours du Trône, insistant sur l'encouragement à l'agriculture, indiqua les résultats déjà obtenus :

"Le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé durant l'année dernière ; plus de deux cents élèves ont suivi les cours à l'école d'industrie laitière établie à Saint-Hyacinthe, et dans toute la province, des cercles agricoles se sont formés comme par enchantement."

Il parla des suppressions de subsides aux compagnies de chemins de fer :

"La législation adoptée à la dernière session a eu l'effet désiré. Elle a conservé aux compagnies "bona fide" tous leurs droits et privilèges, éliminé les compagnies incapables de conduire leur entreprise à bonne fin, et relevé la province d'obligations qui portaient préjudice à son crédit."

Passant à l'asile de Beauport :

"Les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à la communauté des Soeurs de la Charité ; et mon gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés. Ces deux contrats vous seront soumis."

Sur les questions financières, le discours du Trône annonçait un budget en équilibre, et même un suplus :

"Il y a donc raison d'espérer que non seulement les taxes ne seront pas augmentées, mais qu'elles seront au contraire diminuées graduellement dans un avenir prochain ... Vous aurez à étudier de nouveau le système des taxes adoptées en 1892 pour voir les changements qui devront y être faits. L'expérience acquise, les remarques soumises par ceux qui ont étudié cette importante question, vous serviront à trouver une solution satisfaisante."

Enfin le renouvellement de l'emprunt Mercier de 1891, conclu faute de mieux pendant la crise financière, serait aussi soumis à la Chambre.

Dans les discours accompagnant l'adresse, les ministériels rejetèrent sur Mercier la responsabilité de toutes les difficultés financières

— On m'a jeté le gant, dit Mercier, je le relève. Et il passa en revue les grands traits de sa politique pendant cinq ans, depuis l'indemnité des Jésuites jusqu'aux ponts et aux chemins de fer. Il avait semé de l'argent, bien sûr ; mais la Province avait récolté les résultats.

Flynn lui répliqua. Flynn était avant tout un professeur, minutieux, tâtillon, souvent hésitant. Mais les affres budgétaires, attribuées à l'héritage de Mercier, enrageaient tous les ministres. Flynn répliqua d'un ton ferme, énergique, cruel même :

"Je lui demande pourquoi il ne parle plus au nom de son parti, pourquoi il n'est pas à la place de M. Marchand, lui qui était autrefois le maître, le grand chef ? Cette décadence est sa condamnation. Puisque ses propres partisans les plus acharnés n'ont plus confiance en lui, peut-il compter avoir la confiance du peuple ?

" ... Vous vous êtes vanté, monsieur Mercier, d'avoir encouragé la construction des chemins de fer, et vous avez mentionné plusieurs lignes ; mais il est étrange que vous n'ayez pas dit un mot du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

"Nous vous avons reproché les désordres apportés dans l'administration, vos extravagances, vos dépenses

inutiles, mais le plus grand reproche que nous puissions vous adresser, c'est d'avoir semé la division entre les races, suscité la haine, fomenté la guerre."

Bref, conclut Flynn, la province de Québec n'a jamais eu de plus grand ennemi que Mercier.

Turgeon bondit sur ses pieds, défendit Mercier, attaqua l'ex-lieutenant gouverneur Angers. L'Orateur Leblanc dut le rappeler à l'ordre. Le débat se poursuivit pour ou contre Mercier, défendu encore par Dechène et Jules Tessier, attaqué par Flynn et Tom-Chase Casgrain. Celui-ci, dans le feu de la colère, dit à Mercier :

— Le gouvernement instituera, si c'est nécessaire, de nouvelles procédures contre vous.

Mercier était gravement atteint par le diabète. Sa vue baissait, il commençait à flotter dans ses vêtements, mais il voulait à tout prix retrouver sa maîtrise d'autrefois. Au début de cette session, il déposa cinquante-trois interpellations ou demandes de documents.

Au début de la session aussi, le conservateur Cooke redemanda l'abolition du Conseil législatif. Appuyé par les libéraux, y compris Mercier, combattu par Taillon et Duplessis, son amendement fut repoussé par 33 voix contre 27. Hall et plusieurs conservateurs anglais avaient, comme à la session précédente, voté avec les libéraux.

Hall put alors présenter son exposé budgétaire, son renouvellement d'emprunt et ses amendements fiscaux. L'un de ces amendements réduisait de 1½ à 1 p. 100 la taxe sur les mutations de propriétés. Un autre remplaçait les diverses taxes sur le commerce, y compris l'impôt spécial sur les manufactures de tabac, par un impôt uniforme fixé à 6 p. 100 du loyer. Alexander-Webb Morris, député conservateur de la division Saint-Laurent, présenta

le contre-projet des chambres de commerce montréalaises : remplacer un certain nombre de taxes, qui pèsent sur le commerce, par un impôt foncier de un millième. Montréal comptait six députés : François Martineau, Olivier-Maurice Augé, Damase Parizeau, Alexander-Webb Morris, Patrick Kennedy et John-Smythe Hall lui-même. Mais Hall était aussi trésorier provincial ; à ce titre il repoussa le projet. L'article de *L'Electeur* que nous avons cité manifeste assez l'opinion en dehors de Montréal. Le projet Morris ne recueillit que sept voix, dont celles des cinq députés montréalais autres que Hall.

Stephens offrit encore un autre remède : taxer les institutions religieuses exerçant une industrie quelconque et qui, disait-il, concurrencent les industries normales. L'idée provenait moins des industriels que des avocats et des journalistes amis de Beaugrand et membres de la loge L'Emancipation. Duplessis protesta. Mercier observa qu'on en viendrait à taxer les hospices où des infirmes, sous la direction des religieuses, fabriquent des articles de vannerie, dont la vente aide à soutenir l'établissement. L'unanimité fut telle que Stephens vota contre sa propre motion, au milieu des rires. Par une dernière concession, Hall réduisit de 6 à 5 p. 100 du loyer l'impôt uniforme substitué aux diverses taxes sur le commerce. Moyennant des économies sévères et des retraits persévérants de subsides, le budget tiendrait debout, au moins pour un an ou deux.

Un autre grand projet de la session, la réorganisation judiciaire préparée par Tom-Chase Casgrain, souleva force discussions. C'était, dans les grandes lignes, un projet centralisateur. Le barreau présenta tant d'objections que Casgrain retira son bill pour le remettre au point.

On attendait surtout le débat sur les contrats de l'asile de Beauport. Les négociations menées entre Philippe Landry, son avocat Isidore Belleau, le secrétaire provincial Louis-Philippe Pelletier, et les Sœurs de la Charité, avaient abouti, depuis la dernière session. Les Sœurs avaient acheté l'asile, en portant leur offre de $300.000 à $425.000. Pour garantir le paiement aux vendeurs, l'administration provinciale retiendrait, chaque année, une partie de la somme payée aux Sœurs pour l'entretien des aliénés. Encore fallait-il la ratification des Chambres. Le débat s'ouvrit dans la seconde quinzaine de décembre.

Cette question des asiles a soulevé, pendant des années, des passions qui nous surprennent aujourd'hui. Jules Tessier ouvrit la discussion, soutenu par Gladu, Turgeon, Dechène et Mercier, contredit par Louis-Philippe Pelletier. Le ton s'échauffa tout de suite. L'opposition soutint cette thèse : le gouvernement a favorisé, aux dépens de la province, les intérêts du sénateur Landry, souscripteur de la caisse électorale bleue. Il y eut une pluie d'amendements. Fitzpatrick présenta un point de vue juridique. Partisan en principe de l'affermage des asiles d'aliénés aux communautés religieuses, il trouvait l'opération malhabile, pleine de vices légaux, condamnable. Mercier dit que l'Asile de Beauport, et non pas la Baie des Chaleurs, l'avait renversé du pouvoir : M. Pelletier et quelques conservateurs nationaux ne me trouvaient pas assez complaisant pour Landry ; ils ont ourdi leur trame avant le renouvellement du contrat ; ils ont obtenu la complicité d'un autre de leurs amis, le lieutenant-gouverneur Angers, auquel Landry avait offert, en cadeau, un superbe équipage. "MM. Angers, Pelletier et Landry ont comploté ma chute, et réussi. La question de l'asile a déjà tué plusieurs gouvernements, et peut encore en tuer une demi-douzaine."

Pour la deuxième et pour la troisième lecture, la bataille recommença, acharnée. C'était la grande affaire de la session. Les journaux ne parlaient plus que de l'asile, et Tarte en oubliait les écoles du Manitoba.

L'opposition accusa Pelletier d'avoir exercé une pression sur les Sœurs. Pelletier répondit en produisant une lettre, tenue en réserve jusque-là, de Mgr Bégin, coadjuteur du cardinal Taschereau. A la date du 28 octobre 1892, Mgr Bégin, souhaitant qu'on en finisse au plus tôt, avait décidé les Sœurs à porter leur offre de 300.000 à 400.000 dollars. Il l'annonçait au secrétaire provincial, lui disant en résumé : Tâchez, de votre côté, de faire baisser les propriétaires de $600.000 à $450.000. Nous n'aurons plus qu'à couper la différence en deux, pour les mettre d'accord à $425.000. Ainsi, ce n'étaient pas les ministres qui avaient agi auprès des Sœurs, c'était le coadjuteur du cardinal ! Les libéraux comparèrent la production inopinée de cette lettre au geste d'un lutteur qui, dans un combat loyal à mains nues, sortirait au dernier moment un couteau de sa poche. L'effet n'en était pas moins produit, et l'un de leurs arguments anéanti.

Ils en trouvèrent un autre. Avant la vente de l'asile, Philippe Landry, à titre de tuteur d'un de ses frères, interdit, aurait vendu à Philippe Landry lui-même la part de propriété de ce frère. Ce dol, conclut *L'Electeur*, annule les contrats !

Pelletier se défendit bien. Il fit ressortir que, par la vente de l'asile de Beauport aux Sœurs de la Charité, le soin de tous les malades, infirmes ou aliénés catholiques, dans la province de Québec, se trouvait confié à des religieux ou religieuses. La vente fut ratifiée, mais trois conservateurs, Augé, Cooke et Morris, mêlèrent leur vote à celui des libéraux. Et deux journaux conservateurs, la *Presse*,

et le *Monde* où écrivait Augé, engagèrent les conseillers législatifs, soustraits aux misères électorales, à montrer plus d'indépendance que les députés — redevables de leur élection à l'argent de l'asile de Beauport.

Le Conseil législatif, où Thomas Chapais présente le bill, compte douze ministériels et douze opposants. Tarte vient exprès à Québec pour encourager les hésitants. Horace Archambault et le Dr Marcil mènent l'attaque. Excitation intense. Pierre Garneau, malade, quitte son lit pour se traîner au Conseil juste le temps de voter. Vingt conseillers participent au scrutin. Le greffier enregistre dix voix pour et dix voix contre : bill rejeté, contrats à l'eau.

La nouvelle en est portée à la Chambre. "C'est un coup monté par Mercier !" s'écrient encore une fois les ministres. Tant on a pris l'habitude, en face de toute difficulté gouvernementale, d'en rejeter la responsabilité sur l'héritage du régime Mercier.

A la séance du lendemain (28 décembre), ministres et députés étaient nerveux. La décision du Conseil législatif empêcherait de finir la session avec l'année. Discutant des octrois de colonisation, Bernatchez reprocha au commissaire des Terres, Louis Beaubien, de favoriser les comtés bleus. Cette méthode n'est pas celle de mon gouvernement, rétorqua Taillon, mais celle de M. Mercier, qui a littéralement acheté, avec les octrois de colonisation, des comtés comme Bonaventure et le Lac-Saint-Jean. Et il refit une attaque contre Mercier.

L'heure était avancée. Mercier, souffrant, se tenait affaissé sur son pupitre. Entendant Taillon, il redressa sa taille, se leva, quitta son siège et s'avança vers les ministres, les yeux presque clos, les

mains étendues pour tâtonner les obstacles, jusqu'à la table du greffier — son ancien adversaire, Louis-Georges Desjardins. Devant cette scène inusitée, Taillon se tut. Mercier, face aux ministres qu'il appelait ses bourreaux, éclata. Ce fut, dans l'Assemblée frappée de stupeur, une improvisation foudroyante. Il parla deux heures, brossant l'historique des dernières années, et personne n'osait bouger. Il dit aussi ses souffrances :

— Parce que je me suis soumis à tout avec philosophie, croyez-vous que je n'aie pas souffert ?

Sa forte charpente, ses vêtements trop larges, ses tempes creusées, son regard presque éteint sous les arcades sourcilières saillantes, sa grosse moustache ronde et grise, et tous ses traits amaigris : le nez bourbonien, la mâchoire volontaire ; et l'heure tardive ; et la date elle-même, la fin de l'année où l'on se trouvait, donnaient à cette improvisation de Mercier, à cette apparition de Mercier, un extraordinaire relief.

— Croyez-vous que je n'aie pas souffert ? J'en appelle à tout homme juste pour déclarer si je n'ai pas été victime d'une odieuse persécution. Mais mon honneur a été sauvé ; mes pairs, mes juges, m'ont acquitté ; on n'a jamais pu prouver que j'avais touché un sou des deniers publics ! Aussi le peuple m'a porté en triomphe quand je suis sorti du prétoire, il m'a fait des ovations. Où étiez-vous alors, mes persécuteurs ?

Il faisait effort pour ouvrir tout grands ses yeux :

— Où étiez-vous, mes bourreaux ? Cachés au fond de vos demeures, dans la crainte et l'humiliation !

Et de toutes ses forces, de toutes les forces de son âme et de son corps, tenant à deux mains le bord de la table du greffier :

— Vous m'avez ruiné, vous avez voulu me déshonorer et vous voulez maintenant piétiner mon cadavre ; eh bien, ce cadavre, le voici. Regardez-le, ce cadavre ! Regardez-le en face, car il se dresse devant vous pour vous dire : Vous m'avez enlevé tout ce que je possédais au monde, jusqu'à ma bibliothèque, mes chers livres que j'avais amassés depuis trente-cinq ans, tout a été vendu, sauf mon honneur. Et mon honneur, sachez-le bien, je le défendrai comme un lion, seul contre tous, fussiez-vous cent, fussiez-vous mille !

La Chambre était subjuguée.

Taillon, qui tenait sa barbe à poignée, la lâcha, se leva, vint tendre la main à Mercier.

* * *

1894

On put se demander si le vote du Conseil législatif entraînerait une crise ministérielle. Les libéraux y songèrent, esquissèrent un plan : alliance avec les Montréalais mécontents des taxes ; refus des subsides, au Conseil législatif ; campagne d'assemblées contre le contrat de l'asile de Beauport. Les commerçants de Montréal se réunirent de nouveau pour protester contre les taxes, allant jusqu'à réclamer la démission de Hall. En même temps à Québec, Tarte intriguait auprès des hésitants. Et comme l'aplomb ne lui manquait pas, Tarte, à titre de député fédéral, fit demander un siège sur le parquet de la Chambre. L'Orateur — Evariste Leblanc — refusa. Tarte alla lui-même le trouver :

— Pourquoi me refuses-tu ce que tu accordes à des gens qui ne sont pas députés ?

— Ce sont des privilèges que l'on doit refuser à certains individus.

— Tu es un sacré po . . . po . . . polisson et un ma . . . ma . . . manant !

Le *Canadien* défunt, Tarte éditait une petite feuille d'intentions rurales, le *Cultivateur*. Il y publia un éreintement de Leblanc, "député violent et mal élevé, Orateur partisan". Il avertit : "S'il ose, à la prochaine session, persister dans ses indignes procédés, il est sûr que les galeries ne le tolèreront pas, et que nous assisterons à des scènes que nous n'avons jamais vues à Québec."

C'est dire l'atmosphère fiévreuse de cette fin de session. Leblanc provoqua un nouvel incident en enlevant la parole au député Lussier, de Verchères. Mercier protesta, mais la majorité ratifia la décision de l'Orateur. L'ouverture d'une nouvelle crise politique dépendait du Conseil législatif. Le gouvernement qui avait, au début de la session, sauvé une fois de plus la Chambre haute, demanda aux conseillers s'ils appuieraient leurs tourmenteurs. Aux manœuvres de Tarte et des libéraux, Taillon opposa d'aussi habiles manœuvres. Comme pour les taxes, il se résolut à des concessions. Il retrancha deux clauses : garantie du gouvernement pour les paiments des Sœurs aux anciens propriétaires ; achat de l'asile par la Province en cas d'abandon par les Sœurs. Le bill ainsi expurgé fut représenté au Conseil législatif le 4 janvier 1894, et adopté. Taillon passait le gué difficile. La conjuration, édifiée sur des bases insuffisantes, échouait. Les libéraux, après avoir, pendant des années, combattu pour renforcer le contrôle de l'Etat provincial sur les asiles (et réduire d'autant le contrôle des religieuses), faisaient éliminer des contrats un espoir de mainmise absolue ! Ainsi que Louis-Philippe Pelletier l'avait souligné, le soin de tous les malades, infirmes et aliénés catholiques, dans la province, était désormais confié à des communautés religieuses.

La session se termina là-dessus. L'attention des

commerçants montréalais se tourna vers l'élection du maire. Cette élection ne se gagnerait pas sans blâmer les taxes. Alphonse Desjardins s'abstint plutôt que de critiquer son ami Taillon. Joseph-Octave Villeneuve et "Jimmy" McShane se disputèrent le mandat. McShane, ancien ministre du cabinet Mercier, incarnait la république des camarades, florissante à l'Hôtel de Ville. Au contraire, Villeneuve s'était porté partie civile contre Mercier, devant la Commission royale d'enquête sur l'affaire de la Baie des Chaleurs. Mais surtout, Villeneuve était un des cinq députés montréalais qui venaient de soutenir à la Législative le projet des chambres de commerce : substitution de l'impôt foncier aux diverses taxes sur le commerce. L'argent ne connaît point de races : tous les commerçants montréalais soutinrent le Canadien français Villeneuve, qui l'emporta sur l'Irlandais McShane.

Dans son hebdomadaire *Cultivateur*, Tarte s'en prit encore à Leblanc, qu'il baptisa, en raison de son geste à l'égard de Lussier, "Martinet-Leblanc":

> *"Il s'est trouvé une majorité pour dire que Martinet a eu raison. Si le parti ministériel avait eu à sa tête un "leader," un homme capable de quelque perspicacité, jamais un pareil vote n'aurait été enregistré. Mais M. Taillon, qui passe la moitié de son temps à s'arracher la barbe pour se soulager de ses colères, était d'une humeur effrayante, à la fin de la session, et il a jeté ses amis dans ce guêpier. Ils auront à rendre compte d'un attentat sans précédent à la liberté de la parole !"*

Les Chambres prorogées, les menaces de Tarte perdaient beaucoup de leur effet. Le 15, presque tous les ministres provinciaux assistèrent à l'assemblée tenue à Berthier. Il s'agissait d'une manifestation de sympathie au député local, en butte aux attaques de Turgeon. Etreint par la maladie dont il allait mourir, Mercier eut le courage de porter la contradiction à cette assemblée.

A Québec, le Château Frontenac venait d'ouvrir ses portes au public (18 décembre 1893). Les Québécois se réjouirent à l'idée que le C. P. R., dans son intérêt, pousserait à l'avenir le tourisme vers la vieille capitale. Ils reparlèrent du pont, reprirent confiance, et organisèrent le carnaval de 1894. Joly de Lotbinière présida le comité. Des millionnaires américains — et même un archimillionnaire, John-Jacob Astor — vinrent à Québec et s'amusèrent pour leur argent. Un concert monstre, organisé par Arthur Lavigne au manège militaire, termina le carnaval de Québec. A peu près seul, Tardivel bouda, au nom de la morale et de l'austérité, ces divertissements profanes.

IV

LES ÉCOLES DU NORD-OUEST

Le Nord-Ouest suit l'exemple du Manitoba — Répercussions dans la province de Québec — Attitude des partis — Jules-Paul Tardivel, précurseur du séparatisme — Intervention des évêques — Mort et apothéose de Mercier.

Une affaire des écoles du Nord-Ouest doublait l'affaire des écoles du Manitoba.

Il faut dire que la législation scolaire anticatholique valait aux ministres manitobains, parmi les cow-boys et autres électeurs de leur province, une immense popularité. Le biographe de Clifford Sifton constate, comme pour l'en féliciter : "C'est en défendant la loi scolaire devant les tribunaux et sur le terrain politique que Sifton a attiré l'attention du peuple canadien et qu'il est devenu une éminente figure nationale." [1] La guerre aux catholiques et aux Canadiens français constituait depuis 1890, dans l'Ouest canadien, le plus facile moyen de gagner des votes. Les hommes politiques des Territoires du Nord-Ouest (comprenant les provinces actuelles de la Saskatchewan et de l'Alberta) suivirent un modèle aussi engageant. Les Territoires possédaient un Conseil de l'Instruction publique divisé en deux comités, catholique et protestant, chacun administrant les écoles de sa confession. Une

---

1. *John W. Dafoe : "Clifford Sifton in relation to his Times."*

ordonnance du 31 décembre 1892 fondit les deux comités en un seul, de majorité protestante, mettant l'enseignement dans les écoles catholiques à la merci de cette majorité. De fait, l'un des premiers actes du Conseil remanié fut de réserver l'enseignement aux diplômés des écoles normales, ce qui excluait les membres des communautés religieuses, les Sœurs Grises en particulier. Puis le Conseil imposa pour toutes les écoles des manuels uniformes, c'est-à-dire protestants. Et, de toute évidence, il ne nommerait plus que des inspecteurs protestants.

C'était la destruction des écoles séparées au Nord-Ouest comme au Manitoba. Les catholiques protestèrent, par diverses requêtes, dont une de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, et une de Mgr Taché appuyant Mgr Grandin. Là encore, on demanda le désaveu fédéral. Mais depuis le conflit relatif au chemin de fer de la Rivière Rouge, le désaveu fédéral jouissait d'une solide impopularité dans l'Ouest. Dans les assemblées retentissait le cri "No surrender". Et, comme pour défier le gouvernement fédéral, Sifton fit adopter par la législature manitobaine de nouvelles mesures renforçant la loi de 1890.

Les fanatiques du Nord-Ouest, du Manitoba et de l'Ontario accusaient leur solidarité. Clifford Sifton et Dalton McCarthy agissaient en liaison. Hugh-J. MacDonald, fils de sir John-A. MacDonald et député de Winnipeg aux Communes, avait démissionné, fatigué de la vie publique. Le candidat conservateur briguant sa succession s'opposait au rétablissement des écoles séparées. Quant au candidat libéral, son nom tenait lieu de programme : c'était l'ex-procureur général Martin, auteur de la loi spoliatrice. Entre ces deux ennemis des libertés scolaires, Mgr Taché laissa les catholiques libres de voter à leur guise. Le vote catholique se partagea, tandis que le vote protestant favorisait le législateur

antipapiste. Martin fut élu député fédéral de Winnipeg (22 novembre 1893). Le premier libéral élu à Winnipeg depuis vingt ans. "Victoire !" imprima *L'Electeur,* affectant de ne considérer en Martin que le partisan de la réforme douanière. Martin, député fédéral, rendit foi et hommage à son chef, Wilfrid Laurier. Et celui-ci, de son côté, télégraphia au vainqueur : "Je vous félicite du grand honneur que vous avez eu de remporter la première victoire pour la cause de la réforme saine et efficace du tarif." En fait, il ne s'agissait point de tarif.

En Ontario, le cabinet libéral témoignait de la bienveillance envers les catholiques. Une *Protestant Protective Association,* fondée pour obtenir la suppression des écoles séparées en Ontario comme au Manitoba, et dépassant en effectif la récente "Ligue des Droits Egaux", soutint l'opposition conservatrice et lui permit d'enlever deux sièges à Mowat, coupable de tolérance. Et ce n'était qu'un galop d'essai, en vue des élections provinciales prochaines.

Le cabinet fédéral, comme l'opposition libérale, pèse ces symptômes, ces forces, ces résultats. Le cabinet fédéral, présidé par un catholique, comprend deux orangistes notoires, le ministre du Commerce Mackenzie Bowell, et surtout le contrôleur des Douanes, Clarke Wallace, grand-maître des loges canadiennes. Il comprend les Canadiens français Caron, Angers et Ouimet, tous trois bons catholiques, et dont deux au moins, Angers et Ouimet, passent pour des hommes de caractère, ayant déjà donné des preuves d'indépendance. Les ministres canadiens-français se laissent entraîner, dans la province de Québec, à des semi-promesses, tandis que Clarke Wallace prodigue en Ontario les promesses contraires. Tenant l'équilibre entre ces deux tendances, sir John Thompson se sent peut-être, en raison de son catholicisme, plus surveillé

et plus obligé de livrer des gages en Ontario. Il laisse écouler le délai pour le désaveu de l'ordonnance des Territoires. et ne bouge pas devant la nouvelle législation manitobaine. Il se retranche derrière les droits des provinces et les décisions des tribunaux.

L'opposition libérale comprend maintenant Israël Tarte, qui mène une campagne acharnée contre la loi manitobaine, et Joseph Martin, auteur — pas le moins du monde repentant — de cette loi. *L'Electeur,* journal du parti dans la province de Québec, publie les articles de Tarte, mais le *Globe,* journal du parti dans la province d'Ontario, s'oppose au rétablissement des écoles séparées. Presse-t-on Laurier de prendre une position nette ? — "Vous vous trompez d'adresse, répond ce sage ; présentez votre sommation aux détenteurs du pouvoir."

Le 20 février 1894, la Cour Suprême donne sa consultation (ce n'était pas une décision). Par 3 voix contre 2 — avec une sûreté très relative, par conséquent — elle dénie au gouvernement fédéral le droit de corriger la législation scolaire du Manitoba. La Cour Suprême sonne-t-elle, le glas des écoles séparées, des écoles catholiques et françaises, hors de la province de Québec ?

Comme dans l'affaire Riel, les autorités fédérales ignoraient ou bravaient le vœu de la province de Québec. Comme au début de l'affaire Riel aussi, la province de Québec, désireuse d'agir, n'était pas unanime sur la forme à donner à son action. Quels défenseurs choisirs? Quels champions? Quels chefs? Les catholiques et les Canadiens français comptent des amis et des adversaires dans les deux camps. La surenchère de Clifford Sifton et de Robert Rogers se poursuit sur leur dos. Et dans les deux camps, surtout, les chefs responsables enveloppent leurs déclarations de prudences et de réticences herméti-

ques. La campagne de la P.P.A., en Ontario, accentue son caractère agressif.

Il n'est donc pas surprenant que les esprits entiers, exigeant des paroles précises et des situations nettes, aient été exaspérés. Tardivel ne voyait qu'une alternative : imposer aux députés, bleus ou rouges, un esprit national supérieur en tous temps à l'esprit de parti ; ou bien quitter la Confédération. Il l'écrivit, dans sa *Vérité,* après la consultation de la Cour Suprême : "Il faut faire de deux choses l'une : exiger le respect de nos droits dans la Confédération, ou sortir de la Confédération. Pour des hommes de cœur, il n'y a pas de milieu." A la suite de Tardivel, un nombre croissant de jeunes hommes demandaient, non plus seulement l'indépendance du Canada par rapport à l'Angleterre — comme Rodolphe Lemieux et Mercier l'avaient fait devant un grand public, à Montréal — mais l'indépendance de la province de Québec par rapport au reste du Canada — avec ou sans allégeance à la Couronne britannique. Cette époque (1893-1894) est une de celles où, dans la province, les discussions d'idées furent le plus vives. Toutes les idées que la jeunesse canadienne-française croit découvrir aujourd'hui : annexion, indépendance, séparatisme, condamnation de l'esprit de parti, etc., ont été discutées à cette époque, par suite de la situation confuse créée par la loi Greenway-Martin.

Un autre facteur enfin : l'attitude des évêques. L'épiscopat, pris entre le dévouement aux écoles et la crainte d'une agitation, hésite visiblement. Le Père Lacombe, venu dans l'Est, voyage d'évêché en évêché. De la part de Mgr Taché, il demande une lettre collective de tout l'épiscopat canadien. Mais les évêques rédigeront-ils un document catégorique, ou bien un texte vague, en termes abstraits, de portée très amortie ?

Le 23 février, dans une séance du Club National, Mercier — sa santé délabrée, mais son énergie entière — reprend une accusation lancée par Tarte : Si les écoles séparées sont fermées au Manitoba, c'est la faute des évêques. C'est la faute de Mgr Taché, qui, disposant du vote catholique mais craignant d'embarrasser un gouvernement conservateur, n'a pas exigé le désaveu en temps voulu.

Nouvelle bombe ! *L'Evénement* protesta, sous la signature de Joncas, député de Gaspé. Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* écrivit :

"L'ex-premier ministre a toujours été et sera toujours un démagogue."

La *Minerve* :

"Non, monsieur Mercier, ce qui est arrivé au Manitoba n'est pas l'oeuvre des évêques, mais de vos alliés politiques, les Greenway et les Martin, qui ont odieusement trompé l'archevêque de Saint-Boniface, et qui l'accablaient des plus belles promesses au moment même où ils allaient mettre le couteau sur la gorge de ses ouailles."

Le *Trifluvien* :

"Prétendre que les écoles séparées ont été sacrifiées par la faute des évêques est une fausseté inqualifiable, et, dans la bouche de M. Mercier, une indignité.

"Et cependant, les libéraux présents ont applaudi à ces paroles. C'est une nouvelle preuve de ce qui constitue l'esprit libéral..."

L'idée lancée par Tarte et par Mercier se répandait, en effet, dans les milieux libéraux. Oscar McDonnell, rédacteur du *Canada* d'Ottawa, rallié au parti de Laurier, la soutenait dans son journal. Or Laurier cherchait toujours à éviter la guerre politico-religieuse. A sa prière, Joly de Lotbinière, au lendemain du carnaval de Québec dont il avait été l'organisateur en chef, partit pour Toronto,

Kingston et autres villes ontariennes, combattre, à titre de protestant canadien-français, les préjugés de la P.P.A. Laurier continuait aussi de fournir à *L'Electeur,* à défaut d'articles, des canevas, des directives. C'est sous son inspiration évidente que Pacaud, ou son collaborateur Ulric Barthe, ce qui revenait au même, opéra une prudente retraite :

"... L'un des orateurs a sévèrement blâmé l'épiscopat de son apathie et de son inaction dans cette suprême bataille pour les droits des catholiques, et est allé jusqu'à dire que ce qui avait paralysé les évêques c'est la crainte de susciter des embarras aux gouvernements conservateurs.

"On connaît déjà nos vues sur ce point délicat. Nous sommes de ceux qui désapprouvent ces opinions excessives.

"Il est bien vrai que les évêques n'ont pas déployé dans la revendication de nos droits toute l'énergie que, pour notre part, nous attendions d'eux.

"Mais si le clergé a agi de la sorte, c'est qu'il a trop compté sur la bonne foi et la parole des représentants autorisés de la Couronne ...

"... Non, nos dépêches nous indiquent l'organisation d'un mouvement sérieux, dans lequel le clergé va prendre une position dirigeante, et nous sommes certains d'être l'interprète de toutes les têtes dirigeantes et de la masse du parti libéral en souhaitant la bienvenue au clergé dans le règlement de ces questions vitales ..."

Les conciliabules, les allées et venues se multiplièrent, dans les trois grands milieux intéressés : le parti conservateur, le parti libéral et l'épiscopat. L'oracle de la Cour Suprême, simple consultation donnée par 3 voix contre 2, ne revêtait pas un caractère décisif. Les ministres du cabinet provincial conseillaient l'énergie à leurs confrères du cabinet fédéral. Ils agissaient surtout auprès d'Angers, ami de Louis-Philippe Pelletier et beau-frère de Tom-Chase Casgrain. Les conservateurs montréalais organisaient, pour le 27 février, une démonstration en l'honneur du cabinet Taillon, au Monument National. La plupart des ministres provinciaux s'y

trouvèrent, ainsi que Joseph Tassé et plusieurs chefs fédéraux. Taillon justifia les taxes, et demanda de ne pas dresser les villes contre les campagnes. Plusieurs orateurs attaquèrent Mercier "l'insulteur des évêques". Mais le discours sensationnel fut celui de Tom-Chase Casgrain, qui reprocha véhémentement au cabinet fédéral son abstention devant la loi scolaire du Nord-Ouest. Presque tout de suite après, Angers vint à Québec et descendit chez son beau-frère Casgrain.

On comprit qu'Angers s'apprêtait à réclamer, au sein du gouvernement fédéral, quelque justice pour les catholiques. Un mouvement se dessinait bien, dans le parti conservateur, pour exiger des ministres canadiens-français à Ottawa une attitude ferme. Certains imaginaient un nouveau parti national, avec Angers pour chef. Tardivel approuvait ce plan :

A l'heure qu'il est, qui ne voit que notre race pourrait facilement s'unir sans cette misérable question de portefeuilles ? S'il était parfaitement compris que la place des Canadiens français à Ottawa n'est pas dans le cabinet, mais en face du cabinet, que ce cabinet soit conservateur ou libéral, il serait facile d'organiser un mouvement national soutenu, encouragé, dirigé par nos évêques et nos prêtres, mouvement qui nous assurerait bientôt justice pleine et entière."

Un autre symptôme de crise se produisit : la publication d'une étude de Joseph Royal, l'ancien lieutenant-gouverneur du Manitoba, intitulée: *"La crise actuelle"*, avec ce sous-titre : *"Le Canada, République ou colonie ?"* Joseph Royal demandait la séparation d'avec l'Angleterre et une refonte de la constitution, pour préciser, de manière à jamais incontestable, les droits des minorités.

Ce geste, non pas d'un étudiant comme le fils Mercier, non pas même d'un journaliste indépendant à la manière de Tardivel, mais d'un ancien

représentant de la Couronne, fit sensation. On savait Royal tout dévoué à Mgr Taché. D'autre part, peu avant la publication de sa brochure, il avait été, à Spencer-Wood, l'hôte de son ami Chapleau — qui venait d'engager les Canadiens à prendre une attitude patriotique, sous l'égide du clergé. Chapleau lui-même, assez ami d'Angers et de Tom Chase Casgrain, s'était peu à peu réconcilié avec Mgr Laflèche, au point de lui envoyer des félicitations et des assurances de dévouement à chaque fête ou anniversaire. On rapprocha tous ces faits. Dans son discours au Monument National, Casgrain avait parlé de "coup d'Etat", puis il avait fait adoucir le mot, dans les comptes rendus, en "coup d'éclat". On pensa qu'Angers s'apprêtait à sortir du cabinet pour provoquer un mouvement national, admettant des libéraux, peut-être Laurier et Tarte eux-mêmes. Le mouvement, ajoutait-on, serait approuvé par NN. SS. Laflèche et Taché.

Mais le *Trifluvien* refusa toute alliance "avec un élément aussi déplorablement malsain et pernicieux" que les libéraux. Ayotte, propriétaire du *Trifluvien,* liait indissolublement la religion catholique et le parti conservateur. On prétendait, aux Trois-Rivières, que, dans son missel, à l'invocation "Dieu bon, libéral et juste", il avait biffé le mot "libéral". Mais son évêque l'approuvait, ou même l'inspirait. D'autre part, les ministres anglais firent comprendre à Angers que sa sortie du cabinet ne changerait rien : Joseph Tassé, directeur de la *Minerve* et sénateur comme lui, prendrait sa place, et voilà tout. Ainsi le projet à demi dévoilé par Casgrain avorta. Angers garda son portefeuille. Les dernières traces du complot furent des entrefilets aigres-doux à l'adresse de la *Minerve,* dans le *Moniteur* de Lévis, rédigé par Isidore Belleau, intime d'Angers.

Tardivel et les patriotes n'attendirent plus rien que de l'épiscopat.

* * *

La cure de Saint-Hyacinthe fournissait à la province un quatrième évêque. Le 30 novembre, Mgr Fabre avait sacré l'abbé Paul Larocque, curé de Saint-Hyacinthe, nommé évêque de Sherbrooke. L'abbé Larocque, ancien Térésien, était un ami de l'abbé Proulx, qui compterait sur lui comme il avait compté sur son prédécesseur Mgr Racine. Un nouveau différend pointait entre l'Université Laval de Montréal et l'Université Laval de Québec. Mais il s'agissait d'un différend d'intérêt (répartition de la dette antérieure à l'autonomie financière de l'institution montréalaise), moins profond et même moins violent que les grands conflits idéologiques d'autrefois. Les Montréalais n'attaqueraient plus l'enseignement de Laval. La renommée de l'abbé Louis-Adolphe Paquet se répandait avec la vogue du thomisme, et le prestige de son Université s'en trouvait consolidé.

Mgr Laflèche était à la fois le doyen et la grande figure de l'épiscopat. La netteté de sa doctrine, l'ardeur de son zèle, ses vertus privées, son talent de prédicateur, avaient fini par forcer l'admiration générale. Les querelles de jadis, apaisées, laissaient chez tous un grand respect pour l'évêque qui avait noblement supporté les épreuves. Mgr Moreau et Mgr Gravel s'étaient rapprochés de lui. Mgr Blais, de Rimouski, l'admirait depuis longtemps — depuis toujours. Le vieil adversaire de Mgr Laflèche, le cardinal Taschereau, plus jeune que lui de deux ans, finissait ses jours dans la retraite. Mgr Bégin, coadjuteur de Québec, était beaucoup moins combatif ; le Saint-Siège, en le nommant, avait compté sur son esprit de modération pour atténuer les difficultés universitaires. Le plus souvent, Mgr Bégin renvoyait les questions litigieuses au grand vicaire

Marois, petit homme autoritaire, résolument *bleu* en politique. Mgr Labrecque, successeur de Mgr Bégin sur le siège de Chicoutimi, était aussi *bleu* que Mgr Marois. Le plus diplomate était le jeune évêque de Valleyfield. Mgr Emard contribuait au développement de sa ville épiscopale. Il avait provoqué la fondation d'un jardin de l'enfance par les Sœurs de la Providence. Quêtant lui-même, de famille en famille, il recueillait l'argent nécessaire à la construction du collège — qui fonctionnait encore à l'évêché, pour sa seconde année, mais avec quatorze élèves au lieu de quatre. Cet évêque actif, à la fois brillant et prudent — cet évêque d'avenir, sans aucun doute — songeait discrètement, dans son for intérieur, à la succession éventuelle de Mgr Fabre, à l'archevêché de Montréal.

Une série d'incidents facilitait la tâche de Mgr Laflèche qui, appuyé dans la presse par Ayotte, Tardivel et Chapais, dénonçait inlassablement "l'esprit libéral". En novembre, Rodolphe Laflamme avait fait acte de soumission religieuse et rendu son âme à Dieu. Ce qui permit à *Canada-Revue* d'écrire : "On peut mourir en chrétien et en bon catholique sans avoir toute sa vie courbé la tête devant la crosse et le goupillon." A vrai dire, Rodolphe Laflamme, à la retraite, fréquentait des prêtres et laissait entendre qu'il avait mis, dans son anticléricalisme, plus d'entraînement et d'affectation que de conviction. De son côté, Sauvalle, qui avait épousé une protestante, élevait ses enfants dans la religion méthodiste, et poursuivait Mgr Fabre en justice, se prétendait catholique. Il intenta un procès à Tardivel, qui le traitait de méthodiste : le juge Jetté condamna Tardivel à $200 d'amende, plus les frais. Mais d'autres radicaux, à la suite de Beaugrand, bataillaient visière levée. Le 10 janvier 1894, à l'église presbytérienne de la rue Sainte-Catherine à Montréal, Amédée Papineau, fils du

grand tribun, abjura solennellement le catholicisme, sous la présidence de Chiniquy. Amédée Papineau avait 73 ans et Chiniquy, 84.

La *Patrie* attaquait les Sulpiciens. *L'Electeur* parlait encore, à l'occasion, d'une réforme de l'enseignement, d'une réduction du nombre des collèges classiques. Un Oblat, le R. P. Zacharie Lacasse, polémiquait avec ces journaux libéraux. Le P. Lacasse, missionnaire colonisateur, était encore un disciple du curé Labelle. Il possédait, comme son illustre modèle, des qualités de tribun populaire, à l'éloquence un peu truculente pour un prêtre. Mais tandis que le curé Labelle utilisait indifféremment les bleus et les rouges pour le plus grand bien de la colonisation, tandis que le Père Paradis liait partie avec Rochon, Mercier et les libéraux, le Père Lacasse se rattachait à l'école ultramontaine. Il combattait les idées modernistes parmi les "habitants", avec des images simplistes au besoin, mais frappantes. Et il réunissait ensuite ses conférences en brochures, à la manière de feu Mgr Pinsonnault et de l'abbé Alexis Pelletier — vieilli à l'époque dont nous parlons. Il comparaît ces brochures à des mines, lancées dans le camp ennemi, et les intitulait : *"Première mine", "Deuxième mine"*, etc.

Le Père Lacasse insistait sur des thèmes favoris : la défense de l'enseignement religieux et des collèges classiques, la guerre aux mauvais journaux, le danger de la franc-maçonnerie, la condamnation de "l'esprit libéral". Parmi les questions d'actualité, il combattait le projet de taxer les établissements religieux et celui d'exiger examens et diplômes pour les membres des congrégations enseignantes. La *"Quatrième mine"* fut consacrée à la défense des Sulpiciens. Incidemment, le P. Lacasse reprochait à l'avocat Horace Saint-Louis, conservateur, de plaider la cause de *Canada-Revue*, et reprochait à Louis Fréchette un poème écrit en l'honneur d'une "ac-

trice juive" (Sarah Bernhardt). L'Oblat ne mâchait pas ses mots, et ses mines explosaient vraiment. L'avocat Saint-Louis le poursuivit en justice. Fréchette écrivit dans la *Patrie,* contre le Père Lacasse, une série d'articles violents et même grossiers. A ce point que Philippe-Auguste Choquette, difficile à offrir en modèle de déférence religieuse, blâma, dans la *Sentinelle*, les excès de langage de Fréchette.

Ces incidents et ces batailles rappelaient les plus beaux jours du *Nouveau-Monde* et du *Franc-Parleur.* L'école de Mgr Laflèche rattachait tout à une cause unique, à une racine : le libéralisme. Le *Trifluvien* et le *Courrier du Canada* le dirent et le répétèrent. En incriminant les évêques, Mercier fournit à Thomas Chapais l'occasion de rassembler, avec autant de vigueur sinon de violence que le Père Lacasse, le faisceau des mauvais symptômes :

"Ainsi donc le masque est bien levé. M. Mercier dénonce à l'opinion nos évêques, et il se trouve une assemblée libérale pour l'applaudir. Au milieu des jours difficiles que nous traversons, lorsque l'autorité épiscopale est battue en brèche par une école de sectaires et de radicaux de la pire espèce, lorsque des évêques sont traînés devant les tribunaux, lorsque des fanatiques assaillent de toutes parts notre hiérarchie et nos croyances, M. Mercier choisit ce moment pour dénoncer violemment nos premiers pasteurs à la défiance et au mépris public. Et au lieu de le siffler comme un vulgaire saltimbanque, on l'applaudit . . ."

Tandis que la propagande anticatholique et antifrançaise de la P.P.A. faisait rage en Ontario, Thomas Chapais écrivit que le mal et le danger ne venaient pas de l'extérieur, mais se greffaient, à l'intérieur de la province, sur l'arbre du radicalisme. Il sonna le ralliement pour combattre "Chiniquy, la *Canada-Revue,* la *Patrie,* les harangues échevelées de M. Mercier, les insolentes polissonneries de M. Beaugrand et les insidieux sophismes de M. Tarte".

La *Minerve* l''approuva :

"Les libéraux reprennent tous leurs mauvais instincts d'autrefois. On se croirait aux pires jours de "L'Avenir", de l'Enfant terrible, patron de M. Laurier, de Buies le cynique."

C'est dans cette atmosphère que les évêques examinèrent l'attitude à prendre devant la question des écoles. Mgr Fabre était ulcéré par la poursuite de *Canada-Revue*. Mgr Duhamel était à peine moins agacé par Oscar McDonell, le rédacteur du *Canada,* esprit fort qui criblait le clergé de fléchettes assez adroites pour éviter une condamnation formelle. Les évêques se sentirent d'autant plus enclins à suivre Mgr Laflèche, doublement désigné pour fournir des directives, à titre d'ancien missionnaire au Manitoba et d'ami personnel de Mgr Taché. Les évêques parleraient ferme au gouvernement conservateur, sans favoriser les manœuvres de l'opposition libérale. Le 19 mars, les archevêques et évêques de la province civile de Québec publièrent une lettre pastorale sur l'Education. Ils recommandaient l'enseignement chrétien ; ils glissaient une allusion pacifique à l'affaire des écoles manitobaines, mettant leur espoir dans "la sage et ferme intervention de nos législateurs, la droiture et l'esprit de conciliation des divers éléments dont se compose la population du Canada." Texte assez anodin, mais on savait un autre document en préparation.

Le document — pesé, catégorique, et, si possible, signé par tous les évêques canadiens — ne pouvait se rédiger qu'en collaboration avec Mgr Taché. Or, l'archevêque de Saint-Boniface n'était plus en état de voyager. A la suggestion du Père Lacombe, et sur l'initiative de Mgr Laflèche, les évêques déléguèrent l'un d'entre eux auprès de Mgr Taché. Ce fut le brillant, diplomate — et ambitieux — évêque de Valleyfield. Mgr Emard ne ré-

digerait pas un texte à la légère, car il savait calculer la portée de ses gestes et de ses paroles. Mgr Emard et le Père Lacombe partirent ensemble. Ils arrivèrent à Saint-Boniface le 5 avril. Mgr Grandin s'y trouvait déjà, auprès de Mgr Taché. Les trois évêques rédigèrent une pétition, à faire signer par tous leurs collègues du Canada. Pour l'appuyer auprès des évêques de langue anglaise, Mgr Emard et Mgr Paul Larocque, dernier nommé des évêques, l'accompagnèrent en Ontario et dans les provinces Maritimes. Mgr Larocque avait fait du ministère en Floride, pendant dix ans, et possédait bien la langue anglaise.

Mgr Taché mettait beaucoup d'espoir dans cette démarche, pourvu que les évêques fussent unanimes. "Le visite de Mgr Emard m'a apporté une grande consolation", écrit-il à Mgr Laflèche :

"Merci aux vénérés prélats qui ont pensé à ce moyen de réconforter mes vieux ans et de m'encourager au milieu de la lutte. Mgr Emard vous présentera la pétition à laquelle nous nous sommes arrêtés. J'espère qu'elle sera signée par tous, parce qu'une action partielle n'aurait pas le même résultat. Puis une fois engagés, il faudra poursuivre le but pour l'atteindre ; un effort d'un moment, c'est bon ; mais il ne peut avoir de résultat." [1]

Et d'ajouter, à l'adresse de son ami : "Comment vous remercier assez de ce que vous faites en faveur de la cause de nos écoles ?"

Ce fut l'avant-dernière lettre de Mgr Taché à son ami des Trois-Rivières.

La pétition était très catégorique. Mgr Emard, Mgr Larocque et le Père Lacombe obtiendraient-ils la signature de tous les évêques du Canada ?

L'Ontario entrait en campagne électorale. La Protestant Protective Association réclamait la sup-

---

1. *Lettre du 9 avril 1894 ; Archives de l'évêché des Trois-Rivières.*

pression des écoles séparées dans cette province. Or le clergé irlandais tenait à ses écoles, à ses collèges. Mgr Cleary, archevêque de Kingston, appelait publiquement la P.P.A. "une honte pour l'Ontario". Les évêques ontariens comprirent le danger d'un précédent au Manitoba. Ils signèrent. Tous les évêques du Canada signèrent la pétition. Mgr Laflèche salua cette unanimité par un cri d'espérance et de joie. Il écrivit à Mgr Taché :

> *"Les tempêtes et les cyclones peuvent ravager quelques coins de la terre ; mais faire disparaître le vieux ciel bleu, jamais ! . . . Courage, cher Seigneur, travaillons à couronner nos cheveux blancs par une lutte qui soit un encouragement à ceux qui viendront après nous."* [1]

Ce fut la dernière lettre de Mgr Laflèche à son ami de Saint-Boniface.

* * *

À la session du Parlement fédéral, Tarte, bégayant, postillonnant, et toujours sur la brèche, demanda les documents relatifs aux écoles du Nord-Ouest. Et de la sorte, il souleva une nouvelle discussion. Louis-Philippe Brodeur, le jeune député de Rouville qui se classait parmi les bons auxiliaires de Laurier, reprocha aux trois ministres canadiens-français leur lâcheté. Sir John Thompson, fort de la consultation de la Cour Suprême, répéta qu'il n'était pas intervenu parce qu'il n'en avait pas le droit. À quoi bon décréter des mesures que les tribunaux annuleraient ? En ce qui concerne le Nord-Ouest, le gouvernement a pris la seule initiative à sa portée : une démarche — l'expression d'un vœu — auprès du gouvernement local.

La *Minerve* et le *Courrier du Canada* remarquèrent que Laurier s'abstenait de proposer, sur la

1. *Lettre du 24 avril 1894 ; Archives de l'archevêché de Saint-Boniface.*

question des écoles, un vote de défiance qui lui eût aliéné les "grits" ou libéraux ontariens. Après ces débats, on pouvait croire l'affaire close, et tout espoir perdu pour les catholiques. Mais Tarte termina son compte rendu de *L'Electeur* par ces mots: "L'affaire des écoles n'en restera point là."

Le 9 mai, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, présenta au gouverneur général la pétition signée par tous les évêques du Canada (29 signatures). Des copies furent déposées le même jour au Sénat et aux Communes.

C'était le document attendu. Il faisait ressortir l'injustice de la loi manitobaine et de la loi du Nord Ouest. Il demandait l'intervention du gouvernement fédéral, le désaveu des dernières lois sectaires votées au Manitoba, et des mesures réparatrices.

Le *Courrier du Canada* écrivit que cette nouvelle intervention des évêques forcerait enfin l'opposition à se prononcer d'une manière nette. Quelle effronterie ! s'écrièrent les libéraux. Comme si ne n'était pas au gouvernement à se prononcer !

Car la démarche des évêques ne rétablit pas l'unanimité dans la province de Québec. Chaque parti continue de louvoyer ; chaque chef de parti emploie toute son énergie à ne rien décider, à ne pas se compromettre, à éluder les responsabilités. La tentative avortée d'Angers ne peut se renouveler de suite. Et Tardivel répète qu'il n'y a plus d'espoir, plus d'avenir pour les Canadiens français au sein de la Confédération :

> *"La destinée des Canadiens français est : ou de disparaître comme race distincte, confondus dans les éléments disparates qui les entourent ; ou bien de constituer un jour, à l'heure voulue par la Providence, une nation parfaitement autonome."*

La province de Québec porta un intérêt inhabituel aux élections provinciales d'Ontario, en juin.

Mowat, premier ministre libéral depuis vingt-deux ans, apparaissait comme le champion de la tolérance. Son adversaire Meredith fut soutenu par la Protestant Protective Association, par le sénateur orangiste Clemow, et par le ministre fédéral des Douanes, Clarke Wallace, réélu grand-maître à la convention orangiste de Lindsay, à la fin de mai. Le gouvernement dont je fais partie, promettait Clarke Wallace, ne rendra jamais les écoles séparées aux catholiques du Manitoba. Mgr Cleary fit ouvertement campagne pour Mowat.

La sympathie de Québec allait forcément à Mowat. Plusieurs libéraux canadiens-français, entre autres le député fédéral Bruneau et le député provincial Dechène, participèrent à la campagne ontarienne. Henri Bourassa parla en faveur d'Evanturel, député sortant et candidat dans Prescott. Le 26 juin, Mowat remporta la victoire, conservant sa majorité de 25 sièges. Scrutin gros de signification : on pouvait, même en Ontario, braver les orangistes, plus bruyants que nombreux.

La session des Communes tirait à sa fin — avec Tarte toujours en vedette. En se présentant aux électeurs de l'Islet, Tarte n'avait pas seulement promis une énergique défense des minorités, mais aussi des révélations sensationnelles sur l'administration arbitraire et partiale de la justice. Il creusait cette question depuis l'enquête Baby-Davidson, les "p'tits bancs" et les procès de Mercier. Il accusa les juges de parti pris et de vénalité. A l'en croire, l'administration de la justice était défectueuse, pour ne pas dire pourrie, dans la province de Québec.—Ces accusations sont vagues, sans fondement, ridicules, répondirent les ministériels ; et ils refusèrent l'ouverture d'une enquête. Tarte reçut force démentis. La magistrature assise — et outragée — se leva comme un seul homme. L'une des protestations émanait de Jetté qui, généreusement, se portait

garant de la sincérité et de l'intégrité du juge Davidson, à propos du rapport intérimaire sur l'affaire de la Baie des Chaleurs.

C'est Beausoleil qui provoqua le dernier mot sur l'affaire des écoles. L'année précédente, en appuyant la motion de Tarte, Beausoleil avait déclaré : "Si M. Laurier arrivait au pouvoir demain, je ne l'appuierais qu'à la condition que les droits des minorités soient protégés et garantis." L'ancien associé de Mercier était un des rares députés plaçant cette question nationale avant toute consigne de parti. Le 19 juillet, il demanda quelle suite le gouvernement donnait à la requête des évêques. Le gouvernement, répondit sir John Thompson, ne peut livrer la décision au public avant de la communiquer au gouverneur général. Et la session finit là-dessus.

Le 26 juillet, un arrêté en conseil décida de transmettre la requête des évêques aux gouvernements locaux du Manitoba et du Nord-Ouest, avec une sorte d'avis favorable. Le cabinet fédéral exprimait le "vif espoir" que les législatures prendraient ces plaintes en considération, et trouveraient un remède à la situation "qui soulève le mécontentement des catholiques non pas seulement au Manitoba et au Nord-Ouest, mais dans tout le Canada."

Ce n'était pas l'intervention directe, catégorique, demandée par les évêques et souhaitée par tous les Canadiens français. *L'Electeur* appela cet arrêté ministériel "un document flasque et insignifiant".

Mais que faire ? Mgr Taché venait de s'éteindre à Saint-Boniface, à 71 ans (22 juin). Mgr Laflèche vint prononcer l'oraison funèbre, non pas dans mais devant la cathédrale, afin de permettre à la foule, trop nombreuse pour tenir dans l'église, de contempler une dernière fois les traits de son archevêque. Cinquante ans d'amitié avaient étroitement

lié Mgr Laflèche et Mgr Taché. Le vieil évêque des Trois-Rivières, interpelant son ami mort, trouva des accents pathétiques, bouleversants. Le correspondant du libéral *Électeur* écrivit : "C'est une des plus belles pièces d'éloquence sacrée qu'il nous ait été donné d'entendre dans ce pays." Mais depuis des années toute la vie catholique, au Manitoba, s'orientait sur Mgr Taché. L'évêque rédigeait les textes, sollicitait les ministres, correspondait avec ses collègues de l'Est. Il n'avait pas de coadjuteur. Autour de lui, dans son clergé, de petites rivalités divisaient les Oblats et les séculiers. Privés de chef, les catholiques manitobains se laissèrent persuader de porter un nouvel appel au Conseil Privé. L'appel touchait ce seul point : la constitution permet-elle au gouvernement fédéral d'intervenir, de promulguer des mesures réparatrices ? Ce fut la cause Brophy, d'après le nom de Gerald-F. Brophy, l'un des appelants. Les ministres du cabinet fédéral se cotisèrent pour contribuer aux frais.

Quant à Laurier, il tint une assemblée à Saint-Lin, son village natal, le 17 août, avec Tarte, Beausoleil, Brodeur, Greenshields, F.-L. Béique, Wilfrid Prévost, P.-A. Choquette et d'autres chefs libéraux. Il devait traverser le Canada jusqu'à Vancouver et changer d'itinéraire au retour, afin d'accomplir une tournée de propagande complète. Dans le train, tandis que ses lieutenants battaient les cartes, Laurier, la tête renversée, jouant avec son lorgnon, préparait ses discours. Les résultats des dernières élections partielles, dans la province de Québec et au Manitoba, et la victoire de Mowat en Ontario, décelaient un courant libéral. A Winnipeg, Joseph Martin reçut et harangua son chef. Puis une délégation de catholiques, conduite par le maire de Saint-Boniface, — James Prendergast, l'ancien ministre démissionnaire du cabinet Greenway — vint parler des écoles à M. Laurier, traité,

déjà, en chef de gouvernement plutôt qu'en chef de l'opposition. Laurier répondit avec la même aisance à Martin et à Prendergast, et cueillit des applaudissements unanimes. Les catholiques avaient compris qu'il leur rendrait justice ; les protestants avaient compris qu'il ne bougerait point.

* * *

A ce moment, à Montréal, Mercier, devant les progrès du diabète, se sentait touché à mort. Le 6 août, il quitta, pour n'y plus revenir, le bureau monté avec deux jeunes : son gendre Lomer Gouin et Rodolphe Lemieux. Le 20 août, il rédigea son testament. Et il livra la dernière et la plus acharnée de ses luttes, contre la mort. Cet homme naguère robuste et si ardent à vivre n'était pas normalement destiné à mourir à cinquante-quatre ans. On attribua sa fin au chagrin, aux persécutions subies, et le peuple suivit avec anxiété sa lutte suprême, ses mois d'affaiblissement et d'agonie.

A leur bureau, Lomer Gouin et Rodolphe Lemieux reçurent Arthur Dansereau. Il venait de la part de Chapleau demander si M. Mercier accepterait la visite du lieutenant-gouverneur. C'est ainsi ainsi que Mercier, violant la consigne du médecin, revit son ancien adversaire.

Sa pelisse dégrafée dégageant sa poitrine, ses magnifiques cheveux gris rejetés en arrière, Chapleau, devant ce malade étendu, paraissait encore plus grand et plus beau. Arthur Dansereau, qui l'accompagnait, resta un peu à l'écart, par discrétion ; il se rappelait le soir où Chapleau, recevant la lettre de Mercier apportée par Bergeron, l'avait mandé d'urgence à Ottawa, avec Lacoste et Tarte, pour prendre son conseil.

Mercier tendit les deux mains à Chapleau, qui lui dit :

— "Contre toute espérance, Mercier, j'espère te voir revenir à la santé."

— "Mon cher Chapleau, je te remercie du plus profond de mon cœur de ta visite et de tes bonnes paroles ; mais je sens que tout est fini. J'attends la mort de pied ferme. Je ne la redoute pas ; elle me sera une délivrance. Avec l'aide du Père Garceau, je suis préparé depuis longtemps déjà. Il vient tous les matins me donner la communion."

Le malade se fatiguait visiblement à parler. Chapleau se leva pour se retirer. Mercier lui prit la main, le forçant à se rasseoir :

— "Parlons de nos luttes d'autrefois."

Ils en parlèrent pendant vingt minutes. Au moment de se séparer, Chapleau se pencha vers le fauteuil du mourant, et, d'une voix étouffée :

— "Nous nous sommes portés mutuellement de rudes coups. Nous avons été injustes l'un pour l'autre. Mais le plus injuste n'a pas été toi. Mercier, j'ai voulu venir te demander pardon."

Et il embrassa son ancien ennemi, qui ne put lui répondre, car il éclatait en sanglots. A l'écart dans la chambre, Dansereau, bouleversé, pleurait aussi.

C'était le 24 septembre. Le même jour ou les jours suivants, Taillon, puis Nantel, puis Louis-Philippe Pelletier vinrent déposer leur carte, prendre des nouvelles du mourant. Louis-Philippe Pelletier aussi voulait demander pardon à Mercier ; le médecin s'y opposa.

Le 27, le malade put encore recevoir Philippe-Auguste Choquette, que Laurier avait détaché de la tournée dans l'Ouest pour saluer Mercier. Il dit :

— "Je regrette de mourir avant de voir Laurier premier ministre du Canada, et de ne pouvoir contribuer à sa victoire."

Le 29 septembre, J.-J. Ross fut admis auprès du malade. Le 3 octobre, le Père Garceau apporta ce télégramme de Rome :

"Le Saint Père envoie de tout cœur la bénédiction apostolique au comte Mercier, malade.

Cardinal RAMPOLLA."

Rien ne pouvait faire plus plaisir à Mercier. Il avait tiré de son titre de comte romain une fierté un peu ingénue, peut-être, mais qui exprimait tout de même son catholicisme profond. De tous les honneurs reçus, c'est celui-là qui l'avait comblé. Le télégramme du cardinal Rampolla épanouit sa dernière joie.

Cependant son agonie dura un mois. Les bulletins, attendus anxieusement dans toute la province, annoncèrent tantôt une amélioration, tantôt une rechute. Rentré de son grand voyage à travers le pays, Laurier vint lui-même voir Mercier. Il prit la main du moribond, qui ne le reconnut pas. Dans des milliers de foyers, on priait pour Mercier. Blanche Robidoux, la fille de l'ancien ministre, qui se mariait à Notre-Dame de Montréal, envoya son bouquet de mariée à M. Mercier.

Il mourut le 30 octobre, et vingt-cinq mille personnes défilèrent dans la maison, avant la levée du corps. Tous les étudiants, fils de libéraux et fils de conservateurs, ont tenu à venir. Les télégrammes s'accumulent. Quelqu'un dit tout haut : "Cessons nos luttes fratricides ; unissons-nous !"

Les obsèques, dans l'émotion d'un peuple, sont une apothéose. Elles dépassent les plus grandes funérailles que Montréal ait encore vues : celles de d'Arcy McGee, de Georges-Etienne Cartier et de Mgr Bourget. Soixante mille, peut--être soixante-quinze mille personnes. Le service est célébré à l'église des Pères Jésuites, où Mercier a trouvé tant de compréhension, de réconfort. Le cortège suit un détour, par la rue Sainte-Catherine, où l'on voit encore peu de boutiques parmi les maisons de résidence, la rue Saint-Laurent, la rue Notre-Dame, la

place d'Armes, le carré Victoria, la rue Craig, la rue Bleury. Laurier, chef de l'opposition fédérale, Marchand, chef de l'opposition provinciale, Alexandre Lacoste, juge en chef, Joly de Lotbinière, James McShane, Pierre Garneau, L.-O. David, et le maire Dessaulles, de Saint-Hyacinthe, tiennent les cordons du poêle. Et l'on se montre, côte à côte, bien des gens qui ne se sont pas toujours trouvés du même côté de la barricade.

La *Semaine Religieuse* publie simplement le portrait de Mercier avec cette légende : "La Compagnie de Jésus lui doit son existence légale au Canada."

Mercier, avec ses faiblesses et avec ses fautes, avait passionnément aimé le pays canadien-français, qu'il avait voulu fort et respecté. Le peuple le comprit. Tardivel l'écrivit :

> *"Combien des nôtres, fermant les yeux sur ses défauts et sur les défauts encore plus grands de son entourage, ne l'ont suivi que parce que, de nos hommes publics, c'était lui qui faisait le moins de courbettes devant les Anglais."*

Un franc adversaire, le "castor" Isidore Belleau, intime d'Angers, résuma de façon lapidaire l'opinion quasi unanime : "M. Mercier, avec toutes ses fautes, avait une grande qualité : il a été le plus français de nos hommes publics." [1] Un petit nombre d'implacables, cependant, ne pardonnèrent pas. On demandait au président de la Législative, Evariste Leblanc, s'il avait assisté aux funérailles de Mercier :

— Je ne vais pas aux funérailles d'un voleur !

* * *

L'abbé Proulx, vice-recteur de l'Université Laval de Montréal et curé de Saint-Lin, se trouvait

1. *Le "Moniteur", de Lévis.*

à Rome. Il y célébra deux messes pour Mercier, et envoya une lettre émue à Mme Mercier.

L'abbé Proulx présentait au Saint-Siège un rapport sur la première année de gestion de l'institution montréalaise, financièrement autonome.[1] Il décrivait la pacification des esprits. Il combattait cependant, avec l'appui des évêques de la province ecclésiastique de Montréal, une prétention de Laval de Québec. L'institution-mère voulait répartir sur tous les diocèses de la province civile de Québec la dette contractée par l'Université Laval avant l'autonomie financière de sa succursale. Québec voulait être indemnisée de ses sacrifices anciens. L'abbé Proulx refusait. Laval de Montréal fait construire. Saint-Sulpice a donné le terrain, et consenti un prêt. Quelques dons s'y ajoutent. Les évêques de la province ecclésiastique de Montréal verseront un secours pendant dix ans. Ces sommes suffisent à peine ; l'obligation de partager la dette québécoise arrêterait nos travaux. C'est ce que souhaitent nos ennemis, affirmait l'abbé Proulx, convaincu qu'un parti québécois guettait la banqueroute montréalaise pour reprendre un contrôle absolu.[2]

A la demande de M. Colin, le T. R. P. Captier, Supérieur général de Saint-Sulpice, ancien procureur de la Compagnie à Rome, aida discrètement l'abbé Proulx. Le fumoir du Collège Canadien à Rome se remplit de visites et de rumeurs. Le Saint-Siège s'apprêtait à nommer un nouvel archevêque de Saint-Boniface — à cette heure le poste le plus difficile à occuper de tout le Canda. Les évêques canadiens proposaient en première ligne un Oblat, le P. Adélard Langevin. Des séculiers, reprochant aux Oblats une tendance au monopole dans les

1. *"Les Actes des Administrateurs, Gouverneurs et vice-recteur de l'Université Laval à Montréal" (1894).*
2. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx ; au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

territoires de mission, cherchaient à faire nommer un des leurs. L'abbé Proulx, qui avait vécu dans l'Ouest, s'intéressa au débat et prit parti pour les séculiers. [1] Mais les évêques de l'Ouest tenaient à leur candidat ; et Mgr Laflèche écrivit au cardinal Simeoni en faveur du Père Langevin. Mgr Taché lui-même n'avait-il pas souhaité ce successeur, éloquent, courageux, indomptable sur les questions de patriotisme et de foi ? Enfin les Oblats défendaient leur cause *inguibus et rostro,* d'après l'expression de l'abbé Proulx.

Tout en combattant l'ordre des Oblats, le vice-recteur reconnaissait les mérites personnels du Père Langevin — neveu du chanoine Racicot, l'un des prêtres influents de l'archevêché de Montréal. L'affaire des écoles n'était pas terminée. Et pour défendre les droits des catholiques, on ne trouverait pas plus vaillant. Des prélats canadiens arrivèrent à Rome. Le Saint-Siège consulta les archevêques du Canada, qui répondirent par l'éloge du Père Langevin.

---

1. Les interventions de l'abbé Proulx, qui transpirèrent d'ailleurs par la suite, sont établies par une lettre de l'abbé Proulx à son ami et remplaçant l'abbé Georges Payette (31 octobre 1894), par deux lettres de l'abbé Proulx au curé Cherrier, de la paroisse de l'Immaculée Conception à Winnipeg (27 octobre 1894 et 6 janvier 1895) et par une lettre de l'abbé Proulx, à l'abbé Georges Dugas (27 janvier 1895). Documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.

V

TAILLON SURMONTE UNE CRISE FINANCIÈRE ET POLITIQUE

Crise à Québec ; la Banque Montréal et le Pacifique Canadien contre l'emprunt français ; démission de Hall — Les députés anglo-canadiens contre le gouvernement Taillon — Les îles de la Madeleine.

1894

Souvent, comme par le jeu d'un balancier, quand la politique fédérale est active, la politique provinciale chôme, et inversement. A moins que l'attention publique ne fasse toute la différence, en se portant tour à tour sur l'une et l'autre scène. La politique provinciale, en 1894, fut calme jusqu'à l'automne. Deux députés libéraux, Jules Tessier et Simon-Napoléon Parent, se disputèrent la mairie de Québec. Le maire était élu, non par le peuple comme à Montréal, mais par les échevins. Parent, lui-même échevin de Saint-Sauveur, avait préparé son terrain en favorisant l'élection de plusieurs collègues. Candidat de la basse-ville, Parent l'emporta sur Tessier, candidat de la haute-ville. Il administra Québec comme on gère un commerce, et perfectionna l'institution politicienne du "patronage".

Au contraire, le premier ministre Taillon, esprit élevé, méprisait les petits côtés de la politique et né-

gligeait le patronage. Il s'en tenait toujours à l'économie, à la parcimonie. Les flatteurs le prenaient en vain par son faible — sa vanité de baryton. Le premier ministre poursuivait ses efforts en faveur de l'agriculture. Le *Journal d'Agriculture,* mensuel, édité par les soins du gouvernement provincial, s'appliquait à vulgariser la science agricole, les procédés de culture moderne ; son tirage fut porté à 40.000 exemplaires. Le sous-ministre Gigault fondait toujours des cercles agricoles, organisait des concours de récoltes et de bonne tenue des fermes. Un *"Guide du Colon"*, brochure de 125 pages préparée sous la direction de Flynn, facilita les démarches des acquéreurs de terres de la Couronne, provoqua quelques vocations de colons. Mieux encore : les évêques, en liaison avec le ministère, augmentèrent le nombre et encouragèrent les initiatives des missionnaires colonisateurs. Il fallait persuader, puis conduire les familles, une à une, sur la terre qu'on leur réservait. Un disciple du curé Labelle, Alphonse Nantel, figurait dans le ministère, mais avec le portefeuille des Travaux publics. Les questions de colonisation relevaient de Flynn et de Louis Beaubien ; ils s'y appliquaient, un peu en théoriciens.

Mais l'incident couvait, qui se produisit à l'automne. Nous avons dit que Taillon et son trésorier Hall avaient réalisé, pour la session d'automne de 1893, un équilibre financier provisoire. Le problème de trésorerie était doublement ardu pour Hall, député de Montréal, puisque les commerçants montréalais persistaient dans leur résistance aux taxes. Le nouveau maire de Montréal, Joseph-Octave Villeneuve, porte-parole de ces mécontents, siégeait à la Législative comme député d'Hochelaga. Le trésorier se trouvait coincé entre les exigences de sa caisse et celles de ses électeurs. Force lui fut de recourir à l'emprunt.

L'autorisation d'emprunter dix millions, donnée par la législature au gouvernement Mercier, restait valable pour ses successeurs. Ceux-ci, du moins, l'interprétaient ainsi. En 1891, Mercier et Shehyn n'avaient trouvé que quatre millions, auprès de la Banque de Paris et des Pays-Bas. En 1893, Hall n'avait réussi qu'à renouveler cet emprunt, pour deux ans. Le 1er mars 1894, Hall conclut un emprunt de trois millions auprès de banques locales. La Banque de Montréal figurait naturellement en tête des prêteurs, mais la Banque d'Hochelaga, bien conduite par les Tourville, les Saint-Charles, les Rolland, les Béique, put souscrire une tranche de cet emprunt. Cela parait à l'immédiat. La difficulté renaîtrait au plus tard en 1895, à l'échéance de l'emprunt Mercier renouvelé.

Au mois d'avril, Hall tomba malade de la scarlatine. Il en profita pour donner sa démission. Taillon la refusa, administra le Trésor par intérim et entama des négociations avec le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris et des Pays-Bas. La liaison était facile par le Crédit Foncier Franco-Canadien, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas. L'un des directeurs de la Banque, J.-Henri Thors, était aussi l'un des fondateurs du Crédit Foncier. Enfin le lieutenant-gouverneur Chapleau s'entremit.[1] A Montréal, Chapleau possédait un pied-à-terre à l'hôtel Windsor, où il recevait les délégations, les officiels, et un autre au Crédit Foncier, où il recevait ses intimes et classait sa correspondance personnelle. C'est dire si Chapleau se sentait chez lui dans cette filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Puis, il jouait volontiers un tour à la Banque de Montréal, sœur de son ennemi le Pacifique-Canadien. Taillon envoya Edmond Barbeau, adminis-

---

1. *Pour toute la crise qui aboutit à la démission de Hall : "Documents sessionnels" de 1894.*

trateur du Crédit Foncier Franco-Canadien, financier habile, conseiller et ami de Chapleau, négocier renouvellement et augmentation de l'emprunt français.

S'appellerait-on Chapleau, on ne taquine pas impunément la Banque de Montréal et le Pacifique-Canadien. La plus grande banque et le plus grand réseau du pays dominaient la rue Saint-Jacques, siège de la finance et de l'industrie montréalaises. Ces deux puissances inspiraient des journaux, en particulier le *Star*. Les Donald Smith, les Thomas Shaughnessy, les George Drummond et les Hugh Graham, tous impérialistes, tous conscients de leur réussite et de leur influence. considéraient assez dédaigneusement le premier ministre canadien-français de Québec, dont les appointements n'atteignaient pas leurs simples jetons de présence : Hall, rétabli, refusa d'approuver les négociations d'Edmond Barbeau. Il eût traité avec Londres, ou avec les banques canadiennes, de nouveau riches en disponibilités. Taillon s'obstinant, Hall nia la nécessité même d'un emprunt, car le Pacifique-Canadien s'offrait à payer les sept millions qu'il devait encore sur l'achat du chemin de fer du Nord. Le Pacifique entrait ouvertement en scène : le 19 juin, il envoya son offre par écrit. En même temps, le *Star*— journal conservateur ! — commençait à critiquer l'administration Taillon.

Le Pacifique cherche évidemment à torpiller l'emprunt français, à courber Taillon sous les fourches caudines de la Banque de Montréal. Le premier ministre fait observer à son trésorier : 1°) Qu'il n'est pas avantageux de réaliser la créance sur le Pacifique, puisque cette Compagnie verse régulièrement, sur les sept millions, un intérêt de 5 p. 100 ; 2°) Que la loi passée lors de la cession du chemin de fer du Nord réserve les paiements du Pacifique à l'amortissement des emprunts de 1874 et 1876,

contractés pour le chemin de fer. De sorte que les sept millions, ne pouvant servir ni aux dépenses courantes, ni au remboursement de l'emprunt Mercier, ne résoudraient pas le problème. Et Taillon continue ses pourparlers avec Paris.

Le désaccord s'accentua. Hall maintint virtuellement sa démission, refusée par Taillon, jusqu'au 24 août. Ce jour-là, les deux ministres se réconcilièrent, et Hall retira sa démission. Taillon et deux de ses collègues, Flynn et Beaubien, firent une tournée en Gaspésie, dans l'intérêt de l'agriculture et de la colonisation.

La réconciliation s'était bâclée, sans conditions précises. Les puissances qui poussaient Hall ne l'entendaient pas ainsi. Chapleau et Taillon n'entendaient pas non plus céder. Edmond Barbeau continuait les pourparlers avec la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit Lyonnais. Chapleau rassurait les banquiers français sur la légalité de l'opération. On aboutit à un projet d'emprunt : quatre millons de dollars, émission à 77, intérêt de 3 p. 100. Hall déclara ces conditions inacceptables. Le 25 septembre, il envoya de nouveau sa démission, motivée dans une longue lettre : 1°) L'emprunt n'est pas nécessaire, puisque nous pouvons toucher sept millions du Pacifique ; 2°) Si l'on veut emprunter, il faut susciter la concurrence, et s'adresser plutôt aux banques canadiennes ; 3°) Un emprunt à 77 obligera la Province, pour quatre millons reçus, à rembourser à l'échéance $5.172.-412 ; c'est une mauvaise spéculation.

Taillon reçut cette lettre en rentrant de la visite qu'il avait voulu faire à Mercier, son ancien adversaire mourant. Le *Star* attaquait le premier ministre de la province comme il avait attaqué Mousseau, dix ans plus tôt, à propos de l'inauguration d'une nouvelle compagnie du gaz à Montréal. Le

26, avec le consentement du cabinet, le Pacifique retira son offre. La Banque de Montréal ne prêterait pas et ne laisserait pas prêter d'argent au cabinet amputé de Hall. Des émissaires inquiétaient encore les banquiers français sur le sort de leur contrat devant la législature québécoise. Si, par malheur, l'emprunt français échouait, le gouvernement Taillon sauterait.

Taillon, craignant une crise politique, voulut encore refuser la démission du trésorier. Mais Hall lui-même ou ses amis en parlèrent, et les raisons filtrèrent, dans la presse et dans le public. Les experts discutaient le projet Taillon ; les journaux se remplirent de consultations de gérants de banque et de courtiers. À travers les chiffres, on pressentait la profondeur du différend. Les Canadiens français Chapleau et Taillon cherchaient à traiter avec les banques françaises et selon le système français : la mode, sur la place de Paris, favorisait les emprunts à faible intérêt et à forte prime ; du 3 p. 100 émis à 77 équivalait du 4 p. 100 au pair. L'Anglo-Canadien Hall préférait s'entendre avec la Banque de Montréal et le Pacifique-Canadien, ou traiter à Londres selon le système anglais des émissions au pair, à 4 p. 100 d'intérêt. Le choix à opérer entre la Banque de Montréal et le Crédit Foncier Franco-Canadien parut un symbole. De véritables nationalismes financiers s'opposaient, ce qui imprima une gravité particulière à cette crise. D'instinct, la presse française approuva Taillon et la presse anglaise soutint Hall. Le *Star* conservateur donnait l'exemple au *Herald* et au *Witness* libéraux. Il fut si violent que la *Gazette* lui reprocha de soulever la question de race à propos d'une opération financière.

Le 1er octobre, Hall exposa ses motifs dans une lettre envoyée à tous les députés à la Législative. Et il insista, en termes courtois et décisifs, pour

qu'on en finit et que sa démission fût acceptée. Taillon se décida, le 5, à communiquer officiellement au lieutenant-gouverneur la démission de son trésorier. Acceptée, elle devint définitive le 6. Taillon géra le Trésor par intérim, et pressa Barbeau de conclure les négociations à Paris.

Dans l'intervalle, John McIntosh, ministre sans portefeuille, avait démissionné, et même quitté la vie publique pour raisons de santé (26 juillet). L'élément anglais ne comptait plus de représentant dans le cabinet. Quelques députés anglais, pressentis, refusèrent le portefeuille de leur collègue Hall. Le *Star*, le *Herald*, le *Witness* poursuivaient leur campagne. Un sérieux conflit de races menaçait, à l'intérieur de la province.

Au moment même où Hall démissionnait — au moment où l'affaire des écoles manitobaines maintenait l'opinion sur des charbons ardents — s'ouvrait la succession de sir Francis Johnson, juge en chef de la Cour Supérieure, mort à 77 ans. L'opinion française réclamait la place pour le juge Casault. Le gouvernement fédéral s'apprêtait à nommer un Anglais ; par compensation anticipée, il avait, dès la maladie de sir Francis Johnson, fait décerner le titre de chevalier au juge Casault. La manœuvre décelée, les Canadiens français protestèrent. Cette difficulté, doublant le désaccord Hall-Taillon et l'affaire des écoles manitobaines, aggraverait un conflit de races, et le fédéral céda. Sir Louis-Napoléon Casault devint juge en chef de la Cour Supérieure (3 octobre).

Cette nomination ne résolvait pas la crise de la politique provinciale. Taillon, comme naguère Mercier, vit le moment où les Anglais de la province se dresseraient contre son ministère et provoqueraient sa chute. Par bonheur, à l'élection partielle tenue dans Compton pour remplacer Mc-

Intosh, les ministériels gardèrent le siège (18 octobre). Le cabinet en fut rassuré et consolidé. L'état de demi-crise se prolongea ainsi jusqu'à la session provinciale, annoncée pour le 20 novembre. Dans tous les esprits se posait cette question : les onze députés conservateurs anglais vont-ils se solidariser avec Hall au point de se joindre à l'opposition, ce qui réduirait à presque rien — à quatre voix — la majorité du gouvernement ?

Les libéraux l'espéraient. Les conservateurs le craignaient. Il y eut force pourparlers, force réunions secrètes. Le jour de l'ouverture de la session, l'officieuse *Minerve* écrivit : "Les libéraux comptaient sur des défections nombreuses. Nous sommes en mesure d'annoncer qu'ils seront déçus encore une fois dans leurs espérances."

* * *

Chapleau ouvrit la 4e session du 8e parlement provincial. Le discours du Trône constata les progrès de l'agriculture, en particulier des beurreries et des fromageries. Il parla de l'emprunt, qui serait soumis à la législature, et annonça un projet pour le rachat des rentes aux îles de la Madeleine. Marchand à la Chambre, Starnes et Horace Archambault au Conseil législatif, réclamèrent des explications détaillées sur le départ du trésorier provincial. Taillon produisit les pièces demandées, en répétant que l'emprunt, comme les taxes, dérivait des gaspillages du régime précédent. Au Conseil législatif, Chapais tint tête à Starnes, à Horace Archambault et aux "lions du Nord".

Le tribun Gladu, qui occupait le siège de Mercier, et ses camarades Turgeon, Dechène et Tessier voulaient précipiter une crise en se ruant dans la brèche ouverte par la démission de Hall. Mais la coalition n'arrivait pas à se nouer avec les conser-

vateurs anglo-canadiens. Marchand jugea plus adroit de soutenir la motion de défiance projetée par les amis du trésorier démissionnaire.

C'est en effet le conservateur anglais Cooke, ami de Hall, et que nous avons déjà vu en désaccord avec Taillon (par exemple lorsqu'il demandait la suppression du Conseil législatif), qui prit l'initiative. Sa motion reproduisait presque textuellement les raisons données par Hall dans une de ses lettres de démission :

"Que le gouvernement n'a pas agi dans les meilleurs intérêts de la province, et n'a pas fait les meilleurs arrangements possibles.

"Que les obligations provinciales échues auraient pu être payées sans recours à un emprunt permanent.

"Qu'il n'était pas dans l'intérêt de la province d'émettre des obligations 3% à un prix comportant un aussi lourd taux d'escompte que 77.

"Que, même si un emprunt permanent était nécessaire, il aurait dû être offert à la concurrence de manière à réaliser le plus haut prix possible pour la province."

La motion fut discutée le 30 novembre et les jours suivants. Cooke affirme qu'il reste conservateur, et partisan du gouvernement pour sa politique générale. Il affirme même sa confiance dans l'intelligence et dans l'honnêteté du premier ministre ; il blâme seulement l'emprunt qui a provoqué la démission de M. Hall. Cooke paraît embarrassé ; il déçoit les libéraux, qui avaient espéré une rupture complète. Un autre député anglais, Simpson, aggrave cette déception : il va jusqu'à tolérer l'emprunt.

Casgrain répond à Cooke avec courtoisie et ménagements. Hall, attendu avec impatience, prononce un discours modéré. Il approuve l'administration Taillon, dont il a fait partie, sur tous les points

sauf l'emprunt — car on aurait trouvé à Londres de meilleures conditions qu'à Paris.

Modération précieuse au gouvernement, puisqu'une campagne électorale s'ouvrait dans le comté de Bonaventure, pour remplacer Mercier. Un ministre, Flynn, député du comté voisin, dirigeait sur place les forces ministérielles. Commissaire des Terres, Flynn s'employait à procurer une grosse satisfaction à ses électeurs : le rachat des rentes seigneuriales aux îles de la Madeleine. Il ne s'en heurta pas moins, dans le comté de Bonaventure, à un maître organisateur libéral — Israël Tarte, ancien député conservateur du comté ! Plusieurs libéraux provinciaux jalousaient Tarte, nouveau venu qui accaparait l'influence dans leur parti ; mais il fallait vaincre à tout prix. Les ministériels présentaient Arsenault, battu par Mercier en 1892. Les libéraux cherchèrent un champion de grande classe. Ils s'adressèrent à François-Xavier Lemieux, le plus célèbre avocat d'assises, le défenseur de Riel et surtout de Mercier. Dans une campagne où le souvenir de Mercier s'invoquerait tous les jours, Lemieux, fort candidat par lui-même, posséderait un atout supplémentaire. Lemieux songeait plutôt à la scène fédérale ou à la magistrature ; puis il était justement de ces libéraux qui goûtaient à demi l'influence de Tarte ; mais Tarte lui-même fit appel au dévouement de Lemieux, son ancien adversaire, et lui promit une récompense, quand les libéraux saisiraient le pouvoir. Lemieux accepta.

Les libéraux utilisèrent deux grands arguments dans cette campagne de Bonaventure. D'abord, le nom de Mercier, la gloire de Mercier, les persécutions qui avaient tué Mercier, l'apothéose de Mercier mort. Ensuite, la rupture des Anglais avec le gouvernement Taillon. Le quart des électeurs de Bonaventure était de langue anglaise ; leur vote

suffirait à conserver une majorité libérale dans ce comté jadis bleu, et que Mercier avait arraché à l'ennemi. Lemieux, artiste du prétoire, passant du rire aux larmes et jouant ses discours comme ses plaidoiries, rappela aux électeurs français l'agonie de Mercier, leur député, leur père, révoqué, ruiné, saisi, traîné devant les juges et tué à petit feu. "Ils ont piétiné son cadavre ! . . ." Les auditeurs prenaient l'image à la lettre et frémissaient d'horreur. En même temps, Tarte abonnait les électeurs anglais au *Star*, de plus en plus hostile au gouvernement Taillon.

Pour enrayer cette manœuvre, qui coïncidait avec les discussions de la Législative, neuf députés conservateurs anglais signèrent, le 3 décembre, cette déclaration :

Nous soussignés, députés anglais à la législature de Québec, nous nous engageons à soutenir la politique générale du gouvernement, et recommandons fortement l'élection de M. Arsenault, le candidat conservateur à Bonaventure.

E.-E. SPENCER,
A.-W. MORRIS,
M.-F. HACKETT,
C. McCLARY,
W. GREIG,
E. SIMPSON,
R.-N. ENGLAND,
FELIX CARBRAY,
P. KENNEDY.

La discussion se poursuivait en Chambre. Fitzpatrick, qui critiquait l'emprunt, félicita Hall et Taillon d'être restés si gentilshommes dans leur désaccord. Les conservateurs anglais fléchissant, l'opposition libérale, conduite par Marchand, redoubla ses attaques contre l'emprunt. Shehyn, expert financier de l'opposition, étudia les aspects techniques. Telle est la logique des partis : le trésorier provincial du gouvernement Mercier en ve-

nait à critiquer une opération qui n'était, en somme, que le renouvellement et l'extension de son propre emprunt de 1891 ! Stephens, Turgeon et Gladu attaquèrent aussi. Taillon, Nantel et Carbray leur répondirent. Le 6 décembre, 36 voix contre 23 approuvèrent le gouvernement. Six conservateurs anglais avaient voté avec l'opposition libérale (Hall, Cooke, Kennedy, King, England et Spencer ; ces deux derniers avaient pairé, ce qui revenait au même), en spécifiant qu'ils blâmaient le gouvernement sur l'emprunt, non sur sa politique générale.

Ce vote acquis et la crise conjurée, Casgrain et Nantel rejoignirent Flynn dans le comté de Bonaventure. C'était trop tard : Tarte n'avait perdu ni un argument ni une minute, et le 11 décembre François-Xavier Lemieux remporta une majorité presque égale à celle de Mercier.

Le lendemain, sir John Thompson, premier ministre du Canada, mourait subitement à Londres, foudroyé par l'apoplexie.

* * *

Au Parlement de Québec, la crise surmontée, Taillon fit passer son budget. Il insista sur sa politique d'économies. Les subsides aux chemins de fer restaient réduits au minimum. Les Montréalais Louis Tourville, Joël Leduc, Joseph-Misaël Fortier, James-Reid Wilson, le Nicolétain George Ball, le Sorelois Hyacinthe Beauchemin et l'entrepreneur Horace-J. Beemer, gens sérieux et influents, projetaient la construction d'un chemin de fer de la Rive Sud, de Lévis à Montréal, susceptible de tirer certaines villes, en particulier Sorel, de leur stagnation. On accordera la charte préparée par leur avocat F.-L. Béique ; [1] mais pour les subsides, il faut attendre des temps meilleurs. Malgré ces économies,

---

1. Chap. 72 des "Statuts provinciaux" de 1894. Le projet prendra de l'importance par la suite.

Taillon ne peut fixer ni la date ni l'ampleur des réductions fiscales. Le premier dégrèvement, quand ce sera possible, favorisera le commerce et l'industrie. Ensuite, l'impôt sur les transmissions d'immeubles pourra s'alléger. Mais le premier ministre ne compte pas supprimer l'impôt successoral, si odieux qu'il paraisse. "Cet impôt a été établi et maintenu presque partout, même dans des Etats et dans des pays qui en avaient moins besoin que la province de Québec."

Flynn fit voter deux mesures intéressantes, l'une pour créer le parc national des Laurentides, l'autre pour abolir la tenure seigneuriale aux îles de la Madeleine. (A vrai dire, le parc national des Laurentides resta longtemps sans organisation véritable, à l'état de forêt vierge.)

Les îles de la Madeleine étaient bien boisées à l'origine ; les relations des voyageurs, depuis Jacques Cartier, le prouvent. Mais les habitants ont déboisé, tant pour leurs besoins domestiques que pour les industries locales, en particulier la construction des bateaux. Les îles sont maintenant dénudées ; il n'y reste que des sarments, des arbustes rabougris, et la violence du vent marin empêche le reboisement ; faute de vieux arbres pour les protéger, les jeunes pousses ne résistent pas. Les pêcheurs des îles n'ont plus de bois pour construire des bateaux, plus même de bois pour se chauffer. Et il faut se chauffer, aux îles de la Madeleine, six mois de l'année ! Le massacre annuel des loups-marins, au printemps, solde à grand peine le charbon de la Nouvelle-Ecosse brûlé l'hiver précédent.

Ce n'est pas tout le drame de cette population pauvre, isolée de décembre à mars. Les Madelinots sont d'origine acadienne. Ils se raccrocheraient au sol, avec la persévérance de leur race, si le sol pouvait leur appartenir. Or l'Angleterre a concédé les îles de la Madeleine à l'amiral Coffin, par lettres

patentes du 24 avril 1798, suivant la tenure anglaise, en franc et commun soccage. Et la loi de 1854, la grande mesure du régime de l'Union, abolissant "les droits et devoirs féodaux en Bas-Canada" ne s'applique pas aux îles de la Madeleine. A la fin du 19e siècle, le privilège de l'amiral Coffin subsiste, en faveur de ses héritiers. Ceux-ci refusent de vendre la moindre parcelle de terre. Ils accordent seulement des concessions, dont ils touchent les rentes, par l'intermédiaire d'un agent, petit potentat des îles. Pour paître une vache maigre et quelques moutons, pour récolter deux poches de pommes de terre, il faut payer des rentes. Les Coffin prétendent toucher ces rentes indéfiniment, ne jamais céder la propriété à leurs censitaires.

En 1894, l'archipel abrite de cinq à six mille âmes. Les Madelinots s'agitent depuis près d'un demi-siècle contre cette injustice. Ils demandent le rachat forcé des droits des Coffin par la province, ou toute autre mesure leur ouvrant l'accès à la propriété. A plusieurs reprises déjà, les gouvernants se sont intéressés à la question. Au temps où il représentait Gaspé — comté comprenant les îles de la Madeleine — Pierre Fortin a rédigé un rapport (1875). Sous le gouvernement Mercier, une enquête s'est poursuivie de 1887 à 1890. [1] Enfin en 1894, le commissaire des Terres, Flynn, lui aussi député de Gaspé, décide d'aboutir et envoie de nouveaux enquêteurs. [2] En fin de session — et en fin d'année — de 1894, Flynn fait voter une mesure permettant le rachat des rentes aux îles de la Madeleine. Il la complète par un bill, séparant les îles du comté de Gaspé pour former, à partir des prochaines élections provinciales, un comté distinct. Les Madelinots seront bien ingrats si ce comté ne vote pas "bleu" !

1. *"Documents sessionnels de 1890.*
2. *"Documents sessionnels de 1894.*

VI

AUGUSTE-RÉAL ANGERS

L'ordonnance réparatrice du 21 mars 1895 — Démission des trois ministres canadiens-français à Ottawa — Angers seul maintient sa démission — Attitude de Chapleau.

1895

Le successeur de sir John Thompson à la tête du gouvernement canadien fut Mackenzie Bowell. Un vieil orangiste, tenace et loyal, qui livrait toute sa pensée et exigeait d'autrui la même franchise. C'est lui qui, en 1874, avait proposé l'expulsion de Riel, élu député de Provencher. Il garda, comme représentants de la province de Québec dans le cabinet fédéral, Adolphe Caron aux Postes, Aldéric Ouimet aux Travaux publics, Auguste-Réal Angers à l'Agriculture, Willam-Bullock Ives au Commerce. Une série d'incidents avivait la désunion des races. Et surtout, la cause des catholiques manitobains — la cause Brophy — se plaidait à Londres, devant Leurs Seigneuries emperruquées.

Bowell siégeant au Sénat, comme Angers, qui serait leader du gouvernement aux Communes ? Un seul ministre, George Foster, possédait ce qui s'appelle du prestige. Mais *L'Evénement*, puis la *Presse*, réclamèrent l'honneur pour Caron, ministre depuis 1890, et par suite doyen des ministres à l'exception des sénateurs. La *Patrie* observa que le portefeuille de la Justice, comportant une sorte de

vice-présidence du ministère, aurait dû revenir à Angers plutôt qu'au jeune Tupper (fils de sir Charles). Enfin le *Monde* demanda la rentrée de Chapleau dans le cabinet fédéral, pour compenser la primauté accordée à un orangiste :

> *"M. Bowell, premier ministre, un orangiste, est tout-puissant à Ottawa, et M. Clarke Wallace, le grand chef de l'orangisme au Canada, est son prophète."*

Et le *Monde* traduisit l'impression générale en ajoutant :

"Au reste, le cabinet Bowell ne fera pas de vieux os."

L'affaiblissement du parti conservateur fédéral, depuis la mort de John-A. MacDonald, et la "montée" de Laurier paraissaient choses sensibles, évidentes. Le 17 janvier mourut Joseph Tassé, dont l'influence s'était affermie au cours des dernières années. Directeur de la *Minerve* et sénateur, il avait 46 ans, du caractère, une bonne plume, le goût du travail. Les ministres canadiens-français perdaient peut-être un futur collègue : ils perdaient sûrement un conseiller et un appui. A ce moment, Laurier projetait une assemblée à Montréal, et le *Star*, comme pour apprêter l'opinion, publia l'éloge de Laurier "vers qui le pays tourne les yeux". Le *Star* avait pris parti contre Taillon dans les démêlés du premier ministre avec son trésorier Hall, mais il s'affirmait toujours conservateur. Son propriétaire, Hugh Graham, caressait l'ambition d'exercer sur la politique surtout sur la politique fédérale, une influence à demi occulte, mais prépondérante. Ces raisons renforçaient la signification des articles du *Star*.

L'assemblée se tint le 22. Ce devait être une réunion d'hommes d'affaires, car Laurier voulait convertir les industriels de la région montréalaise à la théorie libre-échangiste — du moins, apaiser leur

hostilité : il ne parlerait qu'en anglais. Mais la grande foule vint à l'hôtel Windsor, et Laurier put demander : "Est-ce bien là Montréal, la grande cité conservatrice et protectionniste du Canada ?" Avec lui parlèrent Mowat, très élogieux pour les Canadiens français, et William Patterson, député de Brant et lui-même gros industriel. Le *Monde* constata l'énorme succès :

"C'est bien un revirement d'opinion qui semble s'annoncer."

Et le *Star* ne surprit personne en envisageant l'arrivée de M. Laurier au pouvoir, à bref délai. Peut-être Hugh Graham cherchait-il moins à favoriser Laurier qu'à effrayer les milieux conservateurs, pour forcer le départ de Mackenzie Bowell. Car le groupe du Pacifique-Canadien, auquel Hugh Graham s'alliait assez étroitement, voulait remplacer Bowell par Tupper. Un autre journal conservateur anglais, le *Chronicle*, de Québec, écrivit en toutes lettres que le parti ne pouvait affronter des élections générales avec Mackenzie Bowell pour chef ; il faudrait rappeler de Londres sir Charles Tupper, et le faire seconder par Chapleau. C'était l'avis du *Monde* et d'un grand nombre de conservateurs, d'après qui Chapleau pourrait seul sauver le parti dans la province de Québec. Ainsi passaient, sur le parti ministériel fédéral, des frissons avant-coureurs de panique.

Et la question des écoles manitobaines restait à résoudre. Le Père Joachim Allard, administrateur de l'archidiocèse de Saint-Boniface, voulut montrer qu'en l'absence d'un archevêque l'opinion ne s'endormait pas. Il fit signer une nouvelle requête, demandant au gouvernement fédéral une intervention plus directe et plus efficace que la lettre inutile au gouvernement Greenway. Le Père Allard présenta la requête à Mackenzie Bowell le 22 janvier. Mais le Conseil Privé examinait la cause Bro-

phy, et de toute évidence le gouvernement fédéral n'agirait pas avant la décision de Londres. L'avocat John-S. Ewart, de Winnipeg, secondait Blake devant le Conseil Privé. Deux juristes de la grande école. Edward Blake épuisait ses sujets, au risque de fatiguer ses auditeurs, sans un mot pour dérider, sans un accroc à la haute dignité des rites judiciaires. John-S. Ewart, d'une information aussi étendue, présentait, sans fioritures, des arguments classés, numérotés, étayés avec force. Ce protestant avait même rédigé, pour ne pas être pris au dépourvu, tout un projet de "loi réparatrice". Londres attachait quelque importance à l'affaire. Et Rome même.

Mgr Larocque, qui maintenait à l'abbé Proulx et à son œuvre la protection accordée par Mgr Racine, vint à Rome, en janvier 1895, pour aider le vice-recteur dans sa mission. Un autre évêque de la province ecclésiastique de Montréal, Mgr Emard, vint aussi. Mais Mgr Bégin et un de ses suffragants, Mgr Gravel, arrivèrent à leur tour. Les missionnaires de Montréal et de Québec se rencontraient au Collège Canadien, s'observaient, se tâtaient, essayaient de se faire parler. Mais la question universitaire n'est plus la seule, ni même la principale affaire. On parle aussi, et surtout, de l'attitude à prendre vis-à-vis du gouvernement d'Ottawa. Mgr Emard et Mgr Larocque sont les deux évêques qui ont parcouru le Canada pour faire signer par tout l'épiscopat un document collectif — œuvre conjointe de Mgr Taché, de Mgr Grandin et de Mgr Emard. L'évêque de Valleyfield voit longuement le pape et les principaux personnages romains. On lui attribue des ambitions — succession éventuelle de Mgr Fabre ou succession immédiate de Mgr Taché ; et l'abbé Proulx craint, dans l'affaire universitaire, la défection de cet évêque de la province ecclésiastique de Montréal. Car les évêques

des deux provinces ecclésiastiques, en désaccord sur la question universitaire, marchent ensemble dans l'affaire des écoles de l'Ouest. Mgr Gravel prolongeant son séjour à Rome, le préfet de la Propagande lui demande un rapport. Mgr Gravel conseille une démarche du Vatican auprès des autorités anglaises, par l'intermédiaire du cardinal Vaughan. Ce ne sera certes pas la première fois que Londres et le Vatican échangeront de courtoises suggestions au sujet des affaires canadiennes. La démarche fut accomplie — comme on le sut plus tard.

Les arguments du protestant Ewart ou les vœux du cardinal Vaughan influencèrent le Conseil Privé, corps politique autant que judiciaire. Le 29 janvier 1895, le Conseil Privé prononça le seul jugement qu'il ait jamais rendu en faveur d'une minorité française et catholique. Le gouvernement fédéral pouvait restaurer, par une législation réparatrice, les droits des catholiques manitobains.

Le gouvernement d'Ottawa, qui depuis cinq ans temporisait, louvoyait, cherchait tous les moyens d'éluder la responsabilité, se trouvait maintenant au pied du mur. *L'Electeur* du 1er février 1895 résuma la longue querelle et la situation du jour d'une manière si claire que nous tenons à publier cet "Historique de la question des écoles en quinze lignes" :

"Le Manitoba a décrété qu'il ne subventionnerait plus que les écoles publiques.

"Le Conseil Privé, jugeant en dernier ressort, a décidé que le Manitoba était dans son droit constitutionnel en adoptant cette mesure.

"Alors la minorité catholique a demandé au pouvoir fédéral d'intervenir.

"Le gouvernement fédéral a jusqu'ici refusé d'agir avant que les tribunaux eussent décidé sur son droit de le faire.

"La Cour Suprême a jugé que le gouvernement n'avait pas de tels pouvoirs, mais le Conseil Privé vient de décider le contraire.

"Il reste au gouvernement fédéral à décider s'il va exercer son autorité, oui ou non."

La décision du 29 janvier provoqua une excitation intense à Ottawa — et dans tout le pays. En Ontario, on s'opposait à l'intervention fédérale, au cri de "Hands off Manitoba !" Dalton McCarthy envoyait à Clifford Sifton des encouragements, d'ailleurs superflus, à la résistance. Dans la province de Québec, au contraire, l'opinion attendait, exigeait l'intervention fédérale. Devant l'insistance des évêques canadiens, le Saint-Siège nommait le Père Langevin archevêque de Saint-Boniface. Mgr Langevin était prompt, éloquent, indomptable. Il prononça son premier sermon d'évêque. "Nous attendons avec impatience, dit-il, l'action décisive du gouvernement fédéral." Et il frémissait en effet d'impatience.

La province catholique et française de Québec et la province protestante et anglaise d'Ontario parurent encore une fois irréconciliables, et même dressées l'une contre l'autre. Le maintien au pouvoir du cabinet Mowat avait-il, dans le sens de la tolérance, la signification profonde espérée au lendemain du scrutin ? On pouvait en douter. C'est ce qui détermina la rentrée de Joly dans la politique, abandonnée depuis l'affaire Riel. Français mais protestant, Joly prit la défense des Canadiens français catholiques, aussi maltraités par la presse ontarienne que dix ans plus tôt, au temps de l'affaire Riel. Après étude de la question, il concluait au caractère non pas neutre, mais protestant, des écoles publiques au Manitoba. Et lui, protestant, ami de la tolérance, n'admettait pas cette injustice. Très respecté, il eut assez d'influence pour faire insérer ses lettres par le *Witness*.

Laurier avait dit : *Si* les écoles neutres sont en réalité protestantes, les catholiques subissent une injustice qu'il faudra redresser. Joly dit : Les éco-

les publiques sont en réalité, non pas neutres, mais protestantes. Des journaux firent ressortir la différence entre les deux langages. Joly répondit qu'il énonçait des vues personnelles, alors que M. Laurier assumait des responsabilités envers son parti. Et Joly parut aux côtés de Laurier, dans une assemblée au parc Sohmer de Montréal le 18 février (assemblée triomphale, où les étudiants acclamèrent Laurier) et aux Trois-Rivières le 20. Après l'assemblée des Trois-Rivières, Laurier alla saluer Mgr Laflèche . . . et s'enquérir de ses dispositions.

Or, les dispositions de Mgr Laflèche étaient simples : les habiletés, les réponses fleuries et ambiguës, les faux-fuyants du chef politique exaspéraient cet homme tout d'une pièce. Laurier ne disait jamais oui ni non. Mgr Laflèche se promit de lui faire dire oui ou non.

Mgr Laflèche avait soixante-dix-sept ans, Laurier cinquante-quatre. Laurier parlait l'anglais avec un léger accent français, comme le souhaitait Mgr Laflèche, mais il parlait le français avec un léger accent anglais, ce qui ne figurait pas au programme de l'évêque des Trois-Rivières. De toute façon, c'était un charmeur, laissant percer, sous la dignité du maintien, la volonté de plaire. Et comme Mgr Laflèche, loin d'être figé ainsi qu'on imagine souvent les hommes de doctrine, était grand et captivant causeur, l'entrevue du 20 février fut des plus animées. Le futur premier ministre et l'évêque, tous deux de grande race et de haute courtoisie, étaient à bien des égards dignes l'un de l'autre. Les fleurets bien en mains, l'escrime fut savante. Attaque ; esquive. Coup de tête ; parade . . .

— "Le parti libéral poursuit un idéal de paix et de justice dans le respect de la constitution. S'il arrive au pouvoir, son premier soin sera d'obtenir pour la minorité catholique du Manitoba une solution équitable et satisfaisante du problème scolaire.

sans soulever d'inutiles animosités, sans provoquer de dangereuses représailles. Le parti libéral est composé, comme la population du Canada, de catholiques et de protestants . . .

— "Quelle école voulez-vous donner aux enfants du Manitoba : l'école catholique ou l'école protestante ?

— "Il y a aussi, pour concilier les aspirations . .

— "C'est l'une ou l'autre, monsieur Laurier ; l'école catholique ou l'école protestante ?

— "Pardon, Monseigneur, il y a l'école semblable aux écoles communes d'Ontario. On y permet la lecture de certaines parties de la Bible et de certaines prières ; mais défense est faite à l'instituteur de parler de religion ou d'enseigner une religion. Les enfants sont laissés parfaitement libres sous ce rapport.

— "Et qui, en Ontario, est chargé de déterminer quelles parties de la Bible seront lues, quelles prières seront dites ?

— "C'est M. Ross, ministre de l'Instruction publique.

— "Et qui a donné à M. Ross le droit moral de réglementer l'enseignement religieux et de contrôler la conscience des enfants ?"

Pas de réponse. L'évêque reprend :

— "Eh bien, monsieur Laurier, ce système que vous approuvez, cette solution de l'école neutre ou indifférente, où la religion est ignorée, c'est la pire de toutes. Elle conduit la jeunesse à l'indifférence religieuse, et les catholiques ne peuvent pas l'accepter."

Et avec plus de force encore, coupant à Laurier les explications adroites et séduisantes qu'il allait sans doute fournir :

— "Les catholiques ne peuvent pas l'accepter !"

Ainsi, Laurier et Joly réservaient leur indignation pour le cas où les écoles publiques seraient en réalité protestantes ; ils semblaient accepter des écoles neutres. A l'exemple de Mgr Laflèche, la presse ultramontaine — *Vérité, Courrier du Canada, Trifluvien* — n'en voulait à aucun prix. Forcer les enfants catholiques à fréquenter des écoles protestantes, écrivaient ces journaux, c'est une abomination; mais des écoles neutres ne valent pas mieux. Il faut des écoles séparées, catholiques pour les catholiques, protestantes pour les protestants. Le *Courrier du Canada* écrivait :

"L'idéal de M. Laurier et de M. Joly, c'est l'école neutre, l'école sans enseignement religieux, sans credo. La religion hors de l'école, telle paraît être leur prédilection secrète . . . Eh bien, Monsieur Laurier, c'est une apostasie."

Laurier, chef fédéral, ne s'en tenait pas à cette opinion québécoise. Il sondait l'opinion ontarienne. Il consultait les chefs anglo-protestants. L'un d'eux George-W. Ross, ministre de l'Education dans le cabinet Mowat, se dit prêt à reconnaître aux catholiques ce qui constituait non pas une faveur, mais un droit constitutionnel. "En soutenant cette thèse, lui répondit Laurier, je pourrais me rendre extrêmement populaire ici (dans la province de Québec). La question est de savoir s'il serait sage de le faire en tenant compte de l'opinion publique des autres provinces. Je ne parle ici que de l'aspect tactique . . ." [1] Tous les Ontariens ne partageaient pas la tolérance de George-W. Ross, loin de là. Les conservateurs, à peu près unanimes, reprenaient le cri "Hands off Manitoba !" Pour consolider leurs forces, ils fusionnèrent l'*Empire,* le journal fondé par John MacDonald, avec son aîné le *Mail.* Et

1. *"Life and letters of Sir John Willison, p. 47-48.*

le *Mail and Empire* exprima ouvertement le point de vue orangiste. Quant aux libéraux, aux "grits", ils eussent tous adopté la même attitude sans l'influence personnelle de Mowat, subie par Ross. Fils d'immigrants écossais, le presbytérien Ross possédait cette largeur d'esprit, souvent conciliée par les gens de sa race avec le sens pratique, et qui les porte à s'entendre, mieux que des Anglais, voire des Irlandais, avec les Canadiens français. A vrai dire, au cours de sa carrière d'instituteur, puis d'inspecteur d'écoles, George-W. Ross n'avait presque jamais rencontré de Canadiens français, ni même de catholiques. Devenu député, puis ministre, et resté modeste, il accomplit un effort sincère pour comprendre ces étrangers qui étaient ses compatriotes. L'influence de Mowat fit le reste. Il est important, et très heureux, que le gouvernement ontarien se soit trouvé, à cette heure, entre les mains des Mowat et des Ross. Ils freinèrent le mouvement qu'ils auraient pu stimuler. Le *Globe* s'opposait toujours à l'intervention fédérale, malgré Laurier qui demandait à Willison de ne pas s'engager si vite ni si nettement. Le 22 février, tandis que Laurier revenait des Trois-Rivières en confiant à ses intimes : "Mgr Laflèche est un saint prêtre, mais c'est un fanatique", les citoyens de Toronto tinrent une assemblée au Massey Hall, pour discuter la question des écoles manitobaines. Un grand chef libéral, William Mulock — ministrable dans un éventuel cabinet Laurier — s'y rendit. Il donna son avis — avec l'approbation de Laurier, précisa-t-il. Il représenta le cabinet fédéral comme arrogant et brutal à l'égard du gouvernement manitobain, persévérant porteur de la branche d'olivier. Nos méthodes sont bien différentes, affirma Mulock ; nous sommes partisans de la conciliation. Et cet excellent élève de Laurier, sans indiquer au juste ce qu'il comptait faire, exprima ses répugnances, pour ne

pas dire son opposition, à l'idée de l'intervention fédérale. [1] C'était l'attitude du *Globe*.

..... Loin de l'arrogance et de la brutalité décrites par Mulock, le gouvernement fédéral, ennuyé, embarrassé, hésitait. Comment concilier l'opinion ontarienne et l'opinion québécoise, avant les élections générales qu'on ne pourrait retarder plus d'un an ? Le cabinet fut tenté de dissoudre les Chambres et convoquer les électeurs, tout en adressant en sous-main des promesses à l'épiscopat. Angers alla voir quelques évêques, au grand dam de Tarte, qui l'accusa de "cabaler de palais épiscopal en palais épiscopal". [2] Les évêques refusèrent de remettre la mesure réparatrice après les élections. Le *Trifluvien* se dit autorisé à déclarer :

"Que Mgr Laflèche, loin d'accepter l'idée d'une dissolution, y voit un danger très grave pour le succès de la cause des écoles du Manitoba... Tous ceux qui connaissent la pensée intime du vénérable pasteur savent parfaitement que son opinion n'a jamais varié sur ce point, à savoir : qu'il vaut infiniment mieux, et pour le gouvernement, et pour le bien du pays, et pour l'apaisement des esprits, qu'avant d'aller devant le peuple le gouvernement fasse encore une session, et même deux s'il le faut, et qu'il règle définitivement et irrévocablement la question des écoles, en faisant voter par les Chambres une loi réparatrice, en exécution du jugement prononcé par le plus haut tribunal de l'empire."

Les chefs de la politique provinciale partageaient l'opinion des évêques. Le 24 février, le secrétaire provincial Louis-Philippe Pelletier, lancé sur la question des écoles par ses électeurs du comté de Dorchester, prononça un discours retentissant. Le

---

1. *"Speech by Mr. Mulock at Massey Hall, Toronto, on Remedial Legislation". Publié en brochure ("Political Pamphlets, Liberal," 1896. Collection de brochures de la Bibliothèque du Parlement, à Ottawa.)*
2. *Dans le "Herald."*

gouvernement fédéral n'a pas le droit de reculer, dit Pelletier, dût-il succomber en faisant son devoir :

"Cinq années se sont écoulées déjà depuis l'adoption des lois scélérates proposées par M. Joseph Martin. Toutes les précautions ont été prises. Aujourd'hui la voie est déblayée. Le gouvernement peut offrir de bonnes raisons pour n'avoir pas agi plus promptement. Les ministres nous ont dit qu'ils désiraient procéder avec précaution, éviter des frictions judiciaires, s'assurer de leur droit incontestable avant d'agir. C'est bien, mais maintenant que le dernier jugement est rendu et que, lumineux comme un phare, il leur indique clairement la route à suivre, l'hésitation n'est plus possible...

"Si l'on nous précipite dans les élections avant d'avoir réglé la question des écoles, ou avant d'avoir donné des preuves tangibles qu'elle va l'être, on ne fait pas plus que M. Laurier; on va pas plus loin que lui, on se retranche derrière une abstention coupable...

"Ce que les catholiques veulent, c'est que la question soit décidée par une loi s'il y a une session, et, s'il n'y a pas de session, par un ordre en conseil sanctionné par le représentant de Sa Majesté..."

Toute la presse reproduisit le discours de Pelletier. Presque en même temps, dans une démonstration conservatrice à Saint-Hyacinthe, le grave de la Bruère, président du Conseil législatif, présenta au ministre fédéral Aldéric Ouimet une adresse demandant une solution "conforme aux promesses faites en 1870 à nos coreligionnaires du Manitoba, et conforme à la justice et à l'esprit de la Constitution."

L'impression générale était qu'une dissolution et des élections immédiates, sans effort en faveur des catholiques manitobains, aboutiraient à l'écrasement des candidats ministériels dans la province de Québec — et peut-être à un échec conservateur aux élections provinciales suivantes. Les députés multipliaient les démarches auprès du gouvernement fédéral, comme au temps de l'affaire Riel. Ils avertissaient Mackenzie Bowell que leurs sièges — et,

partant, la majorité ministérielle — étaient en jeu. Angers, Caron, Ouimet et aussi les sénateurs Bellerose et Landry confirmaient cette impression, appuyaient ces démarches. On supposa Louis-Philippe Pelletier d'accord avec les ministres canadiens-français du cabinet fédéral, particulièrement avec son ami Angers.

Les libéraux exerçaient la même pression sur leur chef, et lui demandaient une déclaration nette. Le mouvement devenait irrésistible. Le 12 mars. Laurier tint une assemblée à Québec, où son jeune ami Parent, successeur de Frémont à la mairie, le reçut en futur premier ministre. Laurier dit :

"Si j'arrive au pouvoir, comme la chose est certaine, je veillerai à ce que les droits des catholiques du Manitoba leur soient restitués, conformément à la décision rendue par le plus haut tribunal de l'Empire..."

Et il s'empressa d'ajouter :

"Ce que je réclame aujourd'hui pour les catholiques, je le réclamerais demain pour les protestants, si une semblable injustice était commise envers eux. Je respecte toutes les croyances, et je suis d'avis que les minorités, qu'elles soient catholiques ou protestantes, doivent être protégées à l'égal des majorités."[1]

Etait-ce catégorique ? Laurier, cherchant à réfréner la combativité du *Globe*, écrivait à Willison : "Je n'ai pas encore décidé ce qui devrait se faire, quoique mes renseignements sur cette question me fassent sérieusement pencher du côté de la minorité." [2]

A Québec comme à Montréal, les assemblées de

1. *Compte rendu de "L'Electeur, porte-parole du parti libéral.*
2. *"Life and letters of Sir John Willison; pp. 44-45.*

Laurier tournaient au triomphe. Le prestige de Laurier montait, montait dans la province de Québec. Et l'inertie gouvernementale ne serait qu'à demi goûtée en Ontario. Bref, on entrevoyait une victoire libérale. Le Pacifique-Canadien, craignant qu'une victoire libérale ne compromît son œuvre, s'opposait à cette imprudence. Le Pacifique-Canadien n'était pas seulement le plus fort contribuable et le plus gros employeur du pays. Il avait développé l'Ouest, assuré l'unité canadienne, aidé, à plusieurs reprises, le parti conservateur à prendre ou à conserver le pouvoir. A son tour, il comptait sur le parti conservateur pour servir ses aspirations au monopole. C'est dire son intérêt dans l'affaire. Le C. P.R. a dû insister pour faire tenir une autre session, écrit Tupper à son fils, "et l'avis du C. P. R. doit nécessairement peser d'un grand poids auprès des ministres". [1]

Le C. P. R., les évêques et les ministres provinciaux de Québec ordonnaient ou conseillaient dans le même sens. Il faudrait siéger, et aborder la grande question. Dans cette impasse, Ottawa multipliait les précautions, les formalités, les garanties. Le conseil des ministres, procédant à une sorte d'enquête, entendit les délégués des catholiques, conduits par l'avocat John-S. Ewart, et le gouvernement provincial manitobain, représenté par Dalton McCarthy. Ces auditions, commencées le 26 février, se prolongèrent en mars.

Ces formalités rappelaient les délais apportés à l'exécution de Riel. Le gouvernement finirait bien par dire oui ou non. Il en recevait la sommation des deux côtés. Le procureur général Sifton, du cabinet Greenway, récusait hautement l'ingérence fédérale. Son représentant à l'enquête fédérale, Dalton Mc-

---

1. *"Life and letters of Sir Charles Tupper; II, 184-185.*

Carthy, le répétait froidement devant le Conseil des ministres : La province du Manitoba n'obeira pas à un "arrêté réparateur". A Toronto se tenaient des assemblées de protestation anticipée, sur le thème "Hands off Manitoba !" La grande loge orangiste, siégeant à Sainte-Catherines (Ontario), adopta des résolutions qui non seulement s'opposaient à l'intervention fédérale dans le régime scolaire du Manitoba, mais encore demandaient la suppression du français d'un bout à l'autre du pays. Un ministre du cabinet fédéral, Clarke Wallace, assistant à la séance, approuva et vota ces résolutions. Le journal le plus ministériel de la province de Québec, la *Minerve*, demanda son expulsion du cabinet fédéral. [1]

Le 19 mars eut lieu à Saint-Boniface la consécration solennelle de Mgr Langevin. NN. SS. Bégin, Fabre. Duhamel, Laflèche, Gravel, Decelles, Emard, le provincial des Oblats et plusieurs prélats domestiques et chanoines influents de la province de Québec s'y rencontrèrent avec le nouvel archevêque, Mgr Grandin et le Père Lacombe. Le successeur de Mgr Taché devait prendre place dans cette série des grands évêques de l'Ouest, gloire de la province-mère. Il était de la trempe de Mgr Laflèche. "En acceptant de devenir archevêque de Saint-Boniface, déclara-t-il, je garde au fond du cœur le désir de mourir plutôt que de renoncer au rétablissement des écoles catholiques au Manitoba."

Tandis que sept évêques de la province de Québec se trouvaient réunis à Winnipeg, le cabinet fédéral prenait enfin un semblant de décision. Il émit un arrêté en conseil, daté du 21 mars, nouvelle et pressante invitation au gouvernement manitobain de rendre à la minorité catholique les droits et privilèges dont elle avait été dépouillée. Le rapport

1. *La "Minerve", 16 mars 1895.*

accompagnant cette ordonnance réparatrice (*Remedial Order*) avertit que, en cas d'insoumission de la législature manitobaine, le gouvernement d'Ottawa proposerait au Parlement fédéral une législation spéciale. En même temps, la Chambre des communes et le Sénat étaient convoqués pour le 18 avril.

On allait juger les répercussions de ce geste dans une bataille électorale.

* * *

Déjà une élection mouvementée venait de se tenir, mais sur le terrain provincial.

La nouvelle friction entre les deux races, provoquée par la question scolaire manitobaine, aggravait le mécontentement des Anglais contre le cabinet Taillon dans lequel ils n'étaient plus représentés. Hall et plusieurs députés anglais, naguère partisans de la politique provinciale sous la seule réserve de l'emprunt français, tendaient à généraliser leur opposition. Ils insistaient, en groupe, pour être représentés dans le ministère, et se dérobaient, individuellement, aux offres de portefeuille. Le 4 février, dix-sept hommes d'affaires parmi les plus importants de Montréal : directeurs ou gérants de banques, de compagnies d'assurances et d'établissements industriels, prièrent Taillon de nommer un trésorier, qui soit un Montréalais de langue anglaise. Puis on apprit que le premier ministre offrait un portefeuille à un député des cantons de l'Est, M.-F. Hackett.

Le choix n'était pas maladroit, au point de vue tactique. Hackett, excellent tribun, formait équipe, à la Législative, avec le député montréalais Alexander-Webb Morris. Dès le retour des conservateurs au pouvoir, en 1892, Morris et Hackett avaient esquissé une dissidence, en demandant l'abolition du Conseil législatif. Taillon s'était dépensé, avec succès, pour empêcher cette dissidence de tourner à la coalition avec les libéraux. [1] En prenant Hac-

kett dans le ministère, Taillon supprimait une menace. Mais Hackett était irlandais et catholique. Le 18 février, les députés Hall, Cooke, England, Simpson, Spencer et Morris protestèrent à l'avance et par écrit, réclamant les deux portefeuilles de Hall et de McIntosh pour des Anglais protestants. Mais Morris se ravisa, et retira sa signature en disant qu'il n'entretenait pas de préjugé religieux. Il paraissait donc plus conciliant. A vrai dire, il ne voulait pas rompre sa collaboration avec Hackett. Celui-ci approcha son ami et le décida. A la fin de février, Taillon put faire entrer dans son gouvernement : A.-W. Morris (Montréal-St-Laurent) comme ministre sans portefeuille, et M.-F. Hackett (Stanstead) comme président du Conseil exécutif. Parmi la députation anglaise, les nouveaux ministres furent traités en lâcheurs, en transfuges. [2]

Quand Hackett, par suite de son entrée dans le ministère, dut se représenter devant ses électeurs, Hall et Cooke se joignirent à l'opposition pour le combattre. Cooke se justifia ainsi :

"J'ai été élu comme partisan du gouvernement actuel, sur sa promesse de réduire les dépenses publiques, de ne pas contracter de nouvel emprunt, de ne pas imposer de taxes nouvelles, d'éviter toute transaction véreuse.

"Le gouvernement Taillon ayant violé toutes ces promesses, je me considère délié de mon allegeance."

Quatre autres députés anglais : England (Brome) James King (Mégantic), Simpson (Argenteuil) et Spencer (Missisquoi), sans participer à la campagne, approuvèrent publiquement Hall et Cooke. Le *Star* les appuya.

---

1. *Chapitre I du présent volume.*
2. *Pour cette période de la crise : Déclarations de Taillon à la Législative, le 6 décembre 1895.*

Taillon se tira de ce mauvais pas d'une manière inespérée. Malgré le *Star* et la coalition des députés anglais, le nouveau ministre fut réélu, gardant son ancienne majorité : il perdait des voix dans les centres anglais, mais les regagnait dans les paroisses françaises.

L'élection du comté de Stanstead eut lieu le 21 mars, le jour du *Remedial Order*. Une autre élection, fédérale celle-là, se préparait dans le comté de Verchères, pour remplacer Félix Geoffrion. Deux avocats réputés s'affrontèrent. Christophe-Alphonse Geoffrion sollicita le mandat de son frère. C'était un libéral de la grande école, gendre et disciple de sir Antoine-Aimé Dorion. Son adversaire fut un conservateur de la grande école, François-Joseph Bisaillon, disciple de sir Georges-Etienne Cartier, ancien associé d'Alexandre Lacoste, et gendre de Pierre Fortin (ministre dans le cabinet Ouimet). De part et d'autre, de l'étoffe de ministres ou de hauts magistrats. Geoffrion et Bisaillon, hommes de bon conseil, jouaient un rôle considérable dans leurs partis respectifs. Bisaillon plaidait les procès du parti ; et si la caisse se trouvait dégarnie, l'avocat gentilhomme remettait ses honoraires à meilleure fortune.

Au point de vue de l'administration ecclésiastique, le comté de Verchères était divisé entre les deux diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe. Or le 24 mars, le vieux Mgr Moreau écrivit au ministre Aldéric Ouimet, pour le remercier de l'ordonnance réparatrice. Mgr Moreau exprimait une grande joie, partagée par son coadjuteur Mgr Decelles. Puis, le 9 avril, Mgr Fabre confirma, dans une circulaire à son clergé, "l'entière satisfaction de l'épiscopat canadien sur la position courageuse prise dernièrement par le gouvernement fédéral. C'est un acte de justice que d'en tenir compte à nos législateurs et de les encourager à mener à bonne fin une œuvre si heu-

reusement commencée." La *Minerve* souligna "la voie tracée aux électeurs par l'approbation épiscopale de l'acte du gouvernement".

Le groupe de la *Patrie* en tête, les libéraux dénoncèrent lettre et circulaire comme une manœuvre électorale — sollicitée par les chefs conservateurs. Ils soupçonnèrent l'intervention de sir Alexandre Lacoste, ami et ancien associé de Bisaillon, et qui passait pour l'un des conseillers laïcs de Mgr Fabre — à tout le moins l'un des familiers de l'archevêché. "M. Bisaillon compte uniquement sur les lettres de NN. SS. Fabre et Moreau pour l'emporter", écrivit *L'Electeur*. Mais Tarte se trouvait en campagne avec Geoffrion. Et de surenchérir ! Tarte mit le doigt sur l'aspect dilatoire de l'ordonnance réparatrice, qui ne résolvait encore rien. A l'en croire, les libéraux au pouvoir iraient beaucoup plus vite et beaucoup plus loin en faveur des écoles catholiques.

Le jour du scrutin, la *Minerve* écrivit :

"Nos lecteurs savent que Mgr Fabre, archevêque de Montréal, Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, et Mgr Decelles, son coadjuteur, approuvent hautement l'ordre en conseil rémédiateur adopté par le gouvernement fédéral.

"Nous sommes en position de dire que l'opinion exprimée par ces éminents prélats est partagée par tous les autres membres de l'épiscopat canadien."

Et en effet, la *Semaine Religieuse* de Québec, publiée sous l'inspiration du cardinal Taschereau— ou de Mgr Bégin, ce qui revenait au même — approuva aussi l'arrêté du 21 mars.

Geoffrion n'osait plus critiquer la politique approuvée par l'épiscopat. Il s'engagea, en conscience, à soutenir tout gouvernement qui présenterait une mesure de justice en faveur des catholiques manitobains. "Je n'en ferai pas une question de parti,

dit-il, mais une question de conviction." Le 17 avril, Geoffrion fut élu, ce qui ne changeait pas l'assiette des partis. "Tarte est plus fort que les évêques", pensa Laurier.

* * *

Le Parlement fédéral se réunit le lendemain, 18 avril. On attendait la réponse du gouvernement manitobain à l'ordonnance réparatrice. Le cabinet Greenway devait préparer cette réponse, la soumettre à la législature de Winnipeg, et l'envoyer au gouvernement fédéral. Mais le 9 mai, le premier ministre Greenway fit ajourner la Chambre au 13 juin. Le temps nous a manqué, dit-il, pour étudier à fond une question de cette importance. Puis Greenway et son procureur général Sifton partirent pour Ottawa. Ils venaient négocier un compromis, par exemple sur ces bases : des écoles séparées pour les catholiques, avec instruction religieuse, mais sous le contrôle du gouvernement provincial. A vrai dire, Sifton, enfermé dans une demi-surdité, et qui n'était pas seulement brutal, mais retors, ourdisseur. Sifton, en étroite liaison avec Dalton McCarthy, calculait ces délais pour embarrasser, acculer le gouvernement fédéral. Laurier ne se prononçait pas : en approuvant l'Ordonnance réparatrice, il eût facilité la tâche du gouvernement; en la repoussant, il se fût aliéné les évêques. Le grand enjeu — le pouvoir — brillait sur un horizon de plus en plus rapproché. Sifton et Greenway, maîtres d'une fraction de l'opinion canadienne, influençaient Laurier : à son tour, l'attitude ambiguë de Laurier encourageait la résistance des ministres manitobains.

Mgr Langevin était aussi venu dans l'Est. Il reçut Laurier. Le chef libéral fut prolixe, et en même temps vigoureux, catégorique, dans sa répudiation des doctrines "impies et antisociales," injustement prêtées aux membres de son parti. Mais

Mgr Langevin ne réussit pas mieux que Mgr Laflèche à lui arracher un oui ou un non — en l'espèce une parole formelle pour ou contre l'Ordonnance réparatrice. Pouvons-nous compter sur vous? demanda le jeune archevêque, à la fin de l'entretien. — Vous pourrez toujours, Monseigneur, compter sur mon dévouement à la religion, aux intérêts bien compris de la minorité . . . Laurier partit sur un flot de formules vagues.

Mécontent de son interlocuteur et de lui-même, Mgr Langevin réfléchit, s'impatienta, et prit la plume :

Quand, au moment où vous vous leviez pour partir, je vous ai demandé si nous pouvions compter sur vous, je ne me suis pas bien expliqué, et je comprends que votre réponse n'ait pas été directe . . .

"Quand je vous ai demandé si nous pouvions compter sur vous, je voulais dire que j'espérais vous voir parmi ceux qui approuvent publiquement l'ordre en conseil aussi bien que le jugement du Conseil Privé . . . Si le parti libéral, dans votre honorable personne, ne vient pas carrément à notre secours, comment pourrons-nous nous convaincre que vous êtes en faveur de nos écoles catholiques séparées . . . J'ai beaucoup regretté que vous n'ayez encore rien dit pour revendiquer nos droits et appuyer l'ordre en conseil . . . Je veux espérer encore que vous ne nous forcerez pas à dire que tout s'est fait sans vous et même, en apparence, malgré vous . . .

"Je répète que quiconque ne recommande point, et surtout attaque, l'ordre en conseil se montre notre ennemi. . ."[1]

Puis, à Notre-Dame de Montréal, Mgr Langevin prononça un sermon dont ces paroles donnent le sens : "Pas de compromis !" Le sermon fut commenté, comme on pense. *L'Electeur* écrivit : "C'est notre conviction que Mgr Langevin parle trop en ce moment."

---

1. Lettre (confidentielle) de Mgr Langevin à Wilfrid Laurier, du 11 mai 1895 ; aux Archives nationales du Canada (Laurier papers, pièce 2401).

Le 13 juin, la législature du Manitoba se réunit. Le gouvernement Greenway lui soumit son projet de réponse au gouvernement fédéral. C'était un refus, respectueux mais formel (sauf sur quelques points de détail, où la réponse, assez obscure, pouvait prêter à équivoque et ouvrir la porte à de nouvelles palabres). Greenway, ou plutôt Sifton, ou plus encore Dalton McCarthy, leur inspirateur en l'occurence,[1] s'appuyaient sur cette thèse que les écoles catholiques, avant 1890, étaient si arriérées, si peu à la hauteur de leur mission, que leur rétablissement dans cet état ne serait avantageux pour personne. Dans la province de Québec, la *Patrie* accorda seule quelque créance à cette affirmation, les autres journaux la repoussèrent comme une insolence. La législature manitobaine approuva Greenway à l'unanimité moins quatre voix ; c'est-à-dire que libéraux et conservateurs anglais s'unirent contre les écoles catholiques et françaises.

Et voilà le gouvernement fédéral ramené au pied du mur. Les députés français réclamaient justice. Au Sénat, les ultramontains Masson, Ross, de Boucherville, Landry et Bellerose, encore plus énergiques, assiégeaient leur collègue Angers.

Un incident fit encore monter la fièvre. Le 19 juin, le *Star*—le journal protestant qui se procurait de façon mystérieuse les nouvelles et les documents du monde catholique — publia deux textes d'une authenticité certaine. Le mémoire de Mgr Gravel au cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, recommandant l'intervention du cardinal Vaughan auprès du Conseil Privé. Une lettre récente du cardinal Ledochowski aux évêques canadiens, les engageant à persévérer dans leur attitude ferme. Mgr

---

1. John W. Dafoe : "Clifford Sifton in relation to his Times ;" p. 78.

Gravel avait communiqué ces documents à des membres du clergé, à titre confidentiel.

La publication non autorisée des papiers de Mgr Gravel constitua, de l'aveu de la *Minerve,* "la pire des imprudences". Les fanatiques ontariens y virent la preuve que l'Eglise de Rome prétendait exercer une "influence indue" à Londres et régir le Canada. D'un bout à l'autre du pays, toute la presse ne s'occupait plus que des écoles manitobaines. L'affaire devenait bien, comme Mgr Laflèche l'avait prévu et écrit à Chapleau, "autrement grave que celle de Riel, parce qu'elle attaque directement les deux sentiments qui tiennent le plus au cœur de l'homme : la langue et la foi".

Un autre incident se greffa sur la publication du *Star.* Mgr Laflèche eut avec le député J.-H. Legris — ex-"national" resté de tendance libérale — une conversation analogue à celle qu'il avait eue avec Laurier. Il dit : "Les libéraux ont eu grandement tort de faire de la question des écoles une question politique" ; et il blâma Laurier de vouloir des écoles neutres. *L'Echo de Louiseville,* le 21 juin, et à sa suite plusieurs grands journaux de la province, reproduisirent cette conversation. Le *Courrier du Canada* approuva Mgr Laflèche de se fier aux conservateurs plutôt qu'aux libéraux pour régler la crise. La *Patrie* et *L'Electeur* protestèrent. *L'Electeur* — le moins violent de ces deux journaux — écrivit (28 juin) :

> *"Dire au public que Mgr Laflèche a plus de confiance en l'orangiste Bowell que dans le catholique Laurier pour la protection de nos droits religieux, c'est tout simplement faire soupçonner que le prélat est affaibli par l'âge, et inviter les catholiques à se chercher d'autres guides que ceux que l'Eglise leur désigne . . ."*

Laurier envoya une rectification à *L'Echo de Louiseville* :

"Si Sa Grandeur a compris que j'étais en faveur, sous aucune circonstance quelconque, des écoles sans Dieu, je n'ai qu'à regretter cette interprétation, car elle a toujours été et elle est encore absolument contraire à ma pensée et à mes convictions."

La *Minerve*, relevant l'anglicisme de forme et l'ambiguïté de fond, dit que M. Laurier obstinément muet sur la question des écoles, avait, pour une fois, perdu l'occasion de se taire. Le *Trifluvien* publia un article vigoureux (2 juillet), où l'on vit une déclaration d'hostilité de Mgr Laflèche envers Laurier. Le chef libéral est subtil, dit en substance le *Trifluvien ;* il lâche les écoles *sans Dieu,* il s'en tient aux écoles *neutres,* avec un semblant d'indépendance et d'impartialité ; au fond, il n'y a pas de différence :

"Une école neutre sera une école dont le professeur, au cours de ses leçons, devra sans doute parler de Dieu et de religion, mais dans quels termes ?

"De manière à ne froisser les opinions et les idées préconçues ni des catholiques ni des protestants. Quelque chose dont tous pourraient s'accommoder facilement, et le plus facilement sera le mieux.

"En un mot, un vernis de religion, ou plutôt de religiosité, pouvant à la rigueur servir de culte à L'Etre Suprême.

"Ce serait du déisme pur ; à quoi M. Laurier ne se refuse pas.

"Une école semblable, selon nous, serait pire dans ses résultats qu'une école protestante, voire qu'une école sans Dieu . . ."

Au début de juillet, la réponse du Manitoba parvient, dans les formes officielles, à Ottawa. Des députés français insistent auprès des ministres pour obtenir une législation réparatrice avant la prorogation. Il suffit de retoucher le projet de John-S. Ewart. Mais des députés anglais insistent en sens contraire. Un "whip", George Taylor, menant la cabale, une quarantaine de députés conservateurs anglais s'apprêtent à lâcher le gouvernement. Une

grosse partie se joue. D'après le correspondant parlementaire du *Star*, les députés "portent sur leur figure l'expression de gens qui se préparent à un malheur imminent, mais dont la nature exacte est encore incertaine". A Londres, les magnats du Pacifique, Van Horne et Donald Smith, insistent auprès de Tupper pour lui faire saisir les rênes du gouvernement.[1]

Le cabinet siège plusieurs journées entières presque sans désemparer. Si le Manitoba refuse d'appliquer une "loi réparatrice" promulguée par le gouvernement fédéral, celui-ci ne pourra qu'avouer son impuissance et sombrer sous le ridicule. Mais Caron, et surtout Ouimet et Angers, démissionneront plutôt que de laisser ajourner la Chambre sans législation réparatrice. Beaucoup de Canadiens français leur demandent ce geste, comme ils l'ont demandé à Chapleau, Langevin et Caron lors de l'affaire Riel. Car telle est la situation faite aux Canadiens français à Ottawa — et que Georges-Etienne Cartier n'avait pas prévue : leur ultime recours est la démission ; l'attitude la plus énergique qu'ils puissent adopter est une attitude passive!

Le 8 juillet, à la Chambre, Foster annonce : 1°) Que la réponse du gouvernement manitobain ne supprime pas tout espoir d'un arrangement à l'amiable. 2°) Que le cabinet fédéral a reçu cette réponse trop tard pour soumettre au Parlement une législation réparatrice durant la présente session. En conséquence, le gouvernement ajourne les Chambres au premier jeudi du mois de janvier. Il s'engage à présenter, à ce moment, soit un accord avec le gouvernement manitobain, soit une "mesure de réparation".

---

1. *"Life and letters of Sir Charles Tupper."*

Caron et Ouimet aux Communes, Angers au Sénat, n'occupaient pas leur siège. Ont-ils démissionné ? interrogea Laurier. Foster demanda 24 heures pour répondre, puis, le lendemain, encore vingt-quatre heures. Caron, Ouimet et Angers avaient bien démissionné (8 juillet), et n'assistaient plus au Conseil, mais Mackenzie Bowell gardait l'espoir de les ramener au bercail, et les rencontrait à l'hôtel Russell.

Pendant deux ou trois jours, l'unanimité fut réalisée parmi les Canadiens français. Autour de Caron, Ouimet et Angers se multipliaient les allées et venues. Aux anciens, l'atmosphère du Russell rappelait les jours de fièvre et de conspiration de la "Maison bleue". Caron, sans s'énerver, ôtait et remettait son monocle ; le colonel Ouimet prenait sa mine des jours de bataille ; Angers cachait une haute conscience sous un air désagréable. Les députés conservateurs, y compris Larivière, du Manitoba, approuvaient chaudement les trois ministres. Joncas rédigea, d'accord avec Hector Langevin et Thomas Chapais, le projet d'une motion de défiance. Royal vint à Ottawa et s'enferma plusieurs heures avec Ouimet. Cependant Mackenzie Bowell invoquait les engagements pris — engagements méritoires, puisqu'ils froissaient ses amitiés et même ses convictions, et sûrs, puisqu'on savait le vieil orangiste homme de parole. Caron, puis Ouimet, cédèrent à ces instances et à ces promesses, et reprirent leur démission. Angers, soliment encadré au Sénat par l'équipe Masson — Ross — de Boucherville — Landry — Bellerose, persista seul. Le geste que Chapleau n'avait pas accompli en 1885, Angers l'accomplissait en 1895.

La séance du 11 juillet aux Communes fut presque dramatique. C'était la veille de la fête orangiste, et dix mille exaltés, se livrant à des préparatifs monstres, paradaient aux alentours du Parle-

ment. Tantôt résonnaient leurs grosses caisses et leurs cuivres. Tantôt leur fifres, plus agaçants encore, vrillaient les oreilles. Aux Communes, au-dessous des galeries bondées, 198 députés se trouvaient à leur siège, ce qui ne s'était pas vu de cette session. Les applaudissements ironiques de l'opposition saluèrent Caron et Ouimet, à leur entrée. Un député français murmura l'apostrophe jadis lancée par Ouimet aux ministres trop conciliants : "Alors, à quat' pattes, les Canayens ?"

Foster fournit tout de suite des explications. Il reconnut que ses collègues canadiens-français, voulant une législation réparatrice immédiate, avaient donné leur démission ; mais deux d'entre eux, sur la promesse qu'une mesure réparatrice serait présentée au plus tard le 3 janvier, consentaient à de nouvelles démarches auprès du gouvernement manitobain, et reprenaient leur place au Conseil des ministres.

Ensuite, Caron exprima, en optimiste, l'assurance que les catholiques du Manitoba finiraient par obtenir justice. Ouimet parla comme Chapleau lors de l'affaire Riel : Je m'expose à des critiques et à des injures, pour une période de six mois, mais plus tard je serai félicité et remercié pour la sagesse de mon attitude. Assez indépendant de fortune, il se croyait à l'abri du soupçon d'intérêt personnel. Malgré cette indépendance, Ouimet paraissait gêné.

Laurier se leva et s'adressa au député conservateur McLean, du comté d'York :

"Monsieur, quand vous avez écrit a votre journal le "World" que les ministres français ne faisaient que jouer une partie de bluff, j'ai éprouvé un sentiment d'indignation. Je me sentais humilié comme canadien-français. Monsieur, je vous fais maintenant mes excuses ; vous aviez malheureusement raison."

Girouard, le Dr Lachapelle et Amyot défendirent Caron et Ouimet. Le conservateur Dupont, de

Bagot, les blâma sans ménagement. Flavien Dupont était un député, non pas de tout premier plan, mais intelligent, et surtout sincère et courageux. Après des interventions et discours divers, Laurier proposa l'ajournement, sous la forme d'une motion de défiance — pure manœuvre politique, ne définissant pas sa position dans l'affaire des écoles. La motion fut repoussée par 116 voix contre 82, les conservateurs Dupont, Jeannotte et Joncas votant avec les libéraux — et avec McCarthy.

Au Sénat, Angers expliqua sa démission. Le débat eut le mérite de provoquer une déclaration claire de Mackenzie Bowell. Le premier ministre dit en résumé ceci : Je ne suis pas personnellement partisan des écoles séparées, mais la constitution garantit ces écoles aux catholiques manitobains ; premier ministre, je suis tenu de me conformer à la constitution, sans égard pour mes préférences personnelles, et de remplir les engagements constitutionnels violés par la législature du Manitoba ; mais je ne veux pas agir avec précipitation.

Le 15 juillet, Laurier revint à l'assaut. Il aborda ouvertement la question scolaire, et déposa cette résolution :

"La Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas disposé de la question des écoles du Manitoba selon les meilleurs intérêts du Canada, et la Chambre est d'opinion que la déclaration ministérielle à ce sujet est de nature à provoquer une agitation dangereuse parmi la population du pays."

Comme d'habitude, les ministériels observèrent que Laurier, reprochant au gouvernement sa maladresse, s'abstenait d'indiquer une initiative plus heureuse. Et Laurier de répondre qu'il n'avait pas à se substituer au gouvernement, à faire son ouvrage.

Tarte lança une charge violente contre Ouimet, qui succédait, dans sa redoutable inimitié, à Lan-

gevin et à Caron. Il accusa aussi les ministres canadiens-français de s'abriter sous l'autorité de Mgr Taché et des évêques. Vous les avez induits à des démarches malencontreuses, comme celles de NN. SS. Fabre et Gravel lors de l'élection de Verchères; vous les avez trompés par-dessus le marché ; sans l'intervention des évêques, nous serions bien mieux . . .

La motion de Laurier fut repoussée par 114 voix contre 70, les conservateurs Belley (Louis de Gonzague Belley, que nous retrouverons un quart de siècle plus tard), Dugas, Dupont, Jeannotte. Lépine et Turcotte votant avec l'opposition.

Après une dernière sortie du brillant et fanatique Dalton McCarthy, le Parlement fut prorogé, le 22 juillet.

* * *

Dans la province de Québec, pendant cet été, l'attitude des trois ministres fédéraux forma l'objet presque unique des discussions.

Le mouvement réflexe des Canadiens français fut d'applaudir Angers — qui reçut des lettres de félicitations par centaines — et de censurer Ouimet et Caron.

Ils ont capitulé sans conditions, écrivit *L'Electeur* :

"Pendant trois jours, les ministres d'Ontario ont dit à qui voulait les entendre que si nos ministres canadiens n'étaient pas satisfaits, ils n'avaient qu'une chose à faire : rester en dehors du gouvernement. C'est en face de ce défi que MM. Caron et Ouimet se sont rendus la tête basse à leurs sièges . .

"Ce qui se passe aujourd'hui est la répétition de ce qui s'est passé à propos de l'affaire Riel. Nos intérêts nationaux et religieux sont impitoyablement sacrifiés. Quant à M. Ouimet, il a tenu dans les deux cas, absolument la même conduite. Il s'était mis en grève à propos de l'exécution de Louis Riel, mais il a été le premier à rentrer au bercail et il a aussi été le premier à recevoir sa récompense.

"Il a été le premier à se révolter et le premier à se soumettre à propos de la question des écoles.

"On l'appellera à l'avenir le chef des capitulards.

"Nous ne parlerons pas de sir A.-P. Caron. Pour nous, c'est un homme politique passé depuis longtemps."

Pour la *Vérité*, la décision de Caron et Ouimet infligeait aux Canadiens français une humiliation nationale :

"Notre race vient de subir la plus affreuse disgrâce dont notre histoire fasse mention. On ne trouve, dans nos annales politiques, rien d'aussi absolument écœurant.

"Sans la fermeté de M. Angers, qui rachète quelque peu la faiblesse des deux autres, nous serions la risée du monde civilisé. Si la race française en Amérique n'est pas couverte de honte d'une façon irrémédiable, c'est grâce à l'ancien ministre de l'Agriculture. S'il avait fait comme ses deux collègues, aucun Canadien français, pendant la présente génération, n'aurait pu regarder un Anglais en face sans rougir.

"Notre nationalité doit une immense dette de reconnaissance à M. Angers ...

"La politique du cabinet nous paraît inacceptable ... Tout délai est dangereux parce que, comme l'a dit l'hon. M. Angers au Sénat, les sectes en profiteront pour accentuer l'agitation contre l'intervention fédérale. Non seulement les orangistes feront leur travail bruyant au dehors, mais la franc-maçonnerie, qui est au fond de cette persécution, aura le temps de nouer de nouvelles intrigues dans l'ombre."

L'Electeur était libéral et la *Vérité*, indépendante. La *Presse*, conservatrice et surtout habile à déceler les courants d'opinion pour les flatter, fut aussi catégorique :

"En ne renversant pas le gouvernement qui a remis à plus tard une législation promise pour la présente session, le Parlement a manqué de courage et de dignité ...

"On avait promis au peuple d'en finir avec cette question irritante, qui maintient dans le pays une guerre religieuse dont les malheureux effets se feront sentir pendant de longues années.

"Au lieu de tenir cette promesse, on en ajourne l'exécution à six mois.

"Pourquoi ? Dans six mois, la position sera la même, aggravée par six mois de discussions et de polémiques.
"C'est la faute, la grande faute du gouvernement, quelle que soit la pureté des intentions qu'il n'a pas fait connaître.
"C'est de cette faute qu'il aurait dû être puni."

Et la *Presse* prévit une scission parmi les conservateurs, entre admirateurs d'Angers et partisans de Caron et Ouimet. Elle soulignait la fatalité qui, lorsque la province de Québec s'émeut pour une grande cause, empêche l'unanimité qui lui assurerait peut-être la victoire.

Cette probabilité d'une rupture entre conservateurs n'était pas imaginaire. Les amis d'Angers disposaient au moins d'un hebdomadaire, le *Moniteur,* de Lévis, rédigé par Isidore Belleau. Intransigeant, raide de caractère — il voulait toujours avoir raison — Belleau critiqua l'attitude du gouvernement Bowell. Puis il publia une "lettre d'Ottawa", attribuée au sénateur Landry, autre intime d'Angers, et qui disait :

"La division qui sépare les libéraux des conservateurs est trop profonde pour espérer une union des libéraux avec les dissidents . . . Une entente, néanmoins, bien définie et temporaire, peut avoir lieu pour assurer le triomphe des droits de la minorité. Que les libéraux s'engagent aujourd'hui à rendre à nos compatriotes la plénitude de leurs droits et de leurs privilèges, et ils peuvent compter sur le concours effectif de nos amis."

La *Minerve,* porte-parole du parti conservateur dans la province de Québec, s'efforça de parer au danger, de maintenir l'unité. Ne l'oublions pas, écrivit-elle :

"Nous n'avons aucun secours à attendre du parti libéral comme parti, pour nous aider à faire rendre justice à la minorité catholique du Manitoba. Le rôle du chef libéral est de guetter l'occasion, sous quelque forme qu'elle se présente, de s'emparer du pouvoir. Or jamais ce parti ne pourra rétablir nos compatriotes

dans leurs droits si le gouvernement actuel, aidé de sa majorité, devait se trouver dans l'impuissance de le faire."

La presse conservatrice officieuse sonna la même alarme, suppliant les conservateurs de ne pas se diviser devant l'ennemi : le parti libéral. Elle reçut des Trois-Rivières un renfort décisif. Le *Trifluvien* où l'on cherchait plus que jamais les mots d'ordre de Mgr Laflèche, considérait aussi l'avènement des libéraux comme la calamité majeure. Il écrivit :

"Le meilleur parti à prendre est d'attendre la session de janvier... Nous croyons que Greenway restera sourd à toutes les avances du gouvernement fédéral, tout au moins qu'il ne proposera aucun compromis acceptable. Cependant, cette dernière preuve de condescendance de la part de nos représentants nous sera peut-être utile auprès des protestants de bonne foi.

"Quoi qu'il en soit, le règlement ou si l'on veut la crise n'est qu'ajournée. Il sera temps encore au mois de janvier prochain de renverser le gouvernement s'il refuse de remplir ses promesses.

"En attendant, il est très dangereux de jeter de l'huile sur le feu... Soyons prudents et réservons notre énergie pour le moment suprême... Soyons unis et nous serons forts."

On prêtait à Angers le projet de créer une agitation avant la session de janvier. Il rassura les ministériels, en démentant ces conjectures et en partant en vacances avec sa famille. Mais son ami Landry, loin de rendre les armes, précisait, dans le *Moniteur,* les responsabilités du cabinet fédéral. Le gouvernement a menti, affirma Landry, en invoquant le délai nécessaire à la rédaction d'une loi rémédiatrice. Le projet, étudié et mûri de longue date, aurait obtenu de 80 à 100 voix de majorité ; mais les ministres ont reculé devant la cabale montée par George Taylor, "whip" du parti conservateur. [1]

Et si, pourtant, les officieux obtenaient un compromis avant la session de janvier ? D'après une

rumeur, les évêques de la province de Québec engageaient Mgr Langevin à tempérer son intransigeance et accepter un compromis. L'archevêque de Saint-Boniface démentit par une lettre au *Moniteur* de Lévis, datée du 11 août. Il se dit toujours résolu à refuser les concessions, à repousser les compromis:

"Permettez-moi de dire que j'ai reçu de la part de l'épiscopat de la province de Québec et d'autres provinces ecclésiastiques du Dominion l'approbation la plus complète, et par conséquent je n'ai pas été forcé d'abandonner mon "attitude énergique".

"Quand le gouvernement de Manitoba se montrera disposé à rendre justice, il sera du devoir des catholiques de faciliter le règlement de cette grave question, mais jamais l'archevêque de Saint-Boniface ne fera de concessions sur ce qui forme l'essence même de nos droits au Manitoba. Aussi j'approuve parfaitement la conclusion de votre article : "Qu'on fasse des concessions sur les questions de détail, s'il est nécessaire pour sauver la cause, mais qu'on n'aille pas saper la base même de nos revendications et consommer à jamais un désastre national et religieux en acceptant moins que ce que nos prédécesseurs dans la lutte ont demandé."

D'autres rumeurs attribuaient au lieutenant-gouverneur Schultz, du Manitoba, l'intention de révoquer le cabinet Greenway s'il n'obtempérait pas au *Remedial Order*. D'autres encore se rapportaient à de mystérieuses consultations entre Greenway, ou plutôt son lieutenant Sifton, et Laurier. Les libéraux poursuivaient la campagne pratiquement ininterrompue depuis la mort de John MacDonald. Ils tinrent des assemblées à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 28 juillet, à Sorel le 8 août. Puis Laurier entreprit une tournée du district de Québec, en commençant par la Gaspésie. Il emmenait Tarte, François-Xavier Lemieux et Henri Bourassa. C'est-

---

1. *Landry faisait probablement allusion au projet de John-S. Ewart, qui servira en effet de base à la future "loi réparatrice".*

à-dire, à peu près, la plus brillante équipe qu'on pût former, à cette époque, au Canada français. Laurier aimait la jeunesse : il était heureux de découvrir et de favoriser les prémices d'une belle carrière; le petit-fils de Papineau, éloquent, patriote, brûlé de zèle, un tantinet prétentieux, lui plaisait entre tous ; et *L'Electeur* désignait Henri Bourassa comme le candidat libéral du comté de Labelle aux prochaines élections. (Le comté d'Ottawa, supprimé, formait les comtés de Wright et de Labelle.) Laurier lançait d'énergiques formules qui ne l'engageaient à rien. Lemieux, secouant une toge imaginaire, s'adressait aux électeurs comme à des jurés. Tarte reprochait à Mgr Langevin et à Mgr Gravel d'avoir compromis la cause des écoles, l'un par son intransigeance et l'autre par sa maladresse. Des radicaux, transformant ces reproches en accusations, soulevaient une petite tempête contre les deux évêques. Bourassa, qui n'était pas loin de penser comme eux, refusait cependant d'attaquer des évêques. Bourassa plaçait ses convictions religieuses avant toute attache politique, et cette tendance ultramontaine, insolite dans les rangs libéraux, le rendait suspect au groupe de la *Patrie*.

Tous, naturellement, brocardaient Caron et Ouimet. Après la démission de leur collègue Angers, les deux ministres offraient piteuse figure. Le 19 août, à la Baie-des-Pères, dans le comté de Pontiac, Caron tenta une justification d'allure officielle :

"Tout en respectant l'opinion de ceux qui ont pensé qu'aucun délai ne devait être accordé, je dois exprimer ici le regret qu'un de mes collègues de la province de Québec, reconnu pour la profondeur de ses connaissances et la sincérité de ses opinions, ait cru devoir se séparer de nous. Certes, l'honorable M. Ouimet et moi, qui avons maintenu notre concours au gouvernement actuel, aurions préféré un règlement immédiat de la question ; mais après avoir étudié la position sur toutes ses faces, pesé le pour et le contre, reçu des engagements

plus formels encore, nous nous sommes laissé convaincre par ceux qui pensent que la cause des écoles du Manitoba a tout à gagner à un règlement par la province même. Nous nous sommes confirmés dans l'opinion que tous les moyens possibles devraient être employés pour que la question fût réglée sans l'usage de ce pouvoir exceptionnel que la constitution donne à l'autorité fédérale d'intervenir, sur ce point, dans l'autonomie de la province. Cette intervention, devant laquelle le gouvernement ne reculera pas, est le moyen suprême que, dans l'intérêt général, nous n'avons voulu employer qu'après avoir épuisé les autres. Et si, grâce à ce délai, justice est rendue à nos coreligionnaires, nous aurons fait acte de patriotisme en ayant attendu, malgré les attaques et les insultes que nous prévoyions et qui ne nous ont pas été ménagées..."

Sir Adolphe Caron, dirent les libéraux, s'est retiré dans un endroit inconnu, au fond du comté de Pontiac, pour se déclarer sur la question scolaire. Les conservateurs répliquèrent : "M. Laurier ne pourrait-il se cacher quelque part au fond des bois, et faire connaître son opinion sur la même question ?"

Un seul chef conservateur, Chapleau, pouvait apporter à Caron et à Ouimet un renfort suffisant pour rétablir leur situation. Toute une génération conservatrice s'était élevée dans l'admiration, presque dans le fétichisme de Chapleau. Dans chaque crise — crise nationale ou crise de parti — depuis une quinzaine, une vingtaine d'années, on se retournait vers Chapleau. Or le lieutenant-gouverneur affectait des allures de plus en plus indépendantes. Il était allé à Saint-Boniface, pour son compte personnel, conférer avec Mgr Langevin. Au retour, il s'arrêta dans la capitale fédérale et vit les ministres. Mackenzie Bowell lui offrit le portefeuille d'Angers. Chapleau refusa. Landry écrivit dans le *Moniteur* de Lévis :

"*Pour l'honneur de la race française, espérons que le portefeuille de M. Angers restera sans titulaire jusqu'à ce que la question des écoles soit réglée d'une*

manière satisfaisante ; espérons qu'il ne se trouvera pas un autre Judas."

Chapleau ne sauverait pas une dernière fois son parti. Angers prolongeait ses vacances et son silence. Les conseils du *Trifluvien* et le plaidoyer de Caron ne purent convaincre ni le *Moniteur* de Belleau et Landry, ni la *Vérité* de Tardivel, ni même la *Semaine religieuse* de Québec. L'abbé David Gosselin, propriétaire de la *Semaine religieuse,* s'inspirait à l'archevêché de Québec, comme les propriétaires du *Trifluvien* s'inspiraient à l'évêché des Trois-Rivières. Il écrivit (septembre 1895) :

"L'opinion publique, en général, semble approuver l'attitude du ministre démissionnaire, et attend les événements avant de se prononcer définitivement sur la ligne de conduite, en sens inverse, suivie par les deux autres.

"Si tous les ministres catholiques, dit l'opinion, eussent tenu ferme et exigé une loi rémédiatrice immédiate, la députation les eût appuyés, et cette loi eût certainement été adoptée . . .

"S'il est vrai, comme on l'a prétendu, ajoute l'opinion publique, que les députés ministériels d'Ontario étaient décidés à voter en bloc contre la loi rémédiatrice, alors il ne resterait plus qu'à briser l'alliance de 1854 pour en contracter une avec de nouveaux éléments. Ces messieurs sont au pouvoir depuis quarante ans, grâce au parti conservateur de la province de Québec et ils l'oublient quand ce dernier a le plus grand besoin de leur concours. Eh bien, dit-elle, puisque c'est là tout le bénéfice de cette alliance, son utilité a cessé."

Des conservateurs provinciaux reprenaient une idée déjà caressée par Nantel et approuvée par Chapleau en ces termes : "Créer une politique provinciale qui s'occupe enfin des intérêts du Bas-Canada, sans consulter les convenances ou les besoins d'Ottawa." [1] Autrement dit, rompre l'alliance contractée avec les tories en 1854, répudier toute solidarité

---

1. *"Histoire de la Province de Québec," T. VI, p. 15.*

avec les conservateurs fédéraux. C'est ainsi, dit la *Semaine religieuse,* que les conservateurs catholiques ont agi en Belgique et en Allemagne. Ils ont collaboré avec des adversaires politiques catholiques, et ne le regrettent pas. La *Semaine religieuse* adhérait à la thèse de Tardivel, demandant aux catholiques de la province de se détacher du parti conservateur, non pour grossir les rangs du parti libéral, mais pour former un parti national, catholique et canadien-français, qui tiendrait la "balance" entre les deux grands partis anglais. Le *Trifluvien,* porte-parole de Mgr Laflèche, s'y opposait, de peur d'aboutir à l'alliance libérale.

Télesphore Fournier, qui siégeait à la Cour Suprême depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis vingt ans prit sa retraite. Ce jurisconsulte instruit et sûr, parlant sans hâte mais avec précision, avait, dans le plein sens du mot, représenté la province de Québec à Ottawa. Il se retrempait, l'été, dans le comté de Montmagny. Il cultivait l'histoire. Son ami le plus intime était un homme de lettres, André-Napoléon Montpetit — également ami de Dansereau et de Chapleau. Le poste de Fournier ne pouvait échoir qu'à un juriste de grande valeur et de haute tenue. Mackenzie Bowell l'offrit à Angers. [1] Le ministre démissionnaire déclina : "On douterait de ma sincérité, de mon désintéressement." Le poste échut alors à Désiré Girouard. L'ancien adversaire de Rodolphe Laflamme dans le comté de Jacques-Cartier méritait, en tous points, ce couronnement de carrière. Mais Girouard faisait partie du petit groupe de députés canadiens-français parmi lesquels le gouvernement conservateur pouvait encore recruter des ministres ; ce groupe fondait à vue d'œil;

---

1. *L'offre était verbale, mais formelle. Il n'en reste probablement pas de trace écrite, mais nous avons recueilli des témoignages irréfragables.*

après la mort de Joseph Tassé, l'accession de Girouard à la haute magistrature affaiblit le parti.

Sur son autre flanc, le cabinet Bowell éprouvait des difficultés aussi graves. Le gouvernement Greenway maintenait son refus. Mackenzie Bowell projeta d'exposer sa législation réparatrice, mais sans la soumettre aux Chambres. Une consultation populaire — une élection générale — précéderait et guiderait la discussion parlementaire. Ouimet repoussa ce projet. Le bruit courut, non sans raison, que Mackenzie Bowell, découragé, songeait à démissionner. Le grand parti de John-A. MacDonald, tombé d'Abbott en Thompson, et de Thompson en Bowell, était divisé, désorienté, désorganisé. Il s'en allait à la dérive.

VII

LA PROVINCE DE QUÉBEC AU TRAVAIL

L'Ecole littéraire de Montréal — Des Canadiens français entrevoient l'avenir industriel de la province — Inauguration de l'édifice universitaire de Montréal — Démission de l'abbé Proulx — Les économies de Taillon paraissent rigoureuses et froissent des intérêts particuliers — Défaites conservatrices : un grand parti à la débâcle.

1895

Le peuple de Québec n'eût-il suivi, au sujet des écoles manitobaines, qu'une politique sentimentale, c'eût été déjà noble. Mais il comprenait aussi la solidarité pratique de tous les Canadiens français du pays. La province de Québec avait envoyé dans l'Ouest des évêques, des religieuses, des missionnaires, des colons. Le cinquante-cinquième établissement des Sœurs de la Providence, ouvert le 16 juin 1894, était une mission sauvage à Grouard, dans les Territoires du Nord-Ouest. Leur cinquante-huitième établissement, ouvert le 18 octobre 1894, un hôpital à Vancouver. Les groupes français de l'Ontario, du Manitoba, du Nord-Ouest, formaient les avant-gardes de la province de Québec. Les laisser frapper, c'était, pour la province, se découvrir, et risquer sa place, son rôle, ses droits dans la Confédération. Comme l'affaire Riel, l'affaire des écoles du Manitoba, préoccupant si fort les politiques, entraînait des répercussions sur la vie quo-

tidienne de la province, qui continuait sa marche et ses progrès — non à pas de géant, mais à pas réguliers.

Les collèges classiques assurent toujours le recrutement des professions libérales, de plus en plus encombrées. Huit cents avocats, dont 400 à Montréal, exercent dans la province. Beaucoup sont fils de cultivateurs ; les fermes de la vallée du Richelieu fournissent à la basoche montréalaise des sujets d'avenir. Un émule canadien des Dalloz, Jean-Joseph Beauchamp, publie de savants recueils de jurisprudence ; théoricien du droit, il reprend, en 1895, la publication de la *Revue légale*, du juge Michel Mathieu, interrompue depuis 1892. Un Béique et un Geoffrion, avocats de vingt sociétés, sont écrasés de besogne. Combien de jeunes confrères, l'estomac creux, attendent longtemps leur première cause ! Mais le titre d'avocat sonne bien et mène à tout. De jeunes avocats : Germain Beaulieu, E.-Z. Massicotte, Albert Ferland, et des étudiants : Jean Charbonneau, Paul de Martigny et Louvigny de Montigny, fondent, cette même année 1895, l'Ecole littéraire de Montréal. A vrai dire, il ne s'agit pas d'une école littéraire, mais d'un simple cercle d'écrivains, très différents les uns des autres et ne prétendant pas renoncer à ces différences. D'autres jeunes poètes, Arthur de Bussières, Charles Gill, Emile Nelligan, Gonzalve Désaulniers, se joignent à eux. Ils se réunissent dans la chambre de Louvigny de Montigny, fils du célèbre recorder, puis chez Germain Beaulieu, premier président du groupe. Ils se soumettent leurs œuvres, déclament des poèmes et discutent à perdre haleine. Les plus chevelus se font des têtes à la Richepin ; les plus bohêmes portent des capes à la manière lancée par Aristide Bruant dans les cafés-concerts de Paris. Un critique français déjà réputé, René Doumic, donne à l'Université Laval de Montréal une série de con-

férences sur Lamartine. Voilà qui enchante Désaulniers, lamartinien pour la vie. Mais plusieurs de ses camarades subissent les influences parnassienne et symboliste, et s'opposent à la génération de Fréchette, de Lemay, et autres disciples des romantiques français. Le plus doué est sans doute Nelligan — dix-sept ans, un enfant ! — qui a découvert Rollinat et rêve de chefs-d'œuvre conçus dans les voluptés inédites de paradis artificiels. Tous entretiennent la passion des lettres et un vif esprit national. Le père de Louvigny de Montigny leur ouvre, un soir, la cour du recorder, pour y tenir la première assemblée régulière ; un poète occupe le siège du magistrat ; et le cénacle obtiendra bientôt l'autorisation de tenir des séances au Château de Ramezay. Nos jeunes poètes ne discutent pas seulement Heredia et Mallarmé, mais écoles du Manitoba et réforme scolaire. Plusieurs de ces "littéraires" critiquent l'enseignement qu'ils ont reçu et réclament, eux aussi, des programmes d'études plus "pratiques". Les idées ont évolué au point que l'Université Laval, jadis champion de l'esprit moderne contre les gaumistes et l'école ultramontaine de Mgr Laflèche, ne paraît plus assez "moderne" aux esprits avancés. Ce courant d'idées prendra bientôt une force suffisante pour entraîner de grosses répercussions politiques.

La meilleure plume féminine est celle de Laure Conan, pseudonyme de Félicité Angers. Des femmes de lettres donnent des conférences. La plus goûtée, Albertine Barry, publie des chroniques dans la *Patrie,* sous le pseudonyme de Françoise. La caricature apparaît aussi dans les journaux français, qui se sont contentés jusqu'alors de reproduire les "cartoons" des journaux anglais. Mais c'est au *Star* que travaille le meilleur caricaturiste, Henri Julien. Disciple de Krieghoff, au moins dans une certaine mesure, Julien multiplie les cari-

catures politiques et les scènes de la vie paysanne. Prenant un plaisir extrême à sa tâche quotidienne d'illustrateur de journal, il acquiert une réelle virtuosité. Il dessine un portrait sur son ongle, et la ressemblance s'y trouve. Sans posséder un de ces talents qui s'imposent, Julien est assuré de survivre à titre de témoin de son temps.

La saveur de terroir du modeste Henri Julien manque à des artistes de meilleure classe, les peintres Charles Huot et Suzor Côté, le sculpteur Philippe Hébert, qui ont travaillé à Paris. Philippe Hébert a reçu la grande révélation artistique à dix-neuf ans, au cours du voyage accompli à Rome comme zouave pontifical, dans un des contingents levés sur l'initiative de Mgr Bourget. A son retour, il étudie la sculpture sous la direction de Napoléon Bourassa. Il se perfectionne ensuite à Paris, où il exécute aujourd'hui les commandes reçues des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Nous avons toujours abondance d'orateurs, de journalistes, et disette d'ingénieurs, d'arpenteurs, d'architectes, d'électriciens. Cependant l'Ecole Polytechnique, grâce, en partie, à un groupe de professeurs français, forme des promotions de bons ingénieurs. Des Canadiens français pressentent, les premiers, le rôle de l'énergie hydraulique dans leur pays.

Fait curieux, cependant, ces visionnaires ne sont pas des ingénieurs, mais des avocats et des financiers. Dès 1888, Rosaire Thibaudeau et quelques-uns de ses amis, dont Joseph-M. Fortier et Raymond Préfontaine, ont fondé la Chambly Manufacturing Company, parente de la Royal Electric Company, mais spécialement destinée à l'exploitation hydroélectrique des rapides de Chambly. Thibaudeau et ses associés sont des précurseurs, au moins d'intention. Mais leur charte est restée lettre

morte, devant le problème quasi insoluble de la transmission de l'énergie à distance. La Royal Electric et ses rivales continuent de fournir à Montréal de l'électricité produite par utilisation du charbon. Mais F.-L. Béique, qui vient de réorganiser la Royal Electric, réorganise, en 1895, la Chambly Manufacturing. Plus clairement que Thibaudeau, plus clairement, semble-t-il, qu'aucun Canadien de son époque, Béique entrevoit l'avenir de l'énergie hydraulique au Canada, si riche en chutes d'eau. Il se procure des renseignements à Los Angeles, où fonctionne l'une des lignes de transmission les plus longues de ce temps — 50 milles. Il persuade ses amis sceptiques, et fait subir à sa charte des modifications, que la législature sanctionnera. [1] La Compagnie construira, dans les trois ans, le premier barrage sur le Richelieu.

Deux ou trois autres Canadiens français sont près d'égaler Béique en vision, sinon en moyens. A Chicoutimi, le jeune Alfred Dubuc, employé de la Banque Nationale, veut accélérer les progrès du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Originaire des cantons de l'Est, Dubuc s'est enthousiasmé devant la reconquête pacifique de cette région, par les hommes de sa race : et il rêve d'un mouvement semblable sur le fief immense des Price. Au grand effroi des timorés, l'employé de banque abandonne une situation confortable — une quinzaine de dollars par semaine ! — dote Chicoutimi d'un aqueduc, fonde une compagnie d'électricité, une compagnie de téléphone, un magasin à l'esprit coopératif. Il offre à ses ouvriers 90 cents par jour, au lieu des 60 cents payés par les Price. Il prétend fonder une compagnie de pulpe, et utiliser les chutes du Saguenay.

---

1. *Chapitre 97 des "Statuts provinciaux" de 1895.*

Enfin deux Trifluviens, Uldéric Carignan et Navégius Malhiot, songent à l'exploitation des chutes du Saint-Maurice. Leurs concitoyens les encouragent, et le fabricant de cigares Fortier, de Montréal, leur promet des fonds.

Montréal surtout travaille, inaugure dans tous les domaines, du commerce à la charité en passant par l'enseignement. L'esprit civique n'a jamais manqué à Montréal. Un Béique, grand avocat, grand administrateur, passe deux heures tous les vendredis soirs au conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste — sans jetons de présence. La même année où elles ouvrent une mission dans les Territoires du Nord-Ouest, un hôpital en Colombie-Britannique et un autre dans le Vermont, les Sœurs de la Providence ouvrent à Montréal la Providence Sainte-Elisabeth, l'hospice Auclair et l'hospice Gamelin. Ville fière, Montréal n'oublie pas son passé. Le 1er juillet 1895, un comité présidé par le juge Pagnuelo fait ériger sur la place d'Armes la belle statue de Maisonneuve par Philippe Hébert. Chapleau dévoile le monument d'un geste emphatique, parfaitement réussi. Le 24 août, inauguration de la statue de Chénier, due au même sculpteur. Cette fois, au souvenir des démêlés des "patriotes" avec Mgr Lartigue, les ultramontains et même la *Minerve* se tiennent à l'écart. Enfin et surtout l'Université Laval de Montréal achève l'édifice construit, rue Saint-Denis, grâce à la générosité de Saint-Sulpice.

Le vice-recteur Proulx avait offert un compromis et gagné sa cause à Rome, non sans mal. La fondation montréalaise se débattait contre l'Université-mère, non à la manière d'une succursale, mais à la manière d'une institution indépendante, rivale. Les Québécois signalaient l'importance de l'élément laïc parmi les administrateurs de la succursale. L'abbé Proulx de répondre par un "*Mémoire sur*

les garanties de catholicité et de succès de la constitution spéciale que le Saint-Siège et la nécessité des circonstances ont donné à l'Université Laval à Montréal". L'abbé Proulx se sentait soutenu par Mgr Fabre son archevêque, et par Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke. Par contre, il se croyait desservi par Mgr Emard, de Valleyfield. [1] Forte personnalité, l'abbé Proulx suscitait des dévouements — par exemple, celui de l'abbé Georges Payette, auquel il confiait l'Université en son absence. Le taciturne abbé Payette vouait une grande admiration à l'expansif abbé Proulx. Mais le discret M. Colin, supérieur de Saint-Sulpice, et l'influent chanoine Bruchési, de l'archevêché, gardaient leur réserve. Et surtout le vice-recteur s'était attiré, pendant les dernières années de lutte, de solides inimitiés à l'Université Laval de Québec. Il ignorait parfaitement le recteur et le conseil universitaire, ses supérieurs théoriques, et voyait dans ses adversaires des ennemis, acharnés à sa perte. Il écrivait à Mgr Fabre : "Je n'ignore pas ce qui m'attend quand vous ne pourrez plus me protéger." Tout de même, l'abbé Proulx avait réussi. Grâce à lui, l'Université Laval de Montréal vivrait, dans son propre immeuble, et sans rien devoir à Québec. L'abbé Proulx résuma fièrement son œuvre : fonctionnement de la constitution *Jam dudum ;* fusion des deux écoles de médecine ; création d'un syndicat financier ; création de nouvelles ressources pécuniaires ; liquidation de la dette réclamée par le Séminaire de Québec ; construction — en cours, et presque achevée — d'un édifice universitaire ; approbation, au moins tacite, obtenue à Rome sur

---

1. Correspondance de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse. Lettres de l'abbé Proulx à Mgr Fabre, à Mgr Larocque et à l'abbé Payette ; en particulier la lettre à Mgr Fabre datée de Rome, 24 mars 1895.

tous ces points. Resté curé de Saint-Lin, l'abbé Proulx mit sa coquetterie à offrir sa démission de vice-recteur. Il comptait bien la voir refusée. Il caressait même l'ambition, légitime, de la prélature.[1] Québec avait Monseigneur le recteur ; Montréal aurait Monseigneur le vice-recteur. Par malheur, Mgr Fabre restait obstinément hostile à l'octroi de titres à ses prêtres. C'est bien malgré lui que le curé Labelle s'était appelé monseigneur. Depuis la mort du curé Labelle, l'archidiocèse de Montréal ne comptait pas un seul prélat romain. Mgr Fabre fit la sourde oreille aux suggestions de l'abbé Proulx, transmises par Mgr Larocque. Mais il repoussa l'idée de substituer, pour l'ère nouvelle où l'on entrait, un vice-recteur pacifique au vice-recteur des temps troublés.

Faute de la prélature, l'abbé Proulx jouirait de ce triomphe : l'inauguration de l'établissement universitaire, en grande pompe, le 8 octobre. L'abbé Proulx prépara tout lui-même : présidence de l'archevêque ; concours du lieutenant-gouverneur ; ordre des discours ; ordre des préséances sur l'estrade. Il fallut bien inviter Monseigneur le recteur. Et Mgr le recteur vint en effet de Québec. C'était Mgr Joseph-Clovis Laflamme, professeur, conférencier, vulgarisateur, brillant, spirituel et susceptible. Or, l'abbé Proulx réservait au recteur, sur l'estrade, une place de second rang. Le recteur s'offusqua. Des officieux s'entremirent. Le vice-recteur répondit : "Pour la première fois que le recteur paraît à Montréal, depuis six ans, est-il bien opportun qu'il affecte de prendre une position trop en évidence ?" L'abbé Proulx ne changerait pas, et ne laisserait pas changer, l'ordre des préséances. Mgr Laflamme reprit le train de Québec, sans assister à la cérémonie.

---

1. *Documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

Personne ne retint Mgr le recteur ; et l'on se trouva, pour cette fête montréalaise, entre Montréalais. C'était l'aboutissement, le couronnement, d'années d'efforts, de luttes, de sacrifices. Archevêque, lieutenant-gouverneur, maire, sénateurs, députés, juges, supérieurs de collèges et de communautés, financiers et gros commerçants, l'élite de la région montréalaise entourait l'abbé Proulx, salué par un tonnerre d'applaudissements. L'abbé Proulx lui-même ; le Dr Rottot ; l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice ; l'abbé Lecoq, directeur du Grand Séminaire de Montréal ; le juge Jetté ; le ministre Nantel ; le solliciteur général Curran ; le lieutenant-gouverneur Chapleau et Mgr Fabre prononcèrent des discours. Des yeux, de la voix, de toute sa contenance, l'abbé Proulx triomphait. Avec lui, Chapleau partageait la vedette. Dans les cérémonies d'inauguration, avec sa crinière argentée, sa cravate de la Légion d'honneur, son geste théâtral, Chapleau était magnifique; la foule l'observait avidement. Son attitude patriotique des dernières années lui restituait tout son prestige. Aux yeux du peuple, il gardait l'avantage sur Angers, marqué de cette tare : la "persécution" de Mercier. Chapleau prenait figure nationale, au-dessus des partis. Tarte répétait à son "concitoyen" l'abbé Proulx (tous deux avaient débuté à Saint-Lin) : "Chapleau et Laurier, quel attelage cela ferait !" L'hameçon négligemment jeté, Tarte, sans en avoir l'air, guettait les réactions.

Tout Québec prit parti pour Mgr Laflamme, qui rédigeait une plainte, destinée à Rome.

Le 10 octobre, après l'inauguration de l'établissement universitaire, les évêques de la province ecclésiastique de Montréal se réunirent, sous la présidence de Mgr Fabre. Ils publièrent une lettre pastorale contre les abus de la presse dite "à sensa-

tion", qui, recherchant toutes les clientèles et redoutant les censures épiscopales, multiplie dans certaines pages les articles religieux, l'annonce des cérémonies de l'Eglise, l'éloge des prédicateurs, et dans les pages voisines les nouvelles scandaleuses, les annonces de théâtre, les romans scabreux. Ils visaient la *Presse,* à qui ces procédés valaient un tirage énorme. Mgr Laflèche flétrit à son tour, dans un sermon énergique, ces "bazars littéraires où se prépare le poison qui tue le sens moral des populations."

Les évêques de la province ecclésiastique de Montréal — Mgr Fabre, Mgr Moreau, Mgr Emard et Mgr Larocque — ne s'étaient pas réunis uniquement, ni même essentiellement, pour censurer la *Presse.* Ils écrivirent à l'abbé Proulx qu'ils consentaient "non sans un regret sincère, à lui donner un successeur au poste de vice-recteur, occupé depuis six ans". Dans des lettres personnelles, ils donnaient à l'abbé Proulx l'espoir d'un retour à son poste, plus tard, après la pacification complète.[1] Le chanoine Zotique Racicot, de l'archevêché de Montréal, devint vice-recteur, avec l'abbé Gustave Bourassa, frère aîné d'Henri Bourassa, pour secrétaire.

* * *

Le lecteur n'en est pas surpris : Montréal donnait à Taillon et à ses ministres beaucoup plus de mal que tout le reste de la province. Et, par malchance, la mort du député Kennedy entraîna une élection partielle à Montréal-Centre (quartier Sainte-Anne).

C'était le seul quartier montréalais de tradition libérale. Il avait successivement élu Holton, Stephens, McShane, et ce dernier y restait influent. Les conservateurs avaient pris le comté le 8 mars 1892,

---

1. *Documents au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

dans la débâcle de Mercier. Taillon le garderait-il contre une coalition des libéraux, des commerçants mécontents des taxes, et des Anglais entraînés en dissidence par Hall et Cooke? A son candidat McDonnell, les libéraux opposèrent un Irlandais de nom français, le Dr Guérin.

On discuta une fois de plus l'emprunt français. Taillon vint défendre sa politique, dans un grand discours, le 9 octobre. Il pouvait se vanter de deux réussites : les progrès de l'agriculture, en particulier de l'industrie laitière — ce qui laissait froids les citadins du quartier Sainte-Anne; et les économies de l'administration. Il dit :

"Nous n'avons rien ajouté à la dette publique.
"Nous l'avons réduite de plus de trois millions.
"Nous avons réduit les dépenses ordinaires d'environ $700.000 par an.
"Nous avons augmenté le revenu ordinaire d'environ $500.000 par an.
"Nous avons réglé la situation financière et rétabli la bonne réputation de la province."

Il compara cette politique à celle du régime libéral, du temps où M. Mercier "entouré d'exploiteurs" tolérait une administration scandaleuse. Et il conclut : "Votez non pas contre ceux qui vous ont taxés, mais contre ceux qui ont rendu ces taxes nécessaires."

Le *Star*, prenant parti contre Taillon, lui reprocha de toujours attaquer un mort : Mercier. La *Minerve* répliqua :

"Parce que M. Mercier est mort, faut-il passer l'éponge sur tout le mal qu'il a fait à la province ? Faut-il jeter le voile sur les dilapidations et les scandales qui ont marqué et déshonoré son règne ?"

Et les ministériels continuèrent de s'en prendre à Mercier. Geste maladroit. Mercier mort entrait dans la légende. Les orateurs libéraux qui partici-

pèrent à la campagne : Marchand, Joly, McShane, Edward Holton, et même Fitzpatrick, et même Stephens qui avait eu maille à partir avec Mercier, défendirent et exaltèrent la mémoire du grand mort, tué par les persécutions — et, pour les besoins du moment, le persécuteur n'était plus Angers, mais Taillon.

Un incident aggrava les choses, l'avant-veille du vote. Le solliciteur général Curran, député fédéral du quartier, fut à son tour nommé juge. Or le siège donné, à la Cour Supérieure, à cet Irlandais catholique, appartenait aux Anglais protestants — puisque c'est un problème de gouvernement, au Canada, que d'attribuer les postes en tenant compte de la race, de la religion, de la province, et du district dans la province. L'élément anglais, nombreux dans Sainte-Anne, puisa dans cette "injustice" un regain d'ardeur. Le 22 octobre, le libéral reprit le siège par une majorité considérable. Il y avait eu coalition des mécontents, et cet échec provincial reflétait le désarroi des conservateurs fédéraux. Les uns avaient voté contre les taxes, d'autres pour Hall et contre l'emprunt français, d'autres contre la nomination de Curran; d'autres encore se détachaient d'un parti débilité; enfin cette élection apportait, dans quelque mesure, une revanche posthume à Mercier. Trois grands facteurs, entre 1885 et 1895, ont ruiné le parti conservateur dans la province de Québec. Ce sont : l'affaire Riel, la "persécution" de Mercier, et le prestige personnel de Laurier.

Les libéraux entretenaient, pour les élections générales qui finiraient bien par venir, les plus grands espoirs — pourvu que le clergé restât neutre.

A ce moment, Sauvalle quittait une fois de plus la *Patrie*, pour fonder un quotidien au destin éphémère, la *Bataille*. Sauvalle ne vivait pas précisément en bons termes avec l'archevêché, mais avec

son successeur Godfroy Langlois, ce fut bien pis. Langlois était déjà le bras droit d'Honoré Beaugrand à la loge L'Emancipation. Ouvertement et agressivement libre penseur, il s'annonça, dans son premier article, résolu à marcher "sur les traces de *L'Avenir* et du *Pays*, dans la voie du parti libéral des anciens jours." Laurier écrivit aussitôt (28 octobre) à Beaugrand, propriétaire de la *Patrie*, que ces opinions n'engageaient pas le parti libéral, ne reflétaient pas ses sentiments. "Depuis que j'ai pris la direction du parti, ajoutait Laurier, je me suis constamment appliqué à le tenir dans les grandes lignes de l'école libérale d'Angleterre, et il ne sortira pas de cette voie aussi longtemps que j'occuperai le poste où je suis."

Beaugrand publia la rectification de Laurier avec ce commentaire :

> *"Je comprends qu'il y a des élections générales en vue, et que l'on veut me faire jouer le rôle de tête de Turc. Soit, j'y suis habitué."*

Il accusa Laurier de feindre, par opportunisme, une répudiation des grands libéraux, les Dorion, L.-A. Dessaulles, Rodolphe Laflamme, Charles Laberge, Joseph Papin, Joseph Doutre, Charles Daoust, les Papineau. Prudence à demi excusable, il est vrai, chez un chef de parti. Et Beaugrand, philosophe, maintiendrait son soutien à Laurier.

A son tour, Félix-Gabriel Marchand désavoua la *Patrie* — qui n'est pas l'organe du parti libéral provincial. Beaugrand fut plus rude avec lui qu'avec Laurier. Je n'ai jamais prétendu, dit-il, être l'organe des hommes de Québec :

> *"C'est Pacaud, avec son "Electeur," qui reste ce qu'il a toujours été, franc lutteur dans les mauvais jours, mais dispensateur du pot aux confitures dans les glorieuses époques des paniers de champagne, des tourelles dorées et de tout ce que vous savez."*

Le Parlement provincial était convoqué pour le 30 octobre, en session d'automne.

* * *

Par réaction contre le régime Mercier, qui avait vu grand, Taillon — à la fois premier ministre et trésorier provincial depuis la démission de Hall — imposait un régime d'économies et de comptes stricts, sans initiatives démesurées. Il négligeait le "patronage", si florissant sous Chapleau et sous Mercier. Ses faveurs allaient surtout à l'agriculture — et il est rare que l'agriculture obère les budgets des Etats. La colonisation enregistrait de légers progrès dans les cantons d'Albanel et de Normandin au Lac-Saint-Jean, et dans la vallée de la Matapédia. Le Père Paradis rapatriait aussi des Canadiens français des Etats-Unis, mais de sa propre initiative, avec un succès variable, et en établissant ses protégés dans le nord de l'Ontario.

Le rapport du ministère de l'Agriculture[1] établit une comparaison avantageuse entre 1891 et 1894, pour la production du beurre et du fromage. D'accord avec le gouvernement fédéral, on obtint l'installation de frigorifiques sur les navires faisant le service d'Angleterre. Une prime du gouvernement provincial aidant, l'exportation du beurre vers l'Angleterre doubla en peu de temps. Les écoles d'agriculture — celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, celle des Pères Trappistes d'Oka, l'Ecole de Laiterie de Saint-Hyacinthe et la ferme modèle de Compton — recevaient un nombre croissant d'élèves. Les Ursulines de Roberval ouvrirent une école ménagère agricole. On peut attribuer à ces écoles, et au sous-ministre Gigault, la naissance de l'esprit coopératif et de la véritable organisation

---

1. *"Documents de la sesion," 1895.*

agricole au Canada français. Gigault fonda cercles et coopératives dans son ancien comté de Rouville, riche en vergers et en plantations de tabac, et plus accessible à son influence personnelle. Puis il parcourut la province, donnant en exemple la réussite des cercles déjà fondés. Ce scrupuleux tenait un compte précis de ses dépenses, sans oublier un timbre-poste, mais sans majorer d'un sou les factures. Il chapitra un jour le surintendant de l'Ecole d'Industrie Laitière, qui voyageait en seconde classe et facturait des billets de première. —"Mon derrière a gagné la différence", répondit le surintendant, "en souffrant sur des banquettes mal rembourrées !" Le scrupuleux Gigault était aussi un persévérant. Avec l'aide des curés, il triompha, dans une bonne mesure, de la méfiance paysanne, de l'individualisme invétéré. Le rapport de 1895 donne des chiffres relativement élevés : 70 sociétés d'agriculture et 494 cercles agricoles, encouragés, contrôlés par le ministère. Gigault rêvait d'une fédération des associations agricoles.

Voilà des initiatives raisonnables et des réalisations bourgeoises ! On revenait au temps où Chauveau et son trésorier Robertson géraient en bons pères de famille et en comptables prudents les intérêts restreints d'une jeune province. C'est pour la construction des chemins de fer que les successeurs de Chauveau et de Robertson s'étaient écartés de cette sagesse, avaient commencé les prodigalités. On avait subventionné des compagnies sérieuses, des compagnies négligentes, des compagnies fictives. Les 3.245 milles de voies ferrées traversant la province, en sens divers, s'étaient construits, en grande partie, aux frais du Trésor. Et plus d'une ligne inachevée, sans exploitation prévue ni même possible, avait coûté bien cher aussi. Taillon fit porter ses économies sur les chemins de fer. Réduits, tous les subsides. Supprimés, ceux des compagnies fantai-

sistes ou impuissantes, qui n'ont pas rempli leur cahier des charges. Sous séquestre, la Compagnie de la Baie des Chaleurs, en aussi mauvaise posture que sa devancière. Si la législature n'étend pas le délai accordé pour l'octroi des subsides, la province se trouvera, le 1er juillet 1896, libérée des obligations créées depuis une vingtaine d'années par diverses lois. Le rapport de Nantel, commissaire des Travaux publics et des chemins de fer, conclut ainsi :

"Ce que j'appellerai la première période de la politique des chemins de fer, suivie par tous les gouvernements depuis près d'un quart de siècle, et qui consistait à accorder des subsides aux chemins de fer sans espoir de remboursement, sera close." [1]

Le discours du Trône dressa le bilan de ces économies et de ces progrès. On pourrait supprimer quelques taxes, tout en rétablissant l'équilibre financier compromis par le régime Mercier. Un échec passager — l'élection de Montréal-Centre — ne détournera pas le gouvernement de sa voie. Nous sauverons la province, dit Taillon :

"Nous sommes ici pour réparer un passé désastreux, et nous accomplissons notre œuvre, coûte que coûte. Nous sauverons la province ...

"Oui, nous avons été des sauveurs. Le premier de ces sauveurs a été l'homme énergique et courageux, l'honorable M. Angers, qui s'est pris corps à corps avec les brigands pour leur arracher des mains la province qu'ils allaient étouffer. Une fois cette tâche accomplie, il a fait appel aux gens de bonne volonté, et nous sommes venus. Nous avons fait notre possible, nous avons fait notre devoir, et quel que soit le sort qui nous attende, je le répète, rien ne nous fera dévier de notre programme ; nous travaillerons au relèvement de la province, fermement, courageusement, certains que, le jour du jugement populaire arrivé, le peuple ne se trompera pas sur ceux qui auront bien protégé ses intérêts."

---

1. *"Documents sessionnels" de 1895.*

Premier ministre et trésorier, Taillon fut sur la brèche pendant toute la session. Selon sa promesse, il présenta un bill supprimant les licences imposées en 1892 aux commerçants, aux industriels et aux membres des professions libérales. Il maintenait les droits sur les successions et sur les mutations de propriétés — malgré Gladu, dont l'amendement fut repoussé par 38 voix contre 18.

Cependant, la réaction — économies, refus de subsides, refus de "patronage" — parut trop forte. Depuis une vingtaine d'années, les énergies individuelles s'étaient, à l'exemple de Sénécal, dirigées vers la construction et l'exploitation des chemins de fer. Il y avait eu des spéculations éhontées, mais aussi des efforts sincères, des acceptations courageuses de gros risques. On trouva que Taillon liquidait un peu vite et un peu brutalement cette période héroïque. En 1894-95, le Québécois J.-G. Scott fusionnait plusieurs lignes, avec le Québec et Lac-Saint-Jean pour pièce maîtresse de ce petit réseau. Des Montréalais et un Sorelois influent étudiaient la construction d'un chemin de fer de la rive sud, de Lévis à Montréal. L'abbé Proulx demandait toujours un chemin de fer de Saint-Lin à Joliette. Cléophas Beausoleil sollicitait la charte d'un "chemin de fer de Brandon et de Sainte-Emilie de l'Energie". William Owens, chef de la plus riche famille du comté d'Ottawa, s'intéressait au projet de l'ingénieur Rémi Poulin, qui voulait relier Papineauville à la ligne du Montréal et Occidental, par une voie ferrée traversant la seigneurie Papineau. Tous ces intérêts particuliers se défendirent. Et la *Minerve* elle-même, cherchant à freiner, déconseilla un changement trop subit. Le cadre de la province s'est-il rétréci? Toutes proportions gardées, le gouvernement Taillon après le régime Mercier évoque la Restauration après l'Empire. La redingote et la longue barbe de Taillon

après le costume de comte palatin de Mercier évoquent le parapluie de Louis-Philippe après le chapeau du petit caporal. "La France s'ennuie", disait Lamartine, sous Louis-Philippe. Sous Taillon aussi, plus d'un regretta les années d'opulence. On regretta les imprudences mêmes de Mercier, qui faisaient circuler l'argent et que marquait un cachet de grandeur.

Marchand et Shehyn critiquèrent le budget. Hall et Cooke, que les changements ministériels n'apaisaient point, votèrent avec l'opposition. Le *Star* les approuva. Les circonstances plaçaient face à face, comme premier ministre et chef de l'opposition, deux hommes d'esprit. Marchand proposa courtoisement une conférence des deux partis, pour étudier la situation financière de la province et aviser aux moyens de redressement "en dehors de toutes considérations politiques". Deux journaux conservateurs, le *Star* et la *Presse*, approuvèrent Marchand. "La législature ne peut repousser cette motion si sage, utile et patriotique, sans faire preuve d'une partisanerie étroite, que le pays n'excuserait pas", écrivit le journal de Berthiaume. Mais Taillon repoussa la proposition "contraire à toutes les notions de gouvernement constitutionnel". (Chapleau avait jadis, après hésitation, repoussé dans les mêmes termes une proposition identique de Mercier.) Le ministère assume la responsabilité du gouvernement, dit Taillon, et ne doit pas la transmettre à la Chambre. La motion de Marchand fut rejetée par 40 voix contre 21.

Cooke mena l'offensive traditionnelle contre le Conseil législatif, Tessier et Gladu l'offensive aussi traditionnelle contre les asiles d'aliénés. L'affaire de Beauport était close; l'opposition s'en prit à Saint-Jean-de-Dieu. Des négociations se poursuivaient pour le renouvellement du contrat, expiré

en juillet. Les Sœurs voulaient une subvention plus élevée; le gouvernement refusait de payer plus à l'asile montréalais de la Longue-Pointe qu'à l'asile québécois de Beauport. Attaqué par Gladu, Louis-Philippe Pelletier promit de ne rien signer sans l'approbation de la législature.

La session se terminait. Avant de la laisser clore, A.-W. Morris, ministre sans portefeuille depuis dix mois, tint à rendre un témoignage au premier ministre, à ses collègues et à la majorité catholique et française de la province de Québec. Il dit :

"Depuis mon entrée au ministère, toutes les représentations ou suggestions que j'ai faites, en ce qui touche les Anglais protestants, ont toujours été prises en grande considération, et aucune demande raisonsonnable n'a été repoussée.

"Je vois là un désir sincère de reconnaître les droits de la minorité. Je ne connais pas un seul cas où les membres du gouvernement aient tenu compte de la question de langue ou de religion, pour agir au détriment de la minorité anglo-protestante."

Taillon commenta ainsi ces paroles :

"J'espère que ces remarques serviront de leçon à la majorité des autres provinces, qui ne nous rend pas toujours la justice à laquelle nous avons droit."

Et le lieutenant-gouverneur Chapleau prorogea.

* * *

Tandis que Chapleau prorogeait à Québec, la session fédérale se préparait à Ottawa. Malgré des efforts obstinés, Mackenzie Bowell ne parvenait pas à combler la fissure créée par la démission d'Angers. Les hommes de premier plan se dérobaient, car l'opinion eût considéré comme un traître tout Canadien français "ramassant" — selon l'expression courante — le portefeuille d'Angers. Après

Chapleau, Louis-Philippe Pelletier fut prié par Mackenzie Bowell; le secrétaire provincial recueillerait sans peine le mandat fédéral d'Henri Simard, député de Charlevoix, mort à point nommé. Il semble bien que Louis-Philippe Pelletier fut tenté. Mais il appartenait au même groupe qu'Angers, et leurs amis communs, Landry et Isidore Belleau en tête, le menacèrent de rupture s'il "ramassait" le portefeuille. Tardivel lui donna le même avis. Les dissidents suggérèrent à Angers de démissionner au Sénat pour se présenter dans Charlevoix. Ils en feraient une "candidature de protestation nationale". Pacaud, poursuivi en diffamation par Angers, et condamné à deux mille dollars de dommages, s'engageait néanmoins à soutenir cette candidature. Quelques rouges qui avaient repoussé l'alliance des conservateurs nationaux lors de l'affaire Riel reprirent la même attitude. Philippe-Auguste Choquette se plaignit à Laurier de l'indulgence témoignée par Pacaud à Louis-Philippe Pelletier, à Philippe Landry, à Isidore Belleau, à tous ces "gueux politiques" de la "clique Angers".[1] Choquette tombait mal : Pacaud laissa entendre qu'il suivait un conseil de Laurier. La *Presse* appuierait aussi une candidature "nationale" d'Auguste-Réal Angers. Le gouvernement recula l'élection de Charlevoix jusqu'après l'ouverture de la session. Mais il fallait affronter les électeurs dans Montréal-Centre et dans Jacques-Cartier, pour remplacer les deux juges, Curran et Girouard.

Les jours fuyaient; la session, c'est-à-dire le moment de prendre une décision finale, approchait à grands pas. Le gouvernement manitobain persistait dans son refus. Il ne restait plus au gouverne-

---

1. Lettre de P.-A. Choquette à Laurier, du 20 novembre 1895 ; aux Archives publiques du Canada (Laurier papers).

ment fédéral qu'à élaborer la loi réparatrice, pour la soumettre à la rentrée des Chambres. Le ministre des Douanes et grand-maître orangiste Clarke Wallace donna sa démission avec éclat plutôt que de participer à une telle mesure. Les orangistes ontariens l'applaudirent, comme les catholiques de Québec applaudissaient Angers. Au Manitoba, Greenway et Sifton affectèrent de relever une provocation : Le gouvernement fédéral menace d'envahir notre domaine; eh bien ! nous l'en défions, et nous en appelons aux électeurs. Législature dissoute le 11 décembre; élections provinciales fixées au 15 janvier !

Le parti conservateur se trouve divisé en trois, voire quatre, voire cinq fractions, selon l'attitude adoptée sur la question scolaire. Le groupe Angers veut le rétablissement intégral et immédiat des écoles séparées au Manitoba. Le *Moniteur* de Lévis et la *Vérité* de Québec le soutiennent vigoureusement. Avec Masson, Ross, de Boucherville, Landry et Bellerose, ce groupe est puissant au Sénat; et c'est en vain que Bowell offre encore le portefeuille d'Angers à deux sénateurs : Joseph Bolduc, puis Alphonse Desjardins.

Un autre groupe, avec le ministre Ives, représentant les Anglais de la province de Québec dans le cabinet fédéral, propose un compromis : des écoles séparées, mais contrôlées par le gouvernement provincial.

La troisième nuance comprend les adversaires sournois des écoles séparées. Quarante ou cinquante parlementaires, commandés par George Taylor, whip du parti conservateur, veulent confier à un simple député, non au gouvernement, l'initiative du bill réparateur. Ainsi, la question de confiance écartée, chacun votera librement, sans risque pour le ministère; et celui-ci se retranchera, aux yeux de

l'opinion catholique, derrière la volonté de la Chambre.

A l'extrême, les partisans de Clarke Wallace refusent purement et simplement toute mesure réparatrice.

Entre ces quatre fractions ballotte la cinquième, la fraction ministérielle de Mackenzie Bowell, suivie par Adolphe Caron, homme du monde en toutes circonstances, et par l'ancien colonel du 65e, Aldéric Ouimet, bougonnant. En face, Laurier, adroit, courtois, vigoureux à l'occasion, exerçant une grande séduction personnelle, attend son heure, reçoit des adhésions, maintient en souriant la discipline, contient l'impatience de ses lieutenants. Dans la coulisse, enfin, les administrateurs du Pacifique prononcent de plus en plus haut le nom du vieux sir Charles Tupper — l'homme fort qui a imposé la Confédération à la Nouvelle-Ecosse. Mackenzie Bowell, affolé, demande par câble à Tupper son retour et son concours immédiats.

C'est dans ces conditions que se préparèrent les élections partielles de Montréal-Centre et de Jacques-Cartier.

A Montréal-Centre, les libéraux présentèrent l'entreprenant et influent McShane. Disqualifié et privé de ses droits politiques au temps de Mercier, McShane avait fait casser ce jugement par la Cour d'Appel: brasseur d'affaires et d'élections, il ne passait pas pour un ascète. Les conservateurs tinrent à lui opposer une personnalité irréprochable. Ils décidèrent le Dr Hingston, non sans peine, en lui promettant un fauteuil au Sénat en cas d'échec. Président de l'Ecole de Médecine aux temps héroïques — avant la fusion avec Laval — le Dr Hingston n'avait guère trempé dans la politique. Irlandais bilingue, comme McShane (ce qui convenait pour Montréal-Centre), il jouissait d'une très

haute réputation de médecin, d'homme d'honneur et aussi d'homme d'affaires, car on lui attribuait l'arrêt d'une panique parmi les déposants de la Banque d'Epargne. Enfin, il s'appelait depuis peu sir William Hingston, ayant été créé chevalier à la promotion du mois de mai, pour l'anniversaire de la Reine (en même temps que cet autre gentilhomme : Joly de Lotbinière).

Dans Jacques-Cartier, les conservateurs décidèrent J.-A. Descarries, député provincial, à démissionner pour s'assurer du mandat fédéral. Les libéraux offrirent de s'effacer devant une candidature Angers; l'invitation déclinée, ils présentèrent Napoléon Charbonneau.

Les libéraux ne possédaient pas seulement Laurier, chef prestigieux, mais aussi les deux techniciens qui, jadis, se neutralisaient : Pacaud et Tarte. Ils joignirent l'habileté manoeuvrière à l'élan. *L'Electeur* feignit de rapporter avec surprise et indignation le bruit — lancé, à l'en croire, par de vilains libres penseurs, irrespectueux de l'épiscopat — d'une intervention de Mgr Fabre en faveur des deux candidats ministériels. Mgr Fabre chargea le chanoine Bruchési de démentir la prétendue rumeur et d'affirmer son impartialité : c'est tout ce que *L'Electeur* voulait.

Laurier accomplit, pour ces deux élections, un effort exceptionnel. Il se fit accompagner dans ses assemblées non seulement par Tarte, Fitzpatrick et autres notoriétés de la province, mais aussi par Mowat, premier ministre de l'Ontario, Fielding, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, et G.-W. Ross, ministre de l'Education en Ontario. Mowat et Ross, insensibles aux pressions des fanatiques, jouissaient naturellement d'une bonne presse dans la province de Québec. Décidément, les grandes vedettes se dérangeaient pour les campagnes de J.-A.

Descarries, dont une candidature avait jadis entraîné la célèbre joute oratoire de Saint-Laurent, entre Chapleau et Mercier !

Ouimet et Caron, même secondés par le vigoureux Bergeron et le fort improvisateur et tribun Cornellier, ployaient sous cette avalanche. Pour comble de malchance, la *Presse* se tourna contre eux, sous un prétexte inattendu.

La Banque du Peuple, à la suite d'opérations hasardées, avait dû fermer ses portes. C'était une des banques populaires où de petits déposants canadiens-français portaient leurs épargnes. La *Presse*, à l'affût de toute occasion d'augmenter son tirage, prit la défense des "milliers de travailleurs dépouillés de leurs économies". Jules Helbronner, passé maître dans cette spécialité, cherchait des responsables à clouer au pilori. Or la Banque du Peuple, présidée par Jacques Grenier, était une banque "rouge" — car il n'y avait pas seulement les hôtels bleus et les hôtels rouges, mais aussi les magasins de nouveautés bleus (comme Dupuis Frères) et les magasins de nouveautés rouges, et même les banques bleues et les banques rouges ! La Banque du Peuple souscrivait aux caisses de Pacaud. La *Presse* accusa Caron, principal ministre canadien-français au fédéral, et par conséquent responsable, en dernier ressort, de tout ce qui allait mal, de n'avoir rien tenté pour sauver la Banque du Peuple, et même d'avoir, par vengeance politique, "tout fait pour transformer la crise en désastre". Le raisonnement paraît plutôt captieux? Le peuple excité n'y regarde pas de si près, surtout en période électorale; et la *Presse* mena une campagne d'autant plus vigoureuse qu'elle était faiblement motivée. Or le tirage de la *Presse* approchait de 50.000 laissant la *Minerve* loin derrière.

Ces grandes et petites causes aboutirent à un double revers ministériel. Le 27 décembre, McShane battit le Dr Hingston (3.395 voix contre 3.059) ; le 30 décembre, Charbonneau battit Descarries par 574 voix. L'année 1895 était finie. Il semblait bien que, pour la grande armée conservatrice, la déroute fût commencée.

TABLE DES MATIERES
DU TOME VII

CHAPITRE I

LE SECOND MINISTERE DE BOUCHERVILLE

CHAPITRE II

LES ECOLES DU MANITOBA

CHAPITRE III

LE MINISTERE TAILLON

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

Y